

ŒUVRES

INÉDITES

DE J.J. ROUSSEAU.

TOME I.

PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE.

ŒUVRES

INÉDITES

DE

J. J. ROUSSEAU,

SUIVIES

D'UN SUPPLÉMENT A L'HISTOIRE DE SA VIE
ET DE SES OUVRAGES;

PAR V. D. MUSSET-PATHAY.

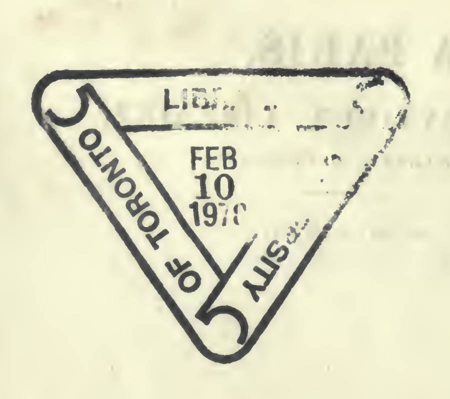
TOME PREMIER.





A PARIS,
CHEZ PEYTIEUX, LIBRAIRE,
GALERIE DELORME.

M. DCCCXXV.


FEB
10
OF TORONTO

AVERTISSEMENT.

Le recueil que nous offrons au public se compose, 1° d'un grand nombre de lettres et de morceaux inédits sortis de la plume de J. J. Rousseau; 2° d'un supplément à son histoire, que de nouveaux documents ont rendu nécessaire; 3° d'une revue analytique de ses ouvrages, par un homme de mérite qui le connut personnellement, et consigna dans un *journal* que nous imprimons les entretiens qu'ils eurent ensemble; 4° enfin de l'examen des jugements rendus récemment sur l'auteur d'*Émile*, par des écrivains qui viennent, en tâchant de rajeunir de vieilles calomnies dont le temps avait fait justice, d'en publier de nouvelles aussi faciles à détruire que les anciennes.

Chaque division étant précédée d'un avertissement dans lequel nous exposons au lecteur ce qui la motive et l'explique, nous ne devons nous occuper ici que des écrits de Rousseau, qui d'ailleurs forment la partie la plus importante, comme la plus considérable de ce recueil.

Ce sont des lettres, des notes, un récit, une prière, des commentaires sur un livre de botanique. Chaque

pièce est suivie d'observations relatives, soit à son authenticité, soit à l'objet de la lettre, quand il a besoin d'éclaircissement. L'absence de toute observation doit faire conclure que nous avons *palpé* et *lu* l'autographe.

Parmi ces lettres, il en est plusieurs qui pourront paraître insignifiantes, particulièrement aux yeux des lecteurs qui cherchent le plaisir et l'instruction, soit dans le sujet traité, soit dans la manière dont il l'est. Cependant il n'en est *aucune* qui ne vienne à l'appui ou d'une circonstance révoquée en doute, ou de quelque particularité racontée dans les *Confessions*, ou d'une opinion contestée, et qui ne reçoive de cette coïncidence un certain degré d'intérêt, en concourant toujours à mettre au grand jour la véracité de Rousseau. Telles sont entre autres les lettres qui ont rapport à l'impression de l'*Émile;* elles font voir que les craintes de l'auteur étaient fondées, et nous apprennent une singularité qu'on n'aurait point connue sans ces lettres; c'est l'impression du second volume avant le premier.

Nous avons affaire à deux classes de lecteurs, qu'il est difficile de contenter à la fois. Les uns veulent tout connaître, et blâment les suppressions; les autres les approuvent. Ceux-ci pourront s'appuyer sur Rousseau même, qui, sachant que l'abbé de La Porte et le libraire Duchesne avaient le projet d'imprimer ses

lettres, les gourmande en ces termes : « Quoi! l'on « veut faire insérer dans mes ouvrages les lettres par« ticulières que j'écris, et qui ne devraient être vues « que de ceux à qui elles sont adressées! Si vous étiez « capables de cette extravagance, je vous enverrais les « comptes de ma blanchisseuse et de mon boucher, « pour les y mettre aussi[1]. »

Il avait raison. Ses intentions n'ont cependant pas été respectées, et les divers éditeurs de ses *œuvres* (comme de celles des autres grands écrivains qui se sont succédés) n'ont eu d'autre but que d'augmenter leur collection de quelque pièce inédite. C'était au public à faire justice ; il s'est plaint, mais en continuant de préférer les *œuvres complètes* à celles qui ne l'étaient pas.

Toutefois nous nous sommes permis plusieurs suppressions; mais elles ont porté sur des fragments totalement dénués d'intérêt; et, pour nous justifier également de les avoir faites et de n'en avoir pas augmenté le nombre, nous devons exposer les motifs que nous avons eus. Les voici :

Tout ce qui peint Rousseau dans sa vie privée, tout ce qui contribue à la faire connaître, quelque minutieuses qu'en puissent paraître les circonstances; les mouvements de son ame dans les plus petits détails,

[1] Lettre LXIV de ce volume, p. 141.

les nuances les plus légères; cette impatience aussitôt exprimée que sentie, suivie de regrets et d'excuses, tout cela nous a paru devoir être conservé. Nous avons laissé plusieurs lettres consacrées à des *errata*, à la correction des estampes. Outre qu'elles sont toujours accompagnées de quelques remarques, elles prouvent le soin qu'il mettait à ce que son imprimeur approchât le plus possible de la perfection. Il l'exigeait plus encore dans les sujets qu'il avait choisis pour orner l'*Émile* de gravures; son goût se fait toujours sentir dans les conseils qu'il donne sur cet objet. Aux preuves qu'on en trouvera dans cette Correspondance inédite, ajoutons-en une encore assez remarquable, contenue dans ce fragment d'une des lettres supprimées. Il est question de l'épreuve d'une estampe qui représentait Ulysse et Circé.

« Dans la figure que j'ai reçue hier, dit-il, je trouve « au bras gauche d'Ulysse quelque chose d'estropié, « comme si le coude n'était pas à sa place. Circé n'a « qu'une gorge de papier; elle serait de chair, si l'on « y voyait quelques pointillés très-légèrement mar« qués. »

Lorsqu'il critique la composition du tableau représentant Julie se jetant dans le lac pour en retirer son enfant, qui venait d'y tomber, il s'exprime ainsi: « Ju« lie doit avoir le corps baissé en avant, les bras éten« dus, les pieds encore sur le terrain. C'est des mains,

« et non pas des pieds, qu'elle doit aller chercher « l'enfant. »

Nous avons parlé des lettres qui offraient le moins d'intérêt; mais dans les autres on reconnaît Rousseau : on retrouve ce langage qui s'adresse à l'ame, et la remue.

Avec quelle énergique fierté ne repousse-t-il pas le mépris offensant de l'orgueil [1] ?

Comment s'exprime-t-il sur la liberté « dont il a senti tout le prix à force de vivre parmi des esclaves [2] ? » sur l'amitié ? « Se voir est pour le plaisir, s'aimer est pour le bonheur [3]. » S'il se plaint d'un de ses anciens amis, qui le délaisse pour courir après la renommée et celui qui la dispense (Voltaire), il caractérise d'un mot cette vaine fumée de gloire, et dit que « Gauffe-« court quitte et oublie ses vrais amis, pour courir « après cet état qui brille et qui brûle. Pour moi, je « l'aime toujours et je le plains, mais je le laisse faire. « Je ne sais point courir après les gens qui s'en vont [4]. » C'est l'expression du regret et du dépit, parce que l'amitié ne perd jamais ses droits.

Dans d'autres écrits de ce recueil, avec quelle éloquence ne rappelle-t-il pas, tantôt les droits impres-

[1] Lettre v, page 15 de ce recueil.

[2] Lettre vi, p. 18—46.

[3] Lettre xv, p. 41.

[4] Lettre xxii, p. 64.

criptibles de la nature, violées par M. de La Bédoyère[1], tantôt ces grandes maximes d'état qu'il dénonce toujours comme opposées aux règles éternelles de la justice[2], tantôt enfin ces sentiments religieux[3], amis de la tolérance et de l'humanité, qui, malgré l'expression touchante dont le retour se fait souvent remarquer dans ses ouvrages, ne l'ont pas mis à l'abri de l'absurde accusation d'athéisme! combien de passages ne repoussent pas victorieusement celle d'ingratitude, aussi légèrement faites sans être mieux fondées[4]!

Du fond de sa retraite, dans le pays de Galles, il invite son libraire à faire passer des exemplaires de son *Dictionnaire de musique*, à madame Dupin, à M. de Francueil. « Vous direz à la première, que « j'aimerai toujours l'ouvrage que vous lui présentez, « parce qu'il a été fait quand j'avais le bonheur d'être « son secrétaire, ce qui valait assurément beaucoup « mieux que d'être le mien : au second, que le souve- « nir de son amitié, et mon attachement pour lui ne « finiront qu'avec ma vie. »

Mais c'est particulièrement de la noblesse de son caractère et de son amour constant pour la justice et la vérité que l'on trouvera de nouvelles preuves dans

[1] Pag. 52 de ce volume.

[2] Pag. 197.

[3] Pag. 57.

[4] Lettres XLVIII, pag. 106, CIV, pag. 227, et le chapitre VII du supplément.

ces lettres. Citons-en deux traits. On se rappelle le billet qu'il écrivit au libraire Duchesne en lui renvoyant la comédie des *Philosophes*, dans laquelle Palissot faisait son éloge aux dépens de Diderot : « J'ai « frémi de m'y voir loué : je n'accepte point cet hor- « rible présent. Vous avez oublié que j'ai eu l'honneur « d'être l'ami d'un homme respectable, indignement « noirci et calomnié dans ce libelle [1]. » Duchesne, fort désappointé, fit passer en échange à Jean-Jacques un autre ouvrage avec une lettre d'excuses et des compliments sur sa philosophie, qui le mettait au-dessus de la louange. « Je ne suis point un philosophe comme « vous m'appelez, lui répond Rousseau, mais un bon- « homme qui tâche de ne faire de mal à personne ; qui « aime les honnêtes gens ; qui se plaît à entendre, et à « dire quand il le peut, des vérités utiles ; mais qui « déteste la satire particulière, et ne peut sans indi- « gnation voir outrager le mérite et diffamer son an- « cien ami [2]. »

Craignant d'avoir été injuste dans les reproches qu'il adresse à Duchesne sur la lenteur avec laquelle il imprime l'*Émile*, il lui fait des réparations [3], plus, une remise sur la somme qu'il lui doit, « parce qu'il con-

[1] Ce billet fait partie de la *Correspondance générale*. Il est daté du 21 mai 1760. (Édition de Dupont, t. XIX, p. 117.)

[2] Lettre XXII, p. 62 de ce recueil.

[3] Pages 78 et 81 de ce volume.

« vient, dit-il, de mettre à l'amende mon étourderie,
« surtout quand elle me rend injuste. »

Nous avons compris sous le titre de *Notes polémiques* une suite de billets écrits à M. de Malesherbes, à l'occasion de la suppression que voulait faire ce vertueux magistrat de plusieurs passages de la *Nouvelle Héloïse* qui pouvaient nuire à Rousseau. Nous sommes loin d'approuver toujours celui-ci, qui méconnut l'intention de son bienfaiteur : mais ces notes méritaient d'être conservées.

On verra dans l'avertissement qui précède le manuscrit sur la botanique, qu'il contient des observations d'un intérêt général. Nous en avons indiqué plusieurs. On trouve dans le nombre une boutade qui mérite d'être remarquée. L'auteur qu'il commente venait de dire, à propos du napel, que les anciens empoisonnaient leurs flèches avec le suc de cette plante. A cette occasion, Rousseau s'écrie: « Ne dirait-on pas, « à cette tournure, que c'était une pratique commune « parmi les anciens? Quand nous le serons devenus, « nos descendants, qui se croiront plus sages, parce « qu'ils seront peut-être plus bavards, ne manqueront « pas de dire : Ah! les mauvaises gens que nos an- « cêtres! ils mordaient leurs balles afin que les plaies « fussent incurables, et qu'aucun blessé ne pût échap- « per à la mort. »

M.-P.

ŒUVRES

INÉDITES

DE J. J. ROUSSEAU.

TOME PREMIER.

ŒUVRES

INÉDITES

DE J. J. ROUSSEAU.

I.

RÉCIT FAIT POUR M. DE LA MARTINIÈRE,

SECRÉTAIRE D'AMBASSADE A SOLEURE.

. . . . 1732.

Nota. Rousseau donne le titre de lettre au récit que lui demanda M. de la Martinière des aventures qu'il avait contées à M. de Bonac. « M. de la Martinière, dit-il, « voulut voir de mon style, et me demanda par écrit le « même détail que j'avais fait à M. l'ambassadeur. Je lui « écrivis une longue lettre que j'apprends avoir été con- « servée par M. de Marianne, qui était attaché depuis long- « temps au marquis de Bonac, et qui depuis a succédé à « M. de la Martinière, sous l'ambassade de M. de Cour- « teilles. J'ai prié M. de Malesherbes de tâcher de me pro- « curer une copie de cette lettre, dont il a connaissance. « Si je puis l'avoir, par lui ou par d'autres, on la trouvera « dans le recueil qui doit accompagner mes Confessions. » Voici cette lettre que nous ferons suivre d'observations.

Je vous ai raconté mes imprudences et mes fautes. Vous voulez que je les mette par écrit, j'obéis à vos ordres ; en voici le résumé :

Fils d'un horloger, j'étais destiné à devenir moi-même un artisan : j'avais fait une partie de mon apprentissage; mais le goût de la lecture qui me poursuivait, quelques espiégleries, m'aliénèrent un maître brutal : il m'obsédait, m'humiliait; ce n'était que mauvais traitements. Dans mes échappées du dimanche, je me répandais dans la campagne avec des jeunes gens de mon âge : nous oubliions le temps, nous ne calculions pas la distance, nous jouissions de la douce liberté, nous ne pensions à rien. Un soir je m'éloignai plus que de coutume : j'avais devant moi des champs, de la verdure; je savourais ce beau spectacle, je ne m'apercevais pas que le soleil achevait sa course. Je m'en aperçus enfin, mais trop tard; les portes étaient fermées. Cette faute involontaire m'attira un châtiment cruel; je fus battu et menacé de pis encore si je récidivais : je me promis bien de n'en rien faire, je m'observai avec soin; je me tenais en garde contre une imprudence qui devait m'être si fatale : elle arriva pourtant. Ce beau lac, ces coteaux, ces montagnes, se déroulaient majestueusement à mes yeux; j'allais les perdre, je voulus prolonger le charme; je calculai mal, la porte se trouva encore fermée. Un oubli, une seconde, m'exposaient à un traitement barbare, je refusai de m'y soumettre, j'errai quelques jours dans les campagnes, et conduit par le besoin, le désœuvrement, je me trouvai sans y penser chez un curé du voisinage : c'était le descendant d'un chevalier de la Cuiller. Cette circonstance, qui m'était revenue

dans la mémoire, ne fut pas ce qui contribua le moins à m'amener chez lui; j'étais curieux de voir comment était fait un petit-fils de ces hommes dont nos histoires nous font des peintures si extraordinaires. Il n'avait rien assurément de propre à justifier l'idée que je m'en étais faite; mais il me reçut bien, me traita mieux; je ne me trouvai plus de répugnance à croire ce qu'il croyait: il m'adressa à une dame nouvellement convertie. Je me figurais une vieille dévote, c'était un ange; je l'aimai, je l'adorai, j'eusse voulu ne la jamais quitter: il le fallut néanmoins; elle était jeune, j'étais jeune, la bienséance ne lui permettait pas de me retenir: je partis pour Turin. Au bout de trois mois, je fus catéchisé, converti, initié aux mœurs de l'Italie. Livré à moi-même, dénué de moyens, sans ressources, je fus assez heureux pour me préserver du vice. Un honnête ecclésiastique m'accueillit; j'eus de l'emploi, je devins laquais, secrétaire. Enfin je fus admis au service de la maison de Solar; j'étais comblé d'égards, de bienveillance, j'avais mérité l'estime et obtenu l'amitié de l'abbé de Gouvon dont j'étais devenu l'élève.

Malheureusement un étourdi de compatriote vint à Turin, me captiva, me séduisit, me fit perdre le goût du travail et m'entraîna. Les folies dont il m'avait rempli la tête se dissipèrent bientôt. J'avais manqué l'occasion de m'assurer une existence qu'on m'offrait: madame de Warens m'accueillit cependant; elle brava les propos pour protéger ma misère, elle me mit au séminaire; je

n'y fis rien; aux enfants de chœur, j'apprenais médiocrement la musique, quand des ennuis déterminèrent M. le maître à se retirer. Je l'accompagnai jusqu'à Lyon; mais ses partitions lui furent enlevées, il avait des atteintes d'épilepsie, sa bourse était légère : je fus effrayé, je le recommandai aux soins de ceux qui l'entouraient et m'en allai. Je ne trouvai plus madame de Warens à Annecy, elle était partie pour Paris. J'étais sans ressources, je gagnai la Suisse; il fallait y vivre : je me mis à enseigner la musique. Mon début ne fut pas heureux. Je voulus essayer la composition; je ne la savais pas, je fus sifflé. Je vins alors à Neufchâtel où mon travail suffisait à mes besoins, lorsque le hasard me fit faire la rencontre du moine grec : il me parla du saint Sépulcre, des princes, de voyages, m'offrit de l'accompagner comme interprète. Je n'avais pas de motif de confiance, je crus tout, j'acceptai tout. Vous savez le reste.

Observation. — Je n'ai point *vu* l'autographe de cette lettre, dont la copie m'a été remise par M. Dubois, de Genève. Rousseau ne parlait de cette lettre que par souvenir, en 1766 qu'il écrivait ses Confessions; conséquemment trente-quatre ans après son séjour chez M. de Bonac. Le style de ce récit est bien au-dessus de celui de plusieurs lettres écrites depuis celle-là. Cependant il avait à soutenir ou justifier l'idée qu'il venait de donner de lui à l'ambassadeur. On le piquait d'honneur en le comparant à Jean-Baptiste; il se sentait content d'avoir su plaire : il avait donc beaucoup de motifs pour faire de son mieux. Ce sont autant de considérations qui ne doivent pas être re-

jetées. Enfin il fallut que ce qu'il fit à la demande de M. de Bonac méritât quelque attention, puisqu'on l'a conservé dans un temps où l'on n'avait *encore* aucune raison de le faire.

II.

PRIÈRE COMPOSÉE PAR JEAN-JACQUES A LA DEMANDE DE MADAME DE WARENS.

Souveraine puissance de l'univers, Être des êtres, sois-moi propice, jette sur moi un œil de commisération, vois mon cœur, il est pur, il est sans crime. Je mets toute ma confiance en ta bonté infinie, tous mes soins à m'occuper de ton immensité, de ta grandeur, de ton éternité. J'attends sans crainte l'arrêt qui me séparera des humains. Prononce; termine ma vie, et je suis prête à paraître aux marches de ton trône, pour y recevoir la destinée que tu m'as promise en me donnant la vie, et que je veux mériter en faisant le bien, en accomplissant ta loi.

OBSERVATION. — Nous devons cette *prière* à l'éditeur des Lettres de madame de Sévigné, aussi connu par son amour pour la vérité que par le talent de la bien dire. Il tenait l'oraison faite pour madame de Warens de M. Jacob Kolb, homme de lettres, qui en a vu l'autographe. Il serait difficile d'en bien établir la date. En effet, cette prière ne put être faite qu'à l'époque où Jean-Jacques vivait dans l'intimité de madame de Warens, conséquemment bien avant son début dans la carrière des

lettres. Elle dut même être antérieure à la triste découverte de l'avilissement de sa bienfaitrice, c'est-à-dire entre les années 1733 et 1737; peut-être même, en réfléchissant attentivement sur les circonstances de cette liaison, devrons-nous supposer que lorsque madame de Warens pria son pupille de lui faire une formule d'oraison, elle n'avait point encore, pour garantir son innocence, employé le singulier moyen de la lui faire perdre. Il y aurait quelque chose de choquant à faire faire, après cette époque, une prière. Alors, elle serait antérieure à 1735, et Jean-Jacques aurait eu moins de vingt-trois ans. Il me semble que depuis 1735 toute espèce de prière dut être très-négligée entre madame de Warens et son élève.

Il est remarquable que des deux dames les moins *exemplaires* de toutes celles que J. J. a connues, l'une lui fit faire une oraison, et l'autre une profession de foi (madame d'Épinay).

III.

A M. (SALOMON),

A CHAMBÉRY.

Les Charmettes, 1736.

Je suis vos conseils, et je commence à en recueillir les fruits. J'ai repris le latin : je cherche à me faire au rhythme; je scande les vers de Virgile; je marque même la mesure sur l'ouvrage; il n'y a que ma mémoire qui refuse toujours d'aller : j'ai beau étudier, réciter vingt fois la même tirade, tout est oublié du jour au lendemain; les points

de repos que vous m'avez indiqués ne suffisent pas. En revanche j'ai assez bien entendu l'ouvrage que vous m'avez donné. Il combat vivement Descartes, peut-être avec raison : je n'oserais vous dire que j'attends d'avoir étudié la réplique pour vous exposer ce que j'en pense, si vous ne l'aviez exigé. J'ai bien réfléchi à vos observations : je faisais fausse route, la marche était trop compliquée; je ne m'y embarrasse plus. Je sens, comme vous me le disiez, qu'il y a une foule d'idées reçues *dont* on cite sans s'inquiéter des développements sur lesquels elles reposent. Je laisse les connaissances accidentelles que l'auteur suppose sans les avoir toujours lui-même, et ne m'attache qu'aux idées fondamentales, c'est de la sorte que j'ai fait l'extrait des deux premiers volumes; j'achève celui du troisième; aussitôt qu'il sera fini, je vous le ferai passer par l'occasion que vous m'indiquez. Je serai bien heureux s'ils ne vous paraissent pas trop mauvais, et si vous jugez que j'ai assez bien profité de vos bons conseils pour me les continuer.

Observation. — Cette lettre n'a ni date, ni suscription. Conséquemment il faut chercher et l'époque à laquelle elle fut écrite, et la personne à qui elle fut adressée. Tâchons de découvrir l'une et l'autre. Il me semble facile d'y arriver à l'aide du contenu de cette lettre et des Confessions. Je vois, dans le sixième livre, le compte que Rousseau rend des efforts incroyables qu'il a faits pour acquérir des connaissances; de la patience admirable avec laquelle il passait d'une méthode à l'autre, jusqu'à ce qu'il en eût trouvé une bonne, sans jamais se rebuter de son

peu de succès : je le vois lié avec M. Salomon, « médecin, « homme d'esprit, grand cartésien, dont les entretiens « agréables et instructifs valaient mieux que les ordon- « nances. Rousseau prit beaucoup de goût à sa conver- « sation : ce goût s'étendit aux sujets qu'il traitait, et il « rechercha les livres qui pouvaient l'aider à le mieux com- « prendre. » Enfin, désirant de sentir l'harmonie de la langue latine, il *scanda presque tout Virgile, y marquant les pieds et la quantité*. Tels sont les détails qu'il donne dans le sixième livre des Confessions. En rendant compte de ses études, il dit qu'il ne voyait personne excepté M. Salomon. Il était alors aux Charmettes, et je n'hésite point à croire que c'est à ce médecin que cette lettre est adressée, et conséquemment qu'on doit la placer à l'année 1736. Elle nous a été communiquée par M. Dubois. Je dois convenir qu'elle est bien inférieure à la lettre n° 1 ; mais celle-ci fut faite d'inspiration et dans une de ces circonstances critiques où l'on fait pour en sortir des efforts surnaturels. La supériorité d'une lettre écrite en 1732 (en supposant son authenticité) sur une autre du même auteur, et qui n'aurait été écrite qu'en 1736, me paraît donc une objection spécieuse plutôt que fondée en raison, parce que, dans cet intervalle de quatre ans Rousseau, presque exclusivement occupé de musique, de courses pour madame de Warens, négligea la lecture et l'étude.

IV.

A MADAME DE WARENS,

NÉE BARONNE DE LA TOUR, A CHAMBÉRY.

Lyon, 24 octobre 1740.

Vous verrez, ma très-chère maman, que je me suis très-mal acquitté de ma commission, puisqu'au lieu de cinq louis que vous me marquiez que valait votre pot, je n'en ai pu tirer que quatre et demi, qui est la valeur de son poids sur le pied de 50 francs le marc; c'est madame de Mably qui l'a acheté, sous la condition que si ce marché ne vous accommode pas, vous avez quinze jours pour vous déterminer; je n'en ai trouvé ailleurs que beaucoup moins, et une dame n'a pas eu honte de le vouloir prendre sur le pied de 47 francs le marc. J'ai donc remis les quatre louis et demi à madame Genevois, avec ce que ma misère m'a permis d'y joindre; il s'est trouvé malheureusement que M. de Mably étant actuellement à la tournée avec M. l'intendant, cela m'a mis dans une entière impossibilité de faire absolument rien de plus; car la passion que j'aurais eu de vous faire un appoint plus considérable m'aurait fait passer par-dessus la honte de demander des avances; mon bonheur voudra, s'il plaît à Dieu, que les choses aillent mieux une autre fois.

Je n'ai point été content des termes du reçu et

je voulais un ordre précis pour madame Genevois, qui m'a été absolument refusé; je me suis aperçu même qu'elle avait besoin de cet argent, et qu'elle se serait volontiers servie ici d'une vingtaine de louis, si j'avais pu les lui remettre comme vous le lui aviez dit. J'espère cependant que vous ne souffrirez pas un long retard, et je crois que la semaine prochaine elle retournera à Chambéry : c'est à vous à avoir l'œil que votre argent se retrouve d'abord.

Je vous remercie, ma très-chère maman, des livres et des chemises; mais vous m'avez privé du plaisir que je me faisais de porter de bonne toile rousse des Charmettes, et je vous avais aussi prié de n'y point mettre de garnitures; ce sont là des chemises que je porterai fort bien de jour et non pas la nuit : mais je ne puis me consoler qu'elles soient de toile achetée; je vous écrirai plus au long par madame Genevois, et je lui remettrai avec soin les graines que vous demandez. A l'égard du mémoire, je vous en ai laissé un double; car, pour celui que j'ai apporté, il est entre les mains de M. de Spreafique, à qui M. de Saint-Bazile l'a envoyé; je n'en savais rien jusqu'à l'autre jour que j'y fus par votre ordre et qu'elle me l'apprit. Elle me dit aussi qu'il convenait que vous écrivissiez de votre côté incessamment à ce monsieur, et je crois que vous lui devez aussi à elle une lettre de remerciement. Je ne vous cacherai point, ma très-chère maman, qu'il est très-tard, que je meurs de froid et de sommeil, et qu'en un mot je ne sais plus du tout ce que je bredouille : or donc adieu. J'ai

bien reçu vos lettres du 17; mandez-moi si vous avez reçu par M. Charbonnel un paquet qui en contenait deux pour les PP. J. J.; je sais bien que vous me gronderez de vous écrire aussi cavalièrement, et je sais que vous aurez raison. Mais il n'y a plus moyen de tenir la plume et je me garderai bien pour mon honneur de signer une pareille missive. Le bonjour à Zizi.

Observation. — Cette lettre nous a été envoyée de Genève, par M. Theulier, jeune avocat français, à qui le docteur Coindet, qui possède l'original, a permis d'en prendre copie. Voici quelques détails dont cette copie est accompagnée. « Le cachet en cire est conservé. Il porte « des armes surmontées d'une couronne de comte. J'ai re- « trouvé le même avec le nom de Rousseau de Genève écrit « au bas, dans la collection des sceaux des correspondants « de Voltaire, faite par Wagnière son secrétaire, et actuel- « lement (juillet 1824) entre les mains du vieux jardinier « de Ferney. Quand on prouverait que l'auteur d'Émile « descend des comtes de Genève, je relirais le Contrat « social, et je dirais avec notre Casimir Delavigne:

« Il sort du sang des Rois! — Je le sais; et qu'importe?
« Fût-il du sang des Dieux,
« A son éclat vivant que fait la splendeur morte
« Dont brillaient ses aïeux? »

Je suppose que le cachet armorié dont il est question était celui de M. de Mably, chez lequel Rousseau passa l'année 1740, et que, pendant son séjour chez le grand-prévôt, il écrivit à Voltaire. Quand Rousseau devint célèbre il adopta pour cachet une lyre. Revenons à la lettre. Elle n'a d'autre intérêt que de prouver la sincérité de Jean-Jacques; de venir à l'appui des détails qu'il donne

sur le dérangement de madame de Warens, et surtout de faire voir qu'il venait au secours de sa bienfaitrice quand sa position le lui permettait. Conséquemment qu'il n'est pas *exact* de dire, comme l'a fait M. de Sévelinges, que *pour toute reconnaissance* Rousseau *a déshonoré* madame de Warens [1].

M. le docteur Coindet possède une lettre de cette dame dont il nous a envoyé copie. Elle est datée de Chambéry, au faubourg de Nérin, dans la maison de M. Flandrin, le 20 mai 1758, et signée la baronne de Warens de la Tour. Comme elle prouve la véracité de Rousseau, nous croyons utile de la mettre sous les yeux du lecteur. Elle est adressée au baron de ***. « Enfin, mon cher baron, je suis obligée « d'envoyer dans les pays lointains pour chercher à em« prunter cinquante louis, pour mettre fin à notre petite « fabrique, attendu que mon associé ne peut point dis« poser d'aucun de ses revenus, et qu'avec les plus beaux « biens du monde, il est situé dans un voisinage où il « n'y a pas le sol pour faire aucun emprunt pour l'ai« der dans un besoin. Il faut donc que, par force, je « prenne le parti de chercher auprès de mes connais« sances le moyen de me soutenir en faisant un petit em« prunt pour hâter notre grand four et acheter du vernis. « Il me faudrait pour acheter une fabrique six cents livres à « présent: si je manque la belle saison pour finir mon éta« blissement, me voilà plus en arrière que jamais, et en « retard du travail pour une année entière. Voyez, mon « cher baron, s'il vous serait possible de me rendre ser« vice en un cas si pressant, en procurant cette somme à « M. Roche, mon associé, ou en me la prêtant sous cau« tion. Je me recommande à vos bons offices et sages con-

[1] Notice sur Rousseau, faisant partie du trente-neuvième volume de la *Biographie universelle* de M. Michaud, et dont nous insérons l'examen dans ce recueil.

« seils; et prierai Dieu chaque instant de ma vie pour « votre précieuse conservation. Soyez assuré que ma re- « connaissance à vos bienfaits sera éternelle. M. Danel, « que j'envoie exprès pour cela, pourra vous expliquer « toutes choses. Soyez assuré que ceux qui auront la bonté « de nous prêter cet argent ne risquent pas plus que s'ils « le gardaient dans leur poche. M. Roche est bien en état « de faire honneur à ses engagements, et l'application de « cet argent est pour une chose qui est solide. Si Dieu « veut m'accorder la grace, par le secours de mes amis, « de pouvoir soutenir ce petit établissement, c'est un pain « quotidien qui me mettra à l'abri de bien des incertitudes « pour l'avenir. C'est ce qui fait que je vous prie en grace « de vouloir me tendre la main, pour me procurer les « moyens de réussir. Dieu vous le rendra, et je ne cesserai « d'être, avec la plus parfaite reconnaissance, le plus en- « tier dévouement et le plus profond respect, M. et cher « baron, votre, etc. »

On voit que Rousseau n'est qu'exact, lorsqu'il parle *des fantaisies d'entreprises et des systèmes* de madame de Warens, qui remplaçait le goût des plaisirs du monde par celui des projets, et qui était toujours aux expédients.

V.

A MADAME DE BEZENVAL,

A PARIS.

Paris.... novembre 1744.

J'ai tort, madame, je me suis mépris. Je vous croyais juste, vous êtes noble; j'aurais dû m'en souvenir: j'aurais dû sentir qu'il est inconvenant

à moi, étranger et plébéien, de réclamer contre un gentilhomme. Ai-je des aïeux, des titres? l'équité sans parchemin est-elle l'équité? Je vous avais vue indulgente, sensible, j'étais échauffé par le plus légitime des ressentiments; je n'ai pas eu assez de tact pour sentir *que le cas* [1] *était privilégié.* Ce sera, madame, la dernière irrévérence de ce genre dont je me rendrai coupable. Si ma destinée me met encore aux prises avec un ambassadeur de la même étoffe, je souffrirai sans me plaindre. S'il est sans dignité, sans élévation dans l'ame, c'est que la noblesse l'en dispense; s'il est affilié à tout ce qu'il y a d'immonde dans la ville la plus immorale, c'est que ses aïeux ont eu de l'honneur pour lui; s'il hante les escrocs, s'il l'est lui-même, s'il frustre un serviteur du plus juste des salaires, ah! alors, madame, alors, j'admirerai en silence combien il est heureux de n'être pas fils de ses œuvres! Ces aïeux pourtant dont *on se targue si haut,* quels étaient-ils? des gens sans aveu, sans fortune, mes égaux; ils avaient du talent, ils se sont fait un nom; mais la nature qui sème la vie de biens et de maux leur a donné une postérité chétive dont la fatuité va jusqu'à méconnaître les pairs de ceux qui les ont faits.

[1] Lorsque Jean-Jacques écrivit cette lettre (et je raisonne dans la supposition de son authenticité), il n'avait encore rien fait de remarquable. C'était six années avant la publication du fameux Discours sur la question proposée par l'académie de Dijon, couronné en 1750. Des fautes de style ou de goût ne surprendraient donc pas, si l'on en trouvait dans cette lettre, et l'on doit plutôt s'étonner de ce qu'il y en ait si peu.

Observation. — Lorsque Rousseau revint de Venise, le cœur ulcéré contre M. de Montaigu, qui retint ses honoraires, il alla voir madame de Bezenval, « très-bonne « femme, mais bornée, et trop fière de son illustre no- « blesse polonaise. Toute pleine des prérogatives du rang « et de la noblesse, elle ne put jamais se mettre dans la « tête qu'un ambassadeur pût avoir tort avec son secré- « taire. L'accueil qu'elle lui fit fut conforme à ce préjugé. « J'en fus si piqué, ajoute Rousseau, qu'en sortant de « chez elle je lui écrivis une des fortes et vives lettres que « j'aie peut-être écrites, et n'y suis jamais retourné. »

Je ne puis juger de l'authenticité de cette lettre que par la lettre même. Je la tiens de M. Dubois.

Voici les observations qui m'empêchent de la rejeter.

1° Elle répond assez à l'idée qu'en donne Rousseau; elle est *forte* et *vive*. Il y a de l'indignation, une ironie amère dans l'expression.

2° Rousseau seul pouvait commettre les deux fautes de goût ou de style que j'ai indiquées, tandis que l'auteur de cette lettre (si ce n'est pas lui) ne les aurait jamais commises; parce que sa colère étant factice, elles ne lui seraient point échappées (ou il ne les aurait pas laissées), tandis que le dépit de Jean-Jacques étant réel, et la lettre ayant été écrite dans le premier mouvement, il a dû *nécessairement* commettre des incorrections. A cette époque, son goût n'était pas encore formé; et l'on doit convenir même que la colère le servit bien, et qu'elle lui tint lieu d'Apollon. — Je le crois donc auteur de cette lettre; mais je crois aussi qu'il ne serait pas impossible qu'un homme habile l'eût faite.

Il faudrait savoir comment une lettre écrite en 1744, qui dut être jetée au feu avec indignation par la personne à qui elle était adressée, a pu être conservée et reparaître

en 1824. Peut-être madame de Bezenval avait-elle un secrétaire, comme madame Dupin, ou quelqu'un qui lui lisait ses lettres ou lui en rendait compte, et qui, lui épargnant la lecture de celle dont il est question, et la trouvant curieuse, jugea qu'elle méritait d'être conservée. Les mœurs du temps rendent cette conjecture probable.

VI.

A M. MOULTOU,

A GENÈVE.

A Paris, le 28 mai 1751.

J'accepte, monsieur, avec reconnaissance le commerce de lettres qne vous avez la bonté de m'offrir, et je n'y suis pas moins déterminé par votre propre mérite, qui ne m'est point inconnu, que par vos anciennes liaisons avec mon bon et vertueux père. Peut-être ce retour, quoique dû, ne sera-t-il pas tout à fait sans prix pour vous quand vous connaîtrez ma paresse naturelle, les langueurs dont je suis accablé, et quand vous saurez, surtout, que jamais les richesses que je méprise ni la grandeur que je hais ne m'ont arraché le moindre hommage ni la moindre attention. Tout cela est réservé pour des titres de plus grande valeur, et je crois que vous les possédez.

Mais permettez-moi de faire mes conditions. Les formules, les compliments et tout ce qui tient

à l'étiquette sont pour moi des choses insupportables; nous les retrancherons s'il vous plaît. Vos lettres seront ma règle pour le style: que les miennes soient la vôtre pour le cérémonial. De plus, je suis négligent, et j'ai de trop bonnes raisons pour l'être. Accablé d'une maladie mortelle et très-douloureuse, la répugnance que j'ai naturellement à écrire s'augmente encore avec mes maux: j'écrirai pourtant, mais je prévois que j'aurai tort avec vous, soit que vous comptiez mes lettres, soit que vous les pesiez. Ne vous attendez donc point de ma part à cette exactitude scrupuleuse que je me propose bien d'exiger de vous, à moins que vous n'ayez le malheur d'avoir pour votre excuse les mêmes droits à m'opposer.

Vous ne vous êtes point trompé en croyant apercevoir un cœur pénétré dans ma manière seule d'employer le mot de patrie. Je vous sais un gré infini de cette observation, elle m'en dit plus sur le fond de votre ame que vous n'auriez pu m'en exprimer de toute autre manière. Je suis fort aise que nous nous entendions si bien réciproquement. Je prévois par là qu'il y aura dans notre commerce plus de choses que de mots; ma paresse et mon cœur y trouveront également leur compte.

Vous le savez, monsieur, j'ai reçu le jour d'un excellent citoyen; toutes les circonstances de ma vie n'ont servi qu'à donner encore plus d'énergie à cet amour de la patrie qu'il m'avait inspiré. C'est à force de vivre parmi des esclaves que j'ai senti tout le prix de la liberté. Que vous êtes heureux

de vivre au sein de votre famille et de votre pays, d'habiter parmi des hommes et de n'obéir qu'aux lois, c'est à dire, à la raison!

Vous voulez parler littérature et j'y consens volontiers. Nous tâcherons d'évaluer toutes les merveilles de ce siècle si vanté pour ses lumières et si justement décrié pour son mauvais goût; si fertile en beaux esprits et si dépourvu de génies : nous jetterons quelques fleurs sur les monuments de ces hommes si grands et si négligés qui ont posé les fondements inébranlables du temple des muses et du grand édifice philosophique sur lequel on élève aujourd'hui de si jolis châteaux de cartes.

Je vous embrasse, monsieur de tout mon cœur.

Vous aurez s'il vous plaît la bonté de m'écrire sous une enveloppe adressée *à monsieur Métairie; secrétaire de M. Dupin, à l'Hôtel des Fermes, à Paris.*

Observation. — Cette lettre me fut envoyée de Genève, par M. Mouchon, peu de temps après la publication de *l'Histoire de la vie et des ouvrages de J. J. Rousseau*, en 1821. L'autographe est entre les mains de M. le docteur Coindet.

Le langage que tient Rousseau sur la patrie, la liberté, le parallèle des deux siècles de notre littérature, rendent cette lettre très-remarquable. Elle est du commencement de cette période, pendant laquelle il fut transporté, pour ainsi dire, dans une sphère élevée, et qu'il décrit, soit dans ses Confessions, soit dans ses *quatre lettres* à M. de Malesherbes: c'était l'année qui suivit celle où l'académie de Dijon couronna son premier discours: « couronne qui « réveilla, dit-il, toutes mes idées, les anima d'une nou-

« velle force, et acheva de mettre en fermentation dans « mon cœur ce premier levain d'héroïsme et de vertu, « que mon père, et ma patrie, et Plutarque, y avaient mis « dans mon enfance. »

VII.

A M. LENIEPS.

A Paris, le 22 octobre 1752.

Je ne suis point encore revenu, mon cher ami, de l'émotion que m'a donnée votre dernière lettre; les peines que vous avez souffertes, les dangers que vous avez courus, y sont peints avec une vivacité qui m'a donné des palpitations. Graces au ciel, vous voilà tranquille; et si votre fortune personnelle ne répond pas à ce que vous avez lieu d'espérer, la situation de mademoiselle votre fille vous met en état de ne rien craindre pour la vôtre; c'est une assurance qui me comble de joie. Il n'y manque que de vous revoir à Paris, vivre avec vos amis, et goûter enfin le repos que vous avez si bien acheté.

Je suis toujours à peu près de même que vous m'avez laissé : mêmes langueurs, même métier, même haine pour le monde, même goût pour mes amis, même paresse à leur écrire, même besoin de leur indulgence, et toujours comptant sur la vôtre.

On représente actuellement à la cour le petit

opéra que j'achevais à votre départ; le succès en est prodigieux et m'étonne moi-même. J'ai été à Fontainebleau pour la première représentation. Le lendemain on voulait me présenter au roi, et je m'en revins copier. Mon obscurité me plaît trop pour me résoudre à en sortir quand même je perdrais les infirmités qui me la rendent nécessaire.

On représente actuellement à l'opéra des intermèdes italiens qui y attirent une foule dont il avait besoin. Je me suis avisé, par le conseil de mes amis, de faire graver le plus beau de ces intermèdes, *La serva padrona*, et j'espère que l'ouvrage sera fini vers le milieu du mois prochain. Si vous connaissez à Lyon des amateurs de musique, vous m'obligerez de me procurer le débit de quelques exemplaires. Je ne puis pas encore fixer le prix au juste, mais j'estime à vue de pays qu'il sera entre six et neuf francs.

Bonjour, mon bon et cher ami, comptez de ma part sur un attachement immortel.

Observation. — Il n'y a eu jusqu'à présent que trois lettres de Jean-Jacques à M. Lenieps qui aient été comprises dans la Correspondance, et insérées dans le Recueil des œuvres de Rousseau [1]. Dans la première, il donne des détails curieux sur le produit de ses ouvrages. Dans les deux autres, ainsi que dans celle-là, il traite M. Lenieps en ami dont il est sûr. Les Confessions (liv. x) contiennent un témoignage incontestable de l'attachement de Rousseau. Il dit, en parlant de ses amis *du bon vieux*

[1] La première est dans l'édition de Dupont, t. xix p. 60 et les deux autres, t. xx. p. 206 et 308.

temps: « J'avais le bon Lenieps, mon compatriote, et sa « fille, alors vivante, madame Lambert. »

Il n'est pas besoin d'avertir que le petit opéra dont il est question, et qu'on représentait à la cour, était le *Devin du village.* Cette lettre confirme plusieurs particularités rapportées dans le VIIIe livre des Confessions.

Comme nous publions plusieurs lettres adressées à M. Lenieps, et qui prouvent que ce banquier fut mis à la Bastille, nous avons fait sur sa personne quelques recherches. Voici les renseignements que nous nous sommes procurés.

Lenieps, citoyen de Genève, était, pendant les troubles de cette république, qui ne finirent qu'en 1768, à la tête du parti populaire. Il lutta avec énergie contre l'aristocratie du conseil d'état, qui refusait aux familles plébéiennes l'entrée de l'administration. Le médiateur envoyé par la France était le chevalier de Beauteville, qui aigrit les esprits par sa hauteur. Il fut cause du rejet du projet présenté en 1766. Toute l'année 1767 se passa sans élection. Le médiateur était reparti pour Paris sans avoir rempli sa mission. Le duc de Choiseul, auteur du projet rejeté, fit mettre à la Bastille Lenieps, qui n'en sortit, comme on le verra, qu'au mois de mars 1768.

Lenieps, qui courait des risques à Genève, avait cru trouver plus de sûreté à Paris, mais il se trompa; il fut enfermé à deux reprises.

Lenieps était intimement lié avec M. Lambert, d'une famille française originaire de Normandie et réfugiée en Angleterre depuis la révocation de l'édit de Nantes. A la tête d'une maison de commerce qui avait des intérêts à Paris, il passa dans cette capitale. Il y fit élever son fils, qu'il s'associa. Une banqueroute conduisit le père au tombeau.

Lenieps avait une fille unique qu'il avait laissée en Suisse auprès de M. Bonnard, oncle maternel de cette jeune personne, à qui il légua une fortune de huit cent mille francs, et qui la mérita par l'usage qu'elle en fit. Elle vint rejoindre son père, et partagea son bien avec sa famille. Elle épousa le jeune Lambert, dans la chapelle de l'ambassadeur de Hollande. Elle apporta quatre cent mille francs à son mari. Le contrat, d'après la volonté de M. Lenieps, et les conseils de J.-J. Rousseau, fut passé selon les lois et coutumes de Genève. Au bout de six années de mariage, madame Lambert mourut, laissant un fils en bas âge. Avant d'expirer elle fit promettre à son mari, en présence de M. Lenieps et de Rousseau, de faire élever son fils en Angleterrre. Ce vœu lui était dicté par l'indignation que lui causa l'emprisonnement de son père à la Bastille, sans accusation, sans jugement, et d'après une lettre de cachet [1].

VIII.

A M. MUSSARD,

A PASSY.

Ce dimanche matin, 17 décembre 1752.

Je dégage ma parole, monsieur, en vous avertissant qu'on donne demain lundi la première et probablement l'unique [2] representation de *Nar-*

[1] On me fait espérer de Genève plus de renseignements sur M. Lenieps : ils feront partie du supplément à l'histoire de Rousseau.

[2] On voit qu'il prévoyait l'événement. Narcisse en effet n'eut aucun succès. Il ne fut ni sifflé, ni applaudi. Rousseau s'étonne (dans

cisse : si vous voulez la voir absolument, je vous conseille d'y venir demain, et je vous conseille de n'y pas venir si vous n'êtes sur son sort aussi indifférent que moi-même [1]. Cependant je vous recommande toujours le secret, quelque discours qu'on puisse vous tenir. MM. de Gauffecourt, d'Holbach, Grimm, vous et Lanoue [2] êtes seuls dans la confidence; les autres n'ont que des soupçons qu'il ne faut pas confirmer.

Je vous embrasse, monsieur, de tout mon cœur.

OBSERVATION. — Quoique cette lettre ne porte d'autre date que l'indication du jour, il nous est facile de désigner le mois et l'année, *Narcisse* ayant été joué le lundi 18 décembre 1752. Jean-Jacques allait souvent le dimanche voir son compatriote, M. Mussard, qui demeurait à Passy. C'est même chez lui qu'il composa *le Devin du village.* La première représentation de *l'Amant de lui-même* ayant été fixée au 18 décembre, Rousseau dut rompre l'engagement qu'il avait pris avec son ami.

ses Confessions) *de la patience du public qui l'entendit tranquillement d'un bout à l'autre.* Elle eut cependant encore une représentation.

[1] La preuve de cette indifférence se trouve dans les *Anecdotes dramatiques*, tom. 1, p. 48. Voici celle qu'on y lit à propos de Narcisse : « Au sortir de la représentation de cette pièce qui n'eut point de succès, M. Rousseau entra dans le café voisin de la comédie, et dit tout haut au milieu d'une foule de monde : « La pièce nouvelle est tombée ; elle mérite sa chute, elle m'a ennuyé; elle est de Rousseau « de Genève, et c'est moi qui suis ce Rousseau. » Il faut bien remarquer que les *Anecdotes dramatiques* (3 vol. in-8°) furent imprimées en 1775. Jean-Jacques, dans le VIIIe livre des *Confessions*, raconte le même trait avec plus de détail. La seule différence entre les deux récits est qu'il déclara *s'être tellement ennuyé qu'il ne pût tenir jusqu'à la fin*, tandis que l'historien laisse croire qu'il écouta la pièce jusqu'au bout.

[2] C'était bien là le secret de la comédie. Cependant le comédien *Lanoue* fut le seul discret.

Je possède l'autographe de cette lettre, qui m'a été donnée par M. Poncelet, professeur à l'école de droit. Elle était, ainsi que les deux autres, adressée à M. Mussard, dans les papiers de l'agent de change de ce nom. Je crois qu'il est petit-neveu de l'ami de Rousseau, qui n'avait eu qu'une fille unique, mariée à M. de Valmalette.

IX.

AU MÊME.

Ce samedi matin, 1753.

J'ai cru, monsieur, sur l'objet de la partie que M. de Gauffecourt m'a proposé, qu'il serait bien que vous consultassiez quelqu'un de moins ignorant que moi. J'ai songé au baron d'Holbach sur les lumières et la probité duquel nous pouvons compter : je lui ai proposé la partie, mais vaguement et sans m'expliquer, afin que si par hasard vous ne trouviez pas à propos de lui faire votre confidence, on pût la rompre facilement. Marquez-moi, je vous prie, votre sentiment là-dessus, et si les jours ne sont pas indifférents, faites-moi dire aussi ceux qu'il faut exclure, afin que nous le laissions maître des autres, et je vous ferai avertir de celui qu'il aura choisi. Je meurs d'envie de vous embrasser, et suis bien fâché de ne m'être pas trouvé chez moi quand vous avez pris la peine d'y venir.

Adieu, monsieur, je ne serai jamais content que je ne vous aie fait connaître combien je vous aime et vous honore.

Observation. — Il ne me paraît pas possible, à moins de nouveaux renseignements, de rendre compte de l'objet de cette lettre, et l'on en est réduit à des conjectures : encore, pour en faire, faut-il partir d'une donnée. Il s'agit bien d'une réunion; mais elle avait un but autre que le plaisir ou la distraction, puisque Rousseau dit qu'il faut consulter *quelqu'un de moins ignorant que lui sur l'objet de la partie proposée;* et comme il indique M. d'Holbach, qui s'occupait de chimie, d'histoire naturelle, de sciences exactes, de physique, et qu'il paraît que l'objet en question intéressait particulièrement M. Mussard, il faut voir quel était son goût de prédilection. Rousseau, dans ses Confessions (liv. VIII), nous dit que c'était la conchyliologie. « En fouillant à fond de cuve les terrasses de son jardin, il trouva des coquillages fossiles en si grande quantité, que son imagination exaltée ne vit plus que coquilles dans la nature, et qu'il crut enfin tout de bon que l'univers entier n'était que coquilles, débris de coquilles, et qu'en un mot, la terre entière n'était que du cron. Il était toujours occupé de cet objet et de ses singulières découvertes. »

Comme il est question, *dans la partie proposée,* d'aller à Passy, chez M. Mussard, il est présumable que l'objet était relatif à sa passion pour les coquilles; et que Rousseau, qui savait que le baron d'Holbach avait des connaissances étendues sur les diverses parties de l'histoire naturelle, eut l'idée de l'indiquer à son ami. En effet, parmi les nombreux ouvrages du baron, il en est plusieurs sur la minéralogie, et un spécial sur l'*histoire naturelle des couches de la terre.*

L'autographe de cette lettre est dans la possession de M. Poncelet, professeur à l'école de droit, qui a bien voulu me le communiquer.

X.

A M. FRANÇOIS MUSSARD,

CHEZ M. DE VALMALETTE, RUE MAUCONSEIL.

A Genève le 6 juillet 1754.

Je savais trop, monsieur, quels sont vos sentiments et vos bontés pour moi, pour douter du soin que vous donneriez à une affaire qui me tenait autant au cœur que celle que vous venez de terminer heureusement; mais les peines que vous avez prises et la diligence que vous y avez employée donnent un nouveau prix au service que vous m'avez rendu dans cette occasion. Il m'est doux de réunir tant d'obligations envers une personne que j'aime et que j'honore autant que vous : il me serait encore plus doux de les acquitter si jamais vous m'en fournissiez le moyen.

Je suis flatté de votre approbation ; car c'est surtout à mes amis que je cherche à plaire : si vous goûtez mon ouvrage, vous et l'ami à qui vous l'avez communiqué pour moi, j'attendrai fort patiemment l'événement. Du reste, bon ou mauvais, j'espère qu'il écartera pour quelques temps les clabauderies des musiciens et me rendra la sûreté

dont leurs petits complots m'ont privé durant quelque temps. Au surplus, quiconque se résout à dire des vérités utiles, ne doit pas attendre sa récompense des hommes. Je vous prie de vouloir garder jusqu'à mon retour l'argent qui vous a été remis par Pissot [1], à moins que je n'en aie besoin auparavant ; auquel cas je me prévaudrai sur vous comme vous me le permettez. Je vous prie de me garder le secret avec tout le monde et même avec M. Lenieps ; car après toutes les amitiés qu'il m'a témoignées, il aurait lieu de se plaindre, s'il apprenait mes affaires d'un autre que de moi-même.

J'ai été très-bien reçu ici, et je ne puis que me louer des bontés de mes concitoyens. Je partirai avec regret, mais je partirai pourtant au commencement de septembre, et je me consolerai de quitter ma patrie, en me rapprochant de vous, que j'honore, que j'aime et que j'embrasse de tout mon cœur.

P. S. J'ai laissé M. de Gauffecourt à Lyon ; quand il sera de retour je lui communiquerai vos lettres, et je puis d'avance vous remercier en son nom de votre souvenir. Mes respects, je vous supplie, à madame de Valmalette et mes compliments à monsieur son époux.

Observation. — On est encore réduit à des conjectures sur l'affaire dont Rousseau parle au commencement de cette lettre *qui lui tenait tant au cœur*, et que

[1] « Pissot, alors mon libraire, me donnait toujours très-peu de « chose de mes brochures, souvent rien du tout. » *Confess.* liv. VIII. Il s'en plaint amèrement dans une de ses lettres, et ne veut plus avoir affaire à lui.

M. *Mussard termine heureusement.* Il semble que cette affaire devait se traiter à Paris : cependant il serait possible que, de cette capitale, M. Mussard eût contribué à en terminer une à laquelle Jean-Jacques attachait le plus grand prix. Voici ce qu'on lit dans les *Confessions :* « Honteux d'être exclus de mes droits de citoyen par la « profession d'un autre culte que celui de mes pères, je « résolus de reprendre ouvertement ce dernier. Je me « soumis même aux instructions du pasteur. Je désirai « seulement de n'être pas obligé de paraître en consis- « toire. L'édit ecclésiastique cependant y était formel : « on voulut bien y déroger en ma faveur... Je fus réinté- « gré dans mes droits de citoyen, et comme tel, inscrit dans « le rôle des gardes, que paient les seuls citoyens et bour- « geois, et j'assistai à un conseil-général extraordinaire « pour recevoir le serment du syndic Mussard. » La personne du même nom qui habitait Paris, et à laquelle cette lettre est adressée, n'aurait-elle point agi pour obtenir, en faveur de Rousseau, sa dispense de paraître en consistoire : démarche d'apparat qui lui déplaisait beaucoup? du moins aucune autre affaire n'occupait Jean-Jacques à cette époque. Nous ne donnons, au reste, notre conjecture que pour ce qu'elle vaut.

Quant à l'ouvrage, on pourrait présumer qu'il avait rapport à la musique, si l'on en jugeait par la supposition que fait Rousseau, que cet ouvrage doit écarter les *clabauderies des musiciens.* Cependant tout autre ouvrage, en attirant l'attention du public sur l'auteur, pouvait produire le même effet; et Jean-Jacques le désignant comme contenant des *vérités utiles*, il pourrait être question du *Discours sur l'origine de l'inégalité des conditions*, dont la dédicace est datée du 22 juin 1754.

XI.

A MADAME BOURETTE,

A PARIS.

13 septembre 1754.

Recevez, madame, mes très-humbles remercîments des vers que vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer : leur éloge m'est interdit, puisqu'ils semblent destinés au mien; et vous pardonnerez sans doute un peu de grossiéreté à un homme aussi peu accoutumé à recevoir des compliments qu'à en faire. Mais rien ne m'empêchera de rendre en toute occasion justice à vos talents, qui m'étaient connus, ni d'être toute ma vie, avec reconnaissance et respect, madame, etc.

Observation. — Nous avons donné, dans la *Biographie des Contemporains* de Jean-Jacques[1], une notice sur madame Bourette, connue d'abord sous le nom de madame Curé, puis désignée comme *Muse limonadière*.

Cette lettre est une réponse aux vers qu'elle avait adressés à Rousseau, et qu'elle n'a pas insérés dans son recueil. Elle dut être écrite de Genève, où Rousseau passa les mois de juillet, d'août et de septembre 1754. L'autographe est entre les mains de M. Collin de Plancy.

[1] *Histoire* de J. J. Rousseau, tom. II. pag. 28.

XII.

A MADAME LA COMTESSE D'HOUDETOT.

A la Chevrette, ce mardi matin 1757.

Voici, madame, les papiers que vous m'avez demandés; je crains que vous ne puissiez rien débrouiller aux ratures des lettres : si vous en pouvez déchiffrer quelques-unes, je vous prie de vouloir bien m'indiquer les autres, afin que je les copie lisiblement. Quant au catéchisme, j'y ai fait plusieurs changements en le récrivant, c'est pourquoi je vous prie d'en garder la copie que je vous envoie, afin que je puisse sur elle collationner la mienne.

Je pars à l'instant pour Paris. Je compte remettre en passant le paquet à votre porte, aller dîner chez mon ami Diderot, y passer demain mercredi, la journée entière, et repartir jeudi de grand matin pour revenir dîner ici, sans être sorti de chez lui pour aller ailleurs, pas même chez vous. Mais vous savez, madame, quel désir j'aurais d'embrasser M. de Saint-Lambert. Si vous pouviez l'engager à passer demain chez Diderot, une fois dans la journée, il m'y trouverait infailliblement, et j'aurais un plaisir sensible à le voir. Du moins comme madame d'Épinay se flatte de l'avoir à dîner avant son départ, je voudrais bien être instruit du jour, afin de m'y trouver aussi, et, quoi qu'il arrive,

j'espère que vous voudrez bien me faire donner de vos nouvelles, et des siennes durant mon séjour à Paris.

J'ai appris avec peine que le soir de votre arrivée vous n'aviez point dormi, et que vous vous étiez mal portée le lendemain. Le mal de tête que vous aviez la veille augmente mon inquiétude. Vous étiez sortie par la chaleur, et la manière dont vous vous trouviez affectée ressemble à un coup de soleil. Vous aviez parlé de vous faire saigner: c'était, en pareil cas, ce qu'il y avait de mieux à faire. Vous savez qu'il ne faut pas user en cela de remise. Voilà mon principal sujet d'inquiétude sur lequel je vous supplie de me tranquilliser.

Un autre qui n'est guère moindre, c'est votre prochain voyage dont on m'a parlé comme d'une chose assurée. Ah! madame, que deviendront les promenades charmantes où nous nous entretenions de tout ce qui pouvait intéresser des cœurs honnêtes et sensibles, et où je trouvais si doux de penser avec vous, que j'en ai perdu l'habitude de penser seul? On ne se promène point à la Chevrette comme à Aubonne, et l'Hermitage même me paraît une solitude depuis que vous n'y venez plus.

Hier en passant à Deuil, je vis mademoiselle votre fille qui dormait de tout son cœur et qui paraissait se porter à merveille. J'espère qu'il en est de même de celle qui est auprès de vous à Aubonne, et je me console en regardant le séjour qu'elle y fait comme un gage de votre prochain retour.

Bonjour, madame, recevez, s'il vous plaît, les as-

surances de mon respect, et les faites agréer aussi à madame de Blainville. J'attends avec impatience de meilleures nouvelles de votre santé, et j'espère en recevoir à votre porte en y portant cette lettre.

ROUSSEAU.

La suscription est à madame la comtesse d'Houdetot, en son hôtel, rue de l'Université, à Paris.

OBSERVATION. — Cette visite à Diderot est racontée dans les Confessions, et dans les Mémoires de madame d'Épinay. « Madame d'Houdetot, dit Jean-Jacques, grande « enthousiaste de Diderot, voulut que j'allasse le voir à « Paris. L'argument victorieux sur mon cœur dont elle « se servit, fut qu'en ce moment Diderot était malheu- « reux. Outre l'orage excité contre l'Encyclopédie, il en es- « suyait alors un très-violent contre sa pièce (*le Fils naturel*), « qu'on l'accusait d'avoir prise en entier de Goldoni. Ma- « dame de Graffigny avait même eu la méchanceté de « faire courir le bruit que j'avais rompu avec lui à cette « occasion. Je trouvai qu'il y avait de la justice et de la « générosité de prouver publiquement le contraire, et « j'allai passer deux jours, *non-seulement avec lui, mais* « *chez lui*. Diderot me reçut bien... Que l'embrassement « d'un ami peut effacer de torts!... Il y avait près de six « mois que je lui avais envoyé les deux premières parties « de la *Julie* pour m'en dire son avis. Il ne les avait pas « encore lues. Nous en lûmes un cahier ensemble. Il « trouva tout cela *feuillu*, ce fut son terme, c'est-à-dire, « chargé de paroles et redondant. Je l'avais déjà bien « senti moi-même; mais c'était le bavardage de la fièvre. « Je ne l'ai jamais pu corriger. Les autres parties ne sont « pas comme cela. » Passons à la version de madame d'Épinay, ou plutôt de Grimm, dont on y reconnaît

souvent la plume, et qui, étant dépositaire de ces Mémoires, et ayant vu publier les Confessions, a dû faire coïncider, autant que possible, les deux récits. « Grande « nouvelle (t. III, pag. 59), aussi admirable qu'inattendue, écrit-elle à son ami M. Grimm! Rousseau est « allé... — Où?... — Devinez... — A Paris?.. — Oui. — « Et pourquoi? — Pour voir Diderot, se jeter à son « cou... Si cette démarche était sincère, elle serait fort « belle; mais il ne faut pas avoir de distraction lorsqu'on « veut en imposer. Rousseau n'est plus à mes yeux qu'un « nain moral, monté sur des échasses... Il me demanda « si je n'avais pas un portefeuille à lui prêter pour em- « porter sous son bras.... Et pourquoi donc faire? — « C'est pour mon roman, me répondit-il, un peu em- « barrassé. Je compris alors le motif de son grand em- « pressement à voir Diderot. Tenez, lui dis-je sèchement, « voilà un portefeuille; mais il est de trop dans votre « voyage : il vous en fait perdre tout le fruit. »

Ainsi Grimm et madame d'Épinay veulent faire entendre que le seul motif de la visite de Jean-Jacques à Diderot était d'avoir son avis sur la Nouvelle Héloïse, dont il lui aurait porté le manuscrit, dans cette supposition. Grimm répondit à madame d'Épinay, que la demande du portefeuille l'avait fait sauter jusqu'aux nues, ajoutant qu'il fallait être bien sot pour être faux et vouloir faire des dupes. Il en parlait en connaissance de cause.

Nous n'avons à opposer au récit de madame d'Épinay que celui de Rousseau; et, comme nous avons toujours vérifié le témoignage de ce dernier, sans le prendre *une seule fois* en faute, nous le préférons, comme on s'en doute bien, à celui de l'*auteur des Mémoires* de madame d'Épinay.

Remarquons que la lettre qu'on vient de lire fut écrite de La Chevrette même, au moment de partir pour aller voir Diderot, et après la prétendue demande du portefeuille.

L'autographe appartient à M. de Villenave, qui a bien voulu nous le communiquer. Madame de Blainville était sœur de M. d'Houdetot.

XIII.

A M. ***.

Ce 10 mai 1758.

Je vous remercie, monsieur, de la commission que vous avez bien voulu remplir auprès de M. de Buchelay, en conséquence de celle dont vous vous étiez chargé pour moi de sa part. J'ai reçu cent vingt livres que le P...... a pris la peine de m'apporter de la vôtre. J'ai évalué mon temps et ma nourriture, et, retenant dix-huit francs que j'estime libéralement payé, je vous renvoie cent deux livres, pour les remettre, s'il vous plaît, à M. de Buchelay, avec le billet ci-joint.

L'eau de chaux ne m'ayant rien fait, je l'ai quittée. Le lait ayant tout-à-fait supprimé les urines, j'ai été forcé de le quitter aussi. Il s'est formé depuis quelque temps une enflure dans le bas ventre, un peu au-dessus de l'aîne gauche. Cette enflure est en ligne droite, et dans une direction oblique. On la prendrait pour une continuation de la verge.

Elle rentre quand je suis couché et reparaît à l'instant que je me lève. Ce n'est point une descente. Elle n'a que la douleur sourde et légère qui, depuis quelques années, ne me quitte point dans cette région. Du reste l'urine diminue en quantité de jour en jour et sort plus difficilement, excepté quand elle est tout-à-fait crue et couleur d'eau claire : alors elle sort avec un peu plus d'abondance et de facilité. Mais en quelque état que ce soit, il faut toujours presser le bas ventre pour la faire sortir. Je vous dis cela, persuadé que mon mal n'a jamais été connu de personne, et qu'on en pourrait peut-être tirer quelques observations utiles à la médecine. Je ne vous consulte point d'ailleurs; je n'attends ni ne veux plus aucune espèce de soulagement de la part des hommes, mais seulement de celui qui sait consoler des maux de cette vie par l'attente d'une meilleure.

Reçevez, monsieur, les assurances de mon respect.

Observation. — Les détails que Rousseau donne sur sa santé font croire que cette lettre est adressée à un médecin. Il avait été successivement traité par Morand, Daran, Helvétius, Thierry, Malouin, les médecins ou chirurgiens les plus célèbres de leur temps. L'inutilité de leurs soins fit prendre à Jean-Jacques le parti de s'en passer et de laisser agir la nature.

XIV.

BILLET A M. DE BUCHELAY.

A Montmorenci, le 10 mai 1758.

J. J. Rousseau a reçu de la part de M. de Buchelay la somme de cent vingt livres, sur laquelle, retenant dix-huit francs pour le salaire de sa copie, largement payé, et plutôt estimé sur la lenteur de son travail, que sur le prix de la chose, il se trouve redevoir à M. de Buchelay la somme de cent deux livres qu'il lui renvoie.

Observation. — Ce billet était inclus dans la lettre précédente. Rousseau se taxait toujours dans les copies qu'il faisait. Plus tard, celles qu'on lui demandait de quelque morceau de musique n'étaient qu'un prétexte pour le voir. Le *Journal de mes visites*, qui sera inséré dans le second volume, en offre la preuve.

A propos de ce *métier de copiste*, ainsi que Rousseau l'appelle lui-même, et du soin qu'il avait de se taxer, il n'est pas inutile de rapporter ce qu'on lit sur ce sujet dans les Mémoires qu'une femme célèbre vient de publier récemment sur son siècle, et plus encore sur elle-même, et sur les personnes qu'elle a connues, et dont plus d'une aurait voulu, sans doute, en être oubliée.

Dans les Mémoires de madame de Genlis, on trouve donc en note (T. II, p. 10, note) une lettre de Rousseau à madame de Pompadour. Voici la note et la lettre. « La marquise de Pompadour, étant parvenue à mettre « dans ses intérêts Voltaire, Duclos, Crébillon et Mar-

montel, essaya, comme elle le disait, d'*apprivoiser* Rousseau : mais une lettre qu'elle reçut de lui la dégoûta de renouveler ses avances. « C'est un hibou, dit-elle un jour « à madame de Mirepoix. » — « J'en conviens, répondit la « maréchale, mais c'est celui de Minerve. »

« Madame, j'ai cru un moment que c'était par erreur « que votre commissionnaire voulait me remettre cent « louis pour des copies qui sont payées avec douze francs. « Il m'a détrompé; souffrez que je vous détrompe à mon « tour. Mes épargnes m'ont mis en état de me faire un « revenu non viager de 540 livres, toute déduction faite. « Mon travail me procure annuellement une somme à « peu près égale : j'ai donc un superflu considérable; je « l'emploie de mon mieux, quoique je ne fasse guère « d'aumônes. Si, contre toute apparence, l'âge ou les in- « firmités rendaient un jour mes forces insuffisantes, j'ai « un ami. Paris, le 18 août 1762. »

Il n'est pas difficile de faire voir que cette lettre est apocryphe. Un rapprochement de date suffit[1]. Le 18 août 1762, Jean-Jacques était à Motiers-Travers. L'arrêt du parlement, en date du 9 juin précédent, et la fuite de Rousseau le même jour, avaient fait trop de bruit pour que madame de Pompadour envoyât un commission-

[1] Ces rapprochements de date sont terribles pour les *conteurs*. Mais il leur était aussi facile de les faire, qu'il l'est à ceux qui les réfutent, et d'éviter tout anachronisme. Ainsi madame de Genlis dit dans ses Mémoires (tom. II. pag. 11) que Rousseau venait dîner presque tous les jours chez elle, depuis cinq mois (lui qui n'allait pas deux jours de suite dîner en ville), et que deux mois après l'époque dont elle parle, ils se brouillèrent à la première représentation du *Persifleur*. Or cette représentation eut lieu le 10 février 1771 : conséquemment l'époque en question était vers le 16 décembre 1770. Rousseau n'était de retour à Paris que depuis le mois de juillet, et dans ces cinq mois, Dusaulx, Rulhières, le P. de Ligne, et beaucoup d'autres le réclament : enfin, c'est encore dans cet espace de temps qu'il faut placer les lectures des *Confessions*.

naire à Paris, sachant, comme tout le monde, que l'illustre fugitif était en Suisse.

Quant aux circonstances rapportées dans la prétendue lettre, elles sont fausses. Rousseau n'avait alors qu'un revenu viager de 300 livres, que lui faisait le libraire Rey, d'Amsterdam, et de 300 autres livres, qu'il touchait de Duchesne. J'ai vu plusieurs quittances données à ce dernier. Jean-Jacques eut plus tard *un ami*, sur lequel il pouvait en effet compter. Ce fut du Peyrou : il en avait encore un autre dans milord Maréchal : mais, après avoir refusé les offres généreuses et touchantes du second, il rompit tout engagement avec le premier, voulant conserver sa sauvage indépendance. Faisons observer que lorsqu'il put dire *j'ai un ami*, en parlant de l'un ou de l'autre, madame de Pompadour n'existait plus. Enfin, il me paraît douteux que ce soit à cette dame que la maréchale de Mirepoix ait fait la réponse qu'on rapporte dans l'historiette; car cette réponse spirituelle et piquante était une leçon; et madame de Mirepoix ne s'avisait pas d'en faire aux maîtresses des rois. Elle le prouva par la manière dont elle se conduisit avec madame du Barry, qui ne valait pas madame de Pompadour[1].

M. Desprez vient de publier sur la dernière un *essai* qui n'a que le défaut d'être trop court[2]. Il y rapporte la prétendue lettre de Jean-Jacques; et comme cet essai a précédé les *Mémoires*, il est évident que l'éditeur des Mémoires a fait un emprunt à l'auteur de l'*essai*.

[1] Elle monta la première ou des premières dans le carrosse de madame de Pompadour, et ce fut elle qui organisa en 1769 le souper que Louis XV fit chez madame du Barry pour laquelle elle recrutait les dames de la cour. Celles-ci répugnaient à voir cette maîtresse qui faisait presque trouver du mérite à celles qui l'avaient précédée.

[2] En tête des *Mémoires* de madame Du Hausset.

XV.

A M. LENIEPS.

A Montmorenci, le 26 octobre 1758.

Il faut, cher Lenieps, vous avouer sans détour mon ignorance : je ne suis pas plus habile en savoyard qu'en latin, j'entends l'un et l'autre sans pouvoir les parler. Je vous ai lu, quoique vous en puissiez croire; mais je ne saurais vous répondre, au moins à votre patois, car pour votre cœur qui m'aime, soyez sûr que je lui réponds bien.

Je vous sais extrêmement bon gré de ce que vous avez dit à l'abbé de la Porte : s'il dit du bien de mon ouvrage, pensez-vous que ce soit par amour pour la vérité? Point du tout! c'est parce qu'il sait bien que M. Fréron en dira du mal; il en dirait du mal d'aussi bon cœur, si l'autre en disait du bien. Comment voulez-vous qu'on soit sensible à de pareils éloges?

La saison s'avance, et je commence à craindre que sa rigueur ne me prive du plaisir de vous voir à la Barre, et d'y manger *menton* ou *poir* [1], car le choix m'est fort égal, pourvu que nous le mangions ensemble. Voici une pluie qui gâte les chemins, et qui me mettrait moi-même hors d'état de me trouver au rendez-vous. Je voudrais bien pouvoir, au lieu de cela, vous aller voir à Paris; mais

[1] Mets génevois.

à la même difficulté qui subsiste il s'en joint tant d'autres, que je n'ose me promettre ce plaisir pour cet hiver. Mon cher, l'essentiel est de s'aimer, la distance ne fait rien à cela; se voir, est pour le plaisir, s'aimer est pour le bonheur; et je crois que sur ce point nous sommes aussi sûrs l'un de l'autre que si nous nous le disions mille fois le jour.

Adieu, mon bon et cher ami; n'imitez pas ma négligence, car vous n'êtes pas aussi paresseux que moi, et votre métier ne prend pas tant de temps que le mien. Témoignez à mademoiselle votre fille combien je suis sensible à son souvenir et à sa bonne volonté : soyez toujours unis ainsi d'inclination, ayez toujours des amis communs, soyez toujours heureux les uns par les autres; il n'y a jamais que les gens de bien qui cherchent et trouvent leur bonheur dans leur famille. Adieu de rechef; mademoiselle le Vasseur vous assure de son respect, et moi je vous embrasse de tout mon cœur.

Observation. — L'abbé de la Porte, dont il est question dans cette lettre, est le même qui, plus tard, fit avec le libraire Duchesne une collection des ouvrages de Rousseau. Après avoir travaillé à l'*Année littéraire* avec Fréron, ils se brouillèrent pour des affaires d'intérêt, puis se réconcilièrent, et l'abbé de la Porte finit par abandonner le métier de critique, qui lui faisait des ennemis, pour embrasser celui de compilateur, avec lequel il gagna beaucoup d'argent. C'est pendant la rupture avec Fréron que fut écrite cette lettre.

XVI.

A M. SARRAZIN L'AINÉ,

PASTEUR DE L'ÉGLISE DE GENÈVE.

Montmorenci, le 29 novembre 1758.

Je suis sensiblement touché, monsieur, de l'approbation dont vous honorez mon ouvrage, et de vos bontés pour l'auteur. Si le désir de bien faire avait besoin de quelque encouragement, c'est dans l'espoir d'obtenir des suffrages tels que le vôtre qu'il pourrait le trouver; je relirai souvent votre lettre pour y méditer, sous la forme d'éloges, les leçons de mon devoir. Que ne suis-je à portée de l'apprendre quelquefois dans vos éloquents sermons tels que celui sur le citoyen que j'eus le bonheur d'entendre, il y a quatre ans, et que je n'oublierai de ma vie? Quand j'ose élever ma faible voix sur les dangers du théâtre, je ne fais que répéter les maximes de nos pasteurs, dont nous devrions mieux profiter. Quand je montre le désordre qu'un pareil établissement causerait dans notre constitution, je ne fais que répéter ce que tous les Génevois sages et raisonnables ont pensé et dit avec moi; tout ce que j'ai dit de bon je le tiens de mon pays, je serais bien ingrat de ne pas le lui rendre, quand le besoin paraît l'exiger.

O monsieur! si jamais je puis revoir ma patrie,

qu'il me sera doux d'apprendre à devenir meilleur et plus sage en conversant quelquefois avec vous! que je consacrerai de moments agréables à vous montrer tout l'honneur que je vous porte et le sincère et profond respect que j'ai pour vous.

Observation. — C'est de la lettre sur les spectacles qu'il est question. Le vœu qu'exprime Rousseau pour revoir sa patrie ne fut jamais exaucé. Depuis 1754, qu'il alla passer trois mois à Genève, il n'est jamais retourné dans cette ville.

L'autographe de cette lettre est entre les mains de M. Jean Dupain, arrière-petit-fils de M. Sarrazin, à qui elle fut écrite.

On verra dans le second volume des observations sur la lettre à d'Alembert, par M. Eymar. Elles prouvent que Rousseau avait raison d'écrire à M. Sarrazin, que tous les Génevois sages et raisonnables pensaient comme lui, et repoussaient l'établissement d'un théâtre.

XVII.

A M. LENIEPS.

A Montmorenci, le 3 juillet 1759.

Vous me forcerez, mon bon ami, de vous répéter que je n'aime point les lettres affranchies, et qu'il vaut mieux ne point écrire à ses amis que de leur écrire pour les désobliger.

J'apprends avec déplaisir que le rétablissement de madame Lambert vient plus lentement que je

n'avais cru, et que son fils est encore incommodé; votre état demanderait aussi d'être un peu moins sédentaire, et je pense qu'un voyage à Montmorenci ne vous ferait à tous trois que beaucoup de bien, comme il me ferait à moi beaucoup de plaisir : vous ne sauriez mieux faire que de venir vous y promener quelque beau jour.

Adieu, cher ami, je vous aime, et je vous embrasse de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

OBSERVATION. — Madame Lambert était fille de M. Lenieps, et la même dont il est question dans la dernière lettre adressée à celui-ci. Ainsi elle s'était mariée dans l'intervalle. Voyez à la suite de la lettre du 22 octobre 1752 (nº VII) quelques renseignements sur cette femme intéressante.

XVIII.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 17 septembre 1759.

Votre première lettre, mon ami, m'avait donné un pressentiment du malheur que vous m'annoncez par la seconde; j'ai senti votre perte [1] avec un cœur d'ami, et je n'eus jamais tant de regret qu'en ce moment, de vivre éloigné de vous. Sans votre fille, je vous presserais de venir passer quelques

[1] La mort d'un fils de madame Lambert, née Lenieps.

jours ici, mais je sens combien en cette occasion vous avez besoin l'un de l'autre. Cependant il faut tout dire; votre fille est si jeune, que je ne puis regarder cette perte comme irréparable, quoiqu'à la vérité on trouve peu d'enfants aussi aimables que l'était celui-là; mais, mon ami, l'éducation peut tant de choses! qu'il en vienne un seulement, nous en causerons, et peut-être n'aurez-vous rien perdu. Cher Lenieps, je voudrais que mon amitié pût vous tenir lieu de quelque chose. Je ne sens jamais tant d'attachement pour mes amis que dans leurs peines, et malheureusement vous ne me fûtes jamais si cher que dans ce moment. Adieu, mon bon ami, écrivez-moi de temps en temps. Je crois que vous avez besoin d'écrire, et j'ai besoin que vous m'écriviez.

Observation. — On voit dans cette lettre que Rousseau s'occupait de *l'Émile.* Il fait allusion à cet ouvrage en disant: L'éducation *peut tant de choses! qu'il vous vienne un enfant*, *et nous en causerons.*

L'expression dont se sert Jean-Jacques, en parlant de l'enfant qui venait de mourir, me ferait naître des doutes sur la date de cette lettre. Mademoiselle Lenieps ne s'est mariée que postérieurement au 26 octobre 1758. Au 17 septembre 1759, elle était mère et avait perdu son enfant. Le langage que tient Rousseau, en disant que peu *d'enfants étaient aussi aimables que celui-là*, ferait croire qu'il était plus âgé que ne le pouvait être celui de madame Lambert, d'après le rapprochement que nous avons fait,

XIX.

A MADAME LAMBERT,

NÉE LENIEPS.

Montmorenci, le 17 septembre 1759.

En apprenant votre perte, madame, j'ai senti combien j'étais l'ami de votre père et le vôtre. J'aurais regretté cet aimable enfant, quand même il ne vous aurait pas appartenu. Ce n'est pas de moi qu'il faut attendre des consolations que les cœurs durs trouvent toujours prêtes pour les maux qu'ils ne sentent point. L'amitié ne connaît qu'une sorte de consolation, c'est le partage des peines, et je suis bien sûr que personne, hors votre famille, ne vous rend plus que moi ce triste devoir. Votre digne père me paraît encore plus à plaindre que vous, car il porte à la fois sa douleur et la vôtre. Votre cœur doit vous dire à quoi cela vous oblige; car qui sait mieux que vous combien on s'affecte pour ses enfants, et qui mérite mieux vos ménagements qu'un tel père? Comptez bien ce qui vous reste, et vous regretterez moins ce que vous avez perdu. Recevez, madame, les assurances de ma tendre amitié et de mon respect.

Observation. — Cette lettre était incluse dans la précédente. Voyez celle du 22 octobre 1752 (n° VII).

XX.

A M. LENIEPS.

A Montmorenci, le 23 octobre 1760.

J'ai reçu, mon bon ami, avec un sensible plaisir, vos lettres, vos dragées, et surtout la bonne nouvelle que vous m'avez annoncée [1]. Je n'ai pas écrit aussitôt qu'il aurait fallu selon l'usage, mais je ne crains pas que personne ait partagé plus vivement que moi vos épanchements de joie. Les connaissances s'empressent, félicitent, font force compliments; les vrais amis se réjouissent au fond de leur cœur, et n'ont pas peur qu'on les taxe d'indifférence. Portez mes remerciements et tendres félicitations à notre aimable accouchée et à son mari. Dites-lui que le jour où j'aurai le plaisir de la recevoir bien rétablie à Montmorenci, sera une véritable fête pour l'ami de son père et le sien.

[1] La naissance d'un second fils de madame Lambert, née Lenieps. Voyez les lettres du 17 septembre 1759.

XXI.

NOTES POLÉMIQUES,

A L'OCCASION DE LA NOUVELLE HÉLOÏSE.

1760[1].

M. de Malesherbes, par intérêt pour Rousseau, qui avait vendu le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse* au libraire Rey, d'Amsterdam, voulut faire faire en France une édition de cet ouvrage au profit de l'auteur. « Comme ce « profit, dit Jean-Jacques, eût été de ma part un vol, non- « seulement je ne voulus point accepter le présent qui « m'était destiné pour cela, sans l'aveu de Rey, qu'il ac- « corda très-généreusement; mais je voulus partager avec « lui les cent pistoles à quoi monta ce présent, et dont il « ne voulut rien. Pour ces cent pistoles, j'eus le désagré- « ment dont M. de Malesherbes ne m'avait pas prévenu, « de voir horriblement mutiler mon ouvrage, et empê- « cher le débit de la bonne édition jusqu'à ce que la mau- « vaise fût écoulée. »

L'intention du magistrat valait mieux que le calcul qu'il avait fait. Ne considérant que l'intérêt *pécuniaire* de Jean-Jacques, il oubliait celui de son honneur et de sa réputation, et Rousseau sacrifia toujours l'un à l'autre.

Il y eut même, de la part de M. de Malesherbes, une maladresse qui pouvait brouiller l'auteur avec le prince,

[1] *La Nouvelle Héloïse* parut à Paris au commencement de février 1761. La discussion entre M. de Malesherbes et Jean-Jacques ayant eu lieu pendant l'impression, ces notes doivent être de la fin de 1760.

dont il reçut dans tous les temps des témoignages d'intérêt. Il est dit, dans la Nouvelle Héloïse, que la *femme d'un charbonnier est plus digne de respect que la maîtresse d'un roi.* M. de Malesherbes engagea l'auteur à supprimer cette phrase. Rousseau s'y refusa, parce qu'*en l'écrivant il n'avait fait aucune application*, et conséquemment n'avait point songé à madame de Pompadour. Seulement, par égard pour le magistrat, il substitua le mot *prince* au mot *roi.* M. de Malesherbes fit mettre dans un exemplaire un carton où l'on ne parlait ni de charbonnier, ni de roi, ni de prince, et le fit passer à la maîtresse de Louis XV.

Par la substitution d'un mot à l'autre, madame de Pompadour était moins désignée que madame la comtesse de Boufflers, maîtresse du prince de Conti; et tous les deux pouvaient croire que Rousseau n'avait pas, sans intention, mis en avant cette maxime, et se trouver choqués de l'allusion de la part de celui au sort duquel ils prenaient un intérêt non équivoque. Ces résultats probables n'arrivèrent pas: mais M. de Malesherbes apprit, par le refus de Rousseau, qu'il n'obtiendrait jamais de l'auteur certaines suppressions, et plus particulièrement celles de maximes ou d'opinions trop hardies auxquelles l'auteur devait tenir, soit parce qu'elles étaient *siennes*, soit parce que, les mettant dans la bouche d'un protestant, elles faisaient partie essentielle du rôle de l'acteur mis en scène, et que les retrancher ce ne ne serait plus observer les convenances, ni le costume. Comme l'ouvrage ne pouvait être imprimé à Paris, sans passer à la censure, qui n'en permettrait point la publication, le magistrat prit l'initiative, et fit les retranchements qu'il jugea nécessaires.

C'est à l'occasion de ces retranchements que M. de

Malesherbes et Rousseau correspondirent ensemble, et que furent écrites les notes qu'on va lire. Les passages auxquels se rapportent ces notes n'étaient point indiqués, et pour réparer cette omission il m'a fallu faire les recherches nécessaires. Toutes n'ont pas eu le même succès. Mais celles qui sont restées sans résultat étaient heureusement relatives aux notes les moins intéressantes, ainsi qu'on en pourra juger; nous les rapporterons à la fin de ce chapitre.

I. « Puisque M. le président de Malesherbes « exige que j'entre dans la discussion des articles « retranchés dans la Julie, j'obéis, sans voir cependant l'utilité de cette discussion. Je remarquerai « seulement, avant d'entrer en matière, que M. de « Malesherbes, motivant tous ces retranchements « sur les idées des catholiques, ou même des réformés, et moi raisonnant uniquement sur les « miennes, ce n'est pas merveille si nous nous rencontrons peu. »

Remarque. — La discussion que provoquait M. de Malesherbes était inutile en effet, puisqu'on n'avait pas soumis à Rousseau les épreuves de l'édition qui se faisait à Paris, et qu'elle avait paru sans que l'auteur se doutât des suppressions dont il se plaignit dès qu'il les connut. L'illustre magistrat voulait probablement se justifier aux yeux de Jean-Jacques. Celui-ci lui avait déjà fait, à l'occasion de son projet, les observations qu'on lit à la fin de la *Nouvelle Héloïse*[1]. Il les terminait ainsi: « Je ne sais, « ni ne veux apprendre comment il faut préparer un livre « pour le mettre en état d'être imprimé à Paris. »

[1] Édition de Dupont, tom. VIII, pag. 555.

II. « Je ne disconviens pas que M. de Labé-
« doyère n'ait fait une action héroïque en reconnaissant sa belle-fille : mais je n'en crois pas moins qu'il fit une action barbare en déshéritant son fils; il n'y a point de préjugé, quelque universel qu'il puisse être, qui prescrive contre la nature; et, déshériter son fils n'est pas un acte de faiblesse, mais de cruauté.

« L'état de la personne qui aimait le fils de M. de Labédoyère, la loi des préjugés, l'honneur même, pouvaient déterminer le père à s'opposer de toute sa force au mariage de son fils : mais le mariage une fois fait et consommé, le fils, en abandonnant sa femme, en dégradant ses enfants de leur légitime état, devenait un malhonnête homme; et le père qui répudiait son fils pour n'avoir pas indignement violé sa foi, était un indigne père. Tout le monde l'eût dit si ce père eût été un homme du peuple. Cela n'en était que plus vrai, le père étant magistrat, obligé par état à être juste et à protéger spécialement l'opprimé.

« J'ai consenti ci-devant à la suppression de ce qui regarde M. de Labédoyère : ainsi M. de Malesherbes n'y peut revenir que pour m'en faire un reproche; et alors, ne m'estimant point coupable, je dois me justifier. »

Remarque. — Ce que dit ici Rousseau sur M. de Labédoyère, se rattache à la note deuxième de la seconde partie de la *Nouvelle Héloïse*[1]. Il paraît qu'il avait con-

[1] Édition de Dupont, tom. VIII, pag. 274.

senti à la suppression de cette note, dans laquelle il ne nomme pas du reste le procureur-général au parlement de Bretagne. La cause célèbre où l'*honneur du rang attaquait insolemment* la foi conjugale, était donc celle de M. Huchet de Labédoyère, qui avait épousé Agathe Sticotti, actrice du Théâtre Italien. Sa famille le déshérita, et fit casser son mariage. Il mourut en 1786, à Rennes, et sa femme ne put lui survivre. Qui croirait que cette victime de l'inflexible sévérité d'un père imita son exemple? Son fils s'étant marié sans son aveu, M. de Labédoyère fit annuler le mariage, quoique l'épouse que ce fils s'était choisie fût d'une naissance distinguée, remarquable par sa beauté, et qu'elle n'eût contre elle aucun des préjugés qui avaient fait le malheur d'Agathe et de son mari.

Le parlement de Bretagne avait rendu, dans le procès du père, un jugement remarquable. Il s'agissait de révoquer l'exhérédation qu'on attaquait. La cour jugea que le père était maître de donner son bien à ses petits-enfants. De cette manière, elle témoignait son respect pour l'autorité paternelle, en indiquant à celui qui en avait fait un usage si rigoureux un moyen de réparer le mal.

III. « La réponse que fait Saint-Preux à M. de « Wolmar est tout ce qu'on peut dire de plus mo- « déré, de plus sensé, sur la religion chrétienne et « sur ses mystères. Les catholiques qui s'obstinent « à vouloir jouer à quitte ou double ont grand « tort; ils ne trouveront sûrement pas leur compte « à ce marché : or, pourquoi serions-nous tenus « d'avoir le même tort qu'eux? les réformés com- « mencent à sentir la nécessité de sacrifier quel- « ques branches pour conserver le tronc; et c'est « dans cet esprit que les matières théologiques

« sont traitées dans la Julie. Au reste, si Saint-
« Preux n'est pas calviniste, il sera, si l'on veut,
« socinien, c'est toujours être hérétique. Que lui
« demande-t-on de plus? la Sorbonne voudrait-elle
« nous rendre intolérants malgré nous, ou nous
« prescrire de quelle manière il lui plaît que nous
« allions en enfer? quel droit, quelle inspection
« prétend avoir l'Église catholique sur quiconque ne
« reconnaît pas son autorité? elle aura beau faire:
« l'intolérance, même théologique, est contraire à
« nos principes, et n'a jamais pu s'introduire parmi
« nous que par abus. Or, je soutiens qu'il appar-
« tient à tous les fidèles de réclamer contre cet
« abus. Toute formule de profession de foi est
« contraire à l'esprit de la réforme; et je ne recon-
« nais de doctrine hétérodoxe que celle qui n'é-
« tablit pas la bonne morale, ou qui mène à la
« mauvaise. Il reste à savoir si celle de Julie ou de
« Saint-Preux est dans ce cas-là. Julie et Saint-
« Preux, étant les héros du roman, dit M. de Ma-
« lesherbes, leur façon de penser peut faire im-
« pression, et sera toujours prise pour celle de
« l'auteur. Auteur ou non, si cette façon de pen-
« ser est prise pour la mienne, et peut faire im-
« pression, tant mieux: c'est une raison de plus
« pour moi de n'y rien changer. Toute autre ob-
« jection est incompétente de la part des catho-
« liques, et ne me touche point de la part de qui
« que ce soit. »

« A l'égard du mot *par hasard*, je ne sais ce
« qu'il a de déplacé dans la bouche de M. de

« Wolmar : mais je sais bien que ce serait un grand « hasard, s'il y avait un seul chrétien sur la terre. « Cependant s'il ne tient qu'à sacrifier ce mot-là, « j'y consens. Qu'on en substitue un autre équiva- « lent, si l'on peut, pourvu que ce mot substitué « soit court, serré, dans les principes de Wolmar ; « qu'il ne gâte pas l'harmonie de la phrase, et que « la réponse de Saint-Preux puisse s'y rapporter. »

Remarque. — Je pense que ces observations sont relatives à la lettre III[e] de la V[e] partie. Vers la fin de cette longue lettre, M. de Wolmar dit à Saint-Preux : « Seriez- « vous chrétien, *par hasard ?* — Je m'efforce de l'être, lui « dit-il avec fermeté : je crois de la religion tout ce que j'en « puis comprendre, et respecte le reste sans le rejeter. »

Il me semble que M. de Malesherbes oubliait que cette réponse était dans la bouche d'un protestant répondant à un athée. Rousseau a raison de trouver Saint-Preux modéré : il l'est moins, lui, dans sa note à l'illustre magistrat.

IV. « Je conviens qu'il y a quelques épithètes « dures qu'on peut adoucir. On ôtera la note, si l'on « veut : peut-être même n'est-il pas impossible de « modifier le texte sans l'affaiblir, pourvu cepen- « dant que l'incrédulité de M. de Wolmar continue « de porter sur le même fondement, et que Saint- « Preux dise toujours que dans les religions grecque « et catholique, il est impossible d'être raison- « nable et de croire en Dieu. »

Remarque. — Cette observation doit se rapporter à la lettre V[e] de la V[e] partie de Saint-Preux à milord Édouard. Le premier expose au second les causes qui rendirent

M. de Wolmar athée. La principale, ou plutôt la première, fut le rit grec, dans lequel il avait été élevé, et qui lui parut absurde. La seconde était le spectacle que lui offraient les pays catholiques. « Il n'y vit d'autre religion que « l'intérêt de ses ministres ; il s'aperçut que tous les hon- « nêtes gens y étaient unanimement de son avis, et ne « s'en cachaient guère ; que le clergé même, un peu plus « discrètement, se moquait en secret de ce qu'il enseignait « en public, et il m'a protesté souvent qu'après bien du « temps et des recherches il n'avait trouvé de sa vie que « trois prêtres qui crussent en Dieu. »

Telle est la manière dont Saint-Preux rend compte de l'athéisme de M. de Wolmar. Pour adoucir ce langage, Rousseau met cette note : « A Dieu ne plaise que je veuille « approuver ces assertions dures et téméraires ! J'affirme « seulement qu'il y a des gens qui les font, et dont la « conduite de tous les pays n'autorise que trop souvent « l'indiscrétion. » Craignant ensuite qu'on ne lui supposât l'intention de *se mettre lâchement à couvert par cette note*, il dit *nettement* son opinion, qui est que *nul vrai croyant* ne saurait être *intolérant* ni persécuteur.

M. de Malesherbes, qui ne regardait pas la restriction comme suffisante pour modifier le texte, voulait qu'on supprimât texte et note. La condition qu'y met Jean-Jacques, feignant d'y consentir, n'est propre qu'à aggraver son tort aux yeux du magistrat, en prétendant que dans les deux religions qu'il désigne, il était *impossible d'être raisonnable et de croire en Dieu.* Il en disait par là plus qu'il n'avait dit. Mais l'humeur perce dans la plupart de ces notes polémiques.

Jean-Jacques avait été lié avec quatre des plus fameux athées du siècle : c'étaient Diderot, Saint-Lambert, Helvétius et d'Holbach. L'influence de l'amitié qu'il avait pour les

deux premiers, de son estime pour les deux autres, n'ébranla point sa croyance; mais elle le rendit indulgent pour une doctrine qu'il appelait *désolante*, et lui fournit des couleurs sous lesquelles, sans blesser la vérité, il pouvait peindre un athée. De là son Wolmar, qu'il a doté du calme et de la bienfaisance d'Helvétius. Quant à l'opinion religieuse de Rousseau, elle est tout entière dans cette expression de regret à propos de Wolmar : « Hélas ! le spectacle de « la nature, si vivant, si animé pour nous, est mort aux « yeux de l'infortuné Wolmar; et, dans cette grande har- « monie des êtres, où tout parle de Dieu d'une voix si « douce, il n'aperçoit qu'un silence éternel ! » Jean-Jacques exprime si souvent des sentiments religieux dans ses ouvrages, qu'il paraîtrait inconcevable que tant de gens eussent voulu le faire passer pour athée, si ce mot ne l'expliquait : « D'autre religion que l'intérêt de ses minis- « tres, qui se moquent en secret de ce qu'ils enseignent « en public. »

On sait que Charles II, voyant un homme au pilori, demanda quel était son crime. « Sire, lui dit-on, c'est « parce qu'il a composé des libelles contre vos ministres. « — Le grand sot, répondit le roi, que ne les écrivait-il « contre moi ! »

V. « Je me doute bien qu'il y a des gens à qui la « note déplaît. Si elle ne déplaisait à personne, ce « ne serait pas la peine de la laisser. Quant à moi, « je crois que tout persécuteur est un fripon, ou « un sot. Si la note n'est pas neuve, peu importe : « elle est utile, c'est l'essentiel ; cependant si l'on « veut en ôter les trois dernières lignes, j'y con- « sens. »

Remarque. — Cette note est la première de la lettre v^e

de la v[e] partie de la Nouvelle Héloïse. Rousseau prétend que nul vrai croyant ne saurait être intolérant ni persécuteur. Voici les trois lignes dont il parle : « Si j'étais ma« gistrat, et que la loi portât peine de mort contre les « athées, je commencerais par faire brûler comme tel qui« conque en viendrait dénoncer un autre. » Dans la IV note de la même lettre, Jean-Jacques revient encore sur ce sujet : « Je ne cesserai jamais de le redire, c'est que « ces persécuteurs-là ne sont point des croyants, ce sont « des fourbes. »

VI. « M. de Malesherbes me propose un expé« dient qui me blesse. Jusqu'ici j'ai cherché de « bonne foi la vérité, préférant cependant des vé« rités utiles. Mais en quelque cas que ç'ait été, je « n'ai jamais su l'art d'affaiblir des objections, et « je ne suis point tenté de l'apprendre. D'ailleurs « ce serait un moyen très-sûr de faire valoir celle « de M. de Wolmar, que de l'affaiblir, après avoir « commencé par l'exposer dans toute sa force : il « faut donc la laisser.

« A l'égard de la réponse de Saint-Preux, que « M. de Malesherbes trouve très-faible, elle me « semble à moi très-forte, même sans réplique ; et « j'y crois trouver la solution de toutes les diffi« cultés des manichéens. En cela, je puis avoir tort : « mais qu'y faire ? Je ne peux me servir que de ma « propre tête pour raisonner. Comme donc cette « réponse est bonne pour moi, je ne consens pas « qu'on l'ôte ; mais je consens de bon cœur qu'on « y en joigne une meilleure, si on la sait. »

Remarque. — N'ayant point connaissance des notes de

M. de Malesherbes, nous ne pouvons faire aucune conjecture plausible sur l'expédient qui déplaît à Rousseau; la seconde partie de la note est relative à l'entretien qu'eurent Saint-Preux et Wolmar, sur l'origine du mal, à la fin de la lettre précitée (v^e de la ve partie).

VII. « Je consens que l'on modifie un peu si l'on « veut les phrases retranchées du texte, mais non « pas qu'on les ôte. Elles sont utiles, puisqu'elles « tiennent aux bonnes mœurs; et c'est un exemple « très-juste dont Julie a raison de s'autoriser. « Quant à la note, je n'y tiens pas plus qu'aux « autres : c'est une conclusion qu'on aime à tirer du « texte, quand même je n'en dirais rien.

« Les pages[1] doivent rester exactement telles « qu'elles sont. Si Saint-Preux veut être hérétique « sur la grace, c'est son affaire. D'ailleurs, il faut « bien qu'il défende la liberté de l'homme, puis« qu'il fait ailleurs de l'abus de cette liberté la « cause du mal moral : il faut absolument qu'il « soit moliniste, pour ne pas être manichéen: « et puis, il ne doit pas lui en arriver pis chez « les catholiques de rejeter les décisions de Cal« vin, que de rejeter celles du pape. Quant à « ce que M. de Malesherbes appelle une révolte « contre l'autorité de l'Écriture, je l'appelle, moi, « une soumission à l'autorité de Dieu et de la rai« son, qui doit aller avant celle de la Bible, et qui « lui sert de fondement; et quant à saint Paul, s'il

[1] Nous ne pouvons les désigner au juste : mais nous indiquons dans la remarque la lettre à laquelle se rapporte cette note.

« ne permet point d'argumenter contre lui, il ne « doit pas argumenter lui-même, ou du moins il « doit argumenter mieux.

« Si l'on veut retrancher la note, soit; mais si « on la laisse, il faut laisser aussi que c'est un petit « mal de se tromper, parce que je crois ainsi; je « peux avoir tort sans doute; mais quand je parle « en mon nom, c'est mon sentiment que je dois « dire, surtout quand cela sert à résoudre des ob- « jections : on peut ôter la note si l'on veut. J'en « dis autant de l'autre. Cette note, grace à Dieu, « n'est pas encore utile.

Remarque. — Ces observations se rattachent à la lettre VII[e] de la VI[e] partie, écrite par Saint-Preux à Julie. Il y discute sur la liberté.

La première note, à la suppression de laquelle Rousseau consent, pourvu que, si l'on ne la retranche pas, on laisse aussi que c'est un petit mal de se tromper, est la VI[e], et se rapporte à l'hérésie d'Abeilard, sur la prière, à l'occasion de laquelle Jean-Jacques dit que si c'est un petit mal de se tromper, c'en est un grand de se mal conduire.

Le raisonnement de saint Paul, auquel Rousseau fait allusion, est celui-ci : « Saint Paul ne veut pas que le vase « dise au potier : Pourquoi m'as-tu fait ainsi? » Puis, l'auteur, ou Saint-Preux, ajoute : « Cela est fort bien, si le « potier n'exige du vase que des services qu'il l'a mis en « état de lui rendre : mais s'il s'en prenait au vase de « n'être pas propre à un usage pour lequel il ne l'aurait « pas fait, le vase aurait-il tort de lui dire : Pourquoi m'as- « tu fait ainsi? »

La seconde note que Jean-Jacques abandonne à M. de Malesherbes se rapporte aux *piétistes* dont il est question

dans le texte de la lettre. Il termine cette note par ces mots: « Il ne manqua aux jansénistes de France que d'être « les maîtres pour être plus durs et plus intolérants que « leurs ennemis. » Il consent à la suppression de cette note, parce que, dit-il, « grace à Dieu, elle n'est pas « *encore* utile. »

Voici maintenant les notes sur lesquelles il nous est impossible de donner des éclaircissements, ainsi que le lecteur en pourra juger d'après l'absence, qu'il remarquera, de toute espèce d'indication dans ces notes: elles sont au nombre de six.

1º « Les sept mots retranchés sont conformes à la doc- « trine de l'Église réformée. Ainsi, pour trouver mauvais « que Saint-Preux les dise, il faut avoir commencé par le « convertir.

2º « Ce n'est pas la peine d'empêcher un protestant de « dire ce dont tous les catholiques conviennent.

3º « M. de Malesherbes veut qu'on retranche la note: « à la bonne heure: elle ne fait rien à l'objet du livre.

4º « Le changement ne me paraît pas si facile: cepen- « dant je ne m'y oppose point, pourvu que ce ne soit pas « un retranchement, et qu'en changeant le passage, on « laisse la raison qu'il contient.

5º « Le magistrat peut faire d'autorité le changement « qu'il exige; mais quant à l'éditeur, il ne peut ni le faire « ni l'approuver, et il rétablira même l'ancien texte sur « l'épreuve, si elle lui passe sous les yeux.

6º « Ce retranchement me paraît fait sur un motif ex- « cessivemet léger. Avec de pareils scrupules, je ne vois « plus ce qu'on peut laisser. Empêcher les gens de dire « ce qu'ils doivent dire, selon leur façon de penser, même « en choses indifférentes, c'est ajouter, en pure perte, des « défauts au livre: c'est lui ôter l'air de la vérité. »

XXII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

A Montmorenci, le 24 mai 1760.

Vous auriez pu voir, monsieur, par ma lettre même, que je n'avais pas eu un moment de doute sur l'honnêteté de vos intentions, et je ne puis mieux vous le confirmer qu'en acceptant d'aussi bon cœur que vous me l'offrez le présent que vous voulez bien me faire en échange de celui que je vous ai renvoyé. Je voudrais être à portée de vous témoigner combien je suis sensible à vos attentions et à votre estime. Au reste, je ne suis point un philosophe comme vous m'appelez, mais un bon homme qui tâche de ne faire de mal à personne, qui aime les honnêtes gens, qui se plaît à entendre et à dire, quand il le peut, des vérités utiles; mais qui déteste la satire particulière, et ne peut sans indignation voir outrager le mérite et diffamer son ancien ami.

Bonjour, monsieur, je vous salue et vous remercie de tout mon cœur.

Observation. — M. Duchesne avait fait passer à Rousseau la comédie des *Philosophes*, qu'il lui renvoya sur-le-champ avec la lettre du 21 mai 1760, dans laquelle Jean-Jacques exprimait l'indignation qu'il éprouvait en se voyant loué dans cette comédie, et aux dépens de

son ancien ami Diderot. Cette conduite inquiéta Duchesne qui, pour calmer Rousseau, lui envoya un exemplaire d'un autre ouvrage, par lequel il remplaça la comédie des *Philosophes*, et lui écrivit une lettre à laquelle celle-ci sert de réponse. On y peut remarquer le langage qu'il tient sur son ancien ami. Nous avons vu les autographes de toutes les lettres adressées à M. Duchesne ou à M. Guy, son associé. Elles sont entre les mains de M. Dubois.

XXIII.

A M. LENIEPS.

A Montmorenci, le 11 décembre 1760.

Mon cher et bon ami, vous savez depuis longtemps que je suis négligent à écrire, mais vous devez savoir aussi que je suis fidèle à aimer; je voudrais de tout mon cœur pouvoir aller faire l'escalade avec votre famille; l'hiver est une saison dans laquelle il m'est impossible de me déplacer, et beaucoup moins celui-ci, qui, bien que très-doux jusqu'ici, ne fait pas aussi bon marché de lui que le précédent.

Peut-être avant la fin de ce mois le misérable et plat roman dont vous parlez arrivera-t-il à Paris, et par conséquent à votre porte. J'aurais souhaité de tout mon cœur en envoyer deux exemplaires; mais mes distributions forcées sont tellement augmentées, qu'il faudrait en acheter pour

mes amis, et c'est ce que je suis hors d'état de faire. Choisissez donc entre vous et madame Lambert, à qui des deux aura celui-là. Pour moi, comme je sais que c'est un livre de femme, et que jamais vous n'en soutiendrez la lecture, je vous conseille de le lui présenter, à condition pourtant que mademoiselle Barreton ne le lira pas avec elle, ou que si elle le commence elle l'achèvera. La préface vous expliquera cela.

Vous devez savoir, et je crois vous l'avoir dit, que j'ai quitté pour ma vie le métier d'auteur. Il me reste encore un vieux péché à expier sous la presse, après quoi le public n'entendra plus parler de moi. Je ne connais point de sort plus heureux dans la vie que de n'être connu que de ses amis. Vous dites que vous ignorez mes occupations, mais ce sera désormais l'unique. Cessez donc, je vous prie, de faire le mystérieux là-dessus.

J'ignore les tracasseries de M. de Gauffecourt avec monsieur de Voltaire, et ne me soucie pas de les savoir. M. de Gauffecourt quitte et oublie ses vrais amis, pour courir après cet éclat qui brille et qui brûle. Pour moi, je l'aime toujours et je le plains, mais je le laisse faire. Je ne sais point courir après les gens qui s'en vont. Adieu, mon ami, j'espère bien que vous ne vous en irez pas pour moi, ni moi pour vous.

Observation. — L'escalade dont il est question est une fête patriotique qui se célèbre tous les ans à Genève; ou à l'occasion de laquelle les Génevois, absents de leur patrie, se rassemblent pour en fêter l'anniversaire.

Elle a lieu le 12 décembre, jour de l'événement. Théodore de Bèze monta le lendemain en chaire, et fit chanter le psaume 124, qu'on répète toujours dans cet anniversaire.

La ville courut les plus grands risques. Le duc de Savoie, voulant la surprendre, tenta de le faire par escalade. Il commença par endormir les Génevois, à force de caresses et de démonstrations d'amitié; puis, quand il leur eut inspiré la plus grande sécurité, il chargea de l'exécution de son projet le général d'Albigny, qui, le 11 décembre 1602, à six heures du soir, rassembla ses troupes, et, vers le milieu de la nuit, arriva devant les fossés. « Trois cents hommes d'élite y descendirent mu-
« nis d'instruments pour couper les chaînes des ponts-
« levis, et de petards pour faire sauter les portes, afin de
« donner entrée au reste de l'armée. Ils traversèrent les
« fossés sur des claies qu'ils jetaient en avant pour ne
« pas enfoncer dans la boue. L'alarme qu'ils donnèrent
« à une volée de canards fut sur le point de les faire
« découvrir, comme à Rome autrefois les oies du Capi-
« tole. Personne cependant, du côté de la ville, n'y faisait
« attention; ils placèrent contre la muraille trois échelles
« peintes en noir, afin d'être moins facilement aperçus :
« et, après avoir frappé quelques coups contre la muraille,
« pour s'assurer qu'il n'y avait pas de sentinelles dans
« cet endroit du rempart, ils y grimpèrent à la file. Le
« père Alexandre, jésuite écossais, leur donnait la béné-
« diction à mesure qu'ils montaient. Il était une heure
« après minuit lorsqu'ils arrivèrent sous les arbres du
« parapet, où ils se cachèrent en attendant le moment
« de l'attaque qui devait avoir lieu à quatre heures du
« matin. Ils envoyèrent quelques patrouilles de deux ou
« trois hommes s'assurer que toute la ville était endormie.

« Sur les deux heures et demie, une sentinelle, entendant « quelque bruit, avertit son caporal, qui envoya un sol- « dat, avec une lanterne; celui-ci, tombant parmi les en- « nemis, lâcha son coup d'arquebuse. Il fut tué : mais « l'alarme était donnée et se répandit bientôt dans toute « la ville. Les Savoyards, se voyant découverts, commen- « cèrent l'attaque immédiatement par quatre endroits à la « fois, laissant une forte garde à l'endroit des échelles. Ce- « pendant deux de ces accidents imprévus qui décident du « sort des entreprises de ce genre déconcertèrent celle-ci. « Un coup de canon, tiré au hasard le long de la mu- « raille, brisa les échelles, et l'un des gardiens de la Porte- « Neuve, faisant tomber la herse intérieure, le parti « envoyé pour faire sauter la porte ne put y appliquer « le petard, et toute communication avec le dehors de- « vint impossible. Cependant, les bourgeois accouraient « de toutes parts au son du tocsin, tandis que l'ennemi « avançait en criant : *Vive Espagne! vive Savoie! ville « gagnée! tue! tue!* Les soldats, pleins d'ardeur, « croyaient déjà mesurer le drap et le velours des bou- « tiques de Genève avec leurs piques. Mais quelques « coups de canons à mitraille, donnant au milieu d'eux, « leur apprirent qu'ils se trompaient. On se battait par- « tout dans la ville, à la lueur des chandelles aux fenêtres. « Beaucoup de Savoyards étant hors de combat, les « autres se retirèrent vers leurs échelles, et, ne les trou- « vant plus, se précipitèrent en désordre dans les fossés. « Le père Alexandre fut grièvement blessé par l'un des « fuyards qui tomba sur lui. Le point du jour découvrit « cinquante-quatre hommes de l'ennemi étendus morts « dans les rues, et treize prisonniers, hommes de qua- « lité, qui furent tous pendus le même jour, quoiqu'ils « offrissent de grandes rançons pour leur vie. Les

« soixante-sept têtes furent plantées sur le rempart, où « l'escalade s'était faite quelques heures auparavant, et les « corps jetés au Rhône. L'ennemi perdit deux cents « hommes, y compris ceux qui périrent dans le fossé et « hors de la ville. Du côté des Génevois il y eut dix-sept « hommes tués et trente blessés. Une épitaphe, portant « les noms des premiers, se voit encore à Saint-Gervais. « Le nom de Jean Canel, magistrat qui se fit tuer un des « premiers, est en tête de l'inscription. » (*Essai historique sur la Suisse, par Simond.*)

Tel est l'événement dont parle Rousseau, au commencement de cette lettre. C'est de la *Nouvelle Héloïse qu'il* est ensuite question.

Enfin, le vieux *péché à expier* sous la presse, est l'*Émile*. Les ouvrages qu'il a publiés depuis sont dus aux circonstances qui le forcèrent à les écrire. (La *Lettre à l'archevêque de Paris* et les *Lettres de la Montagne.*)

XXIV.

AU MÊME.

Avril, 1761.

Je ne veux pas, mon cher ami, vous faire banqueroute d'argent ni d'amitié, ni même de réponses, quoique les lettres me coûtent le plus. Mais quel est sur la terre l'heureux mortel qui fait ce qu'il veut? je l'envie beaucoup et ne lui ressemble guère.

Je n'ai jamais songé à publier une suite de la *Nouvelle Héloïse*. Il est vrai que j'avais à part les

aventures de milord Édouard à Rome; mais, pour de bonnes raisons, j'en ai jeté le manuscrit au feu, après en avoir fait un très-court extrait pour madame la maréchale de Luxembourg; elle l'a seule, et il n'en existe aucune copie, pas même entre mes mains. Soyez sûr que je n'ajouterai jamais rien à ce livre, et qu'il restera tel qu'il est. J'aurais souhaité seulement en avoir une édition moins pleine de contre-sens et de fautes. On m'a pressé de la faire; plusieurs libraires se sont présentés; le magistrat ne demandait pas mieux; j'ai résisté par égard pour M. Rey; pour ma récompense il m'écrit des lettres extravagantes, les éditions furtives et fautives se multiplient, et je ne vois plus de jour à espérer d'en faire une bonne. Ainsi gardez la vôtre, toute fautive qu'elle est, car il n'en faut plus attendre de plus correctes. Vous pouvez sans scrupule recevoir de moi les estampes; quoique ce soit M. Coindet qui les ait fait graver, j'y ai mis assez du mien pour pouvoir disposer de quelques suites. Au reste, ni M. Tronchin ni personne ne m'a écrit sur la prétendue continuation dont vous me parlez.

Adieu, cher ami, je vous embrasse de tout mon cœur, et je salue avec respect votre vertueuse fille et sa digne amie.

Observation. — Le succès de la *Nouvelle Héloïse* fit multiplier les contrefaçons de cet ouvrage, et désirer une continuation. Les *Aventures de milord Édouard* étaient même annoncées dans une note. Il paraît que Rousseau en avait fait un récit plus détaillé que celui que l'on pos-

sède, puisque ce n'est qu'un *très-court extrait* qu'il mit au net pour la maréchale de Luxembourg, la laissant maîtresse de conserver ou de détruire ce manuscrit. Le motif de sa conduite était l'analogie qu'il croyait exister entre la marquise, amante de milord, et la maréchale. Mais il faut supposer que cette analogie ne lui paraissait avoir lieu que sous un seul rapport, celui de la galanterie. Sous tout autre rapport, le parallèle eût été odieux. La marquise était *sans principes;* elle tenta plusieurs fois de faire assassiner milord Édouard : elle aurait, si elle l'avait pu, poignardé Laure. Les *mémoires* du temps n'ont rien transmis de pareil sur celle qui porta successivement les noms de Boufflers et de Luxembourg.

XXV.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

A Montmorenci, le 19 octobre 1761.

Quoiqu'il ne me fût pas indifférent, monsieur, de revoir de suite tout mon ouvrage sur les épreuves, je ne mettrais pas, cependant, une grande importance à commencer par le second tome plutôt que par le premier, si je pouvais pénétrer la cause de cette inversion : mais je vous avoue que ce mystère m'effraye un peu. Serait-il possible que vous eussiez communiqué le manuscrit à quelqu'un, et que le premier tome ne fût pas actuellement dans vos mains? Je ne puis le penser, mais,

ne sachant que penser, je reste dans une peine dont vous me tirerez quand il vous plaira.

Vous m'envoyez une première épreuve, comme si vous n'aviez l'intention de tirer que celle-là. Tous mes ouvrages en ont eu au moins deux ou trois, et ne sont pas trop corrects : que sera-ce donc de celui-ci ? D'ailleurs j'ai les marges pleines de corrections : où voulez-vous que je place les miennes, moi qui, ne sachant guère les signes, ai besoin de beaucoup d'espace pour me faire entendre? Je vous prie de vouloir bien désormais faire corriger sur l'épreuve du correcteur, et puis de m'en envoyer une autre tirée sur cette correction [1].

Je n'ai plus rien à dire sur la forme de l'ouvrage, puisque vous n'avez pas voulu vous tenir à l'in-octavo, si ce n'est que je suis persuadé que vous avez tort d'en tirer si peu de ce format, qui sûrement est le plus convenable à l'ouvrage, et sera, selon moi, le plus recherché ; et pour l'avantage de la gravure je voudrais que les planches passassent un peu l'in-douze, pour aller mieux à l'in-octavo.

Vous promettez trois épreuves par semaine, comme si c'était beaucoup : cependant, je ne vois pas à ce compte qu'ayant commencé si tard, vous puissiez finir au temps que vous m'avez marqué.

J'avais compté que vous m'enverriez avec les

[1] C'est toujours ce qu'on fait. Il paraît qu'on voulait traîner en longueur pour avoir le temps de noter et d'extraire les passages d'Émile qu'on trouvait répréhensibles, et de motiver la condamnation de cet ouvrage. Aussi il y eut très-peu d'intervalle entre sa publication et l'arrêt du parlement. On n'eut probablement besoin de cet intervalle que pour rassembler ce corps autant de fois qu'il le fallait pour soumettre à son approbation le projet d'arrêt.

épreuves les feuilles correspondantes de la copie; sans cela, s'il y a des omissions, je suis hors d'état de les vérifier : sauf à vous renvoyer avec les épreuves ces mêmes feuilles si vous le voulez.

Voilà la première feuille; je garde la seconde en attendant d'autres; car plus j'aurai de suite, plus je serai sûr de mon exactitude; mandez-moi quels sont vos arrangements pour faire tirer, afin que je vous renvoie les feuilles de manière que vos ouvriers n'attendent pas. Si vous faites tirer la première feuille sur l'épreuve ci-jointe, du moins assurez-vous, je vous supplie, que les corrections y marquées auront été faites très-exactement. Je vous prie aussi d'avoir soin de m'envoyer la bonne feuille à mesure qu'on la tirera; d'autant plus que si vous y laissiez des fautes considérables il faudrait absolument des cartons.

Vous me faites espérer votre visite : je serai fort aise de vous voir et de faire avec vous une connaissance personnelle; mais vous me trouverez dans un triste état, et je suis tous les jours dans le doute si j'aurai la force de revoir ce livre jusqu'au bout. Bonjour, monsieur, je vous salue de tout mon cœur.

P. S. On dit qu'il y a un nouveau livre sur l'éducation médicinale des enfants; je serais bien aise de parcourir ce livre[1] et de revoir aussi le Traité d'éducation par M. de Crousaz en deux vo-

[1] J. J. Rousseau, dans ses *Confessions* (liv. XI), se plaint du plagiat qu'aurait fait l'auteur de ce livre, en copiant des passages d'*Emile*, et se les appropriant. Nous éclaircissons ce fait dans l'*Hist. de*

lumes. Si vous avez les deux livres, vous m'obligerez de me les prêter pour quelques semaines. Si vous ne les avez pas, je vous prie de vouloir bien les acheter pour mon compte en m'envoyant la note du prix.

Observation. — Cette lettre (communiquée par M. Hippolyte de la Porte, qui en possède l'autographe) fait voir que les inquiétudes et les soupçons de Rousseau, pendant l'impression d'*Emile*, étaient fondés; elle sert de preuve à ce qu'il dit à ce sujet dans ses Confessions. C'était une ruse assez grossière que de commencer par l'impression du second volume; et, pour un homme accusé d'une méfiance excessive et continuelle, Rousseau reprit trop promptement et sans motif suffisant sa sécurité. Il était évident que l'on communiquait le manuscrit. On trouvera, dans la lettre du 12 décembre 1761, des détails qui expliquent plusieurs circonstances de celle-ci. Le libraire était Duchesne, associé de Guérin, autre libraire qui le conduisait, et qui jouissait d'un grand crédit auprès du gouvernement, des administrations et des jésuites. L'envoi des épreuves fut bientôt suspendu,

J. J. Rousseau, tom. II, pag. 15. Les deux ouvrages parurent de manière à ce qu'il était difficile que l'un eût été fait avec le secours de l'autre. Mais le prêt du manuscrit du 1[er] volume de l'*Emile* rend le plagiat possible, si l'on suppose que ce manuscrit fut communiqué au prétendu plagiaire; ce que je ne crois point. Le libraire eût agi contre ses intérêts : son infidélité devait au contraire être motivée, sinon excusée par des considérations d'intérêt personnel. Ainsi, pour savoir jusqu'à quel point l'impression d'*Émile* pouvait le compromettre, il n'avait d'autre moyen que de communiquer à l'autorité le manuscrit de cet ouvrage. Cette communication explique les lenteurs, les délais, la substitution du deuxième volume au premier, dont Rousseau se plaint avec raison. Ce qu'il y a de remarquable dans la publication de l'autre traité sur l'éducation, c'est le titre de *citoyen de Genève* que prit également l'auteur M. Balexsert, et qui, jusqu'alors, n'avait été pris que par Jean-Jacques.

Rousseau en fut alarmé. Voyez la lettre précitée et celle du 13 décembre à la maréchale de Luxembourg. Il crut être injuste dans ses soupçons, quand les épreuves arrivèrent avec plus de suite et de régularité : il fit amende honorable dans les lettres du 23 décembre (à MM. Moultou, Roustan, et à M. de Malesherbes), qu'il faut lire, pour connaître une partie des incidents de l'impression d'*Emile;* mais la promptitude avec laquelle la condamnation fut prononcée ne laisse aucun doute sur la véritable cause des retards qu'éprouvait cette impression et de la bizarrerie qui faisait commencer par le second volume.

XXVI.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 30 octobre 1761.

Selon nos arrangements, monsieur, j'attendais la suite des épreuves pour vous renvoyer celle qui était entre mes mains, afin de les lier toutes les unes aux autres par une lecture suivie, et pour ne rester jamais oisif. Au lieu de cela je reçois uniquement la même première épreuve que je vous ai renvoyée il y a près de quinze jours, et dont je croyais la feuille tirée depuis long-temps. A ce train-là je m'attends à recevoir dans autres quinze jours une nouvelle épreuve de la feuille B, que je vous renvoie corrigée avec la première, en sorte que de compte fait nous aurons tourné six semaines entières autour de deux seules feuilles. Jugeant

du reste par ces commmencements, j'estime que notre édition pourra bien durer deux ou trois ans. Vous m'aviez promis de me venir voir, je ne vous vois point paraître; vous m'annonciez des dessins de planches, je n'en entends plus parler. Tout cela me fait juger que vous ne procédez pas sérieusement dans cette affaire, et comme cette lenteur paraît de toute manière très-contraire à vos intérêts, il faut qu'il y ait là-dessous quelque mystère que je ne puis comprendre, mais qui s'éclaircira peut-être avec le temps.

Vous paraissez surpris que toute la librairie soit instruite de cet ouvrage; comme il y a plusieurs années qu'il est fait, que je l'avais d'abord destiné à Rey, que je le lui avais dit, que je n'en avais point fait mystère à mes amis, et qu'enfin la négociation de madame la maréchale de Luxembourg n'a point été secrète, il n'y a rien de moins surprenant que cette publicité; vous y avez donné lieu vous-même plus que personne, puisque vos raisons de préférence du format in-12 sont que vous l'avez annoncé sous ce format à vos correspondants. Ne vous en prenez donc pas à d'autres, si les contrefacteurs vous épient, et si vos lenteurs leur donnent tout le temps de dresser leurs batteries pour vous surprendre. Je suis peu au fait de la librairie; mais je comprends que des deux moyens de prévenir leurs vols, l'un, qui est le secret, n'étant plus praticable, l'autre, qui est la diligence, eût dû faire tout l'objet de vos soins.

Vous ne me marquez point si le livre que vous

m'avez envoyé est acheté ou prêté, s'il faut vous le renvoyer ou le payer, et en ce dernier cas ce qu'il coûte.

Bonjour, monsieur, je vous salue de tout mon cœur.

XXVII.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 8 novembre 1761.

Il est clair, monsieur, que mon livre est accroché sans que je puisse m'imaginer à quoi, et il n'est pas moins clair que ce n'est jamais de vous que je saurai la vérité sur ce point. Ainsi ne vous exercez plus à me donner des défaites et des prétextes qui ne servent plus à rien.

Le projet de couper en deux le livre second n'est pas praticable, parce qu'il n'y a point dans ce livre-là de repos assez marqué pour établir cette section. Mais il n'est pas impossible de faire pour l'édition in-12 quatre petits tomes au lieu de trois. En voici la division.

Le tome I contiendra les deux premiers livres. Le tome II contiendra le troisième livre et le commencement du quatrième jusqu'à un endroit coupé par deux barres, et qui dans mon brouillon finit par ces mots : *Je ne vous propose point le sentiment d'autrui pour règle ; je vous l'offre à examiner*[1].

[1] Cette coupure indiquée par Jean-Jacques a été généralement

Le tome III contiendra le reste du 4e livre, commençant par ces mots : *Il y a trente ans que dans une ville d'Italie, etc.* Le tome IV restera tel qu'est le troisième à présent.

Cette division aura deux inconvénients; le premier, qu'il n'y aura pas d'estampes à la tête du tome III ou au commencement du quatrième livre; le second, que les deux feuilles déjà faites et cotées A et B ne commenceront pas le tome II; mais si ces deux feuilles ne sont pas tirées, comme j'ai lieu de le croire, cela est facile à corriger, et au pis aller c'est l'affaire d'un petit avis au relieur à la tête de ce volume.

J'enverrai à M. Eysen mes idées au sujet des deux derniers dessins; il me paraît dur de refaire en entier celui de la course. Si cela retardait trop le reste, j'aimerais autant faire graver ce dessin tel qu'il est, et qu'il eût plus de temps pour donner tous ses soins au reste.

Je vous salue de tout mon cœur.

P. S. Votre lettre datée du 4 novembre ne m'est parvenue qu'aujourd'hui.

adoptée. L'*Emile* contient deux volumes dans l'édition de M. Dupont. Le second commence où Rousseau fait commencer le troisième.

XXVIII.

AU MÊME.

Montmorenci, le 16 novembre 1761.

Rien ne presse, monsieur, pour l'impression de mon livre; depuis que je sais les raisons de votre retard, je vous excuse, même je vous plains. Quand leurs révérences en auront fait l'usage qu'elles souhaitent, vous pourrez procéder à l'impression, si elles y consentent; en attendant, restez tranquille, aussi bien que moi. Il arrivera de cet arrangement que je serai peut-être obligé de faire imprimer hors de chez vous la préface de ce livre et quelques articles qui s'y rapportent; mais, comme je ne prendrai jamais ce parti que malgré moi, je vous crois, monsieur, trop raisonnable, pour vous y opposer ou m'en savoir mauvais gré.

Observation. — Dans le onzième livre de ses Confessions, Rousseau rend compte des tourments que lui causait la lenteur qu'on mettait dans l'impression d'*Emile*. Les *révérences* dont il parle dans cette lettre étaient le père Griffet et les jésuites. C'est une de celles qu'il se reproche d'avoir écrites.

XXIX.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 20 novembre 1761.

Voici, monsieur, votre première épreuve; vous aurez lundi les trois autres; il faudrait tâcher dans la suite que le correcteur eût fait sa besogne avant la mienne; car je trouve beaucoup de fautes de typographie, et souvent, ne sachant pas le signe, je ne sais comment les indiquer. Il faut aussi tâcher que le papier des épreuves ne boive pas.

Ma précédente lettre n'est pas intelligible si vous n'avez aucun tort, et alors c'est moi qui en ai beaucoup, quoique votre négligence ne soit pas irrépréhensible. Le temps éclaircira tout, et détruira ou confirmera les soupçons que m'a donnés votre manière de procéder. Si le tort est de mon côté, comme je le souhaite, vous me verrez empressé à le réparer; de plus, je vous préviens qu'en pareil cas vous aurez une remise de cent écus sur votre dernier billet. Soyez sûr que cela tiendra, et que je n'aurai rien fait de ma vie de meilleur cœur. Il convient de mettre à l'amende mon étourderie, surtout quand elle me rend injuste.

Loin d'être fâché de votre traité avec le sieur Neaulme, j'en suis charmé. Je vous jure que s'il dépendait de moi de régler vos profits sur cet ouvrage, vous y feriez votre fortune. Si les contrefa-

çons nuisent au libraire, elles sont désagréables à l'auteur, étant toujours plus fautives que les bonnes éditions. J'espère que M. Neaulme voudra bien soigner la sienne, et s'il veut bien m'en faire parvenir un exemplaire, il me fera plaisir.

Si tout va bien, comme je l'espère, vous aurez la préface, et il n'y en aura point d'autre. Il n'y a aucune difficulté que, dès que vous remplissez vos engagements, je vous la dois pour remplir les miens.

Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Il y a dans cette épreuve un chiffre à remplir au bas de la page 24; je vous prie que cela soit fait exactement dans les deux éditions; ces petites négligences sont peu importantes, mais elles ne laissent pas de se faire remarquer.

XXX.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 21 novembre 1761.

Voilà, monsieur, vos trois épreuves, que je n'ai pu renvoyer plus tôt; j'ai été surchargé tout d'un coup, et à présent je suis oisif. La besogne se ferait mieux avec une distribution plus égale.

La préface sera à la tête de l'ouvrage, comme toutes les préfaces du monde; il n'y avait que des raisons très-graves, qui, j'espère, n'auront pas lieu,

lesquelles pussent me faire prendre un autre parti. Ne reparlons plus de cela, je vous prie; j'ai convenu de mon tort de trop bonne grace, pour que vous deviez vous en souvenir. Je suis fâché que vous n'acceptiez pas la remise que je voulais vous faire; j'accepterais encore moins des marques de reconnaissance de l'espèce de celles que vous semblez m'annoncer. Je ne vends pas deux fois mes écrits. Mais voulez-vous faire pour moi plus que tout cela? vous le pouvez. Vous imprimez, monsieur, le dernier, le plus utile, le plus considérable de mes ouvrages, et celui qui me tient plus au cœur que n'ont fait tous les autres. Faites promptement et bien. Vous ferez plus pour moi que si vous me donniez des trésors. Vous ferez votre profit, et nonseulement je vous en aurai obligation toute ma vie, mais je tâcherai de vous la témoigner. Sinon, tout sera dit entre nous. Voilà mes sentiments: je ne vous en reparlerai plus.

Je ne vous empêche pas de dire vos affaires à qui il vous plaît; mais je n'approuve pas que M. Coindet soit instruit des miennes. Quant à MM. Guérin et de la Tour, c'est autre chose; ils sont amis communs; ils ont été médiateurs entre nous; il y aurait même de l'ingratitude à vous cacher d'eux.

Je vous supplie de veiller à ce que les additions, quand il y en aura, (comme ici dans la feuille B du tome II, page 27) soient mises exactement à leur place.

Je vous salue, etc.

Quand on sera parvenu aux deux premières

feuilles de l'ancien second tome dont les formes ont été défaites si mal à propos, je vous prie de les faire recomposer sur les deux précédentes épreuves, parce qu'elles contiennent quelques petites corrections qui ne sont pas dans la copie, et que je ne me rappellerais peut-être pas.

XXXI.

AU MÊME.

A Montmorenci, le 22 décembre 1761.

Vos reproches, monsieur, ne sont pas injustes; j'en mérite de beaucoup plus durs; mes torts envers vous sont grands, et je n'en ai pas envers vous seul. Ne me haïssez pas cependant pour cela, je vous supplie; je vous promets que vous serez bien vengé.

Je dois pourtant vous dire, sans parler des lenteurs dont il vous plaît de vous prendre à moi, ni des formes de deux feuilles défaites contre toute attente et sans nécessité, que si vous eussiez voulu m'envoyer il y a trois semaines, et sur mes instances réitérées, une seule des six bonnes feuilles que j'ai reçues hier, ou du moins me faire là-dessus quelque réponse satisfaisante, vous eussiez épargné bien des maux à un pauvre infirme, et au cœur d'un honnête homme le regret éternel d'avoir suspecté la probité d'un autre.

Quant à ce que vous avez dit, que vous m'aviez

proposé de ne m'envoyer les bonnes feuilles que volume à volume, et que mon silence là-dessus vous avait fait présumer mon consentement, vous savez mieux que personne que vous ne m'avez jamais rien dit ni écrit de semblable, et quand on a une bonne cause, il ne faut pas la soutenir par de mauvaises voies.

Les feuilles sont passablement correctes. Cependant parmi les fautes d'impression qui sont restées, il y en a surtout une qui fait un contre-sens très-choquant, et qui n'est pas de celles que le lecteur peut suppléer. Je vois que vous craignez les cartons, et c'est peut-être pour cela que les bonnes feuilles ont tant de peine à venir. A moins d'une extrême nécessité, je ne vous proposerai donc point de carton; mais pour un errata, nous ne pourrons peut-être nous en dispenser.

Mais est-ce donc là, monsieur, le papier de votre édition? En ce cas-là, vous n'aviez pas si grande raison, ce me semble, de le tant vanter.

Oublions tout, monsieur, je vous prie, de part et d'autre, et tâchons de nous donner mutuellement à l'avenir des raisons d'être plus contents.

Je vous salue sincèrement, etc.

ROUSSEAU.

XXXII.

AU MÊME.

Ce 1er janvier 1762.

Recevez, monsieur, mes remerciements et ceux de mademoiselle Levasseur, pour les étrennes que vous nous avez envoyées; mais vous n'avez pas songé que c'était fournir des témoins[1] qui déposent contre vous, et me donner lieu de dire à plus d'un égard que vous me faites bien compter les jours. Je vous remercie aussi des souhaits que vous voulez bien, messieurs, faire en ma faveur. Dans l'état de souffrance où me tient désormais la Providence, le plus heureux de mes jours en sera le dernier. Voici les trois épreuves que j'ai reçues hier; assurément si votre imprimeur se plaint qu'on les garde, ce n'est pas moi que ce reproche peut regarder.

Je vous souhaite toute sorte de bonheur, et vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

[1] C'étaient des almanachs.

6.

XXXIII.

A M. LENIEPS.

A Montmorenci, le 18 janvier 1762.

Soyez persuadé, mon ami, que je ne cesse point de vous aimer, de penser à vous, et même d'en parler, quoique je sois peu exact à vous écrire. En vérité, cette négligence est bien pardonnable dans l'état où je suis : mais ne parlons point de mon état ; puisqu'on vous en donne à Paris de bonnes nouvelles, tenez-vous en à celles-là ; celles que vous auriez de Montmorenci ne vous seraient pas si agréables.

Je vous remercie de vos bonbons; je les aime fort, mais je n'en mange plus, parce que tout me fait mal, et que je ne me soucie plus de rien. Mademoiselle Levasseur en profite ; car d'abord elle en a sa part, et puis sa part de ma part, et enfin le reste. Elle vous remercie de l'honneur de votre souvenir, et vous assure de son respect.

Il est vrai que Duchesne s'est chargé de mon livre sur l'éducation, et je crois qu'il a eu tort ; il devait s'en tenir à imprimer des almanachs et des opéra-comiques : car, à la manière dont il s'y prend pour l'exécuter, je crois cette entreprise trop forte pour lui. Au reste, s'il ne m'eût donné que deux mille francs de ce manuscrit, j'aurais fait assurément un très-mauvais marché, puisque, tel qu'il

est, ce recueil de rêveries est pourtant le travail de huit ans, que Rey m'en offrait mille écus d'emblée, et qu'on est venu chez moi m'en offrir deux cents louis comptant. C'est mon dernier ouvrage, cher Lenieps; il faut qu'il me donne du pain pendant le peu de temps qu'il me reste à vivre, puisque je suis désormais hors d'état d'en gagner. Je souhaite de tout mon cœur que ce livre contienne quelques vues utiles à l'éducation de votre petit-fils, dont je salue de tout mon cœur la maman, et vous aussi.

Observation. — Le libraire Duchesne n'avait pas été choisi par Rousseau pour l'impression de l'*Emile*, mais par madame la maréchale de Luxembourg, à qui l'auteur avait confié son manuscrit, en la laissant maîtresse des conditions. « J'appris enfin, dit-il dans ses *Confessions*, que le marché était conclu avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Neaulme, d'Amsterdam. Madame de Luxembourg m'envoya les deux doubles pour les signer; je reconnus l'écriture pour être de la main dont se servait M. de Malesherbes quand il ne m'écrivait pas de la sienne. Cette certitude, que mon traité se faisait de l'aveu et sous les yeux du magistrat, me le fit signer de confiance. »

XXXIV.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE A PARIS.

Montmorenci, le 13 février.

M. Neaulme me prie, monsieur, de vous remettre, pour lui être envoyées avec des feuilles, quelques parties du manuscrit, pour faire voir que son édition n'est pas une simple contrefaçon. Comme je ne puis rien lui envoyer du manuscrit qui ne soit déjà imprimé, et dont il ne doive avoir les feuilles, je ne vois pas d'inconvénient de lui complaire en cela, si vous le jugez à propos. Marquez-moi donc, s'il vous plaît, là-dessus, ce qu'il faut que je fasse. Il me parle aussi d'une édition que vous faites faire à Lyon de votre propre aveu; et d'une autre de Londres, ce qu'il ne croit point, parce que vous n'en convenez pas : mais en total il paraît médiocrement content de vous. Je n'ai nul dessein d'entrer dans des discussions qui ne me regardent pas; mais comme la manière dont on exécute un ouvrage, en quelque lieu que ce soit, importe à l'auteur, il a droit d'exiger, ce me semble, que son libraire ne le fasse imprimer nulle part à son insu.

Je vous salue, etc.

XXXV.

A MM. DUCHESNE ET GUY,

LIBRAIRES, A PARIS.

Ce 4 mars 1762.

Je suis charmé, messieurs, de vous savoir rétablis; mais je ne sais de quelle épidémie vous me parlez; serait-ce la même qui a suspendu le travail de vos imprimeurs?

Je comprends que vous n'avez encore envoyé nulle part de bonnes feuilles des deux derniers volumes, puisque l'auteur même n'en a point reçu; et il est très à propos que vous continuiez d'user de la même réserve avec tout le monde, excepté le sieur Neaulme, puisqu'il importe que tout le monde soit persuadé que ces deux volumes ne s'impriment qu'en Hollande; mais par cette raison même, il me semble qu'il faudrait que M. Neaulme fût servi à mesure, de peur que son édition retardée ne fît retarder aussi la publication de la nôtre, qui, pour en être couverte, ne doit paraître qu'en même temps. Or, je pense qu'il importe beaucoup que l'intervalle entre la publication des deux premiers volumes et celle des deux derniers soit aussi court qu'il se pourra. Car infailliblement ces deux premiers volumes jetteront l'alarme dans un certain parti, et il ne faut pas lui donner le temps de prendre des mesures qui nous nuisent. La table

m'occupe beaucoup; faute d'être au fait, j'ai peine à m'en tirer; et je m'en tirerai sûrement très-mal; je compte vous l'envoyer la semaine prochaine, ainsi que les cartons à faire. A l'égard de la préface, comme il n'est pas à propos que les deux premiers volumes paraissent avant que les deux derniers soient achevés, j'ai encore du temps, et je vous promets qu'elle ne vous retardera pas.

XXXVI.

AUX MÊMES.

Montmorenci, 7 mars (1762).

Je trouve, messieurs, que vous avez donné à ma dernière lettre une interprétation bien dure et bien éloignée de mes idées. Voyant languir notre affaire durant le carnaval, et ne sachant quelle était l'épidémie qui vous avait atteint, j'ai supposé qu'elle pouvait tenir à la saison, temps d'amusement pour tous les états, et où, tandis que l'imprimeur s'enivre au cabaret, le libraire peut très-bien s'enterrer au bal. Il n'y avait, ce me semble, rien d'offensant dans cette supposition, et maintenant que le carême va tout comme le carnaval, je vois bien qu'en effet elle était mal fondée.

Je vous jure encore qu'après mes premiers soupçons dissipés, il ne m'est pas même revenu en pensée une seule fois que vous montrassiez mes feuilles à personne, et quand je vous ai conseillé d'être circonspect sur les deux derniers volumes,

je n'ai pensé uniquement qu'à des libraires à qui, comme à celui de Lyon, vous pourriez les communiquer pour les imprimer.

La bonne épreuve de la première estampe m'est parvenue chiffonnée et gâtée : une autre fois quand vous en aurez à m'envoyer, je vous prie de me le marquer d'avance, et je vous enverrai mon portefeuille pour les mettre. Le changement que l'on a fait aux flammes sur mon avis est très-mal, et gâte l'effet de l'estampe que ce clair relevait beaucoup; je voudrais qu'à cet égard ma sottise fût réparable. Je serai plus réservé une autre fois à dire mon avis de peur d'en faire encore une. Cependant jusqu'ici je ne m'étais pas trompé sur les choses d'effet. Je ne crois pas qu'il faille d'inscription au bas des estampes : on ne doit point expliquer ce qui est clair [1] : on pourrait seulement y coter la page et le volume où chaque estampe se rapporte; mais je craindrais que le relieur ne la portât à cette page-là, au lieu que chaque estampe doit être à la tête d'un livre.

D'aujourd'hui en huit vous aurez une table telle quelle des deux premiers volumes; mais je vous préviens qu'il m'est impossible de faire celle des deux derniers, et malheureusement cette table-là demande plus d'adresse et de circonspection que l'autre pour ne pas casser les vîtres. Mais je suis hors d'état de vaquer à ce travail-là. Je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

[1] Sans doute, mais si l'artiste choisit un sujet peu connu, si le lecteur a peu d'instruction?

XXXVII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

Montmorenci, 12 mars 1762.

Il n'est pas possible, monsieur, que l'inscription de l'estampe reste comme elle est, la manière dont elle a été coupée en deux lignes, formant deux espèces de petits vers rimés très-ridicules, et je dois vous prévenir que, quand même nous rétablirions les inscriptions, comme il y a des changements à faire sur celles que je vous ai envoyées, il ne faut point les faire graver sans m'en avertir. Je serais donc d'avis d'effacer tout-à-fait l'inscription, si cela se peut sans beaucoup de peine. Que si vous prenez le parti de la laisser, et par conséquent d'en mettre à toutes les autres (et j'y consens, si vous le jugez à-propos), en ce cas il faut absolument réformer celle-ci de la manière suivante, car encore une fois elle ne peut rester comme elle est.

Thetis plonge son fils dans le Stix [1].

La seconde épreuve que vous m'avez envoyée n'est pas parfaite non plus; d'ailleurs je serais bien aise d'avoir ces estampes-là dans toute la grandeur du papier sans avoir été pliées. Pour cela, monsieur, au lieu de me les envoyer l'une après l'autre,

[1] Cette inscription était ainsi coupée :

Thetis plonge son fils
Dans le Styx.

j'aime mieux que vous ayez la bonté de me garder pardevers vous deux suites d'épreuves choisies, et ensuite vous pourrez me les envoyer toutes à la fois bien conditionnées dans un grand livre ou porte-feuille que je vous enverrai pour cela, ou que je vous renverrai. Car je suis content du dessinateur, et même du graveur, et je suis comme les enfants, fort jaloux des belles images.

J'apprends de M. Neaulme que son graveur n'a encore rien commencé, ce qui ne peut manquer de nous rejeter fort loin; et je m'aperçois qu'il n'a nulle intention de se presser, de quoi je me soucierais fort peu si votre édition ne dépendait pas de la sienne. Cette affaire, qui devait être faite en trois mois, me fait sécher depuis six, et j'avoue que cela commence à m'ennuyer beaucoup. Voici enfin cette maudite table, la plus mal fagotée qu'on fît jamais, mais qui ne m'en a pas moins coûté de peine. Je voudrais que vous la fissiez revoir et élaguer par votre correcteur, qui me paraît un homme éclairé et sensé, dont presque toutes les remarques me semblent judicieuses, quoique je n'en profite pas toujours.

Voulez-vous bien que je vous charge d'une petite commission, sur laquelle et sur autre chose j'avais pris la liberté d'écrire à M. Durand; mais il n'a pas jugé qu'il fût de sa dignité de m'honorer d'une réponse, et ce n'est pas la seule malhonnêteté que j'ai reçue des libraires de l'Encyclopédie pour le prix du travail que je leur ai fourni, gratuitement et de bien bon cœur assurément, mais qui ne devait

pourtant pas m'attirer de leur part le mépris et l'insulte. Ce n'est pas de cela qu'il s'agit quant à présent. Il est question de la suite de l'Histoire naturelle in-12, dont j'ai les treize premiers volumes cousus en carton, et finissant par le lapin. J'ignore combien il y a de volumes postérieurs, et ce qu'ils coûtent; faites-moi le plaisir, monsieur, de les prendre brochés de même, de les payer comptant, et de me les envoyer par Lepine, avec la note du prix et celle du livre de l'Éducation corporelle[1] que vous m'avez envoyé ci-devant. Ne manquez pas, de grace, de m'envoyer cette note, parce qu'il me manque encore quelques autres livres que je n'achèterai point que ceux-là ne soient payés.

Je vous salue, etc.

Observation. — Dans cette lettre et dans plusieurs autres, Rousseau paraît s'occuper avec soin des sujets de gravures dont l'*Émile* devait être accompagné. Il avait lui-même choisi ces sujets. On peut voir, à la fin de la *Nouvelle Héloïse*, les descriptions de ceux qu'il faisait dessiner et graver. Les détails dans lesquels il entre prouvent que cet article avait de l'importance à ses yeux. Il semble qu'on n'avait rien de mieux à faire qu'à conserver les mêmes sujets, en confiant l'exécution à nos bons artistes, et nous n'en manquons pas. Le crayon facile et gracieux de Deveria, par exemple, ne pouvait, ne devait-il pas reproduire les scènes indiquées et décrites par Jean-Jacques, au lieu d'en choisir auxquelles il n'avait pas songé? le talent de l'artiste, variant la composition,

[1] Cette expression convient parfaitement au livre de M. Balexsert, si c'est de celui-là que Rousseau veut parler.

aurait donné aux anciennes tous les charmes de la nouveauté. Le choix et l'indication de Rousseau n'étaient pas sans motif, et l'on aurait dû les respecter.

XXXVIII.

AU MÊME.

14 mars 1762.

Je vous prie, monsieur, de faire parvenir à M. Neaulme, par la voie des bonnes feuilles et pliés de même, les trente-cinq feuillets ci-joints de mon manuscrit, dont il désire faire usage; il me marque qu'il prendra enfin le parti de faire annoncer son édition; je ne sais pourquoi il y a eu tant de répugnance; il me marque que c'est de peur de nuire à la vôtre. C'est me prendre pour un enfant de vouloir me payer de pareilles raisons. Indépendamment des deux volumes in-4° de l'Histoire naturelle qui viennent de paraître, ce que j'ai de l'édition in-12 ne remplit pas les sept précédents à beaucoup près, et c'est ce surplus qui me manque et que je voudrais avoir, s'il était possible.

Quand vous voudrez me venir voir, je vous prie, messieurs, de m'en avertir d'avance, et de ne plus me faire l'affront, vous et votre compagnie, d'aller dîner au cabaret; car je vous avertis que je ne vous le pardonnerais pas une seconde fois. D'ailleurs il me semble qu'on a plus le temps de causer à son aise en buvant ensemble.

Je vous salue, etc.

XXXIX.

AU MÊME.

Ce 26 mars 1762.

Quoique j'aie marqué, monsieur, celui des deux titres que je préférerais comme le plus simple, le choix m'est assez indifférent, et je m'en rapporte absolument là-dessus à votre goût. Mais j'avoue que je ne vois point sans répugnance ces mots de *La Haye* et de *Jean Neaulme* sur un livre imprimé à Paris, ensorte que l'ouvrage d'un ami de la vérité commence par un mensonge. Il me semble même que si vous aviez voulu employer cette inscription, et la rendre persuasive, il ne fallait point l'employer sur les deux premiers volumes que tout le monde sait être imprimés en France, mais la réserver pour les deux derniers, en y mettant des caractères hollandais, des titres rouges, et tout ce qu'il fallait pour donner à ces deux derniers titres un air étranger. Alors cette inscription eût peut-être donné le change au public; mais je tiens pour assuré qu'en la mettant également aux quatre tomes, personne ne s'y trompera, et ce sera un mensonge à pure perte. Au reste, faites comme vous jugerez à propos; je ne puis décider des expédients convenables à un arrangement auquel je n'ai point participé.

Pourrait-on, sans trop de curiosité, vous de-

mander ce qu'est devenu le tome troisième, et pourquoi je n'en entends plus parler?

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

XL.

AU MÊME.

Montmorenci, ce dimanche 28 mars.

Je comprends vos regrets, monsieur; ils sont bien permis à un père, surtout lorsqu'au prix de l'enfant qu'il perd se joint celui des soins qu'il a déjà coûtés. Mais à votre âge une telle perte n'est pas irréparable, et il est très-raisonnable aussi que l'espoir de s'en dédommager en console.

Voilà les cartons que vous me demandez; il y en a trois d'indispensables, et pensant qu'un quatrième ne coûterait pas beaucoup plus de frais et d'embarras, je l'ai ajouté pour réparer une balourdise de ma façon. Je vous prie de m'envoyer aussi une épreuve de ces cartons pour voir si j'ai été entendu.

Je sais bien qu'il est d'un usage très-commun d'imprimer dans un lieu, et de mettre le nom d'un autre; mais ce n'est guère mon usage à moi de me régler sur ce que les autres font. Toutefois, comme il s'agit de votre sûreté, je ne m'oppose à rien de ce que vous pouvez juger convenable pour vous mettre à couvert; mais je persiste à croire qu'il

convient de distinguer les deux derniers tomes des deux premiers par l'œil des titres aussi bien que par le temps de la publication. Du reste c'est à vous à voir, je vous laisse le maître; vous priant toujours de considérer qu'il y a sur le lieu où s'imprime un livre une inspection plus importante que celle du public.

Ne soyez point inquiet de la préface, ce n'est sûrement pas elle qui vous retardera; mais pourquoi voulez-vous que je me presse, tandis que vos gens se pressent si peu? Je vous promets qu'aussitôt que j'aurai reçu la dernière épreuve d'un des deux derniers tomes, vous aurez la préface le lendemain. Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

XLI.

AU MÊME.

Montmorenci, 29 avril 1762.

Vous avez dû vous apercevoir, monsieur, que j'étais instruit de votre maladie, puisque j'ai envoyé deux fois savoir de vos nouvelles; je suis charmé que vous soyez mieux. Comme ces sortes de maux ne laissent pas de longues suites, j'espère qu'en peu de temps vous ne vous en sentirez plus. Voilà l'errata pour les deux derniers volumes in-12; comme j'en ai relu les feuilles à la promenade, et que je n'avais pas un crayon, je n'ai marqué

que les fautes dont je me suis souvenu, et c'est le plus petit nombre; mais relire sans cesse est aussi trop, je ne saurais. Il faut pourtant, dites-vous, relire encore l'in-8°; car parcourir ne sert de rien pour trouver les fautes; il faut tout relire, et même très-attentivement, cela est terrible; il faudra pourtant bien s'y résoudre; mais, de grace, envoyez-moi le plus tôt que vous pourrez ce qui manque encore, afin que je puisse, après avoir broché les volumes entiers, les porter dans ma poche et les relire plus commodément.

XLII.

AU MÊME.

Ce 2 mai 1762.

Je suis fâché, monsieur, de ce que vous m'apprenez, que les deux premiers volumes doivent paraître séparément; j'en sens la conséquence pour les deux autres, mais qu'y puis-je faire? il ne fallait pas imprimer en France; plût à Dieu que j'en eusse été cru!

Quoique vous disiez m'envoyer la fin des différents volumes, vous ne m'avez point envoyé la fin du premier tome in-8°, indépendamment de celle du tome III, que vous me promettez. N'oubliez pas, de grace, cette fin du premier tome aussitôt que vous l'aurez.

Quoique M. Neaulme ait toutes les feuilles, si

vous obtenez de mettre le plus court intervalle qu'il sera possible entre la publication des deux premiers volumes et celle des deux derniers, son édition entière ne saurait paraître plus tôt que la vôtre, ainsi elle ne vous fera aucun tort. A l'égard des discours publiés sur cette division, ils dépendront du prix que vous mettrez à chaque moitié de l'ouvrage. Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

XLIII.

AU MÊME.

Montmorenci, 12 mai 1762.

Je vous remercie, monsieur, des trois bonnes épreuves des figures que vous m'avez envoyées; je ne doute pas que le public ne soit assez content de l'exécution; mais je ne puis concevoir pourquoi vous avez fait effacer le mot *Thétis*, qui était sur la première, et qu'il convenait d'autant mieux d'y laisser, que chacune des autres a aussi le sien.

Sur ce que vous me dites de la publication des volumes deux à deux, je tenterais quelques représentations si je les croyais de quelque utilité; mais si c'est un parti pris, mon opinion n'y changera rien, et il est de la plus grande importance que vous ne fassiez rien en cela qu'avec l'agrément de madame la maréchale, qui voit mieux que nous ce qui convient ou ne convient pas. Si vous pouviez

obtenir du moins que l'intervalle fût de peu de jours, en anticipant un peu la publication des premiers volumes, les deux autres pourraient paraître la veille des fêtes; je pense que cela vous sauverait un peu l'embarras de la foule dans une boutique ouverte, et que vous pourriez plus paisiblement durant les fêtes faire une première distribution de faveur et de préférence. Quant à la mienne, j'espère que vous m'avertirez assez à l'avance du moment où je pourrai la faire, pour que j'aie le temps de vous envoyer la note des adresses, et vous celui de faire les envois, comme nous en sommes convenus, avant que rien ne sorte de vos magasins.

XLIV.

AU MÊME.

A Montmorenci, 16 mai.

Je n'entends rien, monsieur, à ces distinctions de dire une chose pour en faire comprendre une autre; ainsi mon avis est de s'en tenir exactement à ce qu'on vous a fait dire, et je crois que cette intention sera parfaitement remplie quand vous aurez fait précéder de quelques jours votre débit par ma distribution, que je bornerai d'abord au nombre prescrit conformément à la note que je vous envoie; car les six de plus qui doivent m'être envoyés, n'étant pas pour Paris, ne doivent pas être comptés. J'estime qu'il faut tâcher que toute

cette distribution se fasse le même jour, et que le dimanche 23 serait fort convenable, auquel cas il faudrait, dans le courant de la semaine, faire porter les trente exemplaires à madame la maréchale, afin qu'elle puisse en commencer aussi la distribution le même jour, dont je la préviendrai.

Quand je vous demandais des exemplaires de l'édition in-12, je ne pensais pas aux raisons que vous avez de ne la faire paraître qu'après l'autre; ainsi je consens que toute ma distribution soit en in-8°; mais comme l'in-12 a quelques fautes de moins et m'est plus commode pour mon usage, mettez-en, je vous prie, un exemplaire, qui ne sortira pas de mes mains, avec cinq de l'in-8°, que vous m'enverrez ici le plus tôt que vous pourrez, afin que j'aie le temps de chercher des occasions pour les faire parvenir dans les environs à ceux à qui ils sont destinés. Vous aurez la bonté de mettre à part les autres exemplaires qui sont pour moi, et dont une partie sont pour Genève, jusqu'à ce que je trouve quelque moyen de les y faire passer sans grands frais, ce qui pourtant m'est d'ici assez difficile, n'étant pas instruit des occasions.

J'ai écrit la liste ci-jointe selon que les noms me sont venus dans la mémoire; vous pourrez, pour la commodité du porteur, la distribuer par quartiers. J'ai mis des astérisques aux noms dont j'ai oublié l'adresse : comme ce sont des gens connus, vous aurez d'ici à dimanche le temps de vous en informer.

Comme je pense que vous aurez soin d'en faire

présenter au moins un exemplaire à M. de Malesherbes, je vous prie d'y en joindre un des miens et de ma part. Dites, je vous prie, à M. Guérin, en lui remettant le sien, que je voudrais lui écrire, mais que j'espère avoir le plaisir de le voir à Saint-Brice.

Tenez-moi, je vous prie, averti de tous vos arrangements jusqu'à ce que votre débit soit en train; car cette affaire m'inquiète encore. Quand il n'est question que de simples lettres qui n'ont rien de secret, la voie de la poste est tout aussi bonne et moins embarrassante que celle de Lépine.

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

P. S. Il me semble que M. Neaulme est très-mécontent de M. Bruisset, et n'a pas grand tort de l'être; je crains que cela ne vous attire bien des tracasseries; et moi, de mon côté, je ne puis que très-mal penser d'une édition dont je n'ai pu voir les feuilles, et du libraire qui l'a faite.

XLV.

AU MÊME.

Ce dimanche, 23 mai.

Je vous dois des remerciements, monsieur; vous me traitez trop magnifiquement, et l'exemplaire

de mademoiselle Levasseur était même trop beau pour moi. Mais pourquoi ne m'avez-vous pas envoyé l'exemplaire in-12 que je vous avais demandé pour moi; craignez-vous que je n'en fasse un usage qui puisse vous nuire?

N'entendant plus parler de mon traité du *Contrat social*, je croyais l'envoi de Rey pris par les Anglais et passé à Londres. Si l'arrangement proposé par M. Saillant vous convient, j'en serai charmé, d'autant plus que cet ouvrage, étant cité plusieurs fois et même extrait dans le traité de l'*Éducation*, en doit passer pour une espèce d'appendice, et que les deux ensemble font un tout complet; mais ce livre n'étant point fait pour la France, je n'en ai jamais parlé dans ce pays-ci; de plus, s'y trouvant pour la publication en concurrence avec le vôtre, il en doit naturellement être étouffé; et je reconnais d'avance avec grand plaisir que s'il a quelque cours à Paris, ce ne sera guère que par le soin que vous prendrez de le proposer avec l'autre. Du reste, il est si peu vrai que les présents soient faits, qu'il n'y en a que deux exemplaires dans Paris, tous deux venus par la poste; je n'en ai pas moi-même encore un seul, et les miens viennent avec l'envoi de M. Saillant. Si vous vouliez me faire le plaisir de vous charger aussi de la distribution, cela me serait bien commode, et je n'aurais pas besoin de faire deux listes.

Voici un supplément à celle que je vous ai envoyée; vous en pourrez faire les envois dans la semaine et à votre commodité, car rien ne presse. Me voici misérablement retombé, et je souffre plus

que jamais. Bonjour, monsieur; mademoiselle Levasseur vous fait ses très-humbles remerciements.

ROUSSEAU.

P. S. Comme j'aurai quelque inquiétude jusqu'à ce que tout ceci soit en train, vous m'obligerez de me tenir de temps en temps averti de l'état des choses, car je crains toujours que vous n'ayez trop risqué.

Comme je comprends qu'il vous faut toujours des cartons, je vous renvoie ceux que vous aviez mis dans le paquet. Au reste, ne payez plus Lépine, car désormais je le paierai de toutes les commissions qu'il me fera près de vous ou de votre part, à commencer par celle-ci.

Renvoyez donc au plus vite la feuille P du t. III à M. Neaulme; car il se plaint beaucoup de ce quiproquo, et je trouve qu'il n'a pas tort.

XLVI.

A MM. DUCHESNE ET GUY,

LIBRAIRES, A PARIS.

26 mai 1762.

J'apprends, messieurs, par M. Dubertier, qu'il y a dans Paris une édition furtive de mon ouvrage, et vous ne m'en dites rien. Je crois que vous ne me soupçonnez pas de la plus infame des friponneries,

mais vous pourriez me soupçonner de quelque indiscrétion. Je n'ai rien montré ni prêté durant l'impression, ni manuscrit, ni épreuves, ni feuilles; rien n'est sorti de mes mains, si ce n'est ce que vous avez envoyé du manuscrit à Neaulme, et qui m'est revenu. Il est impossible que la friponnerie vienne d'ailleurs que des imprimeurs ou du correcteur. Voyez s'il y a quelque moyen de remonter à la source de cette affaire, et marquez-moi ce que je puis faire de mon côté pour y parvenir, soit pour faire saisir cette édition, n'osant rien faire ici de mon chef de peur de tout gâter sans le savoir, et de vous compromettre. Un mot de réponse, je vous en prie; je vois que ce livre, duquel j'aurais dû attendre quelque satisfaction, me fera mourir de chagrin. Je vous prie aussi de m'envoyer en même temps l'adresse de M. Clairaut, et vous salue de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

XLVII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

Ce vendredi, 28 mai.

J'écris aujourd'hui, monsieur, à M. le lieutenant général de police, et je lui parle du colporteur Désauges[1]; j'ignore quel effet aura ma lettre; mais

[1] Ce nom est mal écrit dans toutes les éditions où l'on lit *de Sau-*

madame la maréchale doit arriver aujourd'hui ou demain de l'Ile-Adam; ne manquez pas d'aller lui rendre compte de cette affaire, afin qu'elle ait la bonté de faire ce qu'elle jugera convenable; car, pour moi, je n'ai écrit que parce que ce que vous m'aviez marqué ne souffrait pas de retard. Quelque chagrin que puisse vous donner cette affaire, soyez persuadé qu'elle vous en donne moins qu'à moi.

Voulez-vous bien vous charger de ces nouveaux envois, oubliés dans les précédents; je ne sais point l'adresse de MM. Dufour et Mallet, mais ce sont des banquiers génevois assez connus; je ne doute pas que vous ne la trouviez aisément. Il en faudrait aussi un exemplaire au P. Bertier, de l'oratoire, rue Saint-Honoré; mais, de grace, ne prenez point cette peine vous-même, envoyez un commissionnaire sûr, et joignez la note de vos déboursés au compte ouvert que je dois avoir chez vous.

gen. Ce Désauges répandait l'édition contrefaite. En réclamant l'intervention de M. de Sartines, le 28 mai, Rousseau ne se doutait pas de la condamnation du 9 juin, qui devait mettre dans la même position éditeurs et contrefacteurs.

XLVIII.

A M. C.

Iverdun, juillet 1762.

Vous vous souciez fort peu des auteurs, je le sais; mais vous respectez le malheur, cela suffit pour que je m'adresse à vous.

La résolution dont on s'entretient dans le monde est-elle véritable? vos confrères sont-ils décidés aussi à me condamner sans m'entendre? le conseil est-il une des succursales du parlement? Quoi! il n'existe pas un exemplaire de mon ouvrage dans toute la Suisse; personne ne peut dire ce qu'il contient, ce qu'il loue, ce qu'il blâme, et il est question de me décréter! Il pénétrera quelque jour parmi vous ce livre tant bafoué, les flammes n'ont pas tout consumé; il en existe encore assez d'exemplaires pour que mes ennemis n'échappent pas à l'ignominie qui les attend. On s'étonnera qu'un écrivain qui a parlé de Dieu, de l'Évangile, avec une conviction si profonde, ait été traité comme un athée, comme un mécréant; on se demandera dans quel siècle il a vécu; si Berne vote aussi avec les jansénistes; mais la confusion de la magistrature génevoise servira d'exemple. Il n'est pas possible, je ne puis croire que le sénat d'un canton si sage adopte à la légère des conclusions dont il ne peut peser les motifs. Je ne puis croire qu'il se rende complice

d'un libelle punissable, lors même que son auteur n'aurait pas employé le caractère sacré de la magistrature à faire le métier qu'il devrait punir. Si cependant le vertige doit gagner toutes les têtes, je m'éloignerai, monsieur; il n'est besoin ni de décret ni de prise de corps. Je ne veux pas que votre conseil se rende la risée des gens de bien à mon sujet.

Observation. — A peine arrivé à Iverdun, Jean-Jacques apprit que le sénat de Berne ne voulait point le laisser tranquille dans la retraite qu'il s'était choisie. Pour savoir jusqu'à quel point cette nouvelle était fondée, il s'adressa à l'un des membres du conseil de Berne, dont le nom n'est pas connu. La nouvelle n'était que trop vraie. Le 4 juillet (1762), il écrivait à madame de Boufflers que le bailli d'Iverdun, qui s'intéressait à lui, venait de l'avertir qu'il *attendait l'ordre de le faire sortir des terres de la République*. Cet ordre arriva en effet le 10 juillet : on donnait à Rousseau quinze jours pour sortir du territoire de Berne; mais comme il ne fallait que quelques heures pour passer la montagne qui sépare Iverdun de Motiers-Travers, Jean-Jacques, loin de profiter de la faveur qu'on voulait lui faire, prévint l'ordre, et partit avant son arrivée. Il était dès le 9 à Motiers-Travers. M. Gingins de Moiry, bailli d'Iverdun, avait inutilement plaidé sa cause auprès du sénat de Berne. Rousseau remercia ce magistrat par une lettre très-remarquable, datée du 21 juillet 1762, et imprimée dans l'édition de Dupont, tom. XIX, pag. 334. Celle-ci nous a été communiquée par M. Dubois.

XLIX.

A MADEMOISELLE ISABELLE D'IVERNOIS.

Ce mardi 10 (1762).

C'est, mademoiselle, par un bonheur dont je me féliciterai toute ma vie, que le billet joint au coussin ne s'est pas perdu. Ce précieux billet n'a été trouvé que hier, et il ne me quittera de ma vie. Je suis affligé que mon triste état m'empêche maintenant de profiter de vos bontés, et de prendre des leçons d'une aussi excellente maîtresse. Quand vous viendrez nous ramener le printemps, je m'efforcerai par mes soins de mériter votre amitié, et je gagnerai plus que vous par ce commerce pour les progrès de la vertu. Je ne sais que l'aimer, vous savez la rendre aimable.

Observation. — Mademoiselle Isabelle d'Ivernois demeurait à Motiers-Travers : elle était fille du procureur-général de Neufchâtel, et fut admise dans l'intimité de Rousseau, qui lui rendit des services essentiels, ainsi qu'on le verra par une autre lettre adressée à la même personne, et que nous insérons dans ce volume. Isabelle épousa M. Guyenet, et ne fut pas heureuse.

Cette lettre, étant écrite dans le commencement de la liaison entre Rousseau et mademoiselle d'Ivernois, doit être de 1762. Elle nous a été envoyée de Neufchâtel par M. Julien L'Eplattenier, qui en possède l'autographe.

L.

A M. (MARCET),

A GENÈVE.

Motiers-Travers, le 10 août 1762.

Nota. Je n'excepte du secret de cette lettre que mon ami, à qui vous avez écrit.

J'ai reçu toutes vos lettres, très-cher ami, quoique vous vous soyez obstiné à les adresser à Saint-Aubin, où je n'ai été de ma vie. Celle du 30 juillet est pleine de réflexions judicieuses, lesquelles, de même que votre ancienne amitié pour mon père et pour moi, méritent que je vous parle à cœur ouvert sur le sujet en question.

Le zèle patriotique ne se pardonne plus à Genève, et il faut que vous soyez aussi prudent et aussi instruit que vous l'êtes pour pouvoir y vivre paisible après celui que vous y avez montré. Certainement Genève n'eut jamais et n'aura jamais deux citoyens plus patriotes que mon père et moi, et, de ces deux, l'un est mort expatrié pour une vétille [1], et l'autre mourra de même pour avoir fait son devoir. Il y a long-temps que je pénètre la haine ouverte du conseil, et c'est la véritable rai-

[1] Par suite d'une dénonciation d'un capitaine suisse, qui refusa de se battre après avoir insulté le père de Rousseau. Voyez *Confessions*, liv. I, et l'*Histoire de J. J. Rousseau*, tom. II, pag. 286.

son, ou du moins la plus forte, qui m'a empêché de me retirer à Genève. Si nos magistrats, sans me haïr moins, avaient été plus sages, ils auraient pris le parti de couvrir leur haine d'un beau semblant; à force de caresses et d'honneurs, ils m'auraient attiré sous leur juridiction, bien sûrs alors de contenir ma plume, ensorte que je n'aurais plus écrit que ce qui leur aurait plu. Mais ils ont préféré un autre parti plus propre à contenter leur passion présente qu'à remplir les vues les plus saines de la raison d'État. L'arrêt du parlement de Paris les a tellement séduits qu'ils m'ont cru perdu sans ressource, et ils se sont dépêchés, avec une étourderie qui n'a point d'exemple, de me donner le dernier coup de pied, sans considérer que ce parti n'est bon qu'en cas que je reste écrasé, mais que, si j'en reviens, ils auront contre eux la clameur publique, ma réputation qu'ils ne sauraient jamais m'ôter, et qu'ils auront aliéné, à pure perte, un homme dont la plume peut encore leur devenir inquiétante au moment qu'ils y penseront le moins. Maintenant qu'ils voient leurs fautes, ils l'aggravent en me poursuivant d'état en état avec une puérilité ridicule, comme un enfant s'obstine à poursuivre un oiseau, s'imaginant follement que je ne trouverai pas un état en Europe d'où je puisse leur faire la moue, quand il me plaira. J. J. Rousseau, je l'avoue, a d'autres principes, mais comme ils ne voient pas si haut, ils devraient naturellement raisonner d'après ceux-là. La conclusion que je tire de ces réflexions est qu'il est impossible à un

vrai citoyen de vivre en paix dans un état où les chefs, aveuglés par la passion, le haïssent, et n'hésiteront jamais à se faire un grand mal éloigné pour lui faire un petit mal présent. D'ailleurs leur haine, une fois mise à découvert, en sera plus à son aise; ils me regarderont toujours comme leur ennemi parce qu'ils ont fait tout ce qu'il fallait pour me rendre tel; car quelquefois l'offensé pardonne, mais l'offenseur ne pardonne jamais.

Je suis malade, mon cher ami, j'ai besoin de repos, j'aime la paix, je ne la trouverai jamais dans Genève ni parmi les Génevois. J'ai donc pris le parti de renoncer à ma patrie et même d'y renoncer publiquement; mais comme je ne consulte en ceci que ma convenance et mon honneur, sans que la passion s'en mêle, j'attendrai, sans me presser, le moment favorable, et, jusque là, je les laisserai triompher en paix. Cette renonciation est le dernier écrit par lequel je veux finir, et je tâcherai de le rendre encore utile à mon ancienne patrie. Je vous demande sur ce projet le plus profond secret, et j'espère que vous me le garderez: en tout cas, si vous y manquiez, ce serait plus à leur dam qu'au mien, et je suis presque sûr qu'il n'y a sorte de bévue que le désir de me prévenir et de m'ôter ma bourgeoisie d'avance ne leur fît faire. Il se pourrait qu'ils réussissent; mais ce ne serait sûrement pas sans prêter plus d'une fois le flanc à la bourgeoisie, et sans lui donner plus d'une prise dont il ne tiendrait qu'à elle de profiter.

Quoi qu'il en soit, vous voyez clairement que, dans une telle disposition d'esprit, je ne m'inquiète plus guère de ce qui se passe à Genève, ni de la manière dont j'y suis traité; plus ils en feront désormais, plus ils me donneront beau jeu. Cependant cette indifférence ne va point jusqu'au sort de ma patrie, dont je pleure le dépérissement avec amertume, et à laquelle je m'intéresse autant que jamais. Si donc vous croyez qu'il y ait dans la manière de discuter mon affaire quelque moyen qui tende au rétablissement de la liberté et des droits de la bourgeoisie, faites, agissez en mon nom, et soyez sûr d'être avoué de tous : mais restez tranquille sur ce qui ne peut avoir trait qu'à moi; car, quoi que vous en puissiez croire, mon honneur ne dépend point des procédures des magistrats de Genève; leurs violences sont déjà connues en Europe, et le public a déjà pris parti entre eux et moi. J'ai versé mon cœur dans le vôtre; faites maintenant ce qu'il vous plaira.

Le procédé du Jongleur est une jonglerie très-bien entendue; tout le public aura vu la gazette, et fort peu de gens sauront que M. de Lorme n'a rien payé.

Je vous embrasse de tout mon cœur.

Observation. — Cette lettre nous a été envoyée par M. Mouchon, à qui M. le docteur Coindet, qui en possède l'autographe, avait permis de la copier.

La personne à qui elle est adressée est M. Marcet de Mézières, dont Rousseau parle dans ses *Confessions* (liv. VIII). Il fit connaissance avec lui pendant son séjour

à Genève, en 1754. « Après avoir jadis bien mérité de « la patrie, dit-il, s'étant fait auteur dramatique, et pré- « tendant aux deux-cents, il changea de maximes, et de- « vint ridicule avant sa mort. »

Il est présumable que peu de temps après la lettre qu'on vient de lire, M. Marcet avait témoigné de la froideur ou de l'éloignement pour Rousseau, qui, en écrivant le 25 novembre 1762 à M. Moultou, s'exprime ainsi : « Savez-vous à quel jeu j'ai perdu M. Marcet? Il me pa- « raît certain que je l'ai perdu; j'aurais cru pouvoir comp- « ter sur un ancien ami de mon père [1]. »

On voit par cette lettre que Rousseau projetait déjà d'abdiquer le droit de bourgeoisie, et de renoncer ainsi à Genève. Il n'exécuta ce projet que l'année suivante, le 12 mai 1763. On a prétendu qu'il n'était pas maître de renoncer à ce droit; c'est l'opinion d'un de ses amis, M. Eymar, dont nous insérons dans ce recueil la dissertation à ce sujet.

Nos recherches, pour éclaircir l'anecdote qui termine cette lettre, ont été sans résultat.

LI.

A MM. DUCHESNE ET GUY,

LIBRAIRES, A PARIS.

A Motiers-Travers, 25 août 1762.

Je suis fort aise, messieurs, que vous ne m'ayez pas tout-à-fait oublié; je croyais, en effet, avoir en cette occasion lieu d'attendre de vous quelque

[1] Voyez dans l'édition de Dupont, tome XIX, page 413, et dans le même volume pag. 343, une lettre à M. Marçot. Jean-Jacques y

signe de vie. Si mon malheur m'est venu de ma faute ou de la vôtre, et si vous y avez eu quelque part, c'est ce que je ne déciderai pas; j'en laisse le jugement à votre conscience.

Quoique les contrefactions soient inévitables lorsqu'un livre a quelque célébrité, je suis assez instruit de ce qui se passe pour ne pas vous trouver tout-à-fait si à plaindre que vous le dites, et j'avoue que je ne m'attendais guère que dans l'occasion présente ce serait à moi de vous consoler.

Mademoiselle Levasseur, à qui j'ai fait compliment sur le refus de vos offres, *m'assure n'en avoir pas le mérite, et ne vous avoir jamais refusé qu'un dîner.*

Vous voudrez bien, messieurs, remettre à M. de Laroche les exemplaires qui me reviennent. S'il vous en demande un de l'édition in-12, vous m'obligerez de le lui donner à la place d'un in-8°.

Bonjour, messieurs; lorsque vous voudrez me donner de vos nouvelles, je serai fort aise d'en recevoir, de même que de ce qui peut me regarder dans la littérature française. On m'écrit directement ici, en ajoutant par Pontarlier, et affranchissant jusque-là, sans quoi les lettres ne passent point. Je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

On vous priera peut-être de faire relier mon Encyclopédie, vous m'obligerez de vouloir bien y donner vos soins.

explique la marche qu'on aurait dû suivre dans son affaire, et montre les violations faites aux lois de Genève pour le condamner.

LII.

AUX MÊMES.

A Motiers, le 24 novembre 1762.

Il y a long-temps, messieurs, que j'ai des remerciements *à vous faire sur les soins que vous avez donnés à l'emballage de mes livres et à la reliûre de mon Encyclopédie; mais sur ce que vous n'avez point voulu que le prix vous en fût remboursé*, je vous ferais plutôt des reproches que des remerciements, puisque, si vous ne preniez pas une autre méthode avec moi, vous m'empêcheriez de me prévaloir dorénavant de vos offres de service, dont il me serait pourtant très-commode de profiter quelquefois dans l'éloignement où je suis de toute la littérature. Je sais que tout est fini sur ce qui restait à solder entre nous; ainsi je vous prie de m'ouvrir un compte pour les petites commissions dont je puis vous charger, puisque vous le voulez bien, et vous pourrez toujours, quand il vous plaira, prendre l'argent des mains de M. de Laroche.

Milord Maréchal m'a parlé d'un manuscrit dont il est dépositaire, et qui a été composé par un officier fort connu du feu Welt-Maréchal Keith, son frère, lequel officier était au service de Russie, et a été employé dans les intrigues de la cour au sujet de Biron, duc de Courlande, et du comte de Munich. Ce manuscrit, intitulé *Mémoire de Russie*,

n'est pas mal écrit, et il a été revu par M. de Maupertuis. Il appartient à la veuve de cet officier, qui a les plans des batailles et autres; si Milord, qui s'intéresse à la veuve, n'a pas encore disposé de ce manuscrit, et qu'il vous convienne de vous en charger, vous n'avez qu'à dire, je crois que ce ne sera pas une mauvaise affaire. Je voudrais imaginer quelque moyen de vous rendre service en retour de vos honnêtetés, et quand il dépendra de moi, soyez sûr que je ne demeurerai point en reste.

J'apprends qu'on voit depuis quelques jours une censure de la Sorbonne contre mon livre. Je voudrais bien que vous pussiez m'envoyer cette pièce; il faudrait y joindre quelques nouveautés intéressantes pour ce pays, où l'on est fort curieux de tout ce qui paraît à Paris. Si les *Annales Typographiques* se continuent, je vous prie de me faire le plaisir de prendre l'année courante, et de souscrire pour la suite, à moins que l'ouvrage ne soit décrié. Enfin si vous voulez bien savoir de M. Durand si l'on n'a rien imprimé de la suite in-12 de l'*Histoire Naturelle*, si l'édition doit s'achever ou non, afin que je ne reste pas toujours en attente, et prendre ce qui paraît, et le joindre au reste de votre envoi. Ne parlez point de moi à M. Durand parce qu'il ne voudrait point d'argent, et que sans cela je ne veux point du livre, mais prenez la suite et payez, sans autre explication.

Tout cela fera un paquet de grosseur raisonnable, que vous aurez la bonté de faire porter chez M. de Rougemont, banquier, rue Beaubourg, le

priant de vouloir bien me le faire expédier par le carrosse de Besançon, afin qu'il m'arrive plus tôt.

Vous aurez la bonté de joindre à vos mémoires les ports de lettres et emballages que mes commissions pourront vous coûter, et de cette manière, si elles ne vous sont pas onéreuses, je continuerai de temps en temps à profiter de vos soins obligeants. Si vous vouliez bien aussi me tenir averti de ce qui paraît de nouveau et d'intéressant en littérature, vous me mettriez à portée de faire ici plaisir à bien des gens. Si je puis en retour vous rendre quelque service en ce pays, je suis à vos ordres, je vous prie d'y compter, et je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Faites-moi le plaisir, quand vous passerez près du Louvre, d'aller de ma part savoir des nouvelles de la santé de M. Duclos, dont je suis fort en peine.

LIII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

A Motiers, le 20 janvier 1763.

Il y a long-temps, monsieur, que j'ai appris de divers endroits que vous aviez entrepris avec M. l'abbé de la Porte, une édition générale de mes

écrits; sans examiner quel droit vous aviez de former cette entreprise, il me semblait au moins qu'étant en liaison avec l'auteur, vous auriez dû lui en parler, et, voyant que vous m'écriviez sans m'en rien dire, je me suis plaint de ce procédé; avais-je tort? vous me demandez maintenant mon consentement sur une affaire tout arrangée! peut-être eût-il mieux valu me consulter sur l'arrangement. Je ne veux point, monsieur, nuire à vos avantages, mais je voudrais bien qu'ils ne me fussent pas toujours pernicieux. S'il est vrai que madame la maréchale ait approuvé votre entreprise, je l'approuve aussi; mais jusqu'ici elle ne m'en a pas dit un mot. Dans la nécessité de voir user mes écrits par tant d'éditions avant la mienne, je tiens sans doute à grand avantage de tomber au moins dans les mains d'un éditeur tel que M. l'abbé de la Porte, et la considération de cet avantage est encore pour moi d'un grand poids, puisqu'il est certain qu'on ne m'a rassemblé jusqu'ici que dans des recueils défigurés. Quant au prix que vous voulez que je mette à la permission que vous me demandez, je n'ai rien à vous dire; c'est à vous à voir si mes écrits ne coûtent pas assez cher à l'auteur pour devoir lui rendre quelque chose; pour moi, je ne vous demande rien; quant à mon édition générale, je vous réitère de bon cœur la promesse de vous donner la préférence, si elle peut se faire à Paris.

Quand j'ai consenti que M. de la Tour fît graver mon portrait, c'était pour être publié à part et non pas à la tête de mon livre, et ce consentement

ne pouvait pas avoir trait à votre édition, dont je n'étais pas encore instruit. Si absolument vous voulez l'y mettre, je vous prie au moins qu'il soit dit dans un avertissement ou préface que non-seulement cette édition n'est pas faite par l'auteur, mais qu'il ne s'en est point mêlé.

Je n'ai point encore reçu l'envoi que vous avez remis à M. de Rougemont, et je n'en ai même aucun avis; de sorte que si vous pouviez désormais me faire directement les vôtres, cela gagnera du temps et sauvera de l'embarras. Vous pourrez les adresser à Pontarlier, à M. Gloriot, au Lion d'Or, avec avis que c'est pour moi. Mais ce n'est pas la peine d'envoyer de si petits paquets qui peuvent se perdre; je ne me soucie point d'être absolument au courant ni d'avoir les *Annales Typographiques* à mesure qu'elles paraîtront; il suffit que je les aie tôt ou tard avec une quantité d'articles suffisants pour faire un paquet médiocre. Envoyez-moi la note à mesure, afin que je vous fasse rembourser.

Je juge par ce que vous m'avez marqué, que l'édition in-12 de l'*Histoire Naturelle* ne se continuera pas; tâchez, je vous prie, de savoir cela, et si elle ne se continue pas, comme je veux absolument avoir cet ouvrage, marquez-moi combien il y a maintenant de volumes in-4° et ce qu'ils coûtent; je tâcherai en ce cas de me défaire de mes in-12.

Je voudrais aussi savoir le prix du *Dictionnaire de l'Académie française* qui a paru l'année dernière.

Voici des articles que je vous prie de joindre à votre premier envoi.

Pensées de Pascal, *Œuvres de la Bruyère*, *Imitation de Jésus-Christ*, latin.

Il y en a quelques autres que j'ai oubliés, mais lorsque vous aurez un envoi à me faire, prévenez-m'en une quinzaine de jours à l'avance, afin que je puisse vous écrire avant que vous fermiez le paquet.

Je vous prie de m'envoyer une note des pièces que vous comptez faire entrer dans votre recueil; je pourrais peut-être vous en indiquer quelqu'une que vous n'auriez pas. Je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

LIV.

AU MÊME.

A Motiers, le 6 février 1763.

On ne m'avait point annoncé, monsieur, l'édition que vous prépariez de mes écrits comme un simple projet, mais comme une entreprise qui s'exécutait actuellement au su de tout le monde, excepté moi seul. Comme cet avis, qui me vient de plusieurs endroits, m'affecta vivement, j'en écrivis à plusieurs de mes amis, et aussi à M. Rey, auquel parlant en même temps de plusieurs autres griefs qui me tenaient beaucoup plus au cœur, je proposais de chercher quelque voie publique, journal ou gazette, pour y porter mes protestations sur tout cela. Le sieur Rey, avec sa pétulance ordinaire, est

parti de là pour faire insérer dans la *Gazette de Hollande* un article très-indiscret, très-choquant, que je crains qui ne vous fasse de la peine, et qui m'en fait encore plus à divers égards, entre autres de ce que j'y suis compromis quand il ose avancer, contre toute vérité, ou plutôt me faire avancer à moi-même, (car il semble que c'est moi qui parle) qu'il est le seul qui puisse faire l'édition générale de mes écrits; au lieu que j'ai stipulé très-expressément avec lui, à chaque ouvrage que je lui ai cédé, (et j'en ai la preuve dans vingt de ses lettres) la même réserve qu'avec vous, *et d'après cela je persiste à vous déclarer que si mon édition générale peut se faire à Paris, et que vous vouliez vous en charger, vous aurez la préférence, et je ne ferai rien en cela que de juste et dont je n'aie le droit, comme je puis même le prouver.*

Mais dans l'occasion présente je crains que ce révoltant article ne fasse peut-être arrêter votre édition, ce qui serait un moindre mal puisqu'elle n'est pas commencée, et qui pis est, ne m'ôte la bienveillance des personnes en place qui y sont en quelque sorte compromises, et qui me croiront complice de ce qu'il y a de malhonnête dans cet article, lequel certainement eût été conçu bien différemment si j'avais été consulté. Peut-être ce retard, s'il a lieu, donnera-t-il le temps aux préjugés de se détruire, et serons-nous en état d'exécuter tout d'un coup le projet entier. En attendant j'ai, pour remplir ce vide, à vous proposer mon *Dictionnaire de musique*, qui, s'il n'est pas de même

un livre de mode, est un livre nécessaire aux artistes, et doit avoir son débit dans tous les temps.

Si l'article de la gazette ne fait pas l'effet que je crains, et qu'on vous laisse faire votre édition, il y aura quelques retranchements et changements à faire dans vos trois tomes qui suivent le premier, et je vous fournirai de quoi suppléer aux retranchements, et même au-delà. De sorte que tout ira pour le mieux, et je me propose même d'écrire à monsieur l'abbé de la Porte une lettre de remerciement qu'il sera le maître d'insérer dans l'édition, s'il le juge à propos, car je suis réellement très-sensible à l'honneur qu'il me fait. A l'égard du tome Ier, vous pouvez le laisser tel qu'il est, en ôtant seulement le nom de M. Grimm, qui ne doit pas y paraître, même par sa lettre initiale. Au reste, si vous voulez rendre ce premier volume complet par tout ce que j'ai fait imprimer relativement à mon premier discours, parcourez le *Mercure* de juin de 1751, second volume; vous y trouverez une petite pièce qui s'y rapporte, et qui a pour titre, *Réponse aux observations sur le discours de Dijon.*

Vous pouvez prendre pour mon compte l'*Histoire naturelle* in-4° et le *Dictionnaire de l'académie française;* mais je ne demande point de faveur; payez les choses ce qu'elles valent, en y ajoutant les articles ci-devant marqués, et ceux qui suivent. Cela fera un envoi considérable, dont je prierai M. de Laroche de vous rembourser le prix sitôt que vous m'en aurez envoyé la note, ce que je vous prie de faire au plus tôt.

Synonimes, de M. l'abbé Girard, dernière édition.

Prosodie française, de M. l'abbé d'Olivet.

Diodore de Sicile, trad. par l'abbé Terrasson, 7 volumes.

Ne m'envoyez jamais de livres que reliés ou solidement brochés en carton. Au lieu d'adresser votre envoi à M. Gloriot[1], adressez-le à M. François Gresset à Pontarlier. Comme il est commissionnaire de profession, et qu'il m'a fait déjà d'autres envois, il est plus simple qu'il continue. Il paiera le port, ou vous me le passerez en compte, à votre choix. Mais avant que de fermer le ballot, faites-moi l'amitié d'envoyer chez M. de Rougemont le prier de remettre ce qu'il a bien voulu se charger de me faire parvenir, ou de vous dire par quelle voie il l'a fait partir, car je n'en entends toujours point parler.

Je vous prie de ne pas tarder à me faire réponse sitôt que vous serez instruit de l'effet qu'aura produit le sot article de la gazette. Il est dans celle du 25 janvier; au reste, quoiqu'en cela j'aie fort à me plaindre de M. Rey, ses procédés honnêtes et le soin qu'il a toujours pris de me contenter dans l'exécution de mes ouvrages l'emportent dans mon esprit sur ses torts; si je voulais rompre avec tous ceux qui ont tort avec moi, il faudrait me résoudre à rester tout seul, et si vous-même eussiez commencé, comme il convenait, par me parler de cette affaire, tout cela ne fût point arrivé. Je vous salue de tout mon cœur.

[1] Voy. n° 53.

Vous ne parlez que de quatre volumes, le reste n'y serait-il donc pas? on ne peut pas dire qu'on donne le recueil de mes écrits, quand on n'y met pas les plus considérables; ce serait faire croire au public que je désavoue ceux que je m'honore le plus d'avoir faits. Ne pourriez-vous m'éclaircir cela, sans vous compromettre? un mot suffit.

Je vous prie de me donner des nouvelles de M. le comte de Tressan; on m'a dit qu'il était mort; j'espère qu'une nouvelle aussi triste n'est pas vraie. La mort d'un homme de son rang, dans l'état et dans les lettres, ajouterait la sensation publique aux regrets des honnêtes gens. Je vous demande aussi, si vous le voulez bien, l'adresse de M. Wattelet de l'académie française.

LV.

AU MÊME.

A Motiers, le 6 mars 1763.

Je reçois, monsieur, une lettre de mon ami M. Lenieps, par laquelle il me marque que vous lui avez parlé de mon *Dictionnaire de musique*, et qu'il vous a de son côté parlé de choses relatives à mes écrits. J'aime et j'estime M. Lenieps; mais je me souviens de vous avoir déjà dit, au sujet de M. Coindet, que je voulais faire mes affaires par moi-même, et je vous le répète, je ne me suis jamais

bien trouvé des médiations d'autrui, et j'y renonce pour le reste de ma vie, et cela sans exception; je vous prie donc de vous en souvenir cette fois pour toujours. Faisons nos affaires directement et uniquement de vous à moi, ou quittons tout. Voilà mon dernier mot.

Dans le recueil des pièces qui doivent composer votre tome second, je vois une lettre à M. Grimm au sujet de l'opéra d'*Omphale;* cette lettre, que je n'ai jamais avouée, est trop mauvaise pour paraître dans mes écrits : ainsi ôtez-la je vous prie.

Le *Petit Prophète*, n'est point de moi, et l'auteur en est connu; ainsi vous ne devez point l'insérer dans mes ouvrages, à moins que vous ne déclariez avoir appris trop tard que je ne reconnaissais point cet ouvrage pour mien, et que je n'y avais aucune part. Le mieux est de l'ôter si vous y êtes à temps.

Vous pouvez suppléer à ces retranchements par les augmentations ci-après :

1°. Une lettre que M. de Voltaire m'écrivait le 30 août 1755 et ma réponse. Ces deux lettres ont été mises dans quelqu'un des *Mercures* de la même année, mais si défectueuses que je me plaignis à M. de Boissi de les avoir fait imprimer, et si mal, sans le consentement de M. de Voltaire ni le mien. La lettre de M. de Voltaire a été imprimée plus correcte et plus ample avec son *Orphelin de la Chine*, et c'est là que vous la pourrez prendre quand vous en serez là. A l'égard de ma réponse, je la chercherai, et je vous l'enverrai quand vous me mar-

querez en avoir besoin. Je crois qu'il faut garder tout ce qui est lettres pour la fin du recueil.

2°. Une autre grande lettre à M. de Voltaire sur l'optimisme, du 18 août 1756. Cette lettre a été imprimée par M. Formey dans ses recueils, et séparément à Berlin 1759; elle est extrêmement rare : si vous ne pouvez la trouver, je vous en enverrai un exemplaire que j'ai recouvré avec beaucoup de peine, mais il faudra me le rendre.

3°. Une épître en vers italiens, qui m'a été écrite par M. Farzetti, patricien de Venise. Quoique cette épître n'ait point été imprimée, elle a assez couru manuscrite pour pouvoir être jointe à votre recueil; si vous ne la trouvez pas, je vous l'enverrai.

4°. Une grande lettre à M. Lenieps au sujet du *Devin du village*, avec un mémoire y relatif. Comme je ne me souviens pas de la teneur de cette lettre, et qu'elle peut avoir besoin de correction, je l'ai prié de me l'envoyer, et quand je l'aurai revue, je vous l'enverrai, s'il consent, comme je n'en doute pas, qu'elle soit imprimée, surtout en n'y mettant pas son nom.

Je n'ai encore aucune nouvelle de vos envois ni aucune de MM. de Rougemont, de sorte que j'ignore si vous avez retiré ou non ce que vous aviez remis chez eux. Ils ont aussi une boîte qui a été remise par M. de Laroche, et dont je n'ai pas plus de nouvelles; si vous la pouviez joindre à votre envoi, vous me ferez plaisir.

Si M. de Laroche prend le parti de m'envoyer le reste de mes papiers et livres, et que vous puis-

siez lui aider en quelque chose, soit pour emballer, soit pour faire plomber, soit pour charger aux rouliers de Besançon ou Pontarlier, dont malheureusement je ne sais pas l'adresse, vous m'obligeriez beaucoup, et vous auriez la bonté de noter vos frais sur mon mémoire. Je vous prie, messieurs, de faire mille salutations de ma part à M. l'abbé de la Porte, et de recevoir celles que je vous fais de tout mon cœur.

J'ai toujours oublié de vous marquer que je ne sais ce que c'est qu'une Réponse à M. de Voltaire sur Candide, imprimée à Avignon, et sous mon nom, à ce que vous me marquez. Je ne connais point cet écrit, et n'y ai pas la moindre part; mais, pour le petit écrit dont M. Rey vous a parlé, il est de moi.

LVI.

AU MÊME.

A Motiers, le 20 mars 1763.

Je reçois à l'instant, monsieur, votre lettre du 12, à laquelle je répondrai plus au long et plus à loisir. Pour le présent, comme le courrier va partir, je me contenterai de vous observer qu'il n'est pas fait mention dans le contenu de votre caisse du premier envoi que vous m'aviez fait. Cependant ce premier envoi ne m'est point parvenu, et, ayant écrit deux fois sur ce sujet à MM. de Rou-

gemont, ils ne m'ont fait aucune réponse. Cet envoi contenait entre autres le *Journal typographique*, dont je ne saurais me passer; je vous avais prié de retirer ce paquet de chez MM. de Rougemont, ou de savoir d'eux ce qu'il était devenu; je vous réitère à présent la même prière, et vous m'obligerez de vouloir bien y passer vous-même, et d'avoir là-dessus une explication verbale avec eux: sans quoi je vois qu'il me sera tout-à-fait impossible de savoir ce que ce paquet est devenu. Ces messieurs sont les plus honnêtes gens du monde; ils m'ont prévenu par leurs offres; je m'en suis prévalu, voilà tout. Cependant leur procédé me paraît si inconcevable, si injuste, si révoltant, qu'il m'est impossible d'y rien comprendre. Lisez-leur, je vous prie, cet article de ma lettre, et sachez ce qu'ils vous diront; car encore faudra-t-il bien qu'ils vous disent quelque chose.

Pourquoi donc le quatrième tome de M. de Buffon a-t-il manqué plutôt que les autres? pourquoi le réimprime-t-on? c'est justement ce quatrième tome qui me fait le plus de besoin, étant celui où il est question de moi, et précisément à la suite des in-12 que j'ai. Si on réimprime ce volume pour y faire quelques changements, n'y aurait-il pas moyen de l'avoir tel qu'il était en premier lieu? je ne puis en dire davantage pour le présent; il faut finir ma lettre à la hâte, en vous saluant, monsieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

LVII.

AU MÊME.

A Motiers, le 5 juin 1763.

Voici, monsieur, la lettre à M. Lenieps que vous me demandez; si elle vous fait bien plaisir, employez-la à la suite du *Devin du village,* auquel elle se rapporte; mais si l'usage vous en est aussi indifférent qu'il le doit être, vous me ferez plaisir de me la renvoyer avec la lettre imprimée à M. de Voltaire, quand vous aurez employé cette dernière.

Le titre de cette lettre que je vous envoie doit être ainsi : *Lettre à M. L. au sujet de la propriété du Devin du village réclamée par l'auteur.* Et il ne faut pas oublier la date, à Montmorenci, le 5 avril 1759.

Priez M. l'abbé de la Porte, au cas que vous insériez cette lettre dans votre édition, de vouloir bien la revoir avec soin, soit pour la correction, soit pour la ponctuation : car je n'ai pas le temps de la relire avec assez d'attention.

J'ai reçu enfin le duplicata que vous m'avez annoncé, et je vous en remercie. Quand vous me ferez des envois, vous pourrez continuer par la même voie. Je n'ai trouvé dans le paquet ni le recueil de chansons en quatre volumes, ni l'*Avant-coureur*, que vous m'aviez annoncé dans cet envoi. Dans

les *Annales typographiques*, on a broché avec tant de négligence que plusieurs feuilles sont à double et d'autres omises. Je tiens actuellement le mois d'août 1762 tome second, dans lequel manque la feuille H, au lieu de laquelle la feuille K est à double. Tâchez, je vous prie, d'avoir cette feuille H, et vous la mettrez à part pour m'être envoyée avec autre chose.

Je n'ai cessé depuis que je suis ici de travailler au *Dictionnaire de musique;* j'ai encore du travail à y faire pour quatre ou cinq mois; outre cela, vu l'éloignement, il faut le copier en entier, sans quoi l'imprimeur se perdrait à chaque instant. Ainsi nous serons à temps d'en parler l'hiver prochain, et je vous promets de ne m'adresser pour cet ouvrage à nul autre que sur votre refus.

Je vous ai dit et je vous le repète, que le morceau sur l'*Imitation théâtrale* ne pouvait être employé dans votre présente édition; mais je vous répète aussi qu'aussitôt qu'elle sera faite, je vous enverrai cet écrit, il est à vous; vous l'imprimerez comme et quand il vous plaira; soit tout seul, soit avec d'autres morceaux pour en faire un volume, et vous ne me paierez que ce que je vous fournirai de plus. J'espère que pour cette fois vous me comprendrez, et que vous ne me direz plus que je n'ai pas tort de prendre mon bien où je le trouve; car il est bien vrai que je n'aurais pas tort, mais cependant je ne le fais pas. Puisque vous avez traité de bonne foi, votre attente ne sera point frustrée.

J'ai parcouru le recueil de M. Prault, et je le crois fait avec beaucoup de bonne volonté, mais non pas avec beaucoup d'intelligence; il est de toute manière au-dessous du médiocre. Rien n'était plus aisé que de faire infiniment mieux avec aussi peu de peine. Ces pensées-là sont bien de moi, mais ce ne sont pas mes pensées[1]. Donnez-moi à votre loisir des nouvelles de votre édition et des vôtres, vous me ferez toujours plaisir. Mes salutations à M. l'abbé de la Porte; je vous salue aussi, monsieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

LVIII.

AU MÊME.

A Motiers, le 19 juillet 1763.

Je reçois en cet instant, monsieur, votre lettre avec l'épreuve; faites effacer bien vite les deux accents qui sont sur des *é* dans l'épigraphe; on n'a jamais vu de pareils accents en latin; on se moquerait de vous si vous laissiez paraître l'es-

[1] Cette distinction est juste; elle fait voir que lorsqu'on isole une pensée, lorsqu'on la déplace, n'étant plus liée à ce qui la précède, ou la suit, elle est nécessairement modifiée, soit qu'elle devienne plus positive ou plus absolue par cet isolement, soit que l'effet contraire s'y fasse sentir. On s'est servi de cette méthode toujours vicieuse pour critiquer Jean-Jacques; et cependant on convient que ses idées sont tellement liées entre elles, que la série est interrompue par le moindre changement et la plus légère omission.

tampe dans cet état. Je n'ai que le temps de vous donner cet avis. Je vais copier l'*Imitation théâtrale*, et je vous l'enverrai dans quinze jours au plus tard; vous serez le maître de l'insérer dans votre édition, et la place de ce morceau est immédiatement après la *Lettre à M. d'Alembert*: mais si vous n'êtes pas à temps de l'y mettre, gardez-le pour l'employer avec autre chose, car ce morceau ne saurait aller seul. Souvenez-vous que vous me promettez de ne point mettre de portrait à votre édition. Je vous salue de tout mon cœur.

LIX.

AU MÊME.

A Motiers, le 21 août 1763.

J'ai reçu, monsieur, à peu de distance l'un de l'autre les deux paquets que vous m'avez envoyés en dernier lieu, l'un par le carrosse de Besançon, et l'autre par M. Bosset de Luze, négociant de Neuchâtel. Le dernier avait été retardé parce qu'il était dans une caisse qui est venue lentement; ainsi ce monsieur est en règle, et je lui en reste obligé.

Il est certain que mon portrait n'est pas bien; vous me marquez l'avoir donné à graver à un autre; vous m'obligerez de m'en envoyer une épreuve à l'eau forte sitôt que vous en aurez. Lorsqu'il paraît quelques jolies estampes soit en paysage soit

en figures, je vous serais obligé de m'en choisir quelques-unes pour augmenter mon recueil. Il ne me semble pas que celle du *Devin du village*, dont vous m'avez envoyé une épreuve, soit bien du tout; je ne lui trouve ni goût ni grace. Celle de *Prométhée* a tous les défauts de celui de M. Pierre, et n'en a pas les beautés, comme par exemple la figure de Prométhée. On ne sait si le satyre veut embrasser le feu ou la statue, équivoque indécente qu'il était aisé d'éviter en mettant le flambeau du côté du satyre, en sorte qu'il touchât presque à son visage.

J'ai retouché et remis au net le morceau sur l'*Imitation théâtrale*, j'espère qu'il n'y perdra rien. Je vous l'enverrai dans huit jours: je ne comprends pas pourquoi vous ne me renvoyez point la *Lettre à M. Lenieps*. Puisque M. l'abbé de la Porte ne doit pas l'employer, qu'en fait-il donc, ou qu'en faites-vous? J'attends aussi la lettre imprimée à M. de Voltaire.

J'apprends que le second volume des planches de l'Encyclopédie paraît; faites-moi le plaisir d'en retirer mon exemplaire avec le reçu ci-joint de M. Lebreton, à qui je vous prie de faire mes salutations. Vous aurez la bonté de faire relier ce volume. Sera-t-il donc impossible d'avoir le quatrième tome de l'*Histoire naturelle?*

La lettre dont vous me parlez, et qui court Paris, n'est point de moi; et très-heureusement cela est facile à voir, car les falsifications, les mensonges, les calomnies ne coûtent pas plus à mes

ennemis que les autres méchancetés. Tel est leur métier, il faut que chacun fasse le sien.

Tâchez, je vous prie, de m'avoir une épreuve du portrait que fait graver M. Coindet. Je suis surpris qu'il ait fait cette entreprise à mon insu. Si, au lieu d'être en habit à la française, j'eusse été peint en habit arménien et en bonnet fourré, tel que je le porte aujourd'hui, le portrait eût eu bien meilleure grace, car cet habillement me va beaucoup mieux.

Si M. Lenieps vous dit que je me porte bien, il est donc mieux instruit de mon état que moi-même; et vous ferez mieux, par l'intérêt que vous prenez à ma santé, de vous en rapporter à lui qu'à moi, qui n'ai pas de si bonnes nouvelles à vous en dire.

Je répondrai à M. Séguier de Saint-Brisson sitôt que j'aurai lu son ouvrage: en attendant, je vous prie de le saluer de ma part.

Le dernier cahier que j'ai des *Annales typographiques* est celui du mois d'août 1763, et j'ai les vingt-trois premières feuilles de l'*Avant-coureur* jusqu'au lundi 6 juin inclusivement. Quand vous me ferez quelque envoi, je vous prie d'y joindre la suite de l'un et de l'autre.

Depuis ma lettre commencée, j'ai mis la dernière main au cahier de l'*Imitation théâtrale*, et je vous l'envoie, mais sans l'avoir relié; s'il s'y trouve quelque faute de copie, j'espère que M. l'abbé de la Porte voudra bien la corriger.

Je vous salue, etc.

LX.

AU MÊME.

A Motiers, le 11 septembre 1763.

Il y a trois semaines, monsieur, que je vous envoyai le morceau corrigé et mis au net, sur l'*Imitation théâtrale*. Dans le même paquet était une lettre en réponse à votre dernière, et un reçu pour le IIe tome des planches de l'Encyclopédie que je vous priais de retirer de chez M. Lebreton. Je vous priais aussi de m'accuser sur-le-champ la réception de ce paquet; peine que vous n'avez point prise jusqu'ici. Heureusement je ne puis douter que ce paquet ne vous soit parvenu, puisque je l'ai adressé au directeur des postes de Pontarlier, qui lui a donné cours; et que, quand même on l'aurait ouvert à la poste, on n'y aurait assurément trouvé ni raison ni prétexte pour l'intercepter. En attendant qu'il soit de votre bon plaisir de m'écrire un mot sur cela, je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Observation. — L'autographe est entre les mains de M. l'avocat-général Jaubert.

Il paraît que M. Duchesne manquait d'exactitude dans sa correspondance avec Rousseau, si l'on en juge par le ton et les reproches de celui-ci. Comme ce libraire faisait alors l'édition des *OEuvres complètes de Jean-Jacques*, dirigée par M. l'abbé de la Porte, Rousseau lui envoya

l'*Essai sur l'Imitation théâtrale,* pour être compris dans la collection. On trouve dans sa Correspondance (édition de M. Dupont, tom. XIX, pag. 523) une lettre adressée à cet abbé, relativement à son entreprise. D'après cette lettre, on voit que Rousseau fut obligé d'ajourner le projet qu'il avait de faire lui-même une édition de ses ouvrages, et de donner quelques conseils à M. de la Porte, pour que la sienne fût moins fautive que celles que faisaient, sans le consulter, plusieurs libraires étrangers. Dans sa lettre à M. Panckouke, du 25 mai 1764, Jean-Jacques ne paraît pas très-satisfait de cette édition.

LXI.

AU MÊME.

A Motiers, le 15 octobre 1763.

Je vous fais mes remerciements, monsieur, de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé; j'ai en effet été plusieurs fois fort mal cet été, et le peu de relâche que j'ai dans ce pays-ci me fait juger que l'air ne m'en est pas salutaire.

Sur les éclaircissements que demande votre graveur, vous lui direz, s'il vous plaît, que je porte en toute saison un bonnet garni d'une fourrure haute d'environ quatre ou cinq pouces, tantôt martre, tantôt petit-gris, agneau de Tartarie, etc. Quant à l'habillement, le dolman, ou robe de dessous, est toujours uni; le cafetan, ou robe de dessus, est uni de même en été; mais pour l'hiver j'en ai un

doublé et bordé de renard de Sibérie, et le bonnet fourré de même.

L'épreuve que vous m'avez envoyée en dernier lieu est parfaitement belle; M. Cochin me fait un honneur dont je souhaite être digne. La figure dans le portrait me paraît un peu plus grande que la perspective ne l'exige; peut-être est-ce une petite adresse satirique pour m'accuser de grossir les traits de la vérité. Du reste, je trouve la gravure très-bonne et convenable au dessin; c'est tout dire. Vous m'obligerez de faire de ma part une visite de remerciement à M. Cochin.

Je ne suis pas de même enchanté de l'estampe que vous avez substituée à la dernière de la *Julie.* L'attitude de Julie y est guindée, insupportable; on dirait qu'elle va faire un pas de rigaudon. Elle doit avoir le corps baissé en avant, les bras étendus, les pieds encore sur le terrain; c'est des mains et non pas des pieds qu'elle doit aller chercher l'enfant. J'opine à changer cette figure, ou à supprimer tout-à-fait l'estampe; la première n'est que maussade, et celle-ci est ridicule.

Je ne saurais comprendre pourquoi je ne puis ravoir la *Lettre à M. Lenieps*, puisqu'elle ne doit pas être employée, et que, toute réflexion faite, je ne désire pas même qu'elle le soit. Je vous prie de me réserver quelques exemplaires de l'*Imitation théâtrale*, et de me les envoyer sitôt que cet écrit sera imprimé.

Bonjour, messieurs, etc.

ROUSSEAU.

LXII.

AU MÊME.

A Motiers, le 6 novembre 1763.

Je reçois à l'instant, monsieur, votre lettre du 31 passé, et je me hâte, avant que vous fassiez votre envoi, de vous prévenir que j'ai déjà le premier volume de planches; ainsi ayez la bonté, s'il vous plaît, de le rendre à M. Lebreton, et de ne m'envoyer que le second. J'avais compris que vous aviez reçu pour moi le deuxième volume et non pas les deux volumes, ce qui m'a empêché de vous donner plus tôt cet avis.

Je vous prie de joindre à votre envoi le roman de *Tarsis et Zélie*, et le plus de choses amusantes qu'il vous sera possible, surtout ce qu'on a publié en dernier lieu contre moi, entre autres l'ouvrage de M. de Pompignan, que je suis bien curieux de voir. Ce pauvre homme a grand'peur de n'être pas assez berné. Je suis retombé cruellement depuis quelques jours, ce qui ne m'annonce pas un hiver paisible. En cet état je ne puis rien lire qui m'applique, et durant les six mois que j'ai à passer dans la glace et sous les neiges, j'ai grand besoin d'être amusé. Ainsi vous m'obligerez si votre envoi peut être un peu fourni pour cela. Écrivez, je vous prie,

directement une lettre d'avis à M. Gresser; cela évitera le détour et le retard du même avis.

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

Mes salutations à M. l'abbé de la Porte; quand pourrai-je donc voir quelque chose de son travail?

Si l'Almanach royal de l'année prochaine est déjà imprimé, et que vous puissiez le joindre à l'envoi, vous me ferez plaisir.

LXIII.

AU MÊME.

A Motiers, le 9 décembre 1763.

J'ai reçu, monsieur, depuis quelques jours, la caisse que vous m'annonciez par votre lettre du 15 novembre. Je vous remercie de ce que vous y avez joint deux volumes de planches. En vérité il faut que le génie et le goût tombent furieusement à Paris si l'on n'y imprime que de pareilles misères. Je suis étonné que vous n'y ayez pas joint une épître en vers qu'on dit m'être adressée, et où l'auteur, quoique Français, ne me traite pas, dit-on, brutalement. Vous m'obligerez, pour la curiosité du fait, de me chercher cette épître, et de la joindre à votre premier envoi. Je suppose, puisque cet auteur ose ne pas m'accabler d'injures, qu'il a soin de se bien

cacher; si toutefois son nom vous parvient, je vous prie de me le marquer.

J'ai trouvé ma lettre manuscrite à M. Lenieps, mais non ma lettre imprimée à M. de Voltaire, que je vous avais tant prié de me renvoyer aussi. Je n'y ai non plus trouvé aucune estampe, pas même mon portrait en grand, dont vous m'aviez promis de m'envoyer une épreuve. J'aime extrêmement les jolies estampes; vous connaissez tant d'artistes qui pourraient vous aider à m'en choisir quelques-unes dans tous les genres; je sais que cela coûte, mais je n'en demande pas un grand nombre, et vous pouvez tirer sur moi. Je me souviens d'avoir vu, sur le quai près de la Grève, une estampe de mademoiselle Lecouvreur, représentant Cornélie en pleurs, tenant l'urne de Pompée. Si vous pouvez trouver cette estampe, obligez-moi de m'en faire l'acquisition. Je parcours de temps en temps mon portefeuille au coin de mon feu; cela me distrait de mes maux, et me console de mes misères. Je sens que je redeviens tout-à-fait enfant.

A propos d'estampes, l'épreuve de mon portrait en Arménien, que vous m'avez envoyée, est beaucoup mieux que mon précédent portrait; cependant le bonnet ne ressemble point au mien; ma fourrure est moins ébouriffée; elle ne monte pas si haut, elle ne fait aucune pointe; elle laisse paraître le haut du bonnet et la houpe qui le termine.

J'espérais aussi trouver dans votre envoi quel-

ques exemplaires de l'*Imitation théâtrale*, et quelques épreuves au moins de l'édition où elle doit entrer; mais vous voulez que je ne voie que le tout à-la-fois; à la bonne heure; j'espère pourtant le voir à la fin.

Je vous remercie, messieurs, de vos offres obligeantes; je m'en prévaus avec confiance, parce que je crois que vous les faites de bon cœur. Je vous remercie aussi de l'intérêt que vous voulez bien prendre à mon triste état, et des neuvaines que vous voudriez faire si j'y avais un peu plus de foi; mais malheureusement je n'en ai guère plus aux saints qu'aux médecins, ainsi me voilà de toute façon sans ressource. Je vous salue de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

LXIV.

AU MÊME.

A Motiers, le 25 décembre 1763.

J'ai bien feuilleté, monsieur, les deux volumes de planches, et il ne s'y est pas trouvé une seule estampe. Gardez-vous bien, je vous supplie, de faire mettre mon nom à la mienne. Toujours la devise, et rien de plus. Cela ne devrait-il pas être dit une fois pour toutes? Quoi! l'on veut faire insérer dans mes ouvrages les lettres particulières que j'écris, et qui ne devraient être vues que de ceux à qui elles sont adressées; si vous étiez ca-

pable de cette extravagance, je vous enverrais les comptes de ma blanchisseuse et de mon boucher, pour les y mettre aussi.

Le titre seul du manuscrit que l'on m'attribue devrait vous apprendre qu'il n'est pas de moi. On dit qu'on m'attribue encore un autre ouvrage intitulé *Le Rêve*. Mon Dieu! que sont donc devenus les Français? non contents de me charger d'injures, ils me chargent encore de leurs sottises; ah! par ma foi! c'est un peu trop aussi.

Quand j'aurais quelque chose à mettre sous presse, il me serait difficile de juger de ce qui peut souffrir tacitement l'impression. Je n'ai jamais rien publié ni ne publierai jamais rien qui ne dût être permis et même encouragé ouvertement. Mais ce n'est ni le bien ni le mal qui sont dans un livre qui décident en France de la liberté de l'imprimer; c'est le tour d'esprit particulier du magistrat, ce sont mille petites considérations étrangères à l'auteur et au livre, qui peuvent changer du jour au lendemain, et qu'on ne peut pas prévoir à si grande distance. A l'égard de mon édition générale, je ne la perds pas de vue; mais il y a du temps pour y penser.

Serait-il impossible de faire encadrer six estampes de mon portrait en verre de Bohême, et de me les envoyer de manière que les cadres ne se gâtassent pas par le transport?

Les nouvelles politiques ne sont pas celles dont je me soucie; elles m'intéressent peu, et d'ailleurs la Gazette me les dit; mais quelquefois les anec-

dotes littéraires que vous pouvez entendre dire pourraient me faire plaisir.

Je vous salue, etc.

LXV.

AU MÊME.

A Motiers, le 8 janvier 1764.

Quel est donc, monsieur, ce certain ouvrage dont M. l'abbé de la Porte dit que je vous ai parlé? je ne comprends pas que je puisse vous avoir proposé aucun ouvrage, excepté peut-être le *Dictionnaire de musique*, dont on peut parler dans un autre temps. Quant à notre présente édition, je vous déclare qu'excepté l'épître du noble vénitien, si je la trouve, et qui n'est que l'affaire de deux pages, je n'ai pas une ligne de plus à vous envoyer; vous pouvez vous arranger là-dessus.

D'abord vous n'aviez pas assez pour quatre volumes, maintenant vous avez trop. Quand vous auriez pour un cinquième, il en faudrait six, et cela ne finirait point. Arrêtons-nous là, s'il vous plaît. Si votre cinquième est trop petit, faites une table pour le remplir; un libraire ignore-t-il l'art de ces remplissages?

Madame la maréchale de Luxembourg n'est point faite pour être mon homme d'affaires, et il est contre le respect de l'importuner de mes commissions. Faites sur ce que vous me destinez la déduction de

toutes les fournitures que vous m'avez faites ; marquez-moi le montant du reste ; et quand cet argent sera prêt, nous ne manquerons pas, soit par MM. de Rougemont, soit par d'autres, de moyens pour le faire passer ici.

Mademoiselle Levasseur vous remercie de l'honneur de votre souvenir, et vous fait ses salutations. Quand notre affaire sera tout arrangée, et que vous aurez déduit sur les douze cents francs le prix de toutes vos fournitures, je me chargerai sur le reste du cadeau que vous lui destinez.

Mille salutations de ma part à M. l'abbé de la Porte ; je vous fais aussi, monsieur, les miennes de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

LXVI.

A M. L'ABBÉ DE LA PORTE,

A PARIS.

A Motiers, le 22 janvier 1764.

J'ai reçu, monsieur, presque en même temps que votre lettre du 12 décembre, la note que vous aviez jointe à une lettre de M. Guy, le discours de mademoiselle Mazarelli, et les feuilles imprimées de l'édition à laquelle vous voulez bien donner vos soins. J'ai commencé de parcourir ces feuilles, et je n'y ai rien trouvé qui ne confirme la satisfaction

que j'avais de voir cette entreprise sous votre direction. Je suis si content de l'honneur que vous me faites et de tout votre travail, que je voudrais, monsieur, tout faire de mon côté pour vous satisfaire dans ce que vous paraissez souhaiter encore de moi. Mais, de grace, mettez-vous à ma place; je suis malade, affligé, surchargé d'importuns, de soins de toute espèce, absolument hors d'état de travailler, et je n'ai rien du tout qui soit prêt à être mis sous les yeux du public. Le morceau le plus avancé est une espèce de traduction du premier livre de l'*Histoire de Tacite;* mais ce genre de travail me plaît si peu, et j'y suis si peu propre, que, quoique cette traduction soit faite depuis long-temps, il m'a été impossible jusqu'ici de la revoir pour la mettre en état de paraître, et elle est restée dans une imperfection à laquelle il m'est impossible de remédier; car ce travail, d'ailleurs au-dessus de mes forces, demande de la santé, du loisir, du courage, et tout cela me manque à présent. Je vous parlerai, monsieur, comme à un homme digne de mon estime et de ma confiance. Si vous avez absolument besoin de ce morceau, je vous l'enverrai, à condition que vous le jugerez sévèrement, et que vous me le renverrez si vous ne le jugez pas digne de voir le jour. Si vous pouvez absolument vous en passer pour votre édition, vous me ferez d'autant plus de plaisir que, même pour vous l'envoyer, il faut le transcrire; car le brouillon est dans un état à ne pouvoir être déchiffré que par moi. Voilà, monsieur, tout ce que je puis faire;

marquez-moi là-dessus votre volonté, et vous serez obéi.

En parcourant l'Essai sur l'*Imitation théâtrale*, j'ai trouvé une faute qui fait un vilain contre-sens; cette faute était aussi dans la copie, ainsi je ne m'en prends qu'à moi; cependant je voudrais bien, s'il était possible, qu'on la corrigeât par un carton; car toute cette métaphysiquerie est si ennuyeuse à lire, qu'il ne faut pas surcharger encore cet ennui par des contresens. C'est dans la pénultième page, neuvième ligne, en remontant; il y a, par nous-mêmes; il faut, *pour nous-mêmes*[1]. Voyez, mon cher monsieur, s'il y aurait moyen de remédier à cela.

Vous m'humiliez beaucoup, monsieur, en me rappelant tous mes torts vis-à-vis de mademoiselle Mazarelli; mais je ne puis vous savoir mauvais gré de faire briller sa générosité à mes dépens, puisque dans les reproches mêmes que j'ai à me faire je trouve à me féliciter de ne pas l'avoir rebutée. J'accepte son présent avec reconnaissance, et c'est pour ne pas profaner son ouvrage que je diffère à le lire, jusqu'à ce que je puisse y donner toute l'attention nécessaire, et y prendre tout le plaisir qui doit en résulter.

Permettez que je vous recommande la correc-

[1] Cette faute a été corrigée. La phrase est ainsi conçue: « Écoutons leurs raisons d'une oreille impartiale, et convenons de bon « cœur que nous aurons beaucoup gagné pour nous-mêmes, s'ils « prouvent qu'on peut se livrer sans risque à de si douces impres- « sions. » La faute n'était pas facile à découvrir, parce qu'il y a un sens. Voy. édit. de Dupont, t. II, pag. 410.

tion de la pièce italienne que j'envoie à M. Duchesne; j'avais bien résolu de ne laisser jamais voir le jour à cette épître; mais les circonstances où je me trouve me permettent bien de mépriser les insultes de la tourbe, mais non pas les louanges des honnêtes gens[1].

Honorez-moi toujours, monsieur, de votre souvenir et de votre estime; je tâcherai toujours de mériter l'un et l'autre.

Je vous salue de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Je viens de parcourir la traduction en question; elle n'est, en vérité, point du tout en état de paraître.

LXVII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

A Motiers, le 12 février 1764.

Je vous dois des remerciements, monsieur, pour les cinquante louis que, selon vos promesses, vous me marquez avoir remis pour moi le 8 du mois dernier à madame la maréchale de Luxembourg; je n'en ai aucun avis de sa part.

A l'égard du cadeau que vous faites à mademoiselle Levasseur du prix des envois que vous m'a-

[1] C'est cette pièce d'un patricien de Venise dont Jean-Jacques a parlé dans une lettre précédente.

vez faits, je le trouve un peu fort pour elle, et lorsque je vous donnais des commissions, ce n'était pas pour que vous les tranformassiez en présents. En attendant que cette affaire s'arrange entre vous et moi de manière ou d'autre, elle me charge de vous présenter ses remerciements. Jusqu'alors voilà les envois suspendus; il faudra désormais quand j'aurai besoin de quelque chose ou que je m'adresse à d'autres, ou que nous prenions d'autres arrangements.

Je vous ai accusé ci-devant la réception de la petite caisse où étaient les estampes; quant à celle où sont les portraits encadrés, elle ne m'est point encore parvenue. J'espère que vous vous souviendrez de la promesse que vous m'avez faite de ne point placer lesdits portraits à la tête de votre édition.

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

LXVIII.

AU MÊME.

A Motiers, le 26 février 1764.

Je ne crois pas, monsieur, qu'il soit nécessaire d'importuner de nouveau madame la maréchale de Luxembourg au sujet des cinquante louis. Ces grandes dames ont d'autres affaires que de s'occuper des nôtres, toute chose cessante; cette ba-

gatelle aura pu lui sortir de l'esprit; mais elle se la rappellera sûrement un jour ou l'autre. Il se peut aussi qu'elle ait chargé de la commission quelqu'un qui n'aura pas été ponctuel à s'en acquitter. Que puis-je vous dire? ce qu'il y a de sûr est que je n'ai reçu ni argent ni avis.

Je n'ai point reçu non plus le paquet que vous dites avoir fait contre-signer, et qui contenait des exemplaires de l'*Imitation théâtrale*.

Je n'ai point de présents à faire de votre édition, que je ne dois ni ne veux reconnaître pour mienne. Si vous me permettez cependant de disposer de deux ou trois exemplaires, je pourrai le faire ci-après; mais cela ne presse pas. J'aurais été bien-aise aussi d'en avoir un complet, et vous savez que dans ce que vous m'avez envoyé manquent les titres, les estampes, la préface et tout le tome cinquième.

Vous m'obligerez beaucoup de mettre à vos envois futurs un arrangement qui me les rende acceptables; mais quant à présent il convient de les suspendre. Je ferai, puisque vous le voulez, une estimation des précédents, et j'en ferai le cadeau de votre part à mademoiselle Levasseur; mais il faudra qu'elle attende, les arrangements sur lesquels je comptais ayant manqué.

Je vous réitère mes remerciements, et vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

L'intérêt que vous voulez bien prendre à mon

état m'engage à vous dire que j'ai senti du relâche depuis six semaines; j'avais même recommencé de sortir par les beaux jours que nous avons eus; mais le retour de la neige et de la gelée m'a de nouveau renfermé. Je suis obligé de fendre du bois pour me mettre en sueur deux fois par jour; c'est de tous les remèdes que j'ai tentés en ma vie, le seul qui m'ait procuré le moindre soulagement.

LXIX.

AU MÊME.

Motiers, le 20 juillet 1764.

Je ne suis pas plus malade qu'à l'ordinaire, monsieur; mais je suis errant non-seulement pour donner le change aux désœuvrés qui m'accablent, mais aussi par raison de santé. L'expérience constante que l'air de ce lieu, quoique bon en lui-même, est mortel à mon état, me force malgré ma faiblesse et mon indolence à me chercher une autre habitation, et je destine le reste de la belle saison à cette recherche, afin de pouvoir déloger avant l'hiver; car je sens que, si je passe encore ici cet hiver, il est impossible que j'y résiste.

Je ne vous écrivais pas, à cause de ma vie errante, qui m'en ôte la commodité, et aussi que, n'ayant rien de pressé à vous dire, j'attendais que

quelque nouveau sujet m'y déterminât. Je vous remercie du soin que vous avez eu de répandre ma lettre; j'espère qu'elle aura désabusé le public, ou il faut qu'il aime bien à être trompé, d'autant plus qu'on sait que ce n'est pas trop ma coutume de me cacher, ni de désavouer mes ouvrages.

Vous avez très-bien fait de renvoyer les deux volumes de l'*Histoire naturelle* à M. Panckoucke, puisque vous aviez déjà eu l'attention de me les acquérir avec le quatrième; ces trois volumes, avec ce que vous y joindrez et ce qu'il y a déjà du précédent envoi, forment un petit compte assez honnête dont je vous prie de m'envoyer la note, afin que je le fasse solder.

Je ne me soucie pas des estampes dans des livres, je les aime mieux à part pour mon porte-feuille, et celles que je préfère toujours sont les paysages et les portraits des personnes illustres, soit du siècle dernier, soit de celui-ci : mais quand les noms n'y sont pas, je vous prie de les y mettre; car je ne saurais deviner. Voyez-vous toujours M. Coindet? marquez moi, je vous prie, ce qu'il fait et comment il se porte.

Il faut, mon cher monsieur, que je vous demande encore un exemplaire de l'édition in-8° en dix volumes, et je vous prie de vouloir bien envoyer de ma part cet exemplaire à M. Panckoucke, qui m'envoie directement l'*Avant-coureur* et un autre journal, et qui ne veut pas que je les lui paye. Je m'acquitte un peu à vos dépens, mais ce sera la dernière fois; à moins que vous ne vouliez me

passer cet exemplaire en compte, ce qui serait très-juste assurément.

A propos de cette édition, vous y avez omis une pièce que je vous avais indiquée, et qui est dans un *Mercure* de 1751. Je suis touché et reconnaissant de tout ce qu'il y a d'obligeant et d'honnête dans l'introduction du volume des *Maximes*. J'aime à croire que c'est à M. l'abbé de la Porte que je dois un procédé si généreux et même si courageux dans la circonstance. Quant aux maximes, je sens bien qu'un auteur ne peut être content d'un choix qu'il n'a point fait lui-même; il n'y a pas beaucoup de fautes d'impression dans l'ouvrage; mais il y a pis, des contresens qui le défigurent et trompent le lecteur.

LXX.

AU MÊME.

A Motiers, le 15 septembre 1764.

M. Junet me marque, monsieur, que la caisse que vous m'avez expédiée en dernier lieu est arrivée à Pontarlier; je l'attends ce soir par le courrier. Je vous prie de m'envoyer la note de ce que je vous dois pour cela outre les quarante-huit francs de l'*Histoire naturelle*, et je vous enverrai un petit billet pour le paiement.

Je suis reconnaissant de l'intérêt que vous prenez à mon retour vers la capitale, et je vous re-

mercie des mesures que vous voulez prendre pour cela. Lorsque j'étais à Montmorenci, je me trouvais beaucoup trop près de Paris, et je projetais de m'en éloigner davantage; jugez s'il est naturel que je songe maintenant à m'en rapprocher. Vous me dites que ceux qui m'ont condamné sont vraiment de mes amis; bien des graces assurément; mais cependant je ne veux pas les mettre à portée de me donner quelque nouveau témoignage de leur amitié. Vous ajoutez que les autres fermeraient les yeux; je ne veux vivre que dans un pays où, vivant justement et honnêtement, je ne craigne les regards de personne, et je ne suis d'humeur à me cacher nulle part.

Mademoiselle Levasseur vous remercie de votre souvenir, et vous salue. Je crois vous avoir fait déjà ses remerciements du présent que vous lui avez fait. Vous avez un correspondant à Besançon; je serais bien-aise d'avoir son adresse, pour lui envoyer quelque chose que je veux vous faire passer.

Voici une lettre que je vous prie de remettre à M. Coindet. Je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

J'apprends dans les journaux qu'on souscrit chez Durand pour un ouvrage intitulé *Traité historique des plantes qui croissent dans la Lorraine*, etc. Je voudrais bien souscrire pour cet ouvrage; car, en vrai radoteur qui fait l'enfant, j'ai la fureur

d'apprendre la botanique sans avoir un seul livre pour me guider. Cette étude rendrait délicieuses mes promenades solitaires, surtout dans un pays aussi riche en plantes que celui-ci.

LXXI.

AU MÊME.

A Motiers, le 28 octobre 1764.

Quoique je n'aie point reçu, monsieur, de vos nouvelles depuis le 15 août, et que vous ne m'ayez pas envoyé le mémoire que je vous avais demandé et que je vous demande derechef, j'espère pourtant que vous vous portez bien l'un et l'autre. Pour moi, après bien des courses pour me chercher un logement plus sain, je suis revenu dans le mien, où j'ai été de retour bien à temps, puisque la neige est venue le lendemain de mon arrivée, et que la gelée est maintenant aussi forte qu'elle ait jamais été dans cet âpre et rude pays; je m'en sens vivement, et malheureusement en voilà pour six mois au moins.

Je vous ai fait expédier lundi dernier un cuveau contenant deux fromages que j'ai fait faire dans le meilleur canton de nos montagnes. L'un de ces fromages est pour M. de Laroche, à qui je vous prie de l'envoyer, et je vous prie, messieurs, d'agréer l'autre, désirant que vous le trouviez bon. Comme il aura pu se sécher un peu durant la route, il

faut avant de l'entamer le mettre au frais durant cinq ou six semaines dans une cave humide, ou l'envelopper d'un linge humide. Ne parlez à personne de cet envoi, parce que je ne veux pas me mettre marchand de fromages. Je vous salue, messieurs, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Le cuveau vous arrivera franc de port.

LXXII.

AU MÊME.

A Motiers, le 4 novembre 1764.

Les *Lettres écrites de la Montagne* et l'ouvrage que vous propose M. Rey sont le même, et il est de moi. Je vous dirai de plus qu'il n'y a pas un seul mot qui puisse déplaire aux catholiques, aux Français, à votre gouvernement; au contraire, si l'on me traitait avec équité, on devrait répandre et voir avec plaisir cet ouvrage dans votre pays. Mais, monsieur, il faut, quand on connaît les hommes, les prendre pour ce qu'ils sont. Vos magistrats ne me pardonneront jamais les maux qu'ils m'ont faits, et ils sentent trop leur injustice pour ne pas m'en accabler jusqu'à la fin. Considérez cela, et voyez ce que vous avez à faire; mais soyez sûr que l'ouvrage en lui-même devrait plaire en France, si l'auteur y était inconnu.

Si vous n'avez pas encore fait l'envoi que vous m'annoncez, je vous prie d'y joindre les *Considérations sur l'établissement de la religion réformée*. Le moment presse, il faut finir.

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

La première partie de l'ouvrage a dû être envoyée par la poste à M. de Sartine; mais il n'est pas possible qu'il ait encore la seconde, puisqu'à peine peut-elle être achevée d'imprimer. Si vous vous chargez de cet ouvrage, faites-moi le plaisir de m'en avertir, parce qu'il y a de grosses fautes qu'il est indispensable de corriger.

Je vous prie instamment de m'envoyer mon mémoire.

LXXIII.

AU MÊME.

A Motiers, le 2 décembre 1764.

Voici, monsieur, un billet de cent francs pour solde du petit mémoire que vous m'avez envoyé. Je n'ai point encore reçu votre dernier envoi; je présume qu'il ne tardera pas d'arriver. Si j'y trouve un cadeau d'almanachs pour nos dames et demoiselles, cela me fera grand plaisir. Mais j'ai oublié de vous marquer que je ne me souciais pas trop d'almanachs chantants; ils sont aussi par trop bêtes.

J'espère que vous ne tarderez pas à recevoir les fromages pour M. de Laroche et pour vous. La dame Rameau a d'autant plus de tort de vous compter le port, que M. Junet, qui s'est chargé de cet affranchissement, lui en a demandé la note depuis long-temps, et que chaque ordinaire je la lui demande obstinément à lui-même; il m'a promis de tirer cette affaire au clair, et en attendant je vous préviens que je n'entends pas que ce petit cadeau vous coûte un sou de port, ni à vous ni à M. de Laroche.

J'espère que vous aurez fait exécuter pour les deux éditions l'errata que je vous ai envoyé, et qui doit être préféré à celui que vous aura sans doute envoyé M. Rey, lequel est très-défectueux, surtout pour l'in-12. Je joins ici une liste des personnes à qui je souhaite que vous fassiez la distribution de mes exemplaires; car il y en a quinze qui me sont destinés. Les trois derniers sont in-12; si tous pouvaient être du même format, cela me ferait grand plaisir. Je vous prie de me tenir informé de tout ce qui regarde cette affaire, qui me tient extrêmement au cœur.

Je suis fort sensible à toutes les honnêtetés de M. Panckoucke; mais je n'entends point en abuser en recevant gratuitement les planches de l'*Histoire naturelle,* et je vous prie de ne les recevoir qu'en les payant. Faites-lui bien mes salutations, et priez-le de ma part de vouloir bien m'envoyer la feuille de Fréron n° 29, qui ne m'est point venue.

Vous pouvez être assuré que je n'ai fait ni poème

ni écrit d'aucune espèce qui ait pour titre *Les princes*, et que jamais je n'ai songé à rien d'approchant; on ne peut trop se tenir en garde contre les fourbes qui, ne sachant plus comment me persécuter, m'attribuent chaque jour des ouvrages de leur façon. Depuis la *Lettre à M. de Beaumont*, je n'ai rien fait ni publié que les *Lettres écrites de la Montagne*, et jedoute que je publie plus rien de ma vie, excepté le *Dictionnaire de musique*, qui n'attend plus que votre réponse pour vous être envoyé par préférence, autant que cela vous conviendra, selon l'arrangement que j'en ai pris avec vous.

Je n'accepte point votre compliment sur la chimérique députation des Corses, malgré ce qu'a pu vous en dire M. Lenieps, et dont je suis très-surpris. Mes ennemis ont fait mettre cette impertinence dans la gazette de Berne pour me rendre ridicule. Mais je m'étonne qu'un homme aussi sensé que M. Lenieps ait pu l'adopter. Eh! mon Dieu! les Corses ont bien maintenant autre chose à faire que de m'envoyer des députations. J'attends incessamment de vos nouvelles, et vous salue de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

Si vous voyez M. Coindet, je vous prie de le saluer de ma part, et de lui dire que je n'ai pu trouver encore le moment de lui écrire, mais que je me le ménagerai dans peu.

LXXIV.

AU MÊME.

A Motiers, le 16 décembre 1764.

En recevant, monsieur, la petite caisse que vous m'avez dernièrement envoyée, j'ai été tout penaud de n'y pas trouver, avec le livre de botanique pour lequel vous avez souscrit chez Durand, les planches qui doivent accompagner cet ouvrage, et pour lesquelles seules j'avais désiré de l'avoir. Faites-moi l'amitié de savoir si l'omission de ces planches n'est qu'un oubli, et en ce cas de faire en sorte qu'il soit réparé. Mais si, après avoir promis pompeusement ces planches, on prétend n'en pas donner, qu'ils aient la bonté de nous rendre nos quinze francs, et nous leur rendrons leurs trois volumes, dont, sans ces planches, je ne voudrais pas donner quinze sous. Je ne manque pas de livres de botanique; ce dont j'ai besoin, c'est des figures de plantes bien dessinées et bien gravées, et je me tourmente pour en avoir sans pouvoir en obtenir aucune d'aucun côté : cela me désole.

J'ai trouvé dans la même caisse une lettre d'un M. Ballière qui me prie d'accepter un livre sur la musique, qui n'y est point. Ce sera sans doute encore un oubli. Il se pourrait bien aussi que le livre eût été ôté de la caisse : car elle n'était ni emballée ni cachetée; elle était très-mal ficelée; il s'y est

trouvé une place vide; elle m'a paru avoir été ouverte, et je crois pouvoir répondre que ce n'est pas à Pontarlier; car je suis très-sûr de M. Junet. En attendant, je ne sais que répondre à M. Ballière, ni que lui dire de son livre, puisque je ne l'ai point reçu.

Je suis bien inquiet que vous n'ayez aucune nouvelle de l'envoi de Rey. Le bâtiment aurait-il fait naufrage? cela serait de mon bonheur ordinaire. Je vous avoue que je ne comptais pas écrire pour les poissons.

Je ne sais si j'ai mis M. de Malesherbes dans la note des présents; je serais bien fâché qu'il n'y fût pas.

L'ardent désir que j'ai de prendre congé du public par une édition générale de mes ouvrages, après laquelle, quoi que vous en puissiez croire, je tâcherai du moins de mourir en paix, ce désir, dis-je, qui me presse, m'a fait prêter l'oreille aux sollicitations qu'on m'a faites et aux facilités qu'on m'a données pour faire ici cette édition sous mes yeux, sachant bien que je ne dois jamais attendre du pays où vous êtes ni honnêtetés ni égards, et beaucoup moins des permissions et des graces. Ainsi je me le tiens une bonne fois pour dit. Or cet établissement, monsieur, qui se prépare, me met à portée d'imprimer aussi mon *Dictionnaire de musique*, dont l'exécution, peut-être un peu difficile, aurait assez besoin des yeux de l'auteur. Je n'oublie pas cependant la promesse que je vous ai faite, et c'est pour cela qu'au moment de me décider, j'ai besoin

que vous vous décidiez vous-même, afin de prendre un dernier arrangement sur lequel on me presse beaucoup. Voilà donc ma proposition :

Mon *Dictionnaire de musique* est un ouvrage plein de fautes, parce que je l'ai achevé loin de tout secours et déjà dégoûté de la matière. Mais c'est le fruit de seize ans d'un travail de crocheteur, et que je ne voudrais pas recommencer pour l'empire du monde. Il faut que son produit me paie le temps que j'y ai consumé. S'il vous convient de vous en charger, vous pouvez choisir entre ces deux conditions; l'une, d'en donner deux cents louis en trois paiements égaux, le premier, en recevant le manuscrit, et les deux autres d'année en année; l'autre d'en donner cent louis en recevant le manuscrit, et une pension viagère de trois cents livres bien assurée. Ce dernier arrangement n'est peut-être pas de ma part trop raisonnable dans l'état où je suis : mais il y a si long-temps que je traîne et que je souffre, que, ne sachant plus quand la Providence veut disposer de moi, je veux à tout événement m'ôter la triste perspective de manquer un jour de pain. Voyez, et une prompte réponse, je vous prie. Je vous salue, monsieur, etc.

ROUSSEAU.

LXXV.

AU MÊME.

A Motiers, le 24 décembre 1764.

L'inquiétude où je suis, monsieur, sur le sort de l'envoi de Rey, me forcera de vous écrire tous les huit jours jusqu'à ce que vous m'en donniez des nouvelles. Il serait bien à désirer qu'on vérifiât si le bâtiment qui en était chargé a fait naufrage, et en ce cas qu'on tâchât d'en réparer la perte par quelque voie plus courte et plus sûre; car cet ouvrage étant fait pour la France, il importe à beaucoup d'honnêtes gens qu'il s'y répande, afin qu'en temps et lieu leurs griefs soient connus.

Voici une note de livres dont je vous prie de me faire un envoi le plus tôt qu'il se pourra.

Tournefort. *Institutiones rei herbariæ*, la meilleure édition.

Vaillant. *Botanicon Parisiense.*

Le Pausanias de l'abbé Gédoyn.

Les Commentaires de César, et l'*Ovide* de Barbou.

Vous joindrez, s'il vous plaît, à tout cela, une carte de Paris en une feuille des dernières et des mieux gravées, qui soit roulée sur un bois et non pas pliée.

Si vous trouvez sous votre main l'*Utopie* de Thomas Morus, et l'*Histoire des Sévarambes*, je vous prie aussi de les y ajouter avec le mémoire du tout,

et, avant de fermer la caisse, vous voudrez bien demander à M. Coindet, à qui j'écrirai sans faute cette semaine, s'il n'a rien à y mettre.

J'attends incessamment de vos nouvelles, et vous salue, etc.

ROUSSEAU.

Si les lettres vous parviennent enfin, je vous prie d'ajouter à la note que je vous ai envoyée un exemplaire pour M. Séguier de Saint-Brisson, chez M. le curé de Saint-Laurent; demandez-lui en même temps sa brochure que je n'ai point vue.

Pourriez-vous me trouver un *Pline ad usum Delphini* qui ne fût pas trop cher?

LXXVI.

AU MÊME.

A Motiers, le 30 décembre 1764.

Je parcourais avidement votre lettre du 24, comptant d'y voir enfin le sort de l'envoi dont vous savez que je suis en peine; pas un seul mot. Assurément, monsieur, si je n'apprends pas avec vous à devenir patient, ce ne sera pas de votre faute.

Mon *Dictionnaire* est si bien prêt qu'il est même empaqueté depuis plus de quinze jours et prêt à vous être envoyé quand vous voudrez. Il y aura

dix-huit planches à graver qui font un paquet à part, et il y aura aussi plusieurs caractères dans le texte qui demanderont des poinçons gravés exprès; comme j'ai négligé d'en tenir note, il faudra prier le censeur ou le correcteur de la faire en lisant l'ouvrage d'un bout à l'autre. Les plus considérables de ces nouveaux caractères se trouveront à l'article *Accord* et à l'article *Notes*.

Si vous avez dessein d'obtenir un privilége, et que vous vouliez demander M. Clairaut pour censeur, je lui écrirai pour le prier de jeter un coup d'œil sur les épreuves; mais, à cela près, je vous prie que l'ouvrage ne soit vu par aucun auteur avant le public, surtout de ceux qui ont écrit sur la même matière, et songez que le succès de l'ouvrage dépend peut-être de cette précaution. Tâchez de vous procurer un bon correcteur exact et attentif; il est fort à désirer qu'il sache la musique; mais j'aimerais encore mieux qu'il ne la sût pas que d'en avoir écrit, parce qu'en ce dernier cas, il serait infailliblement partial, et peut-être mal intentionné. J'espère que vous aurez la discrétion, pour votre intérêt comme pour le mien, de ne montrer cet article à personne.

Le paquet est bien lourd pour être envoyé par la poste. Auriez-vous à Besançon quelqu'un de sûr à qui on pût l'adresser, et qui pût vous l'envoyer par le carrosse? Je vous avoue que je suis un peu en peine du transport de cet ouvrage; je voudrais trouver quelque bonne occasion. Après le travail que m'a coûté cette copie, qui est fort

nette, je ne cesserai d'être en peine qu'elle ne soit arrivée à sa destination.

Si le choix de la forme du paiement vous est égal, en ce cas je préfère celle que je vous ai proposée de trois paiements égaux de seize cents francs chacun, le premier en recevant le manuscrit, et les deux autres d'année en année; ce sera à vous de voir si vous aimez mieux me donner des billets ou que je tire sur vous des lettres de change.

Comme rien ne presse de ma part pour la publication de cet ouvrage, je vous recommande de prendre à loisir toutes vos mesures pour une belle édition, et de mettre à l'exécution tout le temps nécessaire pour la plus parfaite correction. Si vous avez trop d'affaires pour y donner tous vos soins, je vous prie en grace de me le dire, et de trouver bon que je le fasse imprimer en ce pays-ci.

Comme c'est après demain le nouvel an, il n'y a pas d'apparence que les almanachs que vous m'annonçez arrivent à temps. Heureusement le mal n'est pas grand. Si vous songez bientôt à l'envoi que je vous ai demandé, faites-moi l'amitié d'y joindre deux feuilles que M. Panckoucke vous remettra, et dont je lui envoie les numéros par cet ordinaire. Voici une lettre que je vous prie de rendre à M. Coindet, qui aura peut-être aussi quelque chose à m'envoyer de la part de M. Watelet; au reste, attendez que vous soyez un peu délivré de vos embarras : rien ne presse, mais un mot, de grace, sur l'expédition dont vous savez que j'attends depuis si long-temps des nouvelles. Vous m'obli-

geriez de m'envoyer une épreuve des *errata*, pour voir s'ils sont bien.

Je vous salue, etc.

ROUSSEAU.

Puisque M. de Rougemont a retrouvé l'ancien paquet, il n'y aurait pas de mal à le joindre à votre envoi.

LXXVII.

AU MÊME.

A Motiers, le 20 janvier 1765.

Il y a trois jours, monsieur, que j'ai enfin reçu le petit paquet, et j'ai seulement reçu ce matin votre lettre du 10. Comme mes lettres restent à Pontarlier jusqu'au samedi, vous devez choisir le mardi ou le mercredi au plus tard pour m'écrire. Toutes les lettres mises à la poste les jours suivants retardent toujours d'une huitaine. Vous m'obligerez de faire attention à cet avis.

Quoique vous ne me parliez pas de la brochure que je vous ai envoyée il y a quinze jours, je suppose que vous l'avez reçue [1]. On veut que je ne tire point ce libelle de l'oubli où il est tombé; à la bonne heure; je vous prie donc qu'il ne soit point publié.

[1] *Sentiment des citoyens*, libelle qu'il attribuait à M. Vernes.

Cependant je serais bien aise d'en avoir cinq ou six exemplaires; ainsi, comme je compte que l'impression n'en sera pas fort chère, j'en ferai volontiers les frais pour ces cinq ou six-là, à condition que vous n'en laisserez point tirer d'autres, et que vous me les enverrez tous. Si vous aviez usé, contre votre coutume, d'une diligence que je ne présume pas, et que l'édition fût déjà faite, il serait juste, en la supprimant, de vous rembourser la dépense.

Les *Lettres écrites de la Montagne* sont déjà une vieille affaire dont je ne me soucie plus si fort. Leur succès dans tout le reste de l'Europe peut me consoler de ce qu'on ne les permet pas à Paris. Madame la maréchale m'en fait demander un exemplaire; si vous les recevez, portez-lui d'abord le sien, je vous prie, et n'oubliez pas non plus celui de monsieur Lenieps.

Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

LXXVIII.

AU MÊME.

A Motiers, le 3 février 1765 [1].

J'ai reçu, monsieur, les douze exemplaires du libelle de M. Vernes, et je vous en remercie. Que vous eussiez supprimé cet écrit avant qu'il parût, à la bonne heure; mais qu'au milieu du débit vous

[1] A gauche de cette date sont écrits ces mots, *répondu le 9 février*.

l'ayez supprimé tout d'un coup, cela est très-mal entendu.

Le *Dictionnaire de musique* est à Pontarlier entre les mains de M. Junet: mais, comme je l'avais bien prévu, l'expédition n'en est pas si facile que vous vous l'imaginez: car le diable n'ôterait pas de la tête aux gens des fermes et des carrosses que ce sont des écrits suspects; d'après cela jugez des difficultés qu'ils font. Si ces difficultés peuvent être levées, le paquet vous sera expédié jeudi par le carrosse, et je charge M. Junet de vous donner avis de l'expédition, afin que vous puissiez le réclamer à son arrivée : mais je ne doute point que vous n'ayez à essuyer pour la délivrance toutes les chicanes relatives aux stupides idées de tous ces gens de bureaux. Ainsi, préparez-vous-y. S'il n'y a pas moyen de faire l'expédition par le carrosse, voyez si vous ne trouverez point quelque fermier-général des postes à qui vous puissiez le faire adresser. Mais je vous préviens que le manuscrit est un peu lourd. Il y a aussi un rouleau contenant les modèles des planches. Quoi qu'il en soit, entendez-vous pour cet envoi avec M. Junet; car pour moi, je suis excédé de toutes les tracasseries que j'ai essuyées, et de toutes les lettres qu'il m'a fallu écrire pour cette affaire; je n'ai pas besoin de tracas dans l'état où je suis; j'aime mieux tout planter là.

Vous me marquez bien que vous m'envoyez des errata; mais il n'y en avait aucun dans votre lettre. Je reconnais votre exactitude ordinaire. Je veux

croire que vous avez fait mes présents : cependant il est bien étonnant que je n'aie un mot là-dessus de personne. Madame de Verdelin m'a écrit le 26, et ne m'en dit pas un mot.

Bien des salutations et des remerciements à M. Nervet; je suis bien sensible à l'intérêt qu'il prend à mes malheurs. Il est bien juste qu'ils me donnent quelques amis après m'en avoir tant ôté.

Je vous répète que le *Dictionnaire* est entre les mains de M. Junet; si vous voulez qu'il vous parvienne, travaillez avec lui pour cela ; car pour moi, je n'y peux plus rien. Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Observation. — Je possède l'autographe de cette lettre. Il me semble que Rousseau gourmande mal à propos M. Duchesne d'avoir suspendu la distribution du libelle de Voltaire, et qu'il avait le tort d'attribuer à M. Vernes.

Les idées des gens de bureaux des douanes ne sont pas aussi *stupides* qu'elles le paraissent. Étant récompensés toutes les fois qu'ils trouvent quelqu'un en faute, ils ont intérêt à ne voir que des coupables; et les chicanes vétilleuses prouvent moins la stupidité que l'intérêt, quoiqu'assez souvent l'un n'empêche pas l'autre.

LXXIX.

AU MÊME.

A Motiers-Travers, le 5 février 1765.

M. Vernes m'a écrit pour désavouer avec horreur la pièce que vous avez imprimée à ma prière. Je lui ai marqué en réponse que je répandrais son désaveu, et que je ferais supprimer l'édition que j'ai fait faire de cette pièce. Je vous prie de me mettre en état de tenir parole pour ce qui dépend de vous, et qu'après la réception de cette lettre, il ne sorte plus de vos mains un seul exemplaire de cet imprimé.

Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

LXXX.

AU MÊME.

A Motiers, le 3 mars 1765.

Quoique parmi tant d'afflictions, monsieur, je n'aie pas celle de craindre dans ma malheureuse vie un avenir fort éloigné, je me détermine toutefois pour les cent louis comptant et la pension viagère. Une vie prolongée au milieu des adversités et des infirmités est dans l'ordre des choses

possibles; et l'idée de mourir de faim, ou pis encore, celle de manger un jour le pain de l'aumône m'est trop insupportable pour la pouvoir endurer.

Il ne faut point songer au format in-8°; ce n'est point celui qui convient à un dictionnaire, à un ouvrage de cabinet; les planches seraient trop pliées, trop incommodes à suivre; un tel ouvrage doit être isolé, et ne peut faire suite avec mes recueils, excepté peut-être dans l'édition générale que je me réserve toujours, et vous devez me promettre, si vous prenez un privilége, qu'en cet unique cas, qui du reste est plus éloigné que jamais, vous n'en ferez aucun usage; prenons donc le format in-4° et un seul volume. Cela sera plus beau, plus commode et plus convenable.

Voilà la lettre pour monsieur Clairaut; il fut le censeur de mon premier ouvrage, je serai charmé qu'il le soit du dernier. Si vous imprimez cet été, il me sera impossible de voir vos épreuves; mais si vous attendiez la fin de l'automne, je le pourrai peut-être alors. Faites graver les planches le plus tôt qu'il sera possible, et envoyez m'en des épreuves dès que vous le pourrez.

Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Vos lettres ne m'arrivent jamais que dix ou douze jours après leur date, parce qu'au lieu d'écrire le mardi ou le mercredi, comme je vous l'ai tant de fois marqué, vous écrivez toujours le vendredi ou le samedi, ce qui fait retarder les lettres à Pontarlier cinq ou six jours au moins.

Observation. — Il ne faut pas laisser passer, sans y faire attention, le langage que tient Rousseau sur les diverses chances possibles, et qui, dans ses malheurs, peuvent encore aggraver sa situation. L'idée de mourir de faim le tourmente; mais « celle de manger un jour le pain « de l'aumône lui est trop insupportable pour la pouvoir « endurer. » Ceux qui l'accusent si légèrement de contradiction ne manqueront pas d'en trouver une entre ce langage et celui qu'il tient dans le billet qu'il distribuait sur la fin de sa vie pour demander un asile dans un hôpital [1]. Mais il y met des conditions : c'est d'abandonner tout ce qu'il possède et les rentes viagères, montant à un peu plus de mille francs. « Nous donnerons, dit-il, « tout ce que nous pouvons avoir d'argent, d'effets et de « rentes pour le vêtement le plus simple, le couvert et la « nourriture la plus sobre, et je me soumettrai de bon « cœur à un régime proportionné à mes moyens. » Ce n'était donc plus l'aumône, dont l'idée ne lui était pas moins *insupportable* en 1777 qu'à l'époque où il écrivait cette lettre.

Il n'en est pas moins vrai qu'il était fort difficile d'améliorer le sort de Rousseau, quand on le vit repousser avec humeur les arrérages de la pension que lui avait accordée le roi d'Angleterre. Aucun particulier ne pouvait espérer de lui faire accepter ce qu'il refusait des princes. Il donna dans un excès fort rare de nos jours, comme de son temps, et dont il serait difficile de citer un autre exemple que le sien.

[1] Voyez ce billet, édition de Dupont, tom. XVI, pag. 437.

LXXXI.

A M. LENIEPS,

BANQUIER, RUE DE SAVOIE, A PARIS.

A Motiers, le 3 mars 1765.

A la manière, mon bon ami, dont vous parlez de la journée du 7, je présume que vous ne la connaissez que par la déclaration du 11, avec laquelle et autres semblables chiffons on amuse ces pauvres Parisiens à un point inconcevable pour qui ne sait combien tous ces gens d'esprit sont bêtes. Je hasarde donc de vous envoyer la représentation du 7. Si elle n'est pas connue à Paris, comme je le présume, vous ne ferez pas mal de la faire imprimer.

Il n'est pas sûr, mon bon ami, que je vous puisse écrire de long-temps, tant à cause du triste état de ma santé, qui empire au point de ne pouvoir plus me passer de sondes, quoiqu'elles me fassent souffrir cruellement, qu'à cause de ce qui s'est passé ici par rapport à moi, et qui va me rejeter dans une crise plus vive qu'aucune que j'aie essuyée.

On dit que le conseil de Genève demande à notre conseil d'état que je lui sois livré; auquel cas vous comprenez le sort qui m'attend, vous qui savez comment ces messieurs savent expédier leur monde en prison. Mais cette idée est si extrava-

gante que je suis persuadé qu'on ne la publie que pour me faire peur. L'expérience aurait dû leur apprendre que cela n'est pas si aisé.

Mais il s'élève, dans le sein même du pays, un autre orage très-réel et auquel il m'est impossible de me dérober. Les ministres, qui ont déjà fait condamner mon livre en termes insultants, ont même déféré ma personne au conseil d'état, et doivent m'excommunier avec éclat le 13 de ce mois. Le conseil d'état, de son côté, piqué des louanges que j'ai données à Milord Maréchal, et visant à l'absolue indépendance à cause de l'éloignement du roi, me poursuivra vivement à leur requête, et m'ordonnera tout au moins de sortir du pays : ordre auquel très-certainement je n'obéirai pas, attendu qu'ils n'ont aucun droit de me le donner, 1° parce qu'étant ici dans mon pays, en vertu de mes lettres de naturalisation, personne n'est en droit de m'en chasser qu'après m'avoir fait mon procès; 2° parce qu'étant sous l'immédiate protection du roi, qui n'a point de supérieur, je n'en puis être chassé légitimement que sur l'ordre exprès de S. M. ou lorsqu'elle m'aura retiré sa protection.

Là-dessus vous pourrez juger de ce que feront les ministres, qui, d'honneur, sont autant de loups enragés, et qui lanceront sur moi leur ignorant et fanatique peuple, comme des piqueurs lancent leur meute après leur proie; il ne sera pas étonnant que je sois déchiré; car ces pieux chrétiens ont beaucoup de zèle.

Je vous avoue que je soupçonne un peu notre chevalier de Malte d'avoir quelque part à toute cette affaire; car rien en soi n'est moins naturel. Il vint ici sur un mauvais prétexte, y demeura quinze jours après avoir cessé de me voir, vit en secret le professeur de Montmollin, mon pasteur et mon défenseur, et depuis ce temps le professeur de Montmollin, que je n'ai pas revu, est à la tête de mes persécuteurs. Le chevalier part d'ici et s'en va à Neuchâtel, où il est encore au moment que j'écris ceci, sans qu'on sache ce qu'il y fait. Ce qu'on sait très-bien, c'est que, depuis qu'il y est, tous les membres du conseil qui me favorisaient me sont devenus contraires, et que tout opine de concert aux partis les plus violents, sans raison, sans prétexte, et sans que personne ait la moindre plainte à faire sur ma conduite en ce pays, tout au contraire. Chez un peuple éclairé et judicieux on aurait quelque ressource; mais ces gens-ci sans connaissance et sans consistance ne savent ni de quoi il s'agit ni ce qu'ils veulent; ils prennent feu par compagnie, sans savoir pourquoi; puis ils vont de toute leur force, et renversent tout en tournant les yeux. Que faire à cela? prendre patience, et se préparer, quoi qu'il arrive, à finir comme j'ai tâché de vivre, en homme juste, en homme libre, et votre ami jusqu'à mon dernier moment.

Je vous suis très-obligé de ce que vous m'avez marqué de M. Vernes. Si vous pouviez me ramasser sur ses propos et ses lettres des faits bien constatés et bien circonstanciés, cela pourrait

m'être très-important dans la suite, et vous me rendriez peut-être un plus grand service que vous ne pensez.

Je suis fâché de vous envoyer un si gros paquet; mais l'importance de l'occasion m'excuse : du reste, j'ai assez de mes propres affaires, et, rendu sage à mes dépens, je suis bien déterminé, quoi qu'il arrive, à ne me mêler plus de celles d'autrui; ne vous effrayez pas si vous ne recevez de quelque temps de mes nouvelles; les tracas affreux qui m'absorbent ne me laissent pas un moment de loisir. Je vous embrasse.

Observation. — Cette lettre est relative aux persécutions suscitées à Rousseau sur la fin de son séjour à Motiers-Travers, et dont nous avons rendu compte dans son *Histoire* (tom. I, pag. 426 et suiv.). L'ouvrage dont il est question, et qui fut cause de l'orage, est intitulé *Lettres de la Montagne*.

M. Mathieu de Vienne, juge d'instruction à Sainte-Menehould, et membre de la société d'agriculture et arts de la Marne, possédait l'autographe de cette lettre, dont il voulut bien nous envoyer copie en 1822. M. Lenieps a écrit ces mots : *reçu le 7 mars* 1765, *rép. le* 11 *dudit.*

LXXXII.

A MADAME G.

NÉE D'YVERNOIS.

Paris le.... (1765).

Que le cœur me saigne sur votre situation, ma chère....! malgré les consolations que le ciel nous a ménagées, je sens toute sa dureté : j'en gémis, et ce sentiment augmente mon regret de n'être pas auprès de vous : ma présence ne guérirait pas vos maux ; c'est un malheur auquel peut-être toute la sagesse humaine ne saurait trouver de remède : mais au moins nous pleurerions ensemble, et il me semble qu'il n'y a point de larmes qui n'en deviennent moins amères, en se mêlant avec celles d'un ami. Hélas! que ne m'écoutiez-vous quand il en était temps! Mais une pente fatale vous entraînait : toute autre porte au bonheur, me disiez-vous, vous était fermée. Que restait-il à faire, si ce n'est de vous aider à ouvrir la seule qui pouvait vous y conduire. Elle ne vous y a point conduite néanmoins. L'eussiez-vous trouvé par une autre route ? je l'ignore ; il est des destinées, dont une dure fatalité dispose, que la prudence ni la vertu ne peuvent faire éviter, et auxquelles il ne reste qu'à se soumettre en se réfugiant pour ainsi dire en soi-même, et cherchant toutes ses ressources dans son innocence et dans son devoir. Telle est la vôtre, chère..... Les

espérances que vous pourriez fonder sur le retour de votre mari me paraissent, je vous l'avoue, très-incertaines. Si c'était un homme vicieux, aux passions duquel on pût donner une autre pente, le mal ne serait peut-être pas sans remède. Mais, ma chère enfant, avouons-le, c'est un homme nul : il n'a ni vice, ni vertu dans l'ame ; il n'a nulle espèce de ressort, il cède à toute impulsion, et celle du désordre a toujours l'ascendant, parce que la pente en est la plus habituelle et la plus facile. Ainsi sa vie se passera dans la crapule, sans qu'il l'aime, parce qu'il manque de force pour s'en tirer, et quand, par la longue habitude à se laisser entraîner, le peu d'activité qui lui reste sera détruit, il vous reviendra, non parce qu'il se détachera du reste, mais parce qu'il ne sera plus à rien.

Ma chère...., oserai-je vous donner un conseil dur, mais nécessaire, et le seul qui puisse alléger vos peines ? oubliez votre mari, et consacrez-vous tout entière à vos enfants, à vos chers enfants, dans lesquels le ciel a placé tout l'espoir de votre vie et tout le dédommagement de vos maux. Donnez-leur des vertus, des talents, des connaissances bien choisies et bien dirigées; tout le malheur de leur père est venu de la vie oiseuse, errante et nonchalante dans laquelle il a passé sa jeunesse. Tirez de ce malheur même l'utilité et l'exemple pour ses enfants. Apprenez-leur non-seulement à s'occuper, mais, ce qui est plus important encore, à aimer l'occupation, et tâchez, par la continuelle habitude du travail, de leur rendre l'oisiveté ennuyeuse. Ce

conseil, en forme sommaire, dit tout, et suffit. Ce n'est pas avec les esprits comme le vôtre qu'il faut s'arrêter sur les détails.

Il faut que je vous dise une idée qui m'est venue en méditant sur votre situation et sur la profonde incurie de votre mari. Je ne le crois pas absolument sans entrailles; mais l'habitude à la longue étouffe la nature, et je doute qu'on puisse l'émouvoir puissamment par là. Il est un autre sentiment dont je le crois plus susceptible encore, c'est la vanité. La petite vanité est la maladie dominante de notre pays, et j'ai vu dans plus d'une occasion que votre mari n'était pas exempt de cette maladie. Je crois que s'il y a quelque moyen de le ramener, c'est en réunissant ces deux sentiments sur lui dans toute leur force. Le mal de la tentative que j'imagine est qu'elle ne peut se faire que quand vos enfants seront dans un âge plus avancé : mais enfin mieux vaut tard que jamais, et ce retard peut avoir aussi ses avantages. Je lui parlerais donc à peu près ainsi quand son fils aîné aurait dix à onze ans.

« Quoique je sente avec la plus amère affliction le tort que votre conduite fait à vos enfants, je suis déterminée à n'user jamais des ressources [1] qu'offrent les lois aux mères infortunées, pour soustraire elles et leurs enfants à ces misères où les conduit le désordre d'un père insensé. De quelque manière que vous en usiez, vous continuerez d'être le maître du reste de leur fortune et de la mienne. Mais je ne vous crois pas assez dénaturé

[1] Une séparation légale qui mette à l'abri la fortune de la mère.

pour vous opposer aux moyens que ma tendresse veut employer pour les garantir au moins d'être réduits à mourir de faim ou à mendier leur pain. Permettez qu'au défaut de leur patrimoine, que vous avez dissipé, je fasse apprendre à vos deux fils des métiers pour vivre; c'est un devoir dont rien ne peut me dispenser ni vous non plus; d'ailleurs de bons ouvriers ne font aucun déshonneur à leur père, au lieu que des mendiants ou des voleurs lui en font beaucoup. »

J'ai peine à croire qu'un pareil discours ne fît aucun effet sur lui; mais, pour mettre la chose au pis, je n'entends pas du tout que ce fût là seulement une proposition comminatoire, et je vous déclare franchement que quand vous les mettriez en apprentissage, même sans nécessité, pourvu que ce fût chez d'honnêtes gens où leurs mœurs ne courussent aucun risque, je regarderais cette conduite comme un soin très-judicieux de votre part, sans m'embarrasser en aucune sorte des clameurs de quelques parents plus vains que sensés. Au reste, je puis me tromper; mais c'est là mon sentiment, et, soit que vous l'adoptiez ou non, je vous prie au moins qu'il soit reçu de votre cœur, comme le mien vous l'offre.

Observation. — Avec le secours des lettres initiales, et d'après les recherches qu'elles m'ont fait faire et quelques rapprochements, je crois pouvoir assurer que la personne à qui cette lettre est adressée, est madame Guyenet, née d'Yvernois.

C'est cette Isabelle dont Rousseau parle ainsi (Con-

fessions, liv. XII) : « Isabelle d'Yvernois me parut assez « estimable pour pouvoir me lier avec elle d'une amitié « particulière, dont elle ne s'est pas mal trouvée par les « conseils utiles que je lui ai donnés, et par les soins que « je lui ai rendus dans des occasions essentielles; de « sorte que maintenant, digne et vertueuse mère de fa- « mille, elle me doit peut-être son mari, sa raison, sa « vie et son bonheur. De mon côté, je lui dois des conso- « lations très-douces; elle m'appelait son papa, je l'appelais « ma fille, et ces noms que nous nous donnons encore « ne cesseront point, je l'espère, de lui être aussi chers « qu'à moi. »

Elles étaient deux sœurs; toutes les deux se marièrent. Rousseau leur donna, pour cadeau de noces, des lacets qu'il avait faits lui-même, *à condition qu'elles nourriraient leurs enfants.* Isabelle en avait l'intention, *mais elle n'eut pas le bonheur de pouvoir faire à sa volonté.*

Dans une lettre, en date du 6 février 1765, Jean-Jacques écrit à madame Guyenet pour lui apprendre que son livre (les *Lettres de la Montagne*) vient d'être brûlé à la Haye, qu'il va l'être à Genève. Il attend, lui dit-il, avec une impatience extrême, la nouvelle de son heureuse délivrance, ajoutant qu'il manque à *son bonheur d'être grand-papa.* Peu de jours après, madame Guyenet accoucha d'un garçon; mais elle fut en danger de perdre la vie, et le 22 du même mois, Jean-Jacques, dans une lettre à M. d'Yvernois, s'exprimait ainsi : « Votre aimable « parente, la jeune madame Guyenet, après une couche « assez heureuse, est si mal depuis deux jours, qu'il est « à craindre que je ne la perde; je dis *moi*, car sûrement, « de tout ce qui l'entoure, rien ne lui est plus véritable- « ment attaché que moi. »

Elle ne mourut cependant pas, mais elle tomba dans un état fâcheux, et même eut des attaques de folie. « Vous savez (écrivait Jean-Jacques à Dupeyrou, le 7 « mars 1765), vous savez le triste état de la pauvre « madame Guyenet, femme aimable, d'un vrai mérite, « d'un esprit aussi fin que juste, et pour qui la vertu « n'était pas un vain mot. Sa famille est dans la plus « grande désolation; son mari est au désespoir, et moi « je suis déchiré. » Sur les instances de Rousseau, le célèbre Tissot vint voir la malade, et lui donner des soins. « Je ne doute point, disait-il (lettre du 25 mars, « à madame d'Yvernois), qu'il n'achève de rétablir son « cœur et sa tête; mais je crains que son cœur ne soit « long-temps malade, et que l'amitié ne puisse pas grand' « chose sur un mal auquel le médecin ne peut rien. »

LXXXIII.

A M. DUCHESNE,

LIBRAIRE, A PARIS.

A Motiers-Travers, le 21 avril 1765.

Vous me marquez, monsieur, que la lettre de change que vous m'envoyez n'entre pas dans notre compte : d'où vient-elle donc? à propos de quoi, comment? expliquez-moi cela, je vous en prie; vous devez comprendre que jusqu'à cette explication je ne puis faire aucun usage de ladite lettre. Ainsi j'attends votre réponse pour en faire usage ou vous la renvoyer.

J'ai tiré sur vous une lettre de douze cents francs

payable à M. Roguin le 30 de ce mois; j'en tirerai une pareille pour le 30 de l'autre mois, au moyen de quoi cette affaire sera réglée. A l'égard de l'acte pour la pension, je n'en suis ni pressé ni en peine; vous le ferez à votre commodité.

J'ai reçu enfin la petite caisse; elle avait été déballée et ouverte comme à l'ordinaire; elle contenait plusieurs articles auxquels je n'avais pas songé; mais en revanche elle n'en contenait aucun de ceux que je vous avais demandés, pas même le *Tournefort*, dont la privation me fâche beaucoup. Du reste, je vous fais mes remercîments de ce petit envoi, et j'en attends le mémoire.

Je vous fais, messieurs, mes salutations de tout mon cœur.

Je souffre si cruellement que j'ai beaucoup de peine à écrire, et ne sais pas trop ce que je dis.

LXXXIV.

AU MÊME.

(Timbrée de Pontarlier.)

Motiers, le 28 avril 1765.

J'ai, monsieur, un extrême besoin de deux livres de botanique, l'un de Tournefort, en 3 vol. in-4°, intitulé *Institutiones rei herbariæ*; ou, si vous ne trouvez pas celui-là, le livre du même auteur intitulé *Botanicon Parisiense* in-folio.; ces deux livres doivent être chers à cause des figures : cependant ne laissez pas, je vous en prie, de me les envoyer

le plus tôt que vous pourrez en m'en marquant le prix, parce que, s'il est trop cher pour moi, je trouverai ici à m'en défaire.

Madame la marquise de Verdelin vous a fait remettre pour moi un livre de madame de Baumont que je n'ai pas trouvé dans votre dernier envoi. Voyez, je vous prie, ce qu'il pourrait être devenu. Vous êtes assurément un très-galant homme, mais le plus négligent ou, passez-moi le terme, le plus étourdi que je connaisse. Dans les lettres mêmes que vous m'écrivez, à peine y a-t-il une phrase entière : il faut que je supplée la moitié des mots. Vous m'obligeriez beaucoup de vouloir être plus soigneux de mes commissions à l'avenir.

J'ai toujours ici votre lettre de change; j'attends d'avoir l'explication que je vous ai demandée, pour savoir si je dois vous la renvoyer ou m'en servir.

ROUSSEAU.

Si vous n'avez pas payé les estampes que vous a remises M. Panckoucke, je vous prie de le faire, et de prendre en même temps des mesures avec lui pour que, s'il continue à m'envoyer l'*Année littéraire* et l'*Avant-coureur*, l'un et l'autre lui soient payés. Vous m'enverrez mon mémoire quand il vous plaira.

OBSERVATION. — L'*Avant-coureur* était un journal littéraire, qui parut toutes les semaines, depuis 1760, jusqu'en 1773. Il forme 13 volumes in-8°. Les principaux rédacteurs étaient MM. la Dixmerie, Jonval, de Villemont, Lacombe et de Querlon.

LXXXV.

AU MÊME.

A Motiers-Travers, le 4 mai 1765.

Je suis très-fâché, monsieur, de votre indisposition, et j'espère que vous voudrez bien me donner des nouvelles de votre rétablissement.

En attendant que vous puissiez m'expliquer d'où viennent les douze cents francs dont il s'agit, je vous renvoie la lettre de change. Vous m'assurez que ces douze cents francs sont à moi, c'est ce qui me paraît difficile à croire; je ne suis pas assez riche pour avoir des biens qui me sont inconnus.

Je vous prie de me marquer si je puis compter sur les commissions dont je vous ai parlé dans ma précédente. Lorsque les tomes XII et XIII de l'*Histoire naturelle* paraîtront, vous m'obligerez de me les envoyer.

Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

LXXXVI.

AU MÊME.

A Motiers, le 19 mai 1765.

Je reçois, monsieur, avec votre lettre du 9, le *Contrat de constitution* que vous y avez joint, et je

vous en remercie. Il ne faut pas que vous m'envoyiez le paiement de la petite rente en deux termes; mais à la fin de chaque année, déduction faite des commissions de l'année courante, vous m'enverrez ce qui restera.

Quoique la première lettre de douze cents livres ne vous eût pas encore été présentée le 9, il y avait long-temps que je l'avais tirée; mais on n'a voulu par politesse vous la présenter qu'après les dix jours de faveur; j'enverrai demain la seconde, et peut-être ne vous sera-t-elle présentée que vers le dix de juin. Il y a quinze jours que je vous ai renvoyé celle sur M. de Rougemont, n'étant pas ma coutume de recevoir de l'argent sans savoir ni d'où ni pourquoi il me vient.

Je vous suis fort obligé du soin que vous avez eu de prendre et de faire relier pour moi le *Tournefort* et le *Vaillant;* il y a encore un livre gravé dont j'aurais grande envie, mais que je crois fort cher: c'est un recueil de figures de plantes et d'animaux relatives au livre de M. Geoffroi, gravé par M. de Gargault; si le prix de ces trois livres, pris ensemble, ne passe pas cent francs, je vous prie d'y joindre aussi ce dernier, prenant garde qu'un cahier séparé contenant les noms français et latins y soit aussi et relié à la tête du premier tome. Pour achever ma collection de livres de botanique, j'aurai encore besoin du traité des arbres et arbustes de M. du Hamel chez Guérin et de la Tour, et d'un in-12 intitulé *Methodus Foliorum*, par M. de Sauvages; mais il faut aller doucement,

et nous pourrons achever cette collection peu à peu.

Les deux épreuves des deux premières planches du *Dictionnaire* sont fort nettes, et je suis content de la gravure. Je les examinerai, puis je vous enverrai les corrections plus à loisir. Vous pourrez m'envoyer successivement les autres épreuves.

Faites-moi le plaisir de remettre le papier ci-joint à M. Coindet en lui faisant mes salutations; vous aurez aussi la bonté de lui rendre ce qu'il aura remboursé pour moi, et de me le passer en compte sur les trois cents francs.

Je prends le parti, monsieur, de passer encore l'été dans ce vallon, et comme dans le lieu où je compte aller m'établir avant l'hiver, notre correspondance sera plus lente et plus difficile, je serais d'avis que vous profitassiez de mon séjour ici pour commencer l'impression de l'ouvrage, afin que toutes les épreuves que je pourrai revoir ici soient autant de retranché sur les embarras que je prévois pour les autres. S'il vous convient de commencer dès à présent, n'oubliez pas de mettre vos paquets à la poste le mardi ou le mercredi matin au plus tard; ne sachant pas bien lequel des deux jours, je crois le mardi le plus sûr; l'épreuve vous reviendra le vendredi de l'autre semaine quand je serai ici, et de la suivante quand je serai absent, et vous pourrez compter sur mon exactitude.

N'oubliez pas de joindre à votre prochain envoi les portraits que vous pourrez recouvrer autres que ceux que j'ai déjà, entre autres celui de M. Mar-

montel. J'ai tiré sur vous cette semaine la seconde lettre de change.

Je vous embrasse, messieurs, de tout mon cœur.

Si vous trouvez *Linnæi Species plantarum*, deux volumes, joignez-le à votre envoi.

LXXXVII.

AU MÊME.

A Motiers, le 11 août 1765.

Puisqu'il est certain que madame Duchesne n'a pas besoin d'argent comptant, j'irai recevoir le montant de la lettre de change lorsque je pourrai me rendre chez M. de Rougemont; car depuis quinze jours je suis retenu chez moi par une nouvelle attaque qui me traite fort rudement. Le séjour de Motiers m'est cruel de bien des manières; cependant, pour être à portée de voir les épreuves, je prends le parti d'y demeurer encore cet hiver. Je vous assure que, si vous connaissiez bien ma situation, vous me sauriez quelque gré de ce sacrifice.

Vous m'obligerez de donner plus d'attention au futur envoi qu'au précédent. Je vois dans l'*Avant-coureur* que le cinquième tome des plantes de la Lorraine paraît; vous savez que je n'ai reçu ni le quatrième ni aucune planche. Voyez, je vous prie, s'il y aurait moyen de mettre cette affaire en règle,

et si enfin vous retirez les planches, n'allez pas les faire plier dans les in-12. Il faut les faire coudre ou relier de toute leur grandeur, et faire en sorte qu'elles ne maculent pas.

En me faisant cet envoi, je vous prie de m'envoyer aussi la note exacte de ce que je vous dois jusqu'à ce moment, en y comprenant le *Sauvages*, que je prendrai le parti de garder pour moi, ne voyant aucun des moyens de m'en défaire en ce pays, surtout au prix de vingt-cinq francs, qui me paraît énorme pour cinq volumes très-ordinaires.

Si vous pouviez m'envoyer encore quelques bonnes épreuves de mes portraits, vous me feriez plaisir; car tout le monde m'accable pour en avoir, et, n'en ayant plus à donner, je fais des mécontents. Je voudrais même que vous m'en fissiez encadrer encore trois ou quatre en verres fins. On m'a si fort tourmenté que j'ai été forcé de reprendre à mademoiselle Levasseur celui que je lui avais donné.

On a imprimé à Lyon une lettre anonyme où l'auteur, homme [1] très-considéré et très-digne de l'être, rendait un compte très-fidèle des tracasseries que le clergé de ce pays m'a suscitées. Là-dessus M. de Montmollin, ministre de ce village, a fait imprimer en réponse une dixaine de lettres très-dignes de lui, dans lesquelles il débite tant de mensonges, et traite l'anonyme si brutalement,

[1] M. Dupeyrou. Voyez la lettre du 8 août 1765 dans la Correspondance. Elle contient le récit de toutes les tracasseries faites à Rousseau par M. de Montmollin.

qu'il l'oblige à continuer sa relation et à se nommer. Cette relation contiendra plusieurs pièces et entre autres une longue lettre de moi, où je rends compte de ce qui s'est passé entre M. de Montmollin et moi depuis mon arrivée en ce pays. Je ne m'imagine pas que toutes ces tracasseries intéressent beaucoup le public où vous êtes; cependant, comme on aime assez à connaître un peu en détail les manœuvres des gens d'église, peut-être que cette raison pourrait rendre ce nouvel écrit intéressant; d'autant plus que le ministre, qui est un intrigant, ne manquera pas de remplir la France et les journaux de sa brochure. Je ne suis point chargé de vous proposer celle qui se prépare; mais si je croyais qu'elle vous fît plaisir, je conseillerais volontiers à l'auteur de vous l'envoyer; mais en ce cas il faudrait beaucoup d'exactitude et de diligence. Voyez, et répondez-moi.

Mademoiselle Levasseur vous remercie de votre souvenir; elle vous fait ses salutations, et assure madame Duchesne de son respect, ainsi que moi.

LXXXVIII.

A M. GUY[1],

LIBRAIRE, A PARIS.

A Motiers, le 23 août 1765.

Je reçois, monsieur, avec votre lettre du 17, la lettre de change pour mademoiselle Levasseur, qui vous en fait ses remercîments. Pour moi, je vous en ferais plutôt des reproches, surtout vu la précédente lettre de cinquante louis, dont les inquiétudes, qui me sont restées, m'ont empêché jusqu'ici de recevoir le montant.

J'attendais par cet ordinaire de nouvelles épreuves, et c'était pour n'en pas retarder le renvoi que je suis revenu précipitamment ; cependant je n'ai rien reçu. Je ne puis pas vous promettre pour le reste de l'automne l'exactitude que j'ai mise jusqu'à présent à me trouver ici les jours de courrier.

L'imprimé que vous m'avez envoyé intitulé *Pièces originales* est très-défectueux, plein de fautes et d'absurdités. Ce dont je vous parlais est tout autre chose; ce sont des relations en forme de lettres de tout ce qui s'est passé jusqu'ici dans ce pays concernant mon affaire. Les pièces originales que vous m'avez envoyées y sont aussi comprises dans les pièces justificatives, dont elles ne font

[1] M. Duchesne venait de mourir. Rousseau continua sa correspondance avec M. Guy, son associé.

que la moindre partie. Tout le recueil, en y comprenant les lettres de M. de Montmollin, ferait un volume in-12, qui, je pense, aurait son débit, s'il était bien imprimé. Du reste, je crois que l'écrit qui se prépare le sera premièrement en ce pays. Mais le tout sera rassemblé par quelqu'un dans celui où vous êtes, et j'aimerais mieux que ce fût par vous que par un autre.

Je vois, monsieur, par la rareté de vos envois, que les épreuves du *Dictionnaire* coûteront beaucoup de temps et d'argent pour venir dans ce pays. Cela et la rigueur de l'hiver dans ces montagnes me donnerait bien l'envie d'aller passer celui-ci à Paris, en attendant qu'un appartement qui m'est destiné dans une maison qui se bâtit à Neuchâtel fût habitable, ou du moins que la belle saison me permît de revenir habiter le mien, où je laisserais mademoiselle Levasseur et mon petit ménage jusqu'à mon retour. Ne sauriez-vous point dans vos quartiers quelque chambre garnie en bon air et à portée du Luxembourg, ou, ce qui serait encore mieux, à la campagne? Si vous me faisiez là-dessus quelque réponse encourageante, et que mon état me permît un voyage, je ne répondrais pas que vous ne me vissiez un beau matin. Je ne suppose pas que messieurs du parlement fussent encore d'humeur à me chercher querelle; en tout cas, ils feraient ce qu'il leur plairait. Je suis si accoutumé aux persécutions des hommes qu'elles sont devenues en quelque manière mon élément. Au reste, quoi qu'il arrive, il faut absolument que je sois de

retour ici au mois de mai, à moins qu'on ne me retînt par force, et il faut toute l'envie que j'ai de revoir ce dernier ouvrage pour me faire faire un si grand voyage dans un pays où je ne puis ni ne veux rester. J'attends l'envoi que vous m'annoncez, et vous salue, etc.

ROUSSEAU.

Il me paraît clair que le volume dont M. Marin vous parle, et qui doit entrer à Paris, est précisément le recueil de mensonges que le ministre d'ici a fait imprimer, et auquel l'écrit dont je vous parlais doit servir de réponse.

LXXXIX.

AU MÊME.

A Motiers, le 1er septembre 1765.

Je n'ai point reçu, monsieur, aujourd'hui de vos nouvelles, et cela me fait de la peine, parce que la vie orageuse que je mène, me forçant de changer de projets tous les jours, ne me permettra, selon toute apparence, ni de rester ici cet hiver ni de vous aller voir, comme je l'avais désiré. Ainsi nous perdons pour la correction un temps très-précieux et des commodités que nous n'aurons plus dans la suite.

On m'a présenté cette semaine un paquet venu par Genève sur lequel j'ai reconnu votre écriture;

mais ce paquet ouvert, déchiré, était en tel état et chargé d'un port si exorbitant, que, pour punir les gens de la poste entièrement livrés au ministre d'ici, j'ai pris le parti de leur laisser et ce paquet et plusieurs autres, et de ne plus rien recevoir par cette voie. Je comprends que vous aurez voulu faire contre-signer ce paquet, et que pour me punir de cela on aura pris le parti de le faire circuler, afin d'en grossir le port et d'en retarder la réception, et moi, pour faire retomber cette méchanceté des gens des postes sur eux-mêmes, je prends le parti de ne plus rien recevoir du tout qui passe par leurs bureaux.

Si donc ce paquet contenait les épreuves qui suivent celles des deux premières feuilles, comme je le présume, renvoyez-moi ces deux mêmes épreuves, mais prenez si bien vos mesures que le paquet vienne par Pontarlier, et non par Genève, où l'on envoie de Paris tout ce qui n'est pas affranchi pour ce pays-ci. Je pense que, pour épargner quelques ports, vous vous exposez à des retards beaucoup plus dispendieux ou à publier un livre très-mal imprimé. Si au lieu de vous obstiner à faire contre-signer par des gens qui se moquent de vous, vous alliez parler aux commis des postes, et vous abonner pour l'envoi et le retour de vos feuilles, ils vous feraient sûrement un parti raisonnable, et vous seriez servi diligemment. Quoi qu'il en soit, je suis déterminé, pour de bonnes raisons, à ne plus recevoir ni lettres ni paquets venant par Genève; et à n'avoir plus aucune affaire

avec les gens de la poste d'ici. Pour recevoir mes paquets de Pontarlier, je prierai M. Junet de les adresser ici à quelqu'un de confiance, ou, pour faire mieux encore, je lui enverrai tous les samedis un exprès pour me les apporter. Mais cet arrangement ne peut durer que pendant le séjour qui me reste à faire ici, et qui ne saurait être long encore. Ainsi je vous conseille d'en profiter. Je voudrais faire mieux, mais mon sort est plus fort que moi. Je prends à regret une résolution embarrassante, et ce n'est assurément pas par avarice que j'ai refusé mes lettres; mais je ne puis plus endurer qu'on se moque de moi avec autant d'impudence, qu'on retarde de quinze jours et plus mes paquets, qu'on les ouvre, qu'on les lise, et puis qu'on me les envoie tranquillement ouverts, taxés de ports effroyables, et que, quand je m'en plains, on se moque de moi.

XC.

AU MÊME.

A Motiers-Travers, le 7 septembre 1765.

L'émeute est telle ici, monsieur, parmi la canaille, que la nuit dernière mes portes ont été forcées, mes vîtres cassées, et une pierre grosse comme la tête est venue frapper presque mon lit. On a tenu ce matin une justice extraordinaire; mais les assassins ne sont pas découverts. Le mi-

nistre s'est fait ouvertement chef d'une bande de coupe-jarrets. J'ai reçu ce matin une députation d'une communauté voisine dont je suis membre, pour m'offrir asile, logement, défense et toute assistance possible. Avant d'accepter, je pars demain pour un petit voyage, et comme il est à présumer que j'aurai cette nuit à soutenir un siége, je suis bien armé, bien escorté, bien résolu, et ne soyez pas en peine de moi; je vous réponds que les brigands trouveront à qui parler. On croit que le ministre devient absolument enragé; vous sentez que jusqu'à ce que je sois fixé je ne puis voir ni même recevoir d'épreuves; tout ceci est parvenu à un degré de violence qui ne peut durer. Je vous écrirai sitôt que l'orage sera passé. En attendant, ne soyez point en peine de moi; tout va bien, à la santé près.

Je vous embrasse.

XCI.

AU MÊME.

A l'Ile Saint-Pierre, au lac de Bienne, le 1er octobre 1765.

Je reçois, monsieur, votre lettre du 10 septembre; vous ne voyez pas que la crise que je viens d'essuyer puisse influer sur le voyage projeté; elle y influe pourtant si bien que je suis désormais hors d'état d'y songer. Forcé, quand j'y pensais le moins, à quitter un village dont le mi-

nistre s'est fait capitaine de coupe-jarrets, et me voyant refuser le feu et l'eau chez toutes les puissances, il m'a fallu chercher un asile, et songer à un déménagement qui, pour être petit, ne laisse pas d'être embarrassant pour un homme dans mon état. Les soins nécessaires pour me ménager une retraite et des gens qui m'y souffrent ne me laissent point songer à un voyage qui ne me sauverait aucun des embarras que j'éprouve, et ne me laisserait pas le temps et les moyens d'y pourvoir. La petite île où je suis m'a paru propre à y fixer ma retraite. Elle est très-agréable; on n'y trouve ni gens d'église, ni brigands ameutés par eux. Toute la population consiste en une seule maison occupée par des gens très-honnêtes, très-gais, d'un très-bon commerce, et chez qui l'on trouve tout ce qui est nécessaire à la vie. La grande difficulté est que l'île et la maison appartiennent à MM. de Berne, qui sont à la fois les propriétaires et les souverains, et vous savez que leurs excellences m'ont interdit, il y a trois ans, la demeure dans leurs états. Or vous savez aussi que les gouvernements révoquent très-souvent le bien qu'ils font, mais jamais le mal; c'est une des premières maximes d'état par toute la terre. Reste donc à voir si, après m'avoir chassé de leur pays, ils voudront bien me tolérer dans leur maison. Si j'obtiens d'eux cette grace, je suis tout déterminé à fixer mon séjour dans cette île, et à y finir mes misères et mes jours.

Dans cette position, je serai hors d'état d'entre-

tenir avec vous une correspondance aussi régulière qu'auparavant, puisqu'il n'y a point de postes au voisinage, que la communication avec la terre ferme, en tout temps incommode et coûteuse, est sujette à être interceptée ou par les vents ou par les glaces. Cependant vous pourrez continuer à m'écrire par Pontarlier; M. Junet continuera à me faire parvenir vos lettres; il ne serait pas même impossible que je visse ici mes épreuves, si les retards et l'irrégularité des envois ne rendaient cette révision trop incommode pour vous. Vous pourriez essayer, et l'expérience nous apprendrait ce qui peut se faire.

Je n'ai pas encore reçu la petite caisse, mais je sais qu'elle est à Pontarlier. Je me félicite beaucoup d'avoir pris le goût de la botanique; elle me sera d'un grand secours dans cette île, si j'y fixe mon séjour. Donnez-moi de vos nouvelles et de celles de M. Lenieps et de M. Coindet. Mademoiselle Levasseur, qui m'est venue joindre, vous fait ses salutations et vous réitère ses remercîments. En passant à Neuchâtel, elle a fait usage de la lettre de change, qui lui est venue bien à propos. L'argent ne nous manque pas, mais où achète-t-on le repos? Voilà la seule chose dont j'ai besoin, et que je ne puis trouver. Bonjour, monsieur.

Observation. — Le lecteur nous pardonnera de le retenir un moment dans l'île Saint-Pierre, où Jean-Jacques eût voulu finir ses jours.

« Cette île a environ trois quarts de lieue de tour.

Elle est d'une forme à peu près ovale. Une forte muraille, finie seulement depuis quelques années, la défend de toutes parts contre les insultes des flots qui commençaient à la dégrader dans ses angles. La ferme fut jadis un couvent appartenant aux moines de l'ordre de Cluni. On y jouit d'un air pur et d'une vue unique dans son genre. Des vignes, des prés, une petite forêt, des bosquets de châtaigniers, de noyers et d'autres arbres se partagent la surface de cet Élysée. De quelque côté qu'on se tourne, le paysage varie singulièrement. Il se modifie suivant les heures du jour, les saisons de l'année, et même selon que le temps est serein ou couvert. Au centre de l'île, qui s'élève en colline, est placé un salon en rotonde. De ce belvéder, on fait des yeux le tour du lac. On se plaît à démêler à l'une de ses extrémités Bienne et Nidau, qui séparent les canaux de la rivière : à l'autre, on voit la Neuville, surmontée d'un vieux fort; Landeron, petite ville Neuchâtelaise; l'ancienne abbaye de Saint-Jean et les tours du château de Carlier. Quelquefois un point blanc paraît se mouvoir dans le lointain au milieu des terres; c'est la voile d'une barque qui monte ou descend lentement d'un lac à l'autre, par la Thielle, sans qu'on aperçoive l'eau qui la porte. La côte occidentale est bordée de villages, de hameaux et de maisons de campagne qui contrastent avec le pampre foncé des vignobles d'alentour, dont plusieurs parties ne sont accessibles qu'en bateau. La côte opposée offre au contraire un aspect sombre et sauvage. Pendant les vendanges, toute la jeunesse du voisinage se rend dans cette île enchantée.... Les murs, les portes, les volets des croisées de la rotonde sont tous extérieurement et intérieurement couverts de chiffres enlacés et de noms encadrés dans le même cartouche. C'est tout à la fois le répertoire des familles des

environs, et les archives amoureuses de toute la contrée limitrophe.... Ce qui ajoute à la réputation de cette île, c'est le séjour que J.-J. Rousseau y a fait en 1765. On montre aux curieux la chambre qu'il avait choisie sur toutes les autres de la maison, parce qu'on y voit les *glaciers* de ses fenêtres. Elle est remplie de vers et d'éloges, la plupart adressés par des Génevois à la mémoire d'un compatriote qu'ils ont tant persécuté de son vivant [1].

Les murs de la chambre occupée par Rousseau sont tellement couverts de noms, de dates, de devises, que le receveur a été obligé de tenir un registre sur lequel les voyageurs s'inscrivent. Parmi les noms les plus remarquables, on distingue ceux de Napoléon, de Joséphine, de Marie-Louise, de Pitt et de Kant. Voici ce qu'on lit à la suite de ces deux derniers noms :

Pitt : « Vaincre, n'importe comment. »
Kant : « A de pures fins, par de purs moyens. »

Ces deux maximes font sentir la différence de la politique et de la morale, en même temps qu'elles expliquent pourquoi l'une est toujours sacrifiée à l'autre.

XCII.

AU MÊME.

A Bienne, le 27 octobre 1765 [2].

Chassé du canton de Berne avec la dernière violence, je m'étais, monsieur, mis en route pour

[1] Course de Bâle à Vienne par les vallées du Jura, in-8°, Bâle.
[2] Rousseau a, par distraction, daté de 1763, au lieu de 1765.

Berlin ; mais, lorsque je m'y attendais le moins, j'ai trouvé ici des prévenances, des caresses et une hospitalité qui me déterminent d'autant plus d'en profiter, que, vu mon état et la saison, il était hors de toute apparence que je pusse supporter un voyage aussi long et aussi pénible. J'espère aussi que ce nouvel arrangement me mettra à portée de recevoir vos feuilles, comme vous le désirez. Pour cela vous pouvez me les adresser directement à Bienne, par Pontarlier, et, en les affranchissant jusqu'à Pontarlier, je crois qu'elles me parviendront, et je vous les renverrai diligemment par la même voie. Vous vous souviendrez que je n'ai vu que les deux premières feuilles. A l'égard des planches, s'il y en a quelqu'une dont je ne vous aie pas renvoyé l'épreuve, c'est qu'il n'y avait point de corrections considérables à faire ; ainsi, en faisant fidèlement celles que j'ai marquées, vous pourrez faire tirer. M. Coindet, que je vous prie de saluer de ma part, et à qui j'écrirai le plus tôt qu'il me sera possible, me marque qu'il vous remettra pour moi un rouleau d'estampes. Vous pourrez, si vous le voulez bien, prendre la peine de me les envoyer à l'ordinaire par Pontarlier, à l'adresse de M. Junet; et si vous avez de quoi en faire une petite caisse avec quelques romans nouveaux et autres livres amusants, vous verrez en même temps s'il n'est pas possible d'avoir aussi quelques-unes des planches du livre de botanique pour lequel vous avez souscrit chez Durand ; car il est bien extraordinaire qu'on y parle tant de ces planches, et qu'il ne soit

jamais possible d'en voir une seule. Vous ne m'avez point envoyé la note du prix des livres que vous m'avez fournis. Vous pourrez, si elle ne monte pas à trois cents livres, porter jusqu'à cette somme ce que vous ajouterez dans ce dernier envoi, afin que la première année de la pension soit soldée; mais je vous prie de ne pas aller au-delà.

Je finis à la hâte, en vous saluant de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

XCIII.

AU MÊME.

A Strasbourg, le 4 novembre 1765.

Les nouveaux malheurs qui me sont arrivés, monsieur, depuis vos dernières lettres, et qui m'ont amené ici, m'ont empêché de vous écrire plus tôt sur vos dernières propositions, dont je vous remercie, et dont je voudrais profiter, tant pour revoir mes amis que pour veiller à la correction du *Dictionnaire*. Malheureusement je suis plus loin de vous que je n'étais, et dans un accablement qui me met, quant à présent, hors d'état de faire route; mais il se peut qu'une quinzaine de jours de repos me rétablisse assez pour cela; car il faut que je sois de fer pour avoir soutenu toutes les agitations que je viens d'essuyer.

Il y a, monsieur, bien des difficultés pour vous

aller joindre, premièrement l'incertitude si ce voyage, quoiqu'assez court, ne déplaira à personne, si l'on n'y mettra point d'obstacle, et si, arrivant à Paris rendu de fatigue, il n'en faudra pas repartir à l'instant. Je suis si accoutumé d'être chassé de partout qu'il est naturel de m'attendre à la même chose dans un pays où j'ai déjà été décrété. Qu'on se contente de m'arrêter, de m'enfermer, à la bonne heure, j'y consens très-fort; mais forcer un homme dans mon état de courir dans cette saison, en vérité cela est bien dur. Si je n'ai pas au moins deux mois pour me reposer à Paris, il ne faut pas que j'y aille; de là je passe en Angleterre; cela est déjà tout arrangé.

Mais une difficulté plus grande encore est celle de la voiture; car il m'est absolument impossible de soutenir aucune voiture publique, où l'heure est fixée, et où il faut marcher malade ou non, sans parler des autres incommodités. Je pourrais prendre la poste, mais il faudrait avoir une chaise de poste; je n'en ai point, et, quoique l'argent ne manque pas, la dépense d'en acheter une est trop forte pour moi. D'ailleurs, je ne pourrais emporter avec moi mon petit bagage composé principalement de deux malles fort pesantes, et ce serait encore un autre embarras.

Resterait à louer ici une chaise et des chevaux, de marcher tout à mon aise, et de m'arrêter quand j'en aurais besoin: cela serait fort bien; mais cela n'est pas permis, les priviléges des fermiers des diligences et carrosses sont exclusifs. J'ai une fois voyagé comme cela en France avec une chaise de

louage, et je n'y retournerai de mes jours, moins pour le scrupule que pour le désagrément. Je ne vois qu'un seul moyen, c'est d'obtenir, s'il se peut, des fermiers des voitures de Strasbourg une permission de louer une voiture et des chevaux, s'ils n'aiment mieux m'en faire fournir une eux-mêmes, à condition de marcher à ma volonté et de séjourner quand il me plaira, sauf à payer les séjours, comme il est juste. Vous sentez qu'une telle permission ne s'obtiendra pas sans payer; je doute même qu'elle s'obtienne aisément; même en payant vous pouvez là-dessus faire l'accord, je le ratifie. En ce cas, si vous trouviez une voiture commode qui fermât bien, deux bons chevaux et un voiturier raisonnable, vous pourriez faire marché en mon nom et me l'envoyer, surtout si la voiture pouvait porter mon petit bagage; sinon, je tâcherais d'en trouver une ici; la difficulté ne serait pas là, mais dans la permission; vous pourriez voir à ce sujet madame la marquise de Verdelin à l'abbaye de Panthemont, peut-être par ses amis vous aiderait-elle à l'obtenir. Si ce moyen nous manque, il faut renoncer au voyage, et me résoudre à gagner comme je pourrai l'Angleterre par la voie de Francfort et de la Hollande, qui, dans le fond, est la plus courte; mais passer l'hiver en Hollande ou même y voyager dans cette saison est une chose terrible. Peut-être faudra-t-il passer l'hiver dans ce cabaret, et alors, si vous voulez m'envoyer vos épreuves, je les renverrai; mais cela sera très-dispendieux.

Consultez sur tout cela, et répondez-moi sans tarder, je vous prie; j'attends ici votre réponse, logé chez M. Konig, *à la Fleur;* mais surtout gardez-moi le secret autant qu'il sera possible; car je désire absolument être ignoré pendant le court séjour que je ferai à Paris, et ne voir que quelques amis. Ce n'est ni au parlement ni au gouvernement que je veux me cacher, mais aux importuns. Réponse au plus tôt; je vous salue, monsieur, etc.

ROUSSEAU.

Mille salutations à madame Duchesne.

Au cas que je ne puisse pas emporter mes malles avec moi, marquez-moi, je vous prie, par quelle voie il faut vous les adresser, à qui j'en dois remettre les clefs, et toutes les instructions dont j'ai besoin sur cet article. Car après avoir voyagé toute ma vie, je suis aussi embarrassé sur ces choses-là que si je n'avais jamais perdu mon clocher de vue, et plût à Dieu!

XCIV.

AU MÊME.

A Strasbourg, le 20 novembre 1765.

L'impossibilité, monsieur, de me remettre sitôt en route, et le bon accueil que je reçois ici, m'ont déterminé à y rester encore quelque temps, jusqu'à ce que je sois assez remis pour reprendre

la route soit d'Angleterre, auquel cas j'irai certainement vous voir, soit de Berlin où je suis attendu. En attendant, je puis revoir vos feuilles, et je commence par vous renvoyer celles que vous m'aviez adressées à Bienne. Vous pouvez jusqu'à nouvel avis m'envoyer ici directement, *à la Fleur*, chez M. Kœnig, la suite des épreuves, et je vous les renverrai promptement; mais tâchez de grace qu'on les compose avec plus de soin, et qu'on n'y fasse plus de quiproquo.

Je suis extrêmement sensible à tous les soins que vous vous êtes donnés pour me procurer des instructions et des facilités pour le voyage. Lorsque je serai dans le cas de l'entreprendre, je trouverai ici tous les secours dont j'ai besoin pour cela, et j'aurai soin, faisant partir mes malles à l'avance, de vous les adresser, comme vous me le marquez. Mademoiselle Levasseur n'est point avec moi. J'ai été forcé de la laisser à l'Ile, où elle restera jusqu'à ce que, déterminé sur le lieu de ma retraite, je puisse l'y faire venir de son côté. Je fais mille remercîments et salutations à madame Duchesne; recevez les miennes, monsieur, etc.

XCV.

AU MÊME.

A Strasbourg, le 7 décembre 1765.

J'ai trouvé, monsieur, une chaise de poste d'emprunt, et, malgré mon état et le froid extrême, je compte partir après demain pour vous aller joindre. Quoiqu'en poste, j'irai à petites journées, et, si nul accident ne me retarde, je compte arriver à Paris le lundi 16; si à la dernière poste, qui est Bondy, j'entends parler de vous, cela me fera grand plaisir; mais ne vous gênez pas, d'autant plus que je ne suis pas bien sûr ni de l'heure ni du jour de mon arrivée.

Mon dessein est de poursuivre ma route pour Londres avec M. de Luze, que j'espère trouver encore à Paris, et de repartir aussitôt qu'il me sera possible. Je désire me reposer huit à dix jours auprès de vous, et ne voir personne absolument. Ainsi, je vous prie en grace de ne point annoncer mon arrivée, et de ne parler de moi à qui que ce soit, hors le seul M. de Luze ou madame de Verdelin. Si le *Dictionnaire* est en train, je passerai mes matinées à en revoir des feuilles; je suis fâché de ne pouvoir rester jusqu'à la fin de l'impression; mais cela n'est point possible; ainsi vous m'obligerez de ne pas même insister sur ce point. Si vous me décelez pendant mon séjour auprès de vous, je serai accablé de curieux sous le nom

d'amis qui ne me laisseront pas le temps de voir les feuilles. A l'égard de la sûreté, je suis très-certain de l'avoir entière, et, quand je ne l'aurais pas, que ferait-t-on désormais à un homme qui a pris son parti sur la vie et la liberté? qu'ils se satisfassent tout à leur aise : j'ai vécu, je les mets au pis.

Je vous ai fait adresser une malle par des rouliers qui partent aujourd'hui. C'est M. Zollicoffre qui s'est chargé de cet envoi; je lui ai remis aussi les clefs de la malle avec une note de ce qu'elle contient. Elle doit vous arriver dans seize ou dix-huit jours. Adieu, monsieur; bien des salutations à madame Duchesne; dans dix jours, si malheur n'arrive, je compte avoir le plaisir de faire connaissance avec elle et de la renouveler avec vous.

Rousseau.

Je vous réitère la recommandation du secret; j'aurai besoin de repos et de tranquillité. Si vous parlez, je vais être accablé.

Observation. — Parmi les lettres de Jean-Jacques, il s'en trouve une qui donne quelques détails sur son départ de Strasbourg : elle est de son hôte, datée du 9 novembre 1765, et ainsi conçue : « Ce jour d'aujourd'hui, « à sept heures du matin, partit d'ici M. Rousseau pour « Paris. Comme il s'est proposé de ne faire que de petites journées, il se passera bien une dixaine de jours « avant qu'il n'arrive chez vous. Il est parti seul, sans « aucun compagnon de voyage, même sans domestique. « Il a une chaise de poste bien commode, mais chargée « de beaucoup d'équipages. Comme il passera par Châ-« lons, vous pourriez le surprendre agréablement, si vous

« veniez jusque-là au-devant de lui. » Cette lettre est signée *Kœnig*, et adressée à M. Guy, libraire, au Temple du goût.

Le désir que Jean-Jacques exprime, et les recommandations qu'il fait et répète pour passer *incognito* à Paris, furent sans effet, à cause de l'offre du prince de Conti, qui voulut que Rousseau vînt loger au Temple. Un refus aurait choqué le prince, qui d'ailleurs annonçait ainsi publiquement la protection qu'il donnait hautement à un proscrit, malgré le parlement et le clergé.

XCVI.

AU MÊME.

A Londres, le 20 janvier 1766.

Je suis arrivé, monsieur, il y a huit jours, sans accident; j'ai reçu ma malle à Calais, et j'ai remboursé le port à M. Coste. Je n'attends pour me rendre dans le pays de Galles, et y chercher une retraite qui me convienne, que l'arrivée de mademoiselle Levasseur, qui doit être maintenant à Paris. Si vous la voyez, je vous prie de l'engager à presser son départ autant qu'elle le pourra sans exposer sa santé, et de lui faciliter le voyage en ce qui dépendra de vous. Je n'ai reçu aucune épreuve à Calais, et à l'autre extrémité de l'Angleterre je ne serai plus à portée d'en recevoir. Ainsi je vous recommande et à M. Nau, que je salue, de suppléer, à force d'exactitude et de soin, à ce que j'aurais pu faire.

J'avais eu l'attention de prendre à Strasbourg chez M. Kœnig quatre livres de botanique, savoir : *Mathiolus, Michelius*, *Valerius Cordus* et le *Pinax* de *Gaspard Bauhin ;* n'ayant pu mettre ces livres dans ma malle, je les laissai. Je vous prie, quand vous écrirez à M. Kœnig, de le saluer de ma part, et de le prier d'envoyer ces quatre livres encaissés par la première occasion à Amsterdam, à M. Rey, à qui j'écrirai pour lui marquer la voie par laquelle il doit me les faire parvenir. Quant au paiement, qui doit ce me semble monter à une cinquantaine de francs, M. Kœnig pourra le tirer sur vous, si vous le trouvez bon, ou sur M. Rey, que j'en préviendrai, s'il l'aime mieux.

Je vous prie, monsieur, de faire bien des salutations de ma part à madame Duchesne et à vos petites amies; ajoutez-y et recevez pour vous même tous les remercîments dûs à l'hospitalité si cordialement exercée envers moi. Je vous salue et vous embrasse, monsieur.

ROUSSEAU.

XCVII.

AU MÊME.

A Chiswick, le 6 février 1766.

Voici, monsieur, quatre épreuves que j'ai reçues de M. de la Rivoire, et que je vous renvoie par M. de Luze. Si vous voulez m'en envoyer quelques-

unes encore, pressez-vous; car quand une fois je serai dans le pays de Galles, il ne sera plus question d'épreuves. Jusque là je n'attends pour partir que la fin du grand froid et l'arrivée de mademoiselle Levasseur, dont je suis extrêmement en peine, n'ayant aucune nouvelle ni d'elle ni de personne depuis mon arrivée ici.

Tout le monde assure ici que la suite de l'*Encyclopédie* paraît. Si je l'avais su à Paris, j'aurais pris des mesures pour avoir mon exemplaire; mais il faut qu'en mon absence vous me fassiez l'amitié de le retirer ou de me marquer ce qu'il faut que je fasse pour cela. Je pense qu'en attendant que je sache combien il paraît de volumes afin de vous en envoyer mon reçu, l'on ne fera pas difficulté de vous les remettre pour les faire relier et me les envoyer tout de suite, s'il est possible, afin que je puisse les recevoir avant mon départ pour la province. Je vous recommande ces articles parce que le temps me presse, et que les occasions sont rares dans un si grand éloignement. Ne manquez pas aussi, je vous prie, de me faire passer la suite des bonnes feuilles, soit par le même envoi, soit par toute autre occasion qui peut se présenter: je ne compte partir d'ici qu'à la fin de mars. Faites bien des amitiés de ma part à M. Lenieps et à M. Coindet. Je voudrais écrire à l'un et à l'autre; mais le départ prompt de M. de Luze ne m'en laisse pas le temps quant à présent. Mille salutations à madame Duchesne et à ses aimables enfants; j'écrivais hier à M. de Laroche,

et voilà que je ne puis retrouver ma lettre pour l'achever. On attend ce paquet pour le porter à Londres, et je n'ai pas le temps de la recommencer; ce sera pour une autre fois. Je l'embrasse de tout mon cœur et vous aussi.

ROUSSEAU.

OBSERVATION. — Il est souvent question de l'*Encyclopédie*, soit dans la Correspondance générale de Jean-Jacques Rousseau, soit dans celle-ci; pour l'intelligence des lettres écrites à ce sujet, il est nécessaire de connaître les époques où ce dictionnaire universel des connaissances humaines fut arrêté tour-à-tour et remis en circulation. Voici donc les dates des publications, accompagnées de quelques éclaircissements sur les causes pour lesquelles il éprouva des interruptions.

1751. Les deux premiers volumes parurent cette année sous les auspices du comte d'Argenson, ministre d'état, et de M. de Malesherbes, directeur de la librairie. Malgré cette protection, l'ouvrage fut suspendu par arrêt du conseil, en date du 7 février 1752. On croit que les jésuites en furent cause, parce qu'ils avaient demandé que la rédaction des articles de théologie leur fût confiée, ce qu'on se garda bien de leur accorder. D'Alembert voulait aller achever ce recueil à Berlin, *sous les yeux du prince philosophe*. Voltaire le détourna de ce projet, parce qu'on voyait plus de baïonnettes que de livres à Berlin, et qu'on ne trouvait *Athènes que dans le cabinet du roi.*

1753. La défense d'imprimer fut révoquée. Le troisième volume parut au mois d'octobre. Grimm, dans sa Correspondance, prétend que le gouvernement fut obligé, *non sans quelque confusion*, d'engager Diderot et d'A-

lembert à continuer l'ouvrage; et comme d'Alembert n'a point été démenti, lorsqu'il a dit, dans l'avertissement de ce volume, que le *gouvernement avait paru désirer* la continuation de l'Encyclopédie, Grimm doit en être cru.

De 1754 à 1756 on publia les tomes IV, V et VI, qui furent imprimés chez Lebreton, et mis en vente chez Briasson, *avec approbation et privilége du roi*. Mais il parut une telle quantité de critiques et de pamphlets contre cette entreprise, que d'Alembert fut découragé et voulut se retirer. Voltaire, qu'il consultait, lui répondit « Qu'il serait triste qu'on attribuât sa retraite à l'ar-« ticle *Genève*, comme on affectait d'en faire courir le « bruit; qu'il fallait quitter tous ensemble. »

1759, le 8 mars. Arrêt du conseil, qui révoque les lettres de privilége accordées à l'entreprise, et l'arrête tout-à-coup. D'Alembert y renonce, mais Diderot persiste avec courage; et continuant son travail, il prend de nouveaux arrangements avec les libraires. Son projet était d'achever en silence cet immense recueil, et de publier à la fois tous les volumes nécessaires pour le compléter.

1765. Diderot fit paraître les dix derniers volumes de texte et cinq de planches. Au mois d'août, le clergé, ayant proscrit cet ouvrage, porta des plaintes : le gouvernement se fit donner la liste des souscripteurs, et leur envoya l'ordre de remettre au lieutenant de police les exemplaires retirés clandestinement, car la distribution avait été faite en secret. MM. de Choiseul et de Malesherbes défendirent la cause des encyclopédistes. Il est probable qu'elle n'eût pas été gagnée sans un de ces incidents qu'on a coutume d'attribuer au hasard, mais où le calcul se fait apercevoir. Louis XV voulut savoir un jour, en soupant en petit comité, comment se faisait la poudre à

canon; chacun dit son avis; le duc de Nivernois témoigna sa surprise sur ce qu'on ignorait avec quoi l'on tuait les perdrix et les hommes, et madame de Pompadour, ses regrets de ce qu'elle ne savait de quelles substances était composé son pot de rouge, ni comment se faisaient les bas de soie qu'elle venait de chausser. Le duc de La Vallière dit que tout cela se trouvait dans l'Encyclopédie. On envoie chercher un exemplaire; le fait est vérifié, et le roi revient de ses préventions, et la publication fut tolérée, mais non autorisée ouvertement.

Les dix derniers volumes furent mutilés par Lebreton, qui, aidé de son prote, supprima tout ce qui lui paraissait hardi; et d'après le portrait que fait de ce libraire celui qui a fait connaître cette circonstance (Grimm, 1771), il est permis de croire que cette mutilation fut faite sans discernement. « Ce Lebreton, dit-il, si clairvoyant dans « les affaires d'intérêt, est un des hommes les plus bornés « qu'il y ait en France : il n'est pas bien sûr qu'il entende « l'*Almanach royal*, qui lui rapporte trente mille livres « de rente : il n'a jamais eu aucune idée de littérature, « encore moins de philosophie : il est aussi lâche et pol- « tron qu'il est borné. D'après ces qualités, jugez du mal « qu'il a dû faire ! » L'Encyclopédie avait 4,300 souscripteurs.

Jean-Jacques était, dans les commencements, l'un des collaborateurs. L'article *Économie politique*, et plusieurs autres sur la musique, sont de lui. Un exemplaire lui était dû; mais *l'homme si clairvoyant dans les affaires d'intérêt* fit des difficultés pour le lui livrer.

Nous avons consulté pour cette note l'excellente notice publiée par M. Brière, en tête de sa belle édition des œuvres de Diderot.

XCVIII.

AU MÊME.

A Chiswick, le 16 mars 1766.

Voici, monsieur, les corrections des quatre épreuves que j'ai reçues hier par M. de la Rivoire; outre les quatre que je vous ai renvoyées par M. de Luze, vous devez avoir reçu les deux suivantes par une voie sûre et franche de port. Il ne sera pas aisé d'en continuer les envois, à moins que vous ne puissiez attendre assez long-temps les corrections; car je pars dans la semaine, pour aller m'établir dans la province de Derby, qui est à cinquante lieues d'ici; je vous enverrai de là mon adresse; en attendant vous pourrez m'envoyer lettres ou paquets à l'adresse suivante: *To M. Davenport, next door lord Egremort's Piccadilly London;* et marquant à M. Davenport que c'est pour moi.

Vous ne me marquez point si en effet l'*Encyclopédie* paraît, et dans ce cas, combien de volumes, ce qui fait que je ne puis vous envoyer de reçu; du reste, je suis surpris que ces messieurs délibèrent s'ils complèteront mon exemplaire; pour peu que cela soit mis en question de leur part, je vous prie de ne leur en plus parler. Mais je vous demande en grace de m'envoyer les livres de M. Kœnig le plus tôt qu'il se pourra, et de tenir

note tant du prix que des ports. N'oubliez pas d'y joindre la suite des bonnes feuilles. Un autre envoi qui me tient fort au cœur, et que je voudrais y joindre aussi est celui d'une petite caisse de papiers qui est à Paris entre les mains de madame de Faugnes; l'embarras est que je n'ai point ici l'adresse de cette dame. Je me souviens seulement qu'elle demeure dans quelque rue voisine de la comédie italienne. Cela ne me suffit pas pour lui écrire. Si par hasard vous pouviez découvrir sa demeure, je ne doute pas qu'à l'inspection de cette lettre elle n'eût la bonté de vous remettre la caisse que je vous recommande extrêmement; je crois vous avoir marqué que mademoiselle Levasseur était arrivée heureusement. Elle me charge de vous remercier de votre obligeant souvenir. Elle et moi vous prions d'assurer madame Duchesne et mesdemoiselles ses filles de nos respects; saluez de ma part mon bon ami M. Lenieps et M. Coindet. Je n'ai pas eu un moment pour lui écrire. J'aurai ce plaisir dès que je serai arrivé dans ma demeure. Je vous embrasse, monsieur, et vous salue de tout mon cœur.

Je vous recommande extrêmement la correction des feuilles.

XCIX.

AU MÊME.

A Chiswick, le 18 mars 1766.

Le jeune homme qui vous remettra le paquet est le fils de mon hôte de Chiswick, marchand épicier, honnête homme, considéré dans son état, et qui a une femme de mérite. Leur fils ayant désiré d'aller passer quelques mois à Paris pour apprendre un peu de français, nécessaire dans le poste qu'il a en vue, ses parents y ont consenti: cependant, comme ils ont extrêmement borné sa dépense, il a besoin d'économie, et désirerait de trouver de bonnes gens qui eussent un ordinaire passable, et chez lesquels il pût se mettre en pension ou à demi-pension, car les Anglais ne soupent guère. Si vous pouvez, monsieur, lui aider à trouver ce qui lui convient, et lui donner des conseils dont il peut avoir besoin, vous m'obligerez; car il me paraît un si bon garçon, et sa mère a eu tant d'attentions pour nous, que je voudrais pouvoir lui rendre service. Sans rien prendre ni sur votre temps ni sur votre bourse, faites pour lui ce que vous pourrez, et je le tiendrai fait pour moi-même.

Je vous recommande mes livres de botanique et surtout la petite caisse qui est entre les mains de madame de Faugnes pour m'envoyer le tout le plus tôt qu'il vous sera possible et par une voie sûre.

Je pars ce soir pour Londres et demain pour Derbyshire, où j'attends de vos nouvelles sous le pli de messieurs *Lucadon et Drake, merchts in Union-Court Broad strett, London*. Si l'envoi vient promptement, vous pouvez le faire remettre chez M. Davenport, dont je vous ai ci-devant envoyé l'adresse; sinon votre correspondant M. Vaillant pourra le garder jusqu'à ce que j'en dispose, parce que, dans cinq ou six semaines d'ici, M. Davenport part pour la campagne. Voilà du monde qui m'arrive, il faut finir. Mille salutations de la part de mademoiselle Levasseur et de la mienne à vos dames et à vous.

ROUSSEAU.

C.

AU MÊME.

A Wootton, le 19 avril 1766.

J'ai reçu, monsieur, le ballot que vous m'annonciez dans votre lettre du 18 mars, mais tout avait été ouvert, dérangé, bouleversé, et je ne suis pas en état de juger si rien n'a été soustrait des papiers, ni si l'*Encyclopédie* est complète; je n'y ai trouvé par exemple aucune figure, et les trois volumes qui ont paru ci-devant ne sont pas à beaucoup près tout ce qu'il y en doit avoir. S'il en a paru d'autres volumes, et que ces messieurs n'aient pas voulu les donner, vous m'obligerez de vouloir bien les acheter pour mon compte, les

faire relier, et me les envoyer quand l'occasion s'en présentera. Je vous remercie des soins que vous vous êtes donnés pour cette affaire, de même que pour les tirer de Strasbourg.

Dans les cahiers d'estampes enluminées pour l'*Histoire naturelle* que M. de Buffon fait imprimer, il doit y en avoir pour la botanique; je vous prie de prendre ces derniers chez M. Panckoucke à mesure qu'ils paraîtront, en les payant, et de les rassembler pour me les envoyer avec les bonnes feuilles ou autre chose.

Je suis fort inquiet de la santé de madame la maréchale: je n'ai reçu aucune nouvelle de M. de Laroche, et cela m'alarme : tirez-moi de peine, je vous prie, quand vous m'écrirez. Mademoiselle Levasseur a laissé entre les mains de madame de Laroche les livres de dévotion qu'elle voudrait bien avoir : vous pourriez les joindre à votre premier envoi, elle vous en sera bien obligée et moi aussi.

Mille salutations à madame Duchesne et à vos petites amies, que j'espère être un peu les miennes. Je n'écris à personne, j'ai besoin de repos, mon hôte et sa famille sont ici, la belle saison m'amène du voisinage, et je n'ai que la force et le temps qu'il me faut pour écrire les lettres nécessaires; je renonce à toutes les autres, de même qu'à savoir ce qui se passe dans le monde; mais je n'oublie point mes amis, et désire n'être pas aussi oublié d'eux. Bonjour, monsieur; je vous embrasse de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

La persuasion où j'étais que Rey voudrait vous contrefaire sitôt que le *Dictionnaire* paraîtrait, m'engagea à lui écrire il y a quelques mois pour tâcher de l'en détourner. Je vois par ses réponses que je n'ai pas réussi. Il se plaint de vous; vous vous plaignez de lui. Je ne sais lequel a tort; mais les affaires de libraire à libraire sont des choses dont je ne me mêlerai plus. Il me paraît cependant disposé à entrer en quelque marché pour avoir votre consentement et vos feuilles: voyez s'il vous convient de faire avec lui quelque accord là-dessus, pour tirer du moins un petit bénefice d'une réimpression qu'il est également résolu de faire, lorsque l'ouvrage paraîtra.

CI.

AU MÊME.

Wootton, 2 août 1766 [1].

Vous me demandez si un manuscrit qu'un M. Prault apporte d'Angleterre, et qu'il dit être de moi, en est en effet. Vous pourriez vous dispenser de m'interroger là-dessus. Vous savez que je n'ai point de secrétaire; vous connaissez mon écriture; tous mes manuscrits sont de ma main. Voyez si celui-là en est. J'ai reçu il y a quelques jours une

[1] Le commencement de cette lettre est dans les dernières éditions. Nous ignorons pour quel motif on a supprimé ce que nous rétablissons ici.

lettre de vous du mois de mars, apportée par M. Prault, à ce qu'on me marque, avec un livre que je n'ai point reçu. Je ne sais si c'est le même Prault. En ce cas ledit M. Prault est aussi soigneux qu'il est véridique. Je vous suis très-obligé du livre de botanique que vous me faites l'amitié de m'envoyer; mais comment me parviendra-t-il? de tout ce qu'on m'envoie, il en passe très-peu de chose à travers les filets qui sont tendus autour de moi. Il faut espérer qu'un livre de botanique pourra passer; mais il n'est pas prudent de m'écrire sous mon nom. Je joins ici une adresse sous laquelle j'espère que vos lettres me parviendront, pourvu que vous ne la montriez à personne au monde; car sitôt qu'elle sera connue, soyez sûr que la communication sera coupée encore par là. Un de mes amis qui vient en Angleterre doit passer chez vous ce mois d'octobre. Tenez prêt ce que vous aurez à m'envoyer, pour le lui remettre. Je ne connais d'autre voie assurée que celle-là.

Je m'étais flatté de recevoir des nouvelles de madame la maréchale, au moins par M. de Laroche. Rien. Point de réponse de nulle part; pas un seul mot depuis que je suis en Angleterre. Je sens qu'il faut prendre encore mon parti sur cet article; mais cela me coûtera.

J'embrasse tendrement tous ceux qui m'aiment, surtout mon bon et ancien ami M. Lenieps. Je souffre de ne lui point écrire; mais ma résolution ne peut subsister si elle n'est générale; il faut m'y tenir à la rigueur. Mes salutations à MM. Coindet,

Sauttershaim, Lalliaud. Dites à ce dernier que je n'ai point ouï parler du buste et des estampes qu'il dit m'avoir envoyés. Je ne l'en remercie pas moins.

Mes remercîments et salutations à madame Duchesne et à mesdemoiselles ses filles. Je suis très-sensible à son souvenir, et je compte toujours sur son amitié. Si, déduction faite des livres de Strasbourg et autres, elle peut m'envoyer l'année courante de la petite rente, par l'ami qui viendra cet hiver, je lui en serai très-obligé. Je n'ose vous le nommer ici, et pour cause; mais je crois que son nom vous est connu, et il vous montrera de mes lettres[1].

Vous me demandez de vous écrire seulement tous les quinze jours, et vous m'écrivez une fois tous les trois mois. Mon cher monsieur Guy, je ne fais guère de ces marchés-là. Bonjour, monsieur; je vous embrasse de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

CII.

AU MÊME.

A Wootton, le 15 novembre 1766.

J'ai reçu, monsieur, le même jour vos deux dernières lettres, et j'avais aussi reçu le paquet dont vous êtes en peine. Si je vous ai coûté sept francs de port pour des épreuves, vous me l'avez

[1] C'était Dupeyrou.

bien rendu, car ce paquet m'en a coûté quinze. Quinze francs de port pour des vers français, c'est beaucoup. Quand vous voudrez désormais me faire des présents à ce prix, que ce ne soit plus des vers, je vous en prie. A Noël, M. Davenport sera de retour à Londres; faites remettre chez lui ce que vous aurez à me faire tenir, *next door lord Egremont's Piccadilly*. M. Dutens m'a écrit en m'envoyant un paquet de M. Lalliaud; mais en m'offrant ses services, il ne m'a pas envoyé son adresse, ainsi je ne puis ni me prévaloir de son offre ni l'en remercier. Je n'ai point ouï parler du livre de botanique; il me ferait pourtant plus de plaisir que des vers français, pourvu qu'il ne vînt pas par la poste.

Je n'ai aucune nouvelle de l'ami qui devait venir; je juge qu'il ne viendra qu'au printemps, ou qu'il ne viendra point du tout. A tout événement, vous pouvez toujours tenir prêt ce que vous aurez à m'envoyer.

Je suis sensible au souvenir de tous mes amis, surtout dans une circonstance qui me les fait si bien connaître. Saluez-les tous affectueusement de ma part. Je ne nomme personne, de peur d'omettre quelqu'un.

Permettez que ce que j'ai à dire à quelques-uns d'entre eux se trouve dans cette lettre.

POUR M. DE LA ROCHE.

Je prie monsieur de Laroche de vouloir bien continuer de payer jusqu'à Noël le loyer du loge-

ment qu'occupait mademoiselle Levasseur ; je le prie aussi et madame de Laroche de se ressouvenir quelquefois de leur ancienne amitié pour moi. Quant à moi, je ne les oublierai de ma vie.

Revenons maintenant, monsieur Guy, à nos affaires ; ne soyez pas en peine pour le *Dictionnaire* de ce que moi ou d'autres en pouvons dire. Bien ou mal fait, c'est un livre de débit, parce qu'il est utile et même nécessaire aux artistes, en attendant que quelqu'autre fasse mieux [1].

Vous ne m'avez point dit si votre besogne avance ; je serais bien-aise de savoir à peu près à quoi vous en êtes, et quand vous comptez être en état de publier.

Bien des salutations à madame et à mesdemoiselles Duchesne ; je vous embrasse, etc.

CIII.

AU MÊME.

Wootton, février 1767.

Je vous écris, monsieur, sans savoir quand et comment ma lettre pourra vous parvenir : car depuis quinze jours les neiges sous lesquelles nous sommes ensevelis coupent tellement les communications, qu'on ne peut sortir de la maison sans peine, et il n'y a plus ni voiture ni poste qui puisse

[1] M. Castil-Blaze, par exemple, qui a dit et même écrit que Rousseau ne savait pas la musique.

approcher de nos environs. Je n'éprouvai de ma vie un pareil froid, même en Suisse.

. . . .

Je connais sa sensibilité [1], il est âgé, sa santé est mauvaise : depuis la mort de sa fille, la vie lui était à charge ; je crains bien que ce malheur ne l'en délivre. N'oubliez pas, je vous prie, de me donner de ses nouvelles; quoique je ne lui écrivisse point, je lui étais sincèrement attaché, je suis très-inquiet de son état.

Je vois que vous avez tenu compte à M. Kœnig de cent francs, pour les livres qu'il m'a envoyés de Strasbourg. La note qu'il me remit lui-même, conforme au prix marqué sur les livres, monte à cinquante-quatre francs : d'où peut donc venir le surplus? le poids est trop peu de chose pour avoir pu coûter quarante-six francs de port; il faut qu'il y ait là quelque erreur que vous m'obligerez de vérifier.

Je ne me soucie d'aucune autre nouvelle, si ce n'est de mes amis ; mais pourquoi ne m'en donnez-vous plus de l'hôtel de Luxembourg? me croyez-vous devenu indifférent sur la santé de madame la maréchale, parce que, n'ayant jamais reçu depuis mon arrivée ici aucune réponse ni d'elle ni de sa part, j'ai cessé de lui écrire? non, monsieur; j'ai senti qu'il fallait prendre mon parti sur ses

[1] Il y a ici une ligne entièrement illisible. Nous croyons qu'il est question de M. Lenieps, dont la santé fut ruinée, et la raison affaiblie par la mort de sa fille. Une banqueroute qu'il essuya acheva de l'accabler.

sentiments; mais les miens sont toujours les mêmes.

Mille salutations de ma part à madame Duchesne et à ses demoiselles. Je tirerai dans peu sur elle une lettre de change de deux cents francs, comme vous me le marquez; après l'erreur de M. Kœnig redressée, il se trouvera probablement du surplus en avance sur les nouvelles fournitures. Je suis occupé à faire vendre mes livres et mes estampes qui m'ont été envoyés de Suisse, bien malgré moi; excepté ceux de botanique, que je garde, je vends tout le reste pour en payer le port et la douane. Cette douane seule monte à quinze louis, et un vieux cistre pourri qui m'a coûté six francs a payé seul une livre sterling de droit. Ce n'est pas à Alger que cela se fait, c'est à Londres. Si, tout vendu, les frais sont payés, je ne serai pas malheureux.

CIV.

AU MÊME.

A Wootton, le 14 mars 1767.

Je vous écris, monsieur, en droiture, dans l'espoir que ma lettre vous trouvera heureusement de retour chez vous : ainsi soit-il; je n'ajouterai rien sur cet article, sinon que je voudrais

bien que vous n'exposassiez plus votre repos, du moins pour l'amour de vos amis [1].

Il est inutile de distribuer de mes exemplaires à ceux de mes amis qui ne savent point la musique, excepté M. Duclos, à qui il en faut un; mais je vous recommande premièrement madame Dupin, à qui vous direz que j'aimerai toujours l'ouvrage que vous lui présentez, parce qu'il a été fait quand j'avais le bonheur d'être son secrétaire, ce qui valait assurément beaucoup mieux que d'être le mien. M. de Francueil, fils de M. Dupin, s'il est à Paris, vous lui direz que le souvenir de son amitié, et mon attachement pour lui, ne finiront qu'avec ma vie; s'il est en province, prenez la peine de le lui envoyer de ma part; il est bien juste d'en envoyer un exemplaire à M. Diderot, puisque cet ouvrage a été fait pour lui. Pour moi, c'est assez de trois exemplaires, un desquels proprement relié pour présent à un de mes voisins; mais surtout il en faut un relié avec toute la propreté possible, pour mon excellent et véritable ami, M. Dupeyrou, à Neuchâtel. Vous remettrez l'exemplaire bien enveloppé à son adresse, vous le remettrez, dis-je, à M. Panckoucke, avec prière de le lui faire parvenir le plus tôt qu'il se pourra, et vous en donnerez aussi un exemplaire à M. Panckoucke, en lui faisant bien des salutations de ma part.

Je vous prie de dire à M. Coindet que j'ai reçu

[1] M. Guy avait été mis à la Bastille.

sa lettre, que je suis très-sensible à son souvenir et à ses soins; mais qu'il ne m'envoie plus d'estampes, parce que je ne me défais pas des miennes pour en avoir d'autres, c'est un goût auquel j'ai renoncé. J'ai aussi reçu la lettre de M. de Laroche: je suis fâché que mes résolutions ne me permettent pas d'y répondre, non plus qu'à celle de M. Coindet, à qui je prie M. de Laroche de vouloir bien rembourser ce qu'il a dépensé pour moi.

J'ai aussi reçu une lettre de mon aimable et généreuse avocate [1]; (car je suis parfaitement sûr que c'est elle, quoiqu'elle ni vous ne m'en disiez rien) elle doit assurément être exceptée de ma règle, et le sera; j'espère, en attendant, que vous lui avez remis ce petit mot que je vous ai envoyé pour elle; il était difficile que je me trompasse à sa plume, mais je l'ai reconnue encore plus sûrement à son cœur.

En apprenant votre accident, je n'ai point voulu tirer sur madame Duchesne la petite lettre dont je vous avais prévenu, de crainte que cet événement ne l'eût jetée dans quelque embarras que je ne voulais pas augmenter pour une bagatelle.

Votre dernière lettre a levé ce scrupule; cependant comme je n'ai nul besoin pressant de cet argent, et qu'en attendant il est aussi bien dans ses mains que dans les miennes, je me servirai de celui qu'aura produit la vente de mes livres, après quoi j'aurai recours à elle; je la remercie de son

[1] Madame Latour de Franqueville.

bon souvenir, et lui fais, ainsi qu'à ses demoiselles, mille salutations.

A propos de mes livres, il est juste de vous dire que le roi, ayant appris la vexation qu'on m'avait fait souffrir à la douane, a ordonné que cet argent fût remboursé à celui qui l'avait payé pour moi, et que M. le duc de Graffou a fait ajouter dans le billet qui m'en donne avis un compliment très-honnête de la part de sa majesté.

Mademoiselle Levasseur est très-reconnaissante de votre obligeant souvenir, et vous fait bien des salutations; elle vous prie aussi de les faire à M. et madame de Laroche, à qui elle a laissé ses livres de dévotion, qu'elle la prie de vous remettre, pour les lui faire parvenir dans l'occasion avec d'autres choses; mais cela ne presse pas. Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Observation. — Quelques remarques sur cette lettre paraissent nécessaires. Malgré l'accusation d'ingratitude si souvent répétée, on voit que Rousseau se souvenait de ceux auxquels il avait eu des obligations. Tels sont madame Dupin et M. de Francueil. Le regret qu'il semble éprouver, en rappelant le temps où il était auprès de la première, est un compliment indirect, comme tous ceux qu'il faisait. Il attache du prix à ce qu'on lui transmette l'hommage de son *Dictionnaire*, ainsi qu'à son fils, M. Dupin. L'ingratitude exclut les souvenirs du cœur. Duclos n'est jamais oublié. Diderot même a sa part. Il avait confié à Rousseau la rédaction des articles sur la musique qui devaient entrer dans l'*Encyclopédie*. C'est à ce titre qu'il lui adresse un exemplaire du *Dictionnaire de musique*, dans lequel l'auteur reproduit ces articles qu'un motif

puéril [1] avait fait repousser. Le langage que Rousseau tient dans cette lettre sur M. Dupeyrou et madame de Franqueville est-il encore celui d'un ingrat? Plus tard, il est vrai, et je n'oublierai point d'en faire l'observation [2], il fut en d'autres termes avec la dernière; mais, d'après les détails que je mettrai sous les yeux du lecteur, il est facile de voir que ce n'était point l'ingratitude qui le faisait agir; mais ce découragement, cette humeur sombre, causés par cette situation fatigante dans laquelle Rousseau luttait sans cesse contre des maux physiques, des malheurs réels, les plaintes de Thérèse, enfin contre sa propre imagination.

L'*accident* dont il parle vers la fin de cette lettre est la détention de M. Guy, qu'on mit à la Bastille pendant quelque temps; ce qui empêcha Rousseau de tirer sur madame Duchesne, craignant que cet événement ne l'eût jetée dans quelque embarras. Cette délicatesse n'est guère en harmonie avec l'idée que les ennemis de Jean-Jacques ont voulu donner de lui. Aussi se gardent-ils de l'appuyer sur aucun fait. Ils se renferment dans un cercle d'assertions sans preuves, autour duquel ils tournent, et qu'ils ne se lassent point de parcourir.

[1] La rupture des deux amis.

[2] A la suite de la lettre inédite du mois de novembre 1767, adressée à madame de Franqueville, et qui fait partie de ce recueil.

CV.

AU MÊME.

Trye-le-Château, 8 septembre 1767.

Voici, monsieur, les épreuves des cartons, que je vous aurais renvoyées plus tôt, si je n'avais attendu pour cela des occasions qui m'ont manqué. Je n'y joins point l'épreuve de la préface et de l'errata, où je n'ai point trouvé de fautes assez considérables pour en grossir ce paquet. Je vous souhaite le plus heureux succès de cet ouvrage; mais pour moi qui sais déjà ce que j'en dois attendre et ce qu'il m'en coûte à chaque fois que j'ai le malheur de réveiller l'attention du public, je voudrais pour tout au monde éviter cette dernière, et s'il ne fallait pour faire supprimer cet ouvrage que renoncer à la petite rente qu'il m'a procurée, c'est ce que je ferais, je vous jure, avec la plus grande joie.

Vous ne m'avez jamais répondu si en effet vous aviez mis dans l'envoi fait en Angleterre une épreuve de la préface qui ne s'y est point trouvée. Cette omission a été suppléée dans le premier paquet que vous m'avez expédié depuis votre retour, par le canal de M. Coindet. L'épreuve de cette préface y était; mais ce qui m'a surpris est que ce paquet n'était point cacheté de votre cachet ordinaire, mais d'un cachet de montre ou de tire-bouchon. Cela eût été tout simple si vous eussiez

encore été dans votre retraite; mais depuis votre retour, ce changement de cachet qui ne vous arrive jamais, m'a surpris, et vous m'obligerez de m'en marquer la raison.

Si par hasard vous passiez dans la rue de Richelieu, vous pourriez remettre votre réponse à M. Dupeyrou, chez *Brielle*, *aux bains royaux;* il aura soin de me la faire tenir. Vous pouvez aussi, si vous aimez mieux, la remettre à M. Coindet. Bien des salutations et amitiés à madame Duchesne et à ses demoiselles. Je vous salue, etc.

CVI.

AU MÊME.

9 septembre 1767.

Aujourd'hui, monsieur, on écrit à M. de Sartine, pour le prier d'arrêter la publication du *Dictionnaire* jusqu'à ce qu'il ait été de nouveau soumis à la censure. Vous devez, monsieur, approuver cette précaution et vous y conformer, comme je vous en prie, et comme je l'exige. Demandez un censeur, acceptez sur-le-champ celui qu'on vous donnera, quel qu'il soit, fût-ce même M. d'Alembert. J'ai lieu d'espérer, vu le sujet du livre, que cela ne vous retardera pas beaucoup. Réponse aussitôt, je vous en prie. Vous la ferez remettre à M. Dupeyrou, *aux bains royaux,* ou, si vous voulez, à M. Coindet. Je vous salue, etc.

Observation. — Le respect de Rousseau pour les lois, respect dont il donne une nouvelle preuve dans cette lettre, et la rigueur avec laquelle on l'avait traité, comme s'il eût voulu les braver, offrent un contraste digne d'attention. C'est la singulière position dans laquelle le mettaient, d'un côté, l'exactitude scrupuleuse avec laquelle, pour se soumettre aux réglements, il remplissait les formalités prescrites, sous la protection directe et spéciale du magistrat chargé de leur exécution; et de l'autre, les condamnations qui le frappaient contre toutes ses idées, au milieu de la sécurité la plus complète et, du moins à ses yeux, la mieux fondée.

Pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de cette soumission aux lois, il convient de rappeler la déclaration du vertueux Malesherbes. Elle est datée de Paris, le 31 janvier 1765, pendant que Jean-Jacques habitait Motiers-Travers. La voici:

« Quand M. Rousseau traita de son ouvrage intitulé « *Émile ou de l'Éducation*, ceux avec qui il conclut son « marché lui dirent que leur intention était de le faire « imprimer en Hollande. Un libraire, devenu possesseur « du manuscrit, demanda la permission de le faire imprimer en France, sans en avertir l'auteur. On lui nomma un « censeur. Le censeur, ayant examiné les premiers cahiers, « donna une liste de quelques changements qu'il croyait « nécessaires. Cette liste fut communiquée à M. Rousseau, à qui l'on avait appris, quelque temps auparavant, « qu'on avait commencé à imprimer son ouvrage à Paris.

« Il déclara au magistrat chargé de la librairie qu'il « était inutile de faire des changements aux premiers cahiers, parce que la lecture de la suite ferait connaître « que l'ouvrage entier ne pourrait jamais être permis en « France. Il ajouta qu'il ne voulait rien faire en fraude

« des lois, et qu'il n'avait fait son livre que pour être im-« primé en Hollande, où il croyait qu'il pouvait paraître « sans contrevenir à la loi du pays.

« Ce fut d'après cette déclaration, faite par M. Rousseau « lui-même, que le censeur eut ordre de discontinuer l'exa-« men, et qu'on dit au libraire qu'il n'aurait jamais de « permission. D'après ces faits, qui sont très-certains, et « qui ne seront pas désavoués, M. Rousseau peut assurer « que si le livre intitulé *Émile ou de l'Éducation* a été « imprimé à Paris malgré les défenses, c'est sans son « consentement, c'est à son insu, et même qu'il a fait ce « qu'il dépendait de lui pour l'empêcher.

« Les faits contenus dans ce mémoire sont exactement « vrais; et puisque M. Rousseau désire que je le lui cer-« tifie, c'est une satisfaction que je ne peux lui refuser. « A Paris, le 31 janvier 1765. *Signé* de Lamoignon de « Malesherbes. »

Ce n'était point à l'insu de Jean-Jacques, ainsi qu'on l'a vu dans les précédentes lettres, qu'on imprimait l'*Émile* à Paris. Mais il avait fait tout ce qui était en son pouvoir pour que cette impression n'eût pas lieu, et puis il laissa madame la maréchale de Luxembourg arbitre de son sort. Le libraire de Paris s'entendait d'ailleurs avec celui de Hollande.

CVII.

AU MÊME.

Trye-le-Château, 8 octobre 1767.

Je suis fort aise, monsieur, que vous n'ayez point eu de difficultés à essuyer sur la censure du

Dictionnaire. Dès que vous m'annonçâtes M. de Lalande, que je sais être un très-galant homme, j'espérais que les choses se passeraient avec équité et impartialité, et c'était tout ce qui était à désirer pour la chose. Malgré cela, comme je sais que tout ce qui peut rappeler mon souvenir dans le monde n'est propre qu'à redoubler, s'il était possible, la rage de mes implacables persécuteurs, je désirerais ardemment qu'il fût en mon pouvoir de supprimer l'ouvrage; je sacrifierais volontiers tout ce qu'il m'a produit pour cela; mais j'en sens trop l'impossibilité, et ce que vous me marquez des éditions de Lyon et d'Amsterdam l'augmente encore. Vous me marquez à ce sujet qu'apparemment on a séduit quelqu'un des garçons de l'imprimerie. Cet *apparemment* m'a fait rire. Imaginez-vous que la chose eût pu se faire autrement?

Je crois vous avoir marqué tout ce que j'avais d'exemplaires à distribuer. Seulement, dans l'incertitude si M. le prince de Conti ne sait pas peut-être un peu de musique, et ne s'amuserait pas à lire un livre qui en traite, je vous prie d'en porter un exemplaire à S. A., que vous la supplierez de ma part de vouloir bien agréer. Vous m'obligerez aussi de remettre à M. Dupeyrou le sien le plus tôt qu'il sera possible, et surtout avant son départ de Paris. A l'égard de celui qui est destiné pour l'Angleterre, vous me l'enverrez avec le mien, et vous pourrez remettre aussi l'un et l'autre à M. Dupeyrou ou, s'il est déjà parti, à M. Coindet, pour me le faire tenir, et si un exemplaire peut lui faire

plaisir, vous le lui donnerez aussi. Voilà tout ce que je me rappelle quant à présent.

Voici une petite note en réponse à celle de M. Dutens, auquel je vous prie de faire bien des salutations de ma part. Parmi les livres que j'ai laissés à Wootton pour lui être envoyés, est le recueil broché des feuilles du *Dictionnaire* que vous m'aviez envoyées. Comme tout n'était pas imprimé, faites-moi le plaisir d'y joindre celles qui manquent pour compléter l'exemplaire.

Je suis bien fâché de savoir madame Duchesne incommodée si long-temps de son entorse; je vous prie de me donner de ses nouvelles, et de la saluer de ma part ainsi que ses demoiselles. Elle a remis les deux cents francs restant de l'année dernière à M. Coindet, qui ne se ressouvient pas de la somme. Je vous prie de la lui rappeler, pour achever de mettre en règle le compte des déboursés qu'il a bien voulu faire pour moi.

J'ai bien reçu le gros volume des plantes, lequel m'a fait grand plaisir, et je vous en remercie de tout mon cœur. Je l'avais déjà reçu à Wootton quelques jours avant mon départ; mais je n'eus pas le temps de vous en accuser la réception. Je vous salue, mon cher monsieur, bien cordialement.

CVIII.

AU MÊME.

A Trye-le-Château, le 25 novembre 1767.

La maladie de M. Dupeyrou, qui m'a tenu pendant trois semaines à son chevet, m'a empêché, monsieur, de répondre plus tôt à la lettre qu'il m'a apportée de votre part; j'ai reçu nouvellement votre autre lettre du 16, et je lui ai communiqué l'article qui le regarde, dont il me charge de vous remercier. Grace au ciel, il est en pleine convalescence et commence même à sortir. Je vous le renverrai le plus tard que je pourrai; mais je présume qu'ayant repris ses forces, il voudra bientôt retourner à Paris, et de là chez lui dans peu. Je croyais le *Dictionnaire* déjà publié depuis longtemps; mais vous m'apprenez qu'il ne le sera que demain : ce n'est encore que trop tôt, et je voudrais fort, je vous jure, qu'il ne le fût jamais. Le roi de Prusse est mon protecteur, le roi d'Angleterre est mon bienfaiteur : je n'ai rien à dire aux envois que vous avez jugé à propos de leur faire; mais il me semble qu'un *Dictionnaire de musique* n'est guère un livre à présenter à des majestés. Quant à l'exemplaire que je destinais pour l'Angleterre, il n'était point pour M. Davenport, qui ne connaît rien en musique, et que cette lecture ne peut qu'ennuyer beaucoup, mais pour un autre de mes

amis et voisins de Wootton, amateur et connaisseur, nommé M. Granville; faites-moi l'amitié, je vous en prie, de faire remettre cet exemplaire à M. de Rougemont à Londres, et j'aurai soin de le prévenir sur sa destination. Sinon, marquez-moi du moins des mains de qui je dois le faire retirer. Je vous ai fait prier d'en envoyer un à M. le marquis de Mirabeau au Luxembourg, j'espère que vous ne l'aurez pas oublié. Avez-vous fait ma commission auprès de madame Dupin?

Voici, monsieur, une commission plus intéressante que mon *Dictionnaire;* ce sont des livres de botanique qui se trouvent chez Briasson, et dont je vous prie de vouloir bien faire pour moi l'acquisition, ayant soin de choisir de bonnes épreuves, et non pas des exemplaires de rebut, et de faire relier ceux qui seront en feuilles ou brochés.

J. Ray, Methodus emendata et aucta, etc., in-8°.
Caroli Linnæi filii Plantæ Upsalienses, in-f°.
Gouan Hortus Monspeliensis, in-8°.
Dillenii Historia muscorum, in-4°.

Vous aurez la bonté d'en faire un paquet bien enveloppé, et de l'adresser par le carrosse de Gisors. Je ne sais pas le nom de la rue où est le bureau dudit carrosse; mais c'est le même que celui de Rouen, que vous connaissez sûrement. Je serais bien-aise d'avoir cet envoi le plus tôt qu'il sera possible, à cause des mousses, dont l'herborisation se fait en hiver. Je vous prie aussi de me donner, sous le même nom, avis de cet envoi par la poste,

afin que je fasse retirer le paquet; c'est le vendredi que le carrosse part de Paris; il faut porter les paquets le jeudi au soir.

Je compte vous envoyer dans peu une lettre de change sur Londres, selon l'indication de M. Dutens, auquel, si vous lui écrivez, je vous prie de faire en attendant bien des remercîments et salutations de ma part. Je me réjouis du meilleur état de madame Duchesne, je vous prie de ne pas m'oublier auprès d'elle et de vos petites élèves. Je vous salue, monsieur, et vous embrasse de tout mon cœur.

CIX.

A MADAME LATOUR,

A PARIS.

Trye-le-Château, décembre 1767.

Cette lettre, ma digne amie, vous sera remise par M. Dupeyrou, mon ami, et par conséquent le vôtre. C'est de lui que je tiens ma subsistance et mon indépendance : il mérite de vous connaître; ce mot dit tout. J'attendais sa venue avec une impatience fondée sur mille raisons, dont celle de vous donner de mes nouvelles, sans confier mon secret à la poste, n'était pas des moins pressantes. Chère Marianne, mon cœur vous est attaché par les liens les plus doux et les plus forts. La trempe

de ceux qui m'attachent à M. Dupeyrou n'est pas moins bonne. De quel prix puis-je payer les nobles et généreux sentiments de la seule amie et du seul ami dont l'amitié pour moi soit à l'épreuve de mes malheurs, si ce n'est en les présentant l'un à l'autre.

Qu'ils se connaissent, qu'ils s'aiment, et qu'ils m'en aiment davantage, s'il est possible; c'est le seul bien digne d'eux que je puisse leur faire.

M. Dupeyrou vous dira où je suis, comment j'y suis et les précautions qu'il faut observer pour m'écrire. Ne confiez rien d'important à la poste, jusqu'à ce que je puisse mieux juger de sa sûreté. Rien ne peut aller ni venir immédiatement sans passer par les mains d'autrui. Je voudrais pourtant bien trouver quelque moyen de mettre dans mes lettres toute la confiance qui est dans mon cœur. En attendant que ces moyens se présentent, donnez-moi du moins de vos nouvelles, je vous donnerai des miennes, et comptez sur le cœur de votre ami comme il compte sur le vôtre. Adieu, chère Marianne.

Ne parlez de notre correspondance à personne sans nécessité.

Observation. — Je n'ai point lu l'autographe de cette lettre, déposée à la bibliothèque de Neuchâtel; mais la copie en est certifiée par M. *Henri Henzely, bourgeois, et clerc assermenté de la secrétairerie de cette ville*, et légalisée par les *quatre ministraux* de Neuchâtel, dont la signature est certifiée par M. le baron de Chambrier, gouverneur, etc.; ces actes sont datés des 19 et 20 novembre

1822. Cette copie n'offre ni le nom de la personne à laquelle elle est adressée, ni la date. Il est aisé de réparer la première omission à l'aide du nom de *Marianne* dont Rousseau se servait en écrivant à madame de Latour-Franqueville. Quant à la date, nous pouvons en mettre une approximative, d'après une circonstance indiquée dans cette lettre. C'est le voyage que fit à Trye-le-Château M. Dupeyrou.

Ce voyage eut lieu vers la fin d'octobre 1767 : les deux amis furent réunis pendant plusieurs semaines. On trouve dans la *Correspondance* (édition de Dupont, T. XXI, page 353) un billet de Jean-Jacques à madame de Latour, datée du 29 octobre, et dans lequel il lui dit que dans peu elle aurait de ses nouvelles par une voie sûre, lui recommandant *d'attendre et de ne pas mal penser de son ami.* Cette *voie sûre* était M. Dupeyrou, par lequel il comptait lui écrire, et dont il désirait qu'elle fît la connaissance. Ils ne devaient en effet pas rester étrangers l'un à l'autre, puisque tous les deux se sont consacrés à la défense de Rousseau.

Cette lettre, d'après ce qui précède, doit être de la fin de 1767.

Nous croyons qu'il est juste de faire connaître madame de Latour-Franqueville dans son dévouement à Rousseau. Celui-ci ne gagnera point à ces détails ; mais il doit subir les conséquences de son amour pour la vérité, et nous n'avons point l'intention de la taire quand elle ne lui est point favorable.

Madame de Latour, qui reprit son nom de fille quand elle fut séparée de son mari, ne s'appela plus dès-lors que madame de Franqueville. Elle portait les deux noms quand elle écrivit pour la défense de Jean-Jacques, pendant qu'il était en Angleterre. Ses lettres ne laissent au-

cun doute sur son esprit; mais on y trouve quelquefois l'intention d'en montrer, et conséquemment un peu d'affectation. Cependant elle y donne constamment des preuves d'un zèle passionné pour Rousseau: et le continuel retour de l'expression de ce zèle a plus d'une fois fatigué son idole.

« J'ai (lui écrivait-elle le 9 juillet 1769) votre portrait gravé à Londres, d'après l'original de Ramsay, et je l'ai placé au-dessus de la table qui me sert de secrétaire, précisément comme une dévote place au-dessus de son oratoire l'image du saint à qui elle a la plus fervente dévotion. Hélas! je n'en reçois pas plus d'influence qu'elle: je reste toujours bien loin de ce que j'admire: mais j'ai par-dessus elle le bonheur de penser qu'il n'est pas nécessaire de ressembler à l'objet de ma vénération pour lui plaire. »

Ce portrait déplaisait à Rousseau, qui n'y retrouvait ni ses traits ni sa physionomie; et l'expression de celle-ci n'est, il en faut convenir, nullement agréable. Peut-être Jean-Jacques sut-il mauvais gré à madame de Franqueville de supposer qu'il ressemblât à ce qui lui paraissait être une caricature. Quoi qu'il en soit, il ne répondit point à cette lettre, qui fut suivie de plusieurs autres, restées également sans réponse. Mais j'en attribue la cause principale aux louanges dont elles sont pleines.

« J'apprends avec transport (lui dit-elle le 25 mars 1770) que vous êtes adoré dans le pays que vous habitez, surtout de cette classe de gens dont les préjugés ne dirigent point les affections, et qui ne s'attache qu'à ce qui lui est vraiment utile. Il en était de même à Montmorency. Cette perpétuelle démonstration de votre bienfaisance parle plus énergiquement que tous les prôneurs du monde: aussi est-elle bien satisfaisante pour une amie à qui vos

vertus sont encore plus chères que vos talents. J'en jouis délicieusement.... Je crois ne pouvoir vous aimer assez toute seule: je voudrais que tous les cœurs se réunissent au mien pour rendre un hommage moins disproportionné à votre mérite: je le voudrais encore pour le bonheur de l'humanité; car on ne saurait vous aimer sans haïr le vice; et si cette haine ne préserve pas du malheur de faire le mal, elle préserve du moins du malheur d'y consentir.»

« Il faut, lui dit-elle dans une autre lettre, (25 juillet 1770) il faut, mon ami, que je vous communique mon enchantement. Je lis la *Nouvelle Héloïse* pour la sept ou huitième fois. Elle m'émeut plus que la première. Quel génie il faut avoir pour créer tant de caractères estimables qui ne le sont qu'en ce seul point! pour les faire penser, parler, agir, sans que leurs traits se confondent; pour tirer d'un fond si simple des situations si touchantes : pour se passer de l'effet des contrastes si utilement employé par tous les autres auteurs! etc.»

Tous ces éloges, et beaucoup d'autres que je supprime, ne firent point rompre le silence à Rousseau. Madame de Latour, d'une rare persévérance, s'adressa à M. Guy, libraire: puis, apprenant que Jean-Jacques était à Paris, et même dans son voisinage, elle lui fit des reproches sur son indifférence et son oubli, provoqua des explications, et finit par lui dire: « Quelque parti que vous « preniez, n'oubliez jamais que je vous aime assez pour « ne rien exiger de vous, et trop pour n'en rien at- « tendre.»

Il ne fit qu'une réponse verbale à cette lettre, que madame de Latour lui avait envoyée par un commissionnaire, et cette réponse consistait à l'assurer qu'il la verrait *aussitôt que la chose serait possible.*

Elle écrit de nouveau pour se plaindre : (2 septembre 1770.) « Votre conduite m'afflige, lui dit-elle, non qu'elle m'annonce la perte des droits que vous m'avez donnés sur votre cœur. Vous n'aimez personne plus que moi, j'en suis sûre, puisque vos sentiments dépendent de ceux qu'on a pour vous, et vous me l'avez dit. Mais il est cruel d'avoir sans cesse à lutter contre les apparences, et d'être obligée de se rappeler ce qu'un ami a dit, pour ne pas se désoler de ce qu'il fait. » Elle sollicite des entrevues et propose divers moyens à cet effet. Elle lui rappelle que c'est la septième lettre qu'elle lui écrit sans recevoir de réponse. « Si cet inconcevable silence est une épreuve, elle est superflue, longue et douloureuse. Mais dût-elle ne jamais finir et l'affecter toujours de même, elle ne triomphera point de la constance de son attachement pour lui. »

Pour toute autre que madame de Latour-Franqueville le silence aurait mieux valu que la réponse que lui fit Rousseau. Cette réponse est froide, sèche : c'est un refus formel. Les formules amicales, l'expression de *chère Marianne* sont remplacées par celle de *madame.* (Lettre de Jean-Jacques du 4 septembre 1770.)

Madame de Franqueville s'empressa de lui répondre (8 septembre) que, « Bien sûre de n'avoir pas mérité un pareil changement, elle ne lui en demande pas la cause, se contentant de le plaindre et de gémir. » Mais elle ne s'en tient pas à ce langage : elle fait des rapprochements propres à le piquer ; elle lui communique le projet qu'elle a de publier leur correspondance, pourvu cependant qu'il y consente. « Car votre tranquillité, lui dit-elle, m'est aussi précieuse à présent qu'elle me l'était quand vous vous intéressiez à la mienne. Je vous l'ai dit, rien ne me détachera de vous. Vous avez beau, avec vos vers, votre

date hiéroglyphique [1], votre épithète de *madame*, votre protocole autrefois inusité entre nous, vouloir me placer dans la classe générale, mes sentiments m'en tireront toujours. Toujours j'occuperai votre cœur et votre mémoire; l'un pour votre satisfaction, l'autre pour votre tourment.»

Le 14 avril 1771, elle provoque de nouvelles explications; elle fait des calculs propres à exciter son dépit; elle revient à la charge sur l'impression des lettres. Rousseau répond que de toutes ses correspondances elle était la plus exigeante (ce qui était vrai), et celle qui pouvait l'éclairer le moins sur les choses qu'il lui importait de savoir. Le malheureux commençait à se croire l'objet d'un complot, tandis qu'il ne l'était que de persécutions spontanées suscitées par l'envie. Il supposait tout le monde au fait de ce prétendu complot, et voulait que ceux qui correspondaient avec lui l'instruisissent de ce qu'ils savaient. Voici quelques passages de la réponse: «Vos lettres ne seront jamais imprimées.... Je voudrais pouvoir prendre sur moi de vous les renvoyer tout-à-l'heure; mais je n'ai pas le courage de commencer à mourir.»

«—Je n'ai jamais rien su (j'en atteste Dieu même) qu'il vous importât de savoir et que je pusse vous apprendre. Aussi ne conçois-je pas sur quelle circonstance ce reproche peut tomber.

[1] Rousseau commençait à cette époque ses lettres par ces vers,

Pauvres aveugles que nous sommes! etc.,

et datait en séparant le millésime par l'indication du jour et du mois dans l'ordre numérique. Ainsi sa lettre à madame de Franqueville portait cette date $17\frac{4}{9}70$: ce qui signifiait le 4 septembre 1770. Les quatre vers font naître un sentiment pénible: la manière de dater est une bizarrerie.

« Vous êtes sans doute plus célèbre qu'il ne faut pour qu'on mette de l'*ostentation* à vous servir; cependant je ne vois pas comment il aurait pu en entrer dans les motifs d'une amie qui ne vous a défendu que sous le voile de l'anonyme. »

Il n'y avait rien à répliquer à ce dernier argument, qui rappelait à Rousseau la défense contre Hume, de madame de Franqueville.

Le 8 juillet 1771, elle écrit de nouveau, et prie Rousseau de lui faire passer les noms de baptême et de famille de *sa femme*. Jean-Jacques a la cruauté de lui faire cette réponse : « Thérèse Levasseur. »

Cependant il consentit à la recevoir, et la vit le 23 juin 1772, pour la troisième fois.

Pour lui complaire, elle voulut comparer les bonnes éditions de ses écrits, afin qu'il pût arrêter la meilleure version; celle qui n'était point altérée. C'était malgré son refus qu'elle lui rendait ce service. « On a, dites-vous, la fureur de vous protéger malgré vous. Ce projet me paraît odieux, parce qu'il tend à vous avilir : moi, que vous ne voulez pas excepter de la proscription générale, j'ai le désir de vous obliger, quoique vous ne daigniez pas y consentir, et je suis bien sûre que ce désir est louable, parce qu'il nous honore tous les deux. Je comparerai donc les bonnes éditions de vos écrits avec celle que fait *Simon*. Je vous enverrai le résultat; si vous ne le voulez pas voir, vous me le renverrez. Une dureté de plus ne vous rendra ni moins estimable à vos yeux, ni moins cher au cœur de votre amie. »

Dans le mois de décembre 1773, madame de Latour écrivit à Jean-Jacques une lettre qui prouve que, du vivant même de Rousseau, l'on invertissait les temps, les époques, les dates, pour le rendre encore plus coupable

qu'il ne l'était sur l'abandon de ses enfants. Cette accusation était toujours renouvelée, comme si la faute était récente, et l'on prolongeait la fécondité de Thérèse pour perpétuer et multiplier les fautes de Rousseau.

Ce fut dans l'année 1751 que Thérèse accoucha du cinquième et dernier enfant, qui fut envoyé à l'hospice des Enfants-Trouvés. Depuis cette année Rousseau ne voulut plus avoir et n'eut plus de commerce avec leur mère. N'oublions pas de rappeler qu'il ne fit l'*Émile* qu'après cette époque, et ne le publia qu'en 1762.

Plus de vingt ans après la naissance du dernier enfant et son placement à l'hôpital, les ennemis de Rousseau disaient qu'il continuait de faire des enfants et de leur donner la même destination. Madame de Franqueville eut la maladresse de l'en instruire. Voici donc la lettre qu'elle lui écrivit, et qui ne pouvait que renouveler et ses remords et ses chagrins.

« Extrait d'une lettre que je reçus, il y a quelque temps, d'une femme de condition qui demeure en province : « On « m'a dit une conduite odieuse de notre ami Jean-Jacques. « Si elle est vraie, vous cesserez sûrement comme moi « de l'estimer. On assure qu'il fait mettre tous ses en- « fants aux Enfants-Trouvés. » Comme l'écriture de cette femme n'est pas bien formée, et que je ne pouvais pas me persuader que ce conte vous regardât, je l'ai priée de m'écrire en toutes lettres le nom de celui de nos amis à qui je devais retirer mon estime, parce qu'en pareil cas les méprises me paraissent dangereuses. Voici mot pour mot ce qu'elle me mande dans sa réponse en date du 27 novembre 1773 : « C'est ce Jean-Jacques Rousseau de Genève « qu'on assure qui a l'infamie de mettre ses enfants aux « Enfants-Trouvés. Sa femme, pénétrée de douleur de ce « parti, a fait tout ce qu'elle a pu pour s'y opposer. Dans son

« désespoir, elle s'est confiée dans sa dernière grossesse « à une femme de qualité qui avait des bontés pour son « mari. Malgré toutes leurs précautions, il a encore trouvé « le moyen de soustraire ce dernier enfant pour le mettre « avec les autres. » Eh bien! mon cher Jean-Jacques (ajoute madame de Franqueville), affectez-vous donc encore des propos du public! »

On voit que madame de Latour ignorait l'abandon que Jean-Jacques avait fait de ses enfants vingt-un ans auparavant, et qu'elle traitait de conte, et conséquemment de calomnie, un fait ancien qui n'était que trop vrai, et dont l'imputation ne blessait la vérité que parce que l'on supposait qu'il était récent et continuait de se renouveler. Les circonstances étaient fausses, c'est-à-dire, Thérèse ne s'était point opposée avec autant de suite à la destination donnée à ses enfants. On rendait ainsi la conduite de Rousseau plus odieuse. Il ne fit aucune réponse à cette lettre, soit qu'il crût que son amie prenait un détour pour savoir la vérité, soit qu'il ne voulût point courir, en la lui faisant connaître, le risque de perdre son estime.

Voici les deux derniers billets qu'elle lui écrivit encore malgré son rigoureux silence. Le premier est daté du 18 juin 1776. « Je voudrais bien ne point partir pour la campagne sans savoir de vos nouvelles; faites-m'en dire, je vous en conjure. Je ne vous demande rien de plus, mon malheur m'en a ôté le droit, et ma raison, l'envie. Mais si je n'espère plus rien de vous, mon amitié n'a plus besoin du soutien de la vôtre. N'ai-je pas vos ouvrages et un cœur fait pour les goûter? N'ai-je pas le souvenir et les preuves de la tendre affection dont vous m'honorâtes autrefois?.... Je ne sais s'il est possible de cesser de vous aimer : ce que je sais, c'est qu'indifférent ou sensible,

je vous verrai toujours tel que vous fûtes pour moi pendant quelques années, et je serai toujours ce que je suis pour vous. »

Le second est en date du 15 novembre 1776. « Je reviens de la campagne, mon cher Jean-Jacques. J'apprends l'accident qui vous est arrivé, et j'envoie, avec le plus inquiet empressement, savoir s'il n'a point eu de suites fâcheuses. Car, bien que vous me traitiez avec indifférence, jamais, non jamais, je n'en concevrai pour vous. »

L'accident dont il est question était la chute de Rousseau, causée par le chien danois de la voiture de M. de Saint-Fargeau, à la descente de Ménil-Montant, le 24 octobre 1776, et dont il décrit toutes les particularités dans sa 2e Promenade.

On ne sait si Jean-Jacques répondit à ces dernières lettres, qui sont déposées à la bibliothèque de Neuchâtel, ce qui prouve qu'il les avait conservées.

Madame de Latour-Franqueville devait être née en 1733, puisque dans l'une de ses lettres elle dit qu'elle avait 28 ans lorsque la *Nouvelle Héloïse* parut (1761). Elle est morte en 1789, à l'hôpital de Saint-Mandé, conséquemment dans la dernière misère. Elle a laissé une fille qui demandait l'aumône, et qui s'est adressée à M. Mi..., éditeur de la correspondance des lettres de madame de Latour. C'est de lui que je tiens ces tristes particularités.

Le désir d'en apprendre d'autres m'a fait adresser à M. H. D. L. P., qui connaissait une parente de madame de Franqueville. Il a eu la complaisance de lui écrire. Voici la réponse qu'il en a reçue, et qu'il a bien voulu me communiquer : « J'aurais bien désiré vous donner des renseignements sur madame Latour-Franqueville ; ma mère, dont elle était la tante, aurait pu mieux que moi satisfaire à votre demande.

« Lorsque j'étais fille, et au commencement de mon mariage, j'allais en visite chez madame de Franqueville. Il était aisé de s'apercevoir qu'elle avait beaucoup d'esprit et d'instruction. Sa physionomie et son regard s'animaient facilement; toutes les impressions de son ame étaient très-vives : elle s'énonçait avec une grande facilité et le meilleur choix d'expressions. On pourrait presque dire que son enthousiasme ressemblait à celui de madame de Staël; il était prompt et excessif : on lui plaisait ou déplaisait. Elle est morte avant la révolution; mais elle eût, je crois, été séduite par les idées libérales, quoiqu'elle fît cas de la naissance... Elle avait été forcée de se séparer de son mari que je n'ai jamais connu, mais que je savais être un très-pauvre sujet. Elle était veuve depuis long-temps lorsqu'elle mourut, et passait sa vie dans la solitude avec une amie, madame prieure Duvernois, ancienne religieuse relevée par le pape de ses vœux, qui n'avaient été prononcés qu'à raison de la violence employée par ses parents. Madame de Franqueville avait contribué par des démarches très-actives à cette sécularisation. Madame Duvernois, qui avait aussi beaucoup d'esprit, se trouvait sans fortune. Ma tante y suppléait avec noblesse et générosité. Elle possédait ces deux qualités, on peut dire à l'extrême; et son jugement, souvent égaré par l'excessive bonté de son cœur, la rendait fréquemment dupe de gens qui ne méritaient point ses bienfaits. Sa compassion pour les animaux égalait celle qu'elle ressentait pour les malheureux. Entendre fouetter un cheval la désespérait : aussi ne pouvait-elle se déterminer à quitter son appartement. Voilà, monsieur, tout ce que je puis vous transmettre sur madame de Franqueville, etc. »

CX.

A M. GUY,

LIBRAIRE, A PARIS.

10 décembre 1767.

J'ai reçu, monsieur, l'envoi que vous avez pris la peine de me faire, et je vous en remercie; mais j'avoue que je voudrais bien pouvoir renvoyer le *Dillenius*, dont je ne suis point content du tout, et qui même me devient parfaitement inutile, faute des explications des figures qu'il doit contenir et du texte historique, qui n'y sont pas. L'édition que vous m'avez envoyée n'est point celle de l'auteur, qui coûte soixante francs, au lieu que celle-là, quand même elle serait complète, n'en coûte que vingt-sept ou vingt-huit, le prix même étant marqué au titre. Les renvois des noms aux figures sont très-fréquemment faux, et le tout est fait si négligemment que la première figure ne s'y trouve pas, et que la fin des noms anglais est parfaitement inutile, à moins que vous n'engagiez M. Briasson à m'envoyer le texte qui manque, et, quant au prix, j'espère qu'il y fera la réduction convenable, d'autant plus que la plupart des épreuves sont mauvaises et maculées.

Le *Pline* est en effet très-beau, mais c'est jeter les perles aux pourceaux, ces espèces de livres étant trop savants pour moi, et je ne puis plus me

fatiguer à les lire. Je vous suis sensiblement obligé de votre attention; mais cependant ce *Pline* est absolument inutile dans mes mains, et j'ai grande envie de vous le renvoyer. Au reste je me corrige de la fantaisie de chercher des livres de botanique à Paris, et je prendrai le parti de faire venir de Hollande ceux dont je puis avoir besoin.

Je vous suis obligé des exemplaires du *Dictionnaire* que vous avez distribués pour moi. Quoique vous ne me disiez rien de M. le prince de Conti, j'espère que vous ne l'avez pas oublié. Je ne sais si j'ai marqué dans mes notes mon ami M. de Latour, le peintre; si je l'ai omis, je vous prie instamment de réparer cette omission.

Voilà qu'on me presse pour le moment de la poste, et je suis forcé de finir brusquement, en vous embrassant, monsieur, de tout mon cœur.

M. Dupeyrou va très-bien, et vous salue.

CXI.

AU MÊME.

20 décembre 1767. (Trie.)

Je vous écrivis, monsieur, la semaine dernière, pour vous parler du *Dillenius,* et je vous envoyai en même temps trois corrections pour le *Dictionnaire* dont vous ferez bien de faire usage, si vous pouvez. En le parcourant, j'y trouve incessamment de nouvelles fautes que je marque sur mon exemplaire,

afin que vous puissiez au besoin en faire une autre édition plus correcte : car il serait fâcheux pour la chose que ce livre restât dans cet état [1].

Voici une lettre de change à votre ordre sur M. Frédéric Dutens : vous m'obligerez de vouloir bien en faire usage à votre loisir, puisque vous en pouvez trouver l'occasion, et que vous avez bien voulu m'en faire l'offre. J'y ai joint un petit billet pour M. Louis Dutens, que je vous prie aussi de lui envoyer quand vous lui écrirez.

M. Dupeyrou est tout-à-fait remis de sa goutte : mais son appétit dévorant me donne autant de peine à gouverner que sa maladie, et prolonge mes inquiétudes par l'abus qu'il en fait, et dont il s'est déjà repenti. C'est un triste métier que celui de garde-malade, et qui ne va guère à un homme dans mon état. J'espère que madame Duchesne est parfaitement rétablie. Je vous prie de lui faire des salutations de ma part ainsi qu'à ses demoiselles. Mademoiselle Levasseur me charge de vous faire les siennes et ses remercîments de votre bon souvenir et de vos offres obligeantes. Elle n'a besoin de rien que de repos ; mais elle en a grand besoin ainsi que moi. Je vous embrasse, monsieur, de tout mon cœur.

[1] On pourrait croire qu'il est question du *Dictionnaire de botanique*, à cause de *Dillen;* mais les fragments de ce *Dictionnaire* n'ont été imprimés que depuis la mort de Rousseau. Il s'agit du *Dictionnaire de musique*, ainsi que le font voir les lettres (9 septembre 1767) à MM. de Sartines et Dupeyrou. Dans celle à ce dernier, on lit que la veuve Duchesne imprimait ce *Dictionnaire*, et que Guy, libraire, était chargé de diriger l'édition.

P. S. S'il est absolument impossible de trouver à Paris le livre intitulé *Methodus emendata et aucta, auctore J. Raüo*, je vous serais bien obligé de le faire venir d'Angleterre. C'est un octavo sans figure qui n'est pas un livre de prix, et qui n'est difficile à trouver que pour moi.

Observation. — Cette lettre nous a été remise par M. H. de la Porte. Nous avons laissé *auctore Raüo*, parce que Rousseau écrit ainsi; mais il faut *Rayo*, puisque c'est du célèbre botaniste Jean Ray qu'il est question. La première édition de sa *Méthode* des plantes parut en 1682, in-8°. L'auteur mourut en 1706.

On voit par l'article qui concerne M. Dupeyrou, que cet ami de Rousseau était avec lui à Trye à la fin de décembre 1767 : ce qui sert à fixer avec précision l'époque de son voyage, dont il est parlé dans plusieurs lettres. Voyez celles du 17 octobre 1767 et du 6 janvier 1768.

CXII.

AU MÊME.

A Trye, le 2 janvier 1768.

M. Dupeyrou, monsieur, qui, après tant de rechutes, se trouve, grace au ciel, très-bien rétabli, veut bien se charger de cette lettre, qui, j'espère, vous trouvera aussi tout-à-fait remis de votre grippe. Je m'en tiendrai sûr si je reçois aujourd'hui par le carrosse les calendriers que vous m'annon-

cez, et dont je vous remercie d'avance, de même que du *Pline*, dont je vous suis vraiment obligé, mais que je n'accepte toutefois qu'à condition que vous me le passerez en compte. A l'égard de la lettre de change sur M. Dutens, elle n'est pas si pressée qu'il soit besoin de m'en envoyer l'argent avant de l'avoir reçu. Vous pourrez joindre cet argent à l'année échue de la petite rente, et, déduction faite de tous les articles que je vous dois, et dont vous voudrez bien m'envoyer la note, me faire tenir le reste à votre loisir.

Quoique vous ayez fait une prodigieuse distribution du *Dictionnaire*, encore y aura-t-il des mécontents, et cela ne peut être autrement quand on a le malheur d'être connu de beaucoup de monde dont personne ne veut être oublié. J'espère que vous n'aurez pas omis l'envoi pour M. Granville à M. de Rougemont.

Deux choses sont très-certaines quant au *Dillenius* que vous m'avez envoyé; l'une, que toutes les descriptions y manquent, et qu'elles sont dans la bonne édition; l'autre, que cette dernière coûte, non pas soixante francs comme l'autre, mais moins de trente en feuilles. J'ai écrit en Angleterre pour tâcher d'avoir séparément les descriptions, sans lesquelles le livre m'est absolument inutile; mais quand même je pourrais les avoir, de quoi je doute, si M. Briasson est assez peu raisonnable pour vouloir vendre cet exemplaire sur le pied de la bonne édition, je suis très-déterminé à le lui renvoyer, quitte, comme vous dites, pour perdre la reliûre,

ce qui vaut encore mieux que de perdre l'argent du tout.

Vous avez l'attention de m'envoyer de temps en temps quelques petites brochures dont quelques-unes me font plaisir; mais il est inutile de m'envoyer des vers, car il m'est impossible d'en soutenir la lecture, encore moins des ouvrages de science ou d'érudition; mais quand il paraîtra quelques romans intéressants, des voyages nouveaux, de petits écrits amusants, quelque ouvrage sur la botanique, vous me ferez plaisir de m'envoyer de tout cela dans l'occasion, en me passant en compte le tout, comme juste, surtout ce qui ne viendra pas de chez vous.

Voici une lettre pour madame de Laroche, laquelle est restée ici depuis assez long-temps, faute d'occasion pour l'envoyer. Puisque vous avez fait remettre un *Dictionnaire* à notre pauvre ami Le N***[1], ne pourriez-vous pas lui faire passer un mot de lettre tout ouvert, sans compromettre ni vous, ni lui, ni moi? Son gendre m'a envoyé son adresse; mais je l'ai égarée, et n'ai jamais pu la retrouver. Vous avez d'ici bien des salutations; les miennes, je vous prie, à madame Duchesne et à ses demoiselles. Je vous salue aussi, monsieur, de tout mon cœur.

J'oubliais de vous prévenir que, devant à M. Tschoudy, bailli de Metz, une petite somme de trente-trois livres, je lui ai envoyé un billet de pa-

[1] Le Nieps, sans doute.

reille somme sur madame Duchesne, que je prie d'y faire honneur.

J'ai reçu votre envoi ; j'ai oublié, comme un étourdi, de remettre cette lettre à M. Dupeyrou.

CXIII.

AU MÊME.

A Trye, le 17 février 1768.

J'ai reçu, monsieur, vos deux paquets, l'un par le carrosse, où était, avec des brochures, l'argent de la lettre de change sur M. Dutens, et l'autre par M. Coindet, qui contenait aussi des brochures sans lettre ni argent, ce que je remarque, non pas que cela presse en aucune manière, comme je vous l'ai déjà marqué, mais parce que vous m'en annonciez dans votre premier paquet par votre lettre du trois février, et qu'à cause de cela je m'attendais d'en trouver. Quelque goût que j'aie eu jusqu'ici pour la lecture des romans, comme il m'est absolument impossible de soutenir celle de ceux que vous m'avez envoyés, je vous prie de ne m'en envoyer pas davantage ; m'en voilà rassasié, comme de toutes choses, pour le reste de mes jours.

Je n'ai gardé le livre de mousses que parce que j'ai supposé que M. Briasson ne voudrait pas le reprendre. Assurément, si vous croyez qu'il le veuille, je suis prêt à le renvoyer et de tout mon cœur ; mais comme j'ai écrit deux mots dans un endroit à

la marge, et que j'ai mis de la couleur à une des figures, j'ai peur que ce n'en soit assez de sa part pour prétexter un refus, et en ce cas je voudrais éviter ces envois et renvois de livres. Je ne suis guère étonné que votre premier envoi d'exemplaires pour l'Angleterre ne soit pas parvenu à sa destination, si c'est Vaillant que vous en avez chargé. Je ne l'ai jamais vu, et ne le connais pas du tout; je sais seulement que les commissions qui me regardent ne s'exécutent jamais fidèlement de sa part.

Je suis bien fâché, pour votre intérêt, que l'écoulement du *Dictionnaire* se fasse si lentement; mais je n'en serais pas surpris quand même le livre serait excellent. Ce n'est pas une sorte d'ouvrage propre à faire une grande sensation; mais c'est un livre de fonds qui trouvera son débit dans tous les temps, et surtout quand l'auteur ne vivra plus. Si cependant il arrive que votre édition s'épuise assez pour en demander une autre, je vous prie de m'en avertir assez à l'avance pour que je puisse mettre cet ouvrage dans l'état où il doit rester. Je sais que les musiciens ne lisent rien, et ne savent pas même lire[1]; mais j'ose croire que s'ils lisaient quelque chose, ils devraient lire et même étudier ce livre-là.

Comme tous les ans au mois de janvier je mets en règle tous mes petits comptes, je voudrais en faire de même de celui que je puis avoir avec vous,

[1] Ce ne fut qu'après son retour à Paris (1770) que Rousseau fit la connaissance de Gluck et de Grétry.

soit que vous me donniez de l'argent en même temps ou non. Obligez-moi donc de m'envoyer cette petite note sitôt que vous le pourrez commodément, et de faire ensuite la même chose annuellement au mois de janvier. J'ai une bonne tante bien vieille et bien respectable, à qui je dois une petite rente de cent francs; mandez-moi s'il ne serait pas incommode à madame Duchesne que j'assignasse cette rente à tirer sur elle tant qu'elle sera dans le cas de me payer la mienne. Je finis cette lettre à la hâte, parce qu'on va partir pour Gisors. Je vous demande sur son contenu quelques mots de réponse à votre premier moment de loisir, et, à propos de cela, je vous prie de cesser d'affranchir vos lettres, parce que, outre que cela ne convient nullement, c'est le moyen de les faire perdre et de me donner quelquefois de l'inquiétude.

Mille salutations de ma part, je vous prie, à madame et à mesdemoiselles Duchesne, et recevez, avec les miennes, le retour de celles que vous m'envoyez ici.

CXIV.

AU MÊME.

14 mars 1768.

Votre lettre, monsieur, du 18 février étant une réponse qui ne contenait rien de pressé, je ne me suis pas hâté d'y répliquer, et, par la même raison, j'ai différé jusqu'à présent de répondre à celle du 4 mars.

Par le compte que vous m'avez envoyé j'ai cent deux francs dix sous à déduire sur la rente de l'année dernière : restent cent quatre-vingt-dix-sept francs dix sous, à quoi ajoutant les quarante francs d'erreur sur le mémoire de M. Kœnig, de Strasbourg, dont j'avais oublié de vous renvoyer la lettre ci-jointe, cela fait deux cent trente-sept francs dix sous que je pourrai tirer sur madame Duchesne dans l'occasion. Mais ces occasions ne se présentent pas souvent ici, et aussi rien n'est moins pressé : ainsi ne vous inquiétez de rien sur ce point, et restez tranquille.

Rien n'est plus certain que le même *Dillenius* que M. Briasson nous vend cinquante-deux francs, se vend à Londres vingt-cinq shellings et pas plus. Ainsi ledit M. Briasson ne gagne qu'à peu près la moitié sur ce livre. Si vous pouvez avoir les descriptions à part, vous me ferez grand plaisir; mais

j'ai peur que cela ne soit difficile, et aussi je n'y compte pas.

Je voudrais bien, monsieur, vous prier, lorsque vous passerez dans le quartier de MM. de Rougemont, qui sont de votre connaissance, de vouloir bien savoir d'eux s'ils n'ont pas reçu de Trye par Gisors une lettre signée Renou [1], où l'on leur demandait des nouvelles de M. de Rougemont de Londres, dont je suis fort en peine, attendu qu'il est languissant depuis long-temps, et que je n'ai point reçu de ses nouvelles depuis l'automne dernier : ce qui me surprend, vu qu'il est très-exact, et qu'il avait quelque chose à m'écrire. Si vous pouvez me procurer de ses nouvelles de manière ou d'autre, et au cas que MM. ses frères n'aient pas reçu la lettre en question, me donner leur adresse exacte; je vous en serai obligé, et vous me ferez grand plaisir.

Je n'approuverais pas que vous continuassiez d'importuner M. Coindet pour faire contre-signer mes paquets, ni pour d'autres commissions qui me regardent. Ce qui est trop gros pour être envoyé par la poste, peut venir aisément par le carrosse, et cela sans donner de peine à personne. M. de Lalande m'ayant donné dans la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire l'adresse de la rue Saint-Honoré, je lui ai répondu sous cette adresse; mais comme la rue Saint-Honoré est bien grande, je ne sais si, quelque connu qu'il soit, ma lettre lui

[1] C'est le nom qu'avait pris Rousseau. Nous en disons le motif dans l'*Examen* des jugements récemment rendus sur Rousseau.

sera parvenue; lorsque vous aurez occasion de le voir, vous m'obligerez de le lui demander en lui faisant bien des salutations de ma part. Faites les miennes, je vous prie, à madame Duchesne et à ses demoiselles, en les remerciant de leur bon souvenir. Je suis charmé qu'elles soient, ainsi que vous, en bonne santé; il n'en est pas de moi tout-à-fait de même.

Bonjour, monsieur; je vous salue de tout mon cœur : vous savez pourquoi je ne signe pas, et vous faites fort bien de ne pas signer non plus [1].

J'attends pour écrire à mon ancien bon ami Lenieps que son pauvre pays soit tranquille. Que ne dépend-il de moi d'y contribuer? Quand les hommes sentiront-ils le prix de la paix? quand en laisseront-ils au moins jouir ceux qui l'aiment [2]?

CXV.

AU MÊME.

24 mars 1768.

Voici, monsieur, un petit mot pour mon ami M. Lenieps, dont j'ai appris la délivrance avec une vive joie. J'en aurais eu davantage encore si j'eusse été à portée de l'embrasser. J'espère que le voilà

[1] Parce que l'un avait pris le nom de Renou, et que l'autre sortait de la Bastille.

[2] Tel est le langage de celui qu'on accusait d'être cause des troubles de Genève.

tranquille pour le reste de ses jours. Qu'il est heureux!

J'ai bien reçu par M. Coindet une lettre de M. Lalliaud; mais il y a de cela plus de six semaines. Si vous lui en avez remis une autre, elle ne m'est pas parvenue.

Sur ce que vous m'avez marqué, j'envoie à Genève un billet de cent francs sur madame Duchesne pour l'année courante de la petite rente que je dois à ma vieille tante; les cent trente-sept francs dix sous restant me pourront venir par occasion; cela ne presse point.

Je ne vous écris pas plus au long parce que je vais aujourd'hui dîner à Gisors, où je ne suis guère en état d'aller : mais j'y suis attendu, et cela suffit pour me faire employer toutes mes forces à ce voyage.

Bien des salutations chez vous : je vous fais les miennes, monsieur, de tout mon cœur.

J'oubliais de vous prier de dire bien des choses pour moi à M. Lalliaud, quand vous lui écrirez. J'use de la permission qu'il m'a donnée de ne lui pas répondre; mais je serai toujours charmé d'apprendre de ses nouvelles.

CXVI.

A M. LENIEPS.

Ce 24 mars 1768.

Enfin, mon bon cher ami, vous voilà libre[1], et voilà notre patrie en paix. J'avais besoin de ces deux nouvelles, pour sentir que mon cœur n'était pas encore fermé pour jamais à la joie. Vous avez trop bien senti le prix de la liberté, pour vous exposer jamais à la perdre. Jouissez-en tranquillement le reste de vos jours ; une des plus douces consolations des miens sera de l'apprendre. Pour moi, mon sort est tel qu'en plaignant bien sincèrement le vôtre, j'étais réduit à l'envier. Vous étiez captif; mais au moins vous étiez tranquille, et à couvert des embûches des méchants. Priez Dieu, mon bon ami, qu'il accorde la même grace à celui qui vous aime et qui vous embrasse de tout son cœur.

Observation. — Cette lettre fut écrite du château de Trye, et treize jours après le rétablissement de la paix à Genève. Le 11 mars 1768, le conseil général accepta, à la presque unanimité, un accommodement par lequel le peuple, en cédant du droit qu'on lui contestait de refuser d'élire les syndics, obtint celui d'élire la moitié des membres du conseil des deux-cents, et le droit

[1] Il sortait pour la seconde fois de la Bastille.

d'exclure quatre membres du conseil exécutif. Cet arrangement termina les troubles de Genève. Cependant plusieurs membres du conseil, voyant dans ce compromis une tendance à la démocratie, s'expatrièrent, et des citoyens cessèrent d'assister au conseil général. L'exil volontaire des premiers et l'inaction des seconds rendirent la paix plus complète. Rousseau prit beaucoup de part à cet événement. Dans une lettre à M. d'Yvernois, ayant la même date que celle-ci[1], il exprime sa joie et félicite son compatriote de la conduite des Génevois. « Vous avez, mes dignes amis, lui dit-il, pris les « seuls moyens contre lesquels la force même perd son « effet, l'union, la sagesse et le courage. Quoi que puis- « sent faire les hommes, on est toujours libre quand on « sait mourir..... Rien n'est si beau que de savoir se sou- « mettre après avoir prouvé qu'on savait résister. »

Nous avons fait d'inutiles recherches pour savoir la cause de la détention de M. Lenieps à la Bastille. La date de sa sortie coïncidant avec celle de l'accommodement de Genève, on n'en pourrait inférer qu'il était impliqué dans les troubles de cette ville, qu'en supposant que le gouvernement français était partie intéressée; ce qui ne serait rien moins que dépourvu de fondement.

[1] Voy. la lettre 823e, tom. XXI de l'édition de Dupont, p. 406.

CXVII.

A M. GUY,

LIBRAIRE, A PARIS.

11 juin 1768.

Voici, monsieur, la quittance que désire madame Duchesne, que je salue ainsi que ses demoiselles. Je n'ai garde assurément de désapprouver une pareille précaution; je suis seulement surpris qu'elle n'y ait pas songé les années précédentes, lorsque les signatures et les dates n'étaient d'aucune conséquence pour moi[1].

Je vous prie de faire mille amitiés de ma part à M. Lenieps, mon ami. Dites-lui, s'il vous plaît, qu'ayant écrit ici par la poste sous un nom qui n'y est pas connu, et sous lequel sa lettre n'a pas dû être retirée, il n'est pas étonnant qu'il n'ait pas reçu de réponse. Priez-le d'attendre de mes nouvelles avant de m'écrire davantage, et avant de songer à me venir voir, et assurez-le que je l'aimerai toute ma vie de tout mon cœur, ainsi que M. Romilly, que je le prie de saluer de ma part, et sa famille.

M. de Laroche m'avait déjà prévenu du livre de botanique dont vous avez bien voulu faire l'ac-

[1] Il devait lui paraître singulier en effet qu'on lui demandât une quittance quand il ne pouvait plus signer son véritable nom, après avoir oublié de lui en demander quand il le portait.

quisition pour moi; je vous sais gré de cette attention, et je vous en remercie; mais comme vous ne m'avez marqué ni l'un ni l'autre le titre du livre, j'ignore si peut-être il n'est pas déjà parmi les miens; on m'en annonce un nouveau intitulé *le Botaniste français*: le connaissez-vous? en dit-on du bien? on m'a fait présent il y a quelque temps d'un très-bel herbier qui vaut mieux pour moi qu'une bibliothèque, mais qui me la rendrait quelquefois nécessaire.

Mademoiselle Levasseur vous remercie, et vous fait bien des compliments ainsi qu'à vos dames; je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

CXVIII.

A M. SERVAN,

A GRENOBLE.

Grenoble, le 21 août 1768.

Il entrait, monsieur, dans ma résolution bien prise de ne pas vous aller voir, non de peur que vous l'ébranlassiez, à quoi vous étiez plus propre que personne, mais afin de ne pas augmenter mon regret à la tenir. D'ailleurs j'ai du tracas, je suis en bonnet : je ne puis sortir du reste de la journée, ainsi, monsieur, recevez mes adieux. Ne pensez pas que je conserve le fol espoir de trouver un asile paisible où je sois à l'abri des piéges se-

crets, des insultes et des affronts. Non, je n'attends plus ni équité ni commisération de personne. Les hommes ont pris leur parti; cela m'a forcé de prendre le mien; je renonce, puisqu'ils le veulent, aux charmes du repos, aux amusements de la botanique, à qui j'avais borné la courte existence qui me restait ici-bas. Puisqu'ils veulent que je sois tourmenté, autant que je me tourmente à courir le monde que de leur laisser tendre leurs embûches à leur aise dans les lieux où ils verraient que je veux me fixer. J'irai, monsieur, sans cesse errant d'un lieu à un autre, jusqu'à ce que je trouve des hommes (s'il en est encore) qui portent respect à l'adversité, ou qui n'insultent pas du moins à l'infortune : je ne dis pas qu'on me laissera faire; je suis sûr du contraire ou à peu près: mais je dis qu'il n'y aura que la violence qui puisse m'arrêter; car c'est ce que la misère même ne pourra faire, puisque, quand mes dernières ressources seront épuisées, j'irai mendiant mon pain, et mourrai sans regret quand je n'en trouverai plus. Un seul lien pouvait m'attacher encore à la vie et à ses misères : je le brise, monsieur, en me déchirant le cœur. Mais mes derniers moments me sont dus, et je veux payer ma dette. Mes persécuteurs m'ont jugé par eux : ils ont pris ma douceur pour de la faiblesse : ils auront le temps peut-être de connaître qu'ils se sont trompés. Je vous salue, monsieur, de tout mon cœur.

Observation. — L'autographe de cette lettre est entre les mains de M. de Portetz. Rousseau l'a signée du nom

de Renou. M. de Portetz dit à cette occasion que Jean-Jacques avait emprunté ce nom pour son voyage de Grenoble. Cette assertion est inexacte. Lorsque Rousseau revint d'Angleterre en 1767, M. le prince de Conti lui fit offrir le château de Trye, près de Gisors. Jean-Jacques était sans asile, et ne savait où reposer sa tête: il accepta donc avec reconnaissance celui que le prince mettait à sa disposition. Comme l'arrêt du parlement de Paris, qui le condamnait, pouvait toujours recevoir son exécution, la prudence exigeait que Rousseau ne parût point sous son véritable nom : c'eût été d'ailleurs braver l'autorité et compromettre le prince, qui le fit prier de prendre un autre nom que le sien. Rousseau choisit celui de *Jacques;* mais ce nom déplut à son bienfaiteur, et l'illustre proscrit y substitua celui de *Renou*, qu'il porta depuis le mois de mai 1767 jusqu'au mois de juin 1770, qu'il revint se fixer à Paris. Il passa près d'une année sous le nom de Renou à Trye-le-Château, d'où il partit en juin 1768, pour se rendre dans le Dauphiné. Ce changement de nom avait plutôt pour motif le sentiment des convenances que la sûreté; car le public, aussi bien que le gouvernement, savait que le prétendu Renou était J. J. Rousseau.

Cette lettre fut écrite au moment où commençait l'affaire Thévenin, sur laquelle nous donnons quelques éclaircissements à propos de M. Bovier [1]. Cette affaire désagréable forçait Rousseau de paraître sous son vrai nom à Grenoble, en pleine audience.

[1] Dans le *Supplément à l'histoire de Rousseau* qui suit le recueil de ses lettres inédites.

CXIX.

A M. SERVAN,

A ROMANS.

Bourgoin, le 14 octobre 1768.

Recevez, monsieur, mes remercîments très-humbles de la lettre de M. Moultou, que vous avez eu la bonté de m'envoyer, et des deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire depuis mon départ de Grenoble. Je vous dois aussi des excuses d'avoir répondu si tard à la seconde; car pour la première, elle était une réponse elle-même, et par conséquent n'en exigeait pas; et je ne suis pas dans l'usage d'écrire pour entretenir des correspondances, mais uniquement pour la nécessité. Je suis sensible, monsieur, comme je dois l'être, à toutes les choses flatteuses que vous avez la bonté de m'écrire : mais quant à messieurs mes admirateurs que vous dites qui m'entourent, et que j'admire beaucoup aussi, si ce grand commerce d'admiration ne les touche pas plus que moi, ce n'est pas la peine de s'en mettre en frais d'une part ni d'autre.

Vous ne me dites rien, monsieur, de votre santé : j'espère que l'air natal y sera salutaire, et qu'après l'avoir bien rétablie à Romans [1], vous reviendrez dans la capitale en faire usage comme ci-devant,

[1] Patrie de M. Servan.

aussi glorieusement pour vous qu'utilement pour les opprimés.

Je vous prie, monsieur, d'agréer mes très-humbles salutations.

RENOU.

OBSERVATION. — L'autographe de cette lettre est entre les mains de M. de Portetz. On voit que Servan, qui depuis traita si mal Rousseau, le flattait alors, et lui tenait un tout autre langage, dont l'auteur d'*Émile* se moque avec raison. La louange directe lui déplaisait souverainement.

CXX.

NOTES ET OBSERVATIONS MARGINALES

MISES PAR ROUSSEAU SUR QUELQUES OUVRAGES.

Nous n'en connaissons que trois. La première est écrite au crayon sur un exemplaire de sa lettre à M. l'archevêque de Paris, qu'il envoyait à M. Tissot, médecin. Voici le récit qui nous a été envoyé de Neuchâtel. Il est d'un magistrat de cette ville, âgé de quatre-vingt-sept ans.

« J'arrive à Brot: on me dit que J. J. Rousseau était en haut, et soupait là; on me demanda si je voulais partir avec lui le lendemain. J'acceptai bien vite, et l'on demanda à Rousseau s'il permettrait qu'un jeune homme l'accompagnât le lendemain. Il répondit que cela lui ferait grand plaisir. Le matin, j'entrai dans sa chambre pour le saluer: je le trouvai en bonnet et en robe arménienne, jouant avec un petit chien. Chemin faisant, je ne parlais que par oui et non, et m'attendais à entendre des oracles; mais Rousseau ne fit d'observations que sur

quelques pierres qu'il ramassa, sur quelques branches d'arbre qui se présentaient d'une façon singulière et sur d'autres objets pareils. Arrivés auprès d'une maison écartée et entourée d'arbres, il me dit, en me la faisant remarquer, qu'il serait bien heureux s'il pouvait passer là sa vie. A l'endroit où se prend le sentier pour Colombier, il me quitta avec quelques paroles qui n'étaient pas les formules ordinaires de la politesse. J'étais déjà à quelques pas de lui, quand il me rappela pour me demander si je voulais lui rendre un petit service, « De mettre « ce livre (la lettre à l'archevêque de Beaumont) à la poste, « pour M. Tissot. » Il ajouta : « Mais j'ai oublié de lui écrire. » Alors il tira un crayon de sa poche, et écrivit sur le faux-titre ce billet : « Je prie M. Tissot d'agréer ce petit tribut « que j'offrirais à son mérite, quand je ne le devrais pas « à son amitié. »

Ce récit nous a été envoyé de Neuchâtel par M. Julien L'Éplattenier, à qui nous devons la lettre adressée par Jean-Jacques à mademoiselle Isabelle d'Yvernois.

La lettre à M. de Beaumont était datée du 18 novembre 1762. Ce fut probablement en 1763 que Jean-Jacques envoya l'exemplaire dont il est question à M. Tissot. Le château du Colombier, où demeurait milord maréchal, était à six lieues de Motiers. Rousseau s'y rendait tous les quinze jours, et comme milord quitta le pays à la fin de 1763, pour retourner en Écosse, Jean-Jacques cessant dès-lors ses visites, ce dut être dans le courant de cette année qu'il écrivit le billet au médecin.

La seconde note est écrite sur un ouvrage intitulé : *l'Optique* ou *le Chinois à Memphis*. La voici :

« Je ne connaissais pas ce fatras, je n'en avais « jamais entendu parler : j'en ai reconnu l'auteur « dès la deuxième page. Ce n'est pas ici le seul

« ouvrage de M. de Voltaire qui soit pensé sans ju-
« gement, mais c'est le seul qui soit écrit avec pla-
« titude et ineptie; et voilà comment la basse en-
« vie et le désir de nuire étouffent le génie et
« dégradent le talent. » *Signé* J. J. ROUSSEAU.

L'éditeur de cette note dit qu'elle est en tête de l'exemplaire de *l'Optique* appartenant à M. Pannifex, ancien négociant à Lahr en Brisgau. Elle nous a été communiquée par M. Barbier. Nous ne connaissons point *l'Optique*, qui ne fait point partie de la collection comprise dans l'édition de Kehl: ce qui ne prouve pas que l'ouvrage ne soit pas de Voltaire ; mais l'assertion de Rousseau ne prouve pas non plus qu'il en soit, parce qu'il a plus d'une fois eu le jugement trop prompt. Du reste, il est plus d'un écrit de Voltaire dans lequel il ravale sa gloire, et justifie le langage de Jean-Jacques, qui n'est que sévère sans être injuste, puisqu'il reconnaît le génie et le talent de son rival [1].

La troisième note est inscrite sur un papier de musique que M. Lefebure possède, et que même il a bien voulu me confier. Voulant, à l'âge de vingt ans, voir Rousseau, lui parler, l'entendre, il se servit du moyen qu'on employait : c'était de lui faire copier de la musique dont on n'avait pas besoin. Mais, ce moyen étant usé et d'un succès douteux, M. Lefebure imagine de faire un essai, de le soumettre à Rousseau, et de lui demander ses conseils. Arrivé au galetas où logeait ce grand homme, il s'arrête intimidé, reprend courage et sonne. Une femme qui lui parut assez grande, dont les yeux étaient éraillés,

[1] *L'optique* est de M. Saint-Péravi, et mérite tout ce qu'en dit Rousseau, qui ne se trompe pas dans son jugement sur l'ouvrage, mais en attribuant à Voltaire ce qui ne lui appartient pas. Cet ouvrage parut en 1763.

vient ouvrir, lui parle avec brusquerie. Jean-Jacques, assis au fond de la seconde des deux pièces qui composaient son logement, élève la voix, sans doute pour que Thérèse prît un ton plus doux. Alors cette femme saisit le papier que tenait M. Lefebure, et le congédie. Il revint le sur-lendemain, et reçut d'elle le papier sur lequel il a lui-même expliqué de la manière suivante l'intention qu'il avait eue.

« Par une méthode que je m'étais faite en 1770 [1] j'étais parvenu à déchiffrer un peu la musique en solfiant. Un jour en ouvrant un opéra de Laujon, les paroles m'ayant pour la première fois inspiré l'idée d'une espèce de chant cadencé, j'essayai de le noter, mais avec beaucoup de difficulté. Après avoir entendu à Aix l'*Orphée* de Gluck, j'essayai de nouveau de faire du chant et de le noter. De retour à Paris en 1776, je fondai sur la faiblesse même de ces essais l'espérance de voir le philosophe de Genève, et d'en obtenir des conseils. Je lui écrivis, n'ayant d'autre but que de lui parler. Il résulta de ma démarche l'observation ou le conseil qu'il écrivit de sa main et les interlignes qu'il a tracés et remplis, dans la partie de basse qu'il a rectifiée.

« Ces feuilles, ainsi qu'un petit recueil d'airs copiés de la main de Jean-Jacques, ont été depuis communiqués par M. Gavinier, un des premiers violons de l'Europe, à M. Dupeyrou, ami du célèbre J. J. Rousseau, qui me les fit demander. »

Voici maintenant ce que Rousseau a mis sur le cahier de musique de M. Lefebure, après un morceau noté intitulé *Chant* pour un *chœur de nymphes*.

[1] C'est cette même méthode perfectionnée qui fut imprimée en 1780, à Paris chez Cailleau, sous le titre de *Nouveau solfége par L. Lefebure*, et qui a reçu l'approbation de MM. Gossec, Cambini et Meon, maître des chœurs de l'opéra.

« Je crois entrevoir dans ces essais quelque « lueur de talent naturel, mais trop offusqué de « mauvais goût acquis pour que j'en puisse bien « juger. Avant de prendre un maître de composi- « tion, il faut commencer par apprendre ce que « ces maîtres-là n'apprennent pas : à scander, à « ponctuer, à accentuer, à phraser. Cela s'appren- « dra en écoutant long-temps de bonne musique « avec une oreille attentive et avide d'instruction. « Évitez la musique moderne; étudiez Pergolèse, et « quand vous le saurez tout par cœur, étudiez-le « encore, jusqu'à ce que vous n'ayez pas besoin « d'apprendre la composition. »

Il semble qu'il y ait une contradiction à prescrire, *avant de prendre un maître*, de commencer par apprendre ce que les maîtres n'apprennent pas, puis d'étudier *Pergolèse jusqu'à ce qu'on n'ait pas besoin d'apprendre la composition.* Ce qui signifie, à peu près, passez-vous de maître. Mais les articles *compositeur et composition* du *Dictionnaire de musique* peuvent expliquer la pensée de Jean-Jacques. « Toute la science possible, y est-il dit, ne « suffit point sans le génie qui la met en œuvre. Quelque « effet que l'on puisse faire, quelque acquis que l'on puisse « avoir, il faut être né pour cet art.... Ce que j'entends « par génie, c'est ce feu intérieur qui brûle, qui tour- « mente le compositeur malgré lui, qui lui inspire inces- « samment des chants nouveaux et toujours agréables; « des expressions vives, naturelles et qui vont au cœur; « une harmonie pure, touchante, majestueuse, qui ren- « force et pare le chant sans l'étouffer. »

A l'article Génie, Jean-Jacques développe encore mieux sa pensée.

« Le génie du musicien, dit-il, soumet l'univers entier « à son art : il peint tous les tableaux par des sons ; il « brûle sans cesse et ne se consume jamais : il exprime « avec chalenr les frimats et les glaces ; mais, hélas ! il ne « sait rien dire à ceux où son germe n'est pas, etc. »

NOTES

INÉDITES

DE J. J. ROUSSEAU

SUR

LA BOTANIQUE,

D'APRÈS UN MANUSCRIT AUTOGRAPHE DE LA BIBLIOTHÈQUE
DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS,

COMMUNIQUÉ PAR M. DE CAYROL,

DÉPUTÉ DE LA NIÈVRE.

AVERTISSEMENT.

L'histoire de J. J. Rousseau m'a mis en rapport avec quelques hommes de mérite, qui, me sachant gré de mon intention et de mes efforts, ont bien voulu m'honorer de leurs suffrages et même me donner des conseils. De ce nombre est M. de Cayrol, ancien membre de la chambre des députés, et maintenant sous-intendant militaire. Je me plais à reconnaître les nombreuses obligations que je lui dois; elles seront rappelées dans l'occasion. Une des principales est la communication d'une copie d'un manuscrit de Rousseau sur la botanique. Ce manuscrit est resté jusqu'à présent inédit, probablement parce qu'il a paru ne pouvoir être séparé de l'ouvrage à l'occasion duquel les notes dont il se compose avaient été faites. C'était rendre un véritable service que de triompher de cet obstacle, qui eût toujours privé le public de la connaissance d'un ouvrage utile et curieux. M. de Cayrol y est parvenu, en conservant du texte ce qui était strictement nécessaire pour l'intelligence des observations de Rousseau. Afin de donner sur son travail tous les renseignements possibles, je n'ai rien de mieux à faire qu'à reproduire ceux que m'a transmis M. de Cayrol. Ils ne laissent rien à désirer.

« En ma qualité de botaniste, m'écrit-il, et de botaniste créé, en quelque sorte, par Rousseau (puisque son *Dictionnaire* et surtout ses charmantes *Lettres élémentaires sur la Botanique* m'ont inspiré le goût de cette science),

permettez-moi de réclamer contre le dédain[1] avec lequel vous traitez dans l'histoire de Jean-Jacques (t. II, page 447) tout ce qu'il a écrit sur la botanique, et qui vous porte même à ne consacrer qu'une seule ligne à cette partie de ses travaux, en les confondant avec les ouvrages les moins importants de notre philosophe que vous avez cru devoir réunir dans la classification de ses œuvres, sous le titre de *Littérature variée*[2].

« Avez-vous donc oublié que ces écrits ont fait époque dans l'histoire de la botanique, et qu'on leur doit en quelque sorte la propagation et l'étude plus suivie de cette partie si intéressante de l'histoire naturelle? aussi les réimpressions des ouvrages de Rousseau sur la botanique se sont-elles reproduites chaque année sous toutes les formes, et la gravure a rivalisé avec la presse pour propager ces principes de la plus aimable des sciences, qui, sous la plume magique de Jean-Jacques, acquéraient encore de nouveaux charmes.

« Il fallait donc faire un article à part dans votre classification des écrits de Jean-Jacques sur cette science, et le rendre tout-à-fait complet, en donnant plus de détails que M. Petitain (édition de Lefèvre) sur le travail en-

[1] Ce n'était point par dédain : c'était par la difficulté de faire tenir une place convenable aux écrits sur la botanique, dans le projet de classification que je proposais alors pour les œuvres de Rousseau. Depuis cette époque, songeant à ce projet, j'en ai reconnu les défauts, et bientôt je l'ai remplacé par un autre moins imparfait, que je viens de mettre à exécution dans l'édition de M. Dupont. La botanique y est classée comme elle doit l'être. Mais il fallait, pour arriver à ce résultat, compléter le travail de Jean-Jacques par celui d'un professeur à l'université de Cambridge, qui a continué les lettres de Rousseau. M. de Cayrol n'était point encore alors venu à mon secours.

[2] J'y étais forcé parce que les écrits sur la botanique n'avaient point assez d'étendue pour former un genre. Cette faute est réparée d'après ce que j'ai dit dans la note précédente.

trepris par Rousseau à la sollicitation de M. l'abbé de Pramont, chanoine de l'église de Vannes, qui existe à la bibliothèque de la chambre des députés.

« En effet, l'éditeur n'a présenté qu'imparfaitement et d'une manière fautive, ce travail important de Rousseau, parce que, sans doute, on ne lui aura pas permis de fouiller dans cette mine intéressante qui a été mise entièrement à ma disposition, et de la manière la plus aimable, par le respectable bibliothécaire de la chambre, M. Druon. Voyant avec quel soin je recueillais les mots échappés à la plume de Jean-Jacques, il me disait souvent : « Vous serez le seul possesseur de ces richesses; « car ce manuscrit est unique, et personne ne l'a encore « eu comme vous entre les mains. »

« Les notes dont Jean-Jacques a couvert presque toutes les pages des deux volumes de Regnault, ont été écrites par lui *currente calamo;* et, n'ayant pas pris, à ce qu'il paraît, le soin de les revoir, beaucoup de mots y sont répétés.

« Ce manuscrit est donc unique. L'éditeur de Lefèvre n'a donné que deux des observations dont se compose le travail de Rousseau. La plupart sont cependant aussi curieuses pour celui qui ne s'occupe pas de l'étude des plantes que pour le botaniste. Ce travail prouve en outre qu'il connaissait à fond la théorie de la botanique; aussi réduit-il la compilation de Regnault à sa juste valeur; et si quelque chose étonne, c'est la complaisance qu'il a eue de mettre en ordre et de commenter ce fatras indigeste qui ne méritait pas un tel honneur. »

On pourrait croire que c'est par suite de cette partialité dont on accuse si gratuitement tous ceux qui apprécient Rousseau, que M. de Cayrol prétend que la plupart des observations « sont aussi curieuses pour ce-

« lui qui ne s'occupe pas de l'étude des plantes, que pour « le botaniste. » Rien n'est cependant plus vrai, et si le lecteur en veut des preuves, sans avoir la peine de les chercher, nous pouvons lui en indiquer quelques-unes, afin de lui donner l'envie de connaître les autres. Veut-il des souvenirs sur quelques circonstances de la vie de Rousseau [1]; des remarques qui rappellent l'auteur d'*Émile* [2]; des traits d'une ironie sanglante [3]; des traits plaisants d'humeur contre le compilateur qu'il avait la patience de commenter [4]; des observations philosophiques [5]; nous lui donnons un moyen d'en trouver plusieurs, car nous ne les indiquons pas toutes.

Pour se moquer de la manie qu'on avait de désigner les vertus des plantes, Rousseau profite de l'occasion que lui offre son crédule auteur, et le compare, ainsi que ceux dont il cite les noms, aux fées-marraines. Pour démentir avec politesse une observation dénuée de fondement, mais faite par la femme ou la fille de l'illustre Linnée, et qui ne pouvait être vérifiée qu'au lever du soleil, Jean-Jacques se contente de dire « Que ce qu'il voit de plus « sûr, c'est que les dames dans ce pays-là se lèvent plus « matin que dans celui-ci. »

Pour les botanophiles, les notes de Rousseau sont, sans exception, d'un grand intérêt. Afin de conserver à ces notes tout leur prix, il fallait rapporter avec soin la partie du texte auquel elles étaient liées, c'est ce qu'a fait M. de Cayrol avec habileté, et nous ne doutons point que le lecteur ne partage notre reconnaissance.

M. P.

[1] Aux n°s 64, 99, 119. — [2] 127, 307, 339. — [3] 131, 177, 214, 122. — [4] 24, 129, 182, 248, 281. — [5] 22, 190, 161, 202, 140, 165, 307, etc.

NOTES

INÉDITES

DE J. J. ROUSSEAU

SUR L'OUVRAGE[1] INTITULÉ :

« La Botanique mise à la portée de tout le monde, ou Collection
« des plantes d'usage dans la médecine, dans les aliments et dans
« les arts; avec des notices instructives puisées dans les auteurs
« les plus célèbres, contenant la description, le climat, la cul-
« ture, les propriétés et les vertus propres à chaque plante, pré-
« cédée d'une Introduction à la botanique, ou Dictionnaire abrégé
« des principaux termes employés dans cette science. »

AVEC CETTE ÉPIGRAPHE :

Segnius irritant animos demissa per aurem
Quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.
HOR.

EXÉCUTÉ ET PUBLIÉ PAR LES SIEUR ET DAME REGNAULT,
AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.

PARIS, 1774, in-fol.

LETTRE DE J. J. ROUSSEAU

ADRESSÉE A M. L'ABBÉ DE PRAMONT,

CHANOINE DE L'ÉGLISE DE VANNES[2].

A Paris, le 13 avril 1778.

Vos plantes gravées, monsieur, sont revues et arrangées comme vous l'avez désiré. Vous êtes

[1] Cet ouvrage a été vendu en 1786, avec la bibliothèque de M. l'abbé de Pramont. Voyez le catalogue de cette bibliothèque imprimé chez Le Clerc et Dupuis, libraires, grand'salle du Palais, 1786 : brochure de 36 pages. L'ouvrage de Jean-Jacques est inscrit sous le n° 206, page 15. D. C.

[2] Quoique cette lettre ne soit point inédite, nous la reproduisons

prié de vouloir bien les faire retirer. Elles pourraient se gâter dans ma chambre, et n'y feraient plus qu'un embarras, parce que la peine que j'ai eue à les arranger me fait craindre d'y toucher derechef. Je dois vous prévenir, monsieur, qu'il y a quelques feuilles du discours extrêmement barbouillées et presqu'illisibles, difficiles même à relier sans rogner de l'écriture [1], que j'ai quelquefois prolongée étourdîment sur la marge. Quoique j'aie assez rarement succombé à la tentation de faire des remarques, l'amour de la botanique et le désir de vous complaire m'ont quelquefois emporté. Je ne puis écrire lisiblement que quand je copie, et j'avoue que je n'ai pas eu le courage de doubler mon travail en faisant des brouillons. Si ce griffonnage vous dégoûtait de votre exemplaire après l'avoir parcouru, je vous en offre, monsieur, le remboursement, avec assurance qu'il ne restera pas à ma charge.

Agréez, monsieur, mes très-humbles salutations.

J. J. Rousseau [2].

ici, parce que c'est sa véritable place, puisqu'elle n'a été écrite qu'à l'occasion des notes qu'on va lire, et de l'ouvrage pour lequel ces notes ont été faites. M.

[1] Il y avait d'abord *du Discours*, et Jean-Jacques a rayé ces deux mots. D. C.

[2] Cette lettre est suivie d'une dissertation sur le système de Linnée, mais qu'on ne peut croire de Rousseau puisqu'il n'en parle pas dans cette lettre, et qu'elle n'est pas de son écriture *: d'après ces motifs, je me suis dispensé de la copier. D. C.

* Cette circonstance suffit en effet pour prouver que la dissertation n'est pas de Rousseau, puisque, dans une des lettres inédites qui précèdent ces notes, il dit que tous ses ouvrages sont écrits de sa propre main, et qu'il n'en a jamais fait copier un. M.

1 *. Le Safran des Indes (Curcuma longa, L.).

« Il me semble qu'on devrait voir au moins des vestiges des quatre étamines avortées, surtout avant la formation du fruit. »

3. L'Olivier (Olea Europæ, L.).

« Leurs bords (aux feuilles) pour l'ordinaire se replient en dessous. On ne trouve en aucune contrée que l'olivier prospère à plus de vingt lieues de la mer. »

4. La Circée (Circœa lutetiana, L.).

« On doit remarquer ici que par le mot de *pistille* [1] l'auteur n'entend pas seulement l'organe par le moyen duquel l'ovaire est fécondé, mais l'ovaire même et toutes ses dépendances. C'est ce qu'il ne faut pas oublier en lisant ces descriptions, et c'est pour l'avoir oublié moi-même que je l'ai contredit mal à propos à l'article de la saxifrage [2]. »

7. La Gratiole (Gratiola officinalis, L.).

« Les étamines sont au nombre de cinq, et on n'en voit que quatre dans la figure. Se trouve au bord des eaux. »

11. La Toute-bonne des prés (Salvia pratensis, L.).

« Les feuilles radicales et les caulinaires ne sont ni bien représentées dans l'estampe, ni bien décrites dans le discours. »

* *Nota.* Les numéros que je porte ici sont ceux d'un catalogue qui est à la tête de l'ouvrage, et qui est de la main de Jean-Jacques. Car les descriptions et planches de Regnault ne portent point de numéros. D. C.

[1] Jean-Jacques écrit ce mot de cette manière, et le souligne. D. C.

[2] Le calice n'a que deux feuilles, « lesquelles sont colorées. »

12. L'Orvale (Salvia sclarea, L.).

« On chercherait inutilement les semences et leur lettre[1] dans l'estampe; elles n'y sont pas. »

13. La grande Valériane (Valeriana, Phu.).

« Sa racine sort souvent tellement de terre, que la plante paraît tout-à-fait déchaussée. »

15. Le Safran (Crocus sativus officinalis, L.).

« Il produit une seule fleur à la fois, car il en naît successivement plusieurs autres à mesure que les premières se dessèchent. Jean Bauhin, tout sage et savant qu'il était, a pris les stigmates pour des étamines. »

18. Le Chiendent (panicum Dactylon, L.).

« Le chiendent qu'on vend à Paris est une autre plante encore plus commune que celle-là. »

20. Le Seigle (Secale cereale, L.).

« On ne le trouve plus, non plus que le froment indigène et naturel, nulle part. »

22. Le Froment (Triticum hybernum, L.).

L'époque de la domesticité du froment se perd dans la nuit des temps.

« Il fallait ajouter une chose qui, selon moi, valait bien la peine d'être dite: c'est qu'on ignore encore quelle contrée du monde le produit naturellement; que s'il n'est naturel à aucune terre, d'où donc nous est-il venu? Je sais que de précédents naturalistes très-peu instruits l'estiment un produit de la culture, et croient bonnement que le

[1] C'est-à-dire les lettres de renvoi aux figures.

froment n'est autre chose qu'une sorte de chiendent cultivé; mais cette idée est destituée de tout fondement, et il n'y a point de botaniste qui ne sache que le froment a ses caractères propres qui le distinguent de tous les gramen connus; quoiqu'il y en ait quelques-uns qu'on rapporte méthodiquement au même genre, mais sans rapprocher leur espèce de celle-là. »

23. Le Chardon a foulon (Dipsacus fullonum, L.).

« Dans l'espèce des champs, dont le cultivé n'est qu'une variété, la pointe épineuse du calice n'est point recourbée, mais droite, ce qui fait qu'on ne s'en sert pas pour draper. »

24. La Verge a pasteur (Dipsacus pilosus, L.).

Cette plante que l'on confond facilement avec le chardon à foulon;

« C'est ce que l'auteur lui-même a fait ici sans s'en douter, dans sa figure et dans sa description, qui appartiennent l'une et l'autre au chardon à foulon sauvage, dont le cultivé n'est qu'une variété. La véritable *verge à pasteur*, qui n'est pas aussi commune qu'il le dit, est beaucoup plus rameuse, a les têtes beaucoup plus petites, et les feuilles pétiolées, garnies de deux oreillettes : j'ai rétabli le vrai titre de sa plante au-dessous de celui qu'il y a mis; et ce titre est le chardon à foulon sauvage. »

L'auteur dit dans sa description : La forme de la languette de la corolle est un des principaux caractères qui *distinguent la verge à pasteur du chardon à foulon.*

Ces mots sont soulignés par Jean-Jacques, qui met en note:

« Ceci est une suite de la méprise. »

25. La Scabieuse des prés (Scabiosa arvensis, L.).

Une radicule qui pointe vers le ciel, « est une expression bien étrange. En général la fructification de la scabieuse est ici assez mal décrite; il ne serait pas même aisé de la corriger, parce que les figures sont inexactes. Par exemple, la figure (*b*), qui devrait représenter un des fleurons réguliers du centre, le représente irrégulier et peu différent de la figure (*d*) qui représente un des fleurons irréguliers du centre. »

26. Le Muguet des bois (Asperula odorata, L.).

« Ce nom de *muguet des bois* est bien mal donné, comme s'il y avait un muguet des jardins ou des prés[1]. »

« On distingue cette plante du grateron par la forme de la tige, qui est carrée dans le grateron. »

Il ne faut pas, dit l'auteur, confondre cette plante avec celle qu'on nomme vulgairement *Hépatique*.

« Puisqu'on voulait distinguer les plantes vulgairement nommées *Hépatiques*, il en fallait citer une autre bien plus connue que le *marchantia* qu'on décrit ici; savoir l'hépatique des jardiniers, sorte de petite anémone à fleurs blanches très-prin-

[1] Le muguet a toujours en effet résisté jusqu'ici aux efforts de la culture. Il perd son parfum, sa forme, sa fleur : plus on lui donne de soins, plus il perd. Il veut les bois, une terre vierge et sauvage. Il ne faut l'approcher qu'au moment de le cueillir. M.

tanières ; et qu'on appelle autrement *herbe de la trinité.* »

« Les botanistes suisses ont soin d'en bien garnir leur *Faltranck*, moins pour sa prétendue qualité vulnéraire, qu'à cause de l'excellent parfum qu'elle y répand. »

27. La petite Garance, ou l'herbe a esquinancie. (Asperula cyanea, L.).

Ses fleurs sont monopétales, chacune d'elles est un tube court :

« Pas si court que dans la figure ; le tube alongé est le principal caractère des *asperula.* »

Les semences qui succèdent au pistil sont attachées deux à deux :

« On en a mis six dans la figure, il n'y en a que quatre ordinairement. »

28. Le Caille-Lait (Gallium verum, L.).

« Dans les terrains qui lui conviennent, le caille-lait jaune, en fleur, a une assez forte odeur de miel. »

30. La Garance (Rubia tinctorum, L.).

La corolle est un tube divisé en cinq segments ovales et pointus :

« Aussi souvent et plus régulièrement en quatre. »

31. Le grand Plantain (Plantago major, L.), ou Plantain a bouquet.

« Je croirais que ce qu'on doit appeler *plantain à bouquet* est le *plantago rosea* de Jean Bauhin, variété de celui-ci très-commune en Allemagne, mais que je ne me rappelle pas d'avoir jamais vue en France. »

34. Le Pied-de-lion. (Alchimilla vulgaris, L.).

« On l'appelle en Suisse *porte-rosée*, à cause qu'à la faveur de la plissure de ses feuilles, il s'y ramasse beaucoup de rosée. »

38. Le Gremil (Lithospermum arvense, L.).

Il y a deux espèces de gremils très-communs; celui-ci est le gremil rampant.

« Il se peut que le gremil rampant soit très-commun autour de Paris, quoique je ne l'y aie jamais vu, du moins s'il faut entendre par ce nom commun, je le crois, le *lithospermum purpureo-cœruleum* de Linnæus; mais le gremil le plus commun dans ces environs est celui à semences rudes, appelé par Linnæus *lithospermum arvense*. »

40. L'Orcanette (Anchusa tinctoria, L.).

« On n'aperçoit dans la figure (C) aucun vestige d'anthères; cependant, quoique les filets soient courts, et malgré le velu du tube, on distingue très-bien les anthères quand la corolle est ouverte. »

46. La Primevère (Primula veris officinalis, L.).

« Dans quelques provinces, les fleurs de primevère s'appellent des *cocus*, sans doute à cause de leur couleur; mais le nom de *fleurs de coucou* appartient au Lychnis des marais. »

48. La Nummulaire (Lysimachia nummularia, L.).

La nummulaire, que l'on nomme encore monnoyère.

« Il me semble que l'herbe appelée vulgairement *monnoyère*, à cause de la forme de ses siliques, est le *thlaspi arvense*. »

Ses tiges portent des feuilles alternes opposées l'une vis-à-vis de l'autre;

« Je n'entends pas comment des feuilles peuvent être en même temps alternes et opposées. »

49. Le Mouron male et femelle (Anagallis arvensis, L.).

« Les feuilles sont pointillées de noir en dessous, et les fruits s'ouvrent en travers. »

50. Le petit Lizeron ou Lizet (Convolvulus arvensis, L.).

Les plus faibles plantes deviennent pour elle un moyen d'élévation; elle s'unit intimement à leurs tiges, et montent en se roulant par un mouvement opposé à la course du soleil.

« Cette direction se marque en tournant et s'écartant de droite à gauche et revenant devant soi. »

Corolle monopétale à cinq divisions;

« Et plus souvent dix légères découpures. »

Ses feuilles sont en forme de flèche, aigu :

« Des deux côtés. »

51. La Scammonée de Syrie (Convolvulus scammonia, L.).

« Les feuilles sont légèrement échancrées à chaque angle de leur base. »

52. La Raiponce (Campanula Rapunculus, L.).

« Semences très-menues, elles sont à peine visibles dans la figure. »

54. Le Chèvre-feuille (Lonicera periclymenum, L.).

« On a confondu ici deux espèces de chèvre-

feuil[1] différentes. La figure et la description appartiennent au chèvre-feuil de jardin; mais les noms qui sont au titre sont ceux du chèvre-feuil des bois. Celui qui est ici décrit doit sappeler : *Lonicera caprifolium*, L. *Periclymenum perfoliatum*, C. B., p. 302. »

55. LA BELLE DE NUIT (Mirabilis Jalapa, L.).

« On ne parle point ici du disque ou nectaire qui soutient la fleur, et qui rend sa construction très-remarquable. »

56. LA STRAMOINE (Datura Stramonium, L.).

« C'est une plante d'Amérique qui s'est naturalisée parmi nous. »

57. LA JUSQUIAME (Hyosciamus niger, L.).

« Les étamines affectent conjointement l'inclinaison d'un seul côté. »

58. LE TABAC (Nicotiana Tabacum, L.).

Les rejetons du haut de la tige soutiennent des fleurs en godet;

« Dont le long tube se renfle aux deux tiers de sa longueur, et dont le limbe est découpé en cinq divisions. »

60. LA MANDRAGORE (Atropa Mandragora, L.).

Le pistil devient, par sa maturité, un fruit rond,

« Et quelquefois allongé.

« On peut voir dans Jean Bauhin les détails de toutes ces petites jongleries[2]. »

[1] Ce nom, qui revient trois fois dans la note de Jean-Jacques, est toujours écrit sans la désinence féminine. D. C.

[2] Celles auxquelles donnent lieu les formes souvent bizarres de sa racine. D. C.

61. LA BELLADONE (Atropa Belladonna, L.).

Ce mot, dit Jean-Jacques, en parlant du nom spécifique, que l'auteur avait écrit avec une seule *n*, que les Français écrivent et prononcent mal, doit être écrit avec deux *n*.

(*e*) La section du fruit qui doit répondre à ce renvoi a été oubliée dans la figure.

64. LA POMME DE TERRE (Solanum Tuberosum, L.).

La corolle de la fleur est monopétale.

« Dans plus de la moitié de l'Angleterre, le paysan, pendant six mois de l'année, ne mange que des pommes de terre cuites à l'eau en place de pain. Je ne parle pas ici d'après des livres, ou des ouï-dire; je rapporte ce que j'ai vu.

« Mais pourquoi toutes ces pénibles et inutiles préparations? Toute la préparation que demande la pomme de terre est d'être cuite à l'eau, pelée et mangée. Elle est plus légère, plus nourrissante et tout aussi agréable ainsi que de toute autre façon. »

69. LE NERPRUN (Rhamnus catharticus, L.).

Les pétioles se terminent dans la feuille par une nervure droite, laquelle se ramifie assez régulièrement

« En courbures concentriques. »

La graine d'Avignon se tire des baies d'une espèce de rhamnus, qui n'est qu'une variété du nerprun.

« Les dernières observations de MM. Scopoli et Linnæus en font une espèce distincte sous le nom de *rhamnus infectorius*.

70. La Bourgène ou l'Aune noir (Rhamnus Frangula, L.).

On l'a appelé *aune noir* par le rapport qu'on a trouvé de ses feuilles avec celles de cet arbre,

« Et parce qu'ils se plaisent l'un et l'autre aux lieux ombragés près des eaux ; car du reste les feuilles de la bourdeine[1] ressemblent beaucoup plus à celles du hêtre qu'à celles de l'aulne.

« Les botanistes ne s'accordent pas entre eux sur ce qu'on doit regarder comme *calice* et *corolle* dans le genre d'arbrisseaux. »

72. Le Groseiller a grappe a fruit rouge (Ribes rubrum, L.).

« Nota. Que le groseiller[2] à fruit blanc n'est qu'une variété de celui-ci. »

75. La vigne (Vitis vinifera, L.).

Nous avons observé qu'assez ordinairement les pétales sont non-seulement rapprochés, mais qu'ils sont réunis par leur sommet, et qu'ils forment une espèce de coiffe qui sert d'enveloppe aux parties sexuelles, et nous avons remarqué que cette coiffe tombe d'une pièce quand la fleur se développe ;

« Ce que l'on dit ici des pétales est vrai, mais seulement du calice, et c'est même une conformité bien digne de remarque qu'a le calice de la vigne avec la coiffe des mousses. A l'égard des pétales, ils sont très-petits, ne se réunissent point du

[1] On voit que Jean-Jacques nomme en français cette plante d'une autre manière que l'auteur. D. C.

[2] Jean-Jacques écrit le mot par deux *s*.

tout au sommet, et tombent très-promptement, ce qui peut-être a été cause que l'auteur ne les a pas remarqués. »

Toutes les parties de la fleur reposent dans un calice d'une seule pièce, divisé en cinq dents peu apparentes.

« Ceci est une seconde erreur, suite assez naturelle de la précédente. »

76. La petite Pervenche (Vinca minor, L.).

Pour en obtenir des fruits, on met la plante dans un pot où il y a peu de terre, et la sève, ne pouvant plus se dissiper dans la racine, passe dans les tiges et puis gonfle le pistil, qui devient fruit.

« C'est au contraire en tarisssant une partie du suc nutritif trop abondant, qu'on laisse au suc médullaire la force de vaincre la résistance, et de faire nouer les fruits. C'est par le même principe que les jardiniers coupent une partie du chevelu des fraisiers et autres légumes qu'ils transplantent, pour les faire mieux fructifier. »

J'ignore pourquoi les paysans des Vosges n'imitent pas ceux de la Suisse; ils ont autour d'eux les mêmes ressources.

« C'est apparemment sur cette idée qu'on a fait venir à Paris des vaches suisses, dans la persuasion qu'elles y donneraient d'aussi bon lait que dans leur pays. »

83. L'Ambroisie ou Thé du Mexique (Chenopodium Ambrosioides, L.).

..... la maturité des *grains:*

« Il faut dire *de la graine*, car il n'y en a qu'une

pour chaque fleur, du moins je le crois ainsi : si je m'abuse ici moi-même, comme cela pourrait bien être, c'est alors une exception bien remarquable au genre des *chenopodium*.

84. La Bette ou Poirée (Beta vulgaris cicla, L.).

Elle croît naturellement dans quelques endroits au bord de la mer;

« Il est vrai que Ray ne fait qu'une espèce de la bette maritime et de celle-ci; mais tous les autres botanistes les distinguent, et Linnæus est seulement en doute si celle de nos jardins n'est point engendrée par l'autre, comme plusieurs autres plantes qui naissent d'un père et d'une mère différents d'espèces et même de genre. »

85. La Soude (Salsola soda, L.).

Cette lettre (*d*) ne montre dans la figure rien qui ressemble à la graine de la soude.

86. La petite Centaurée (Gentiana centaurium, L.).

« Les branches de la petite centaurée sont opposées deux à deux comme les feuilles, mais dans l'étage qui touche au sommet l'opposition manque par un côté, et la branche ou la fleur est toujours tronquée. Cette observation mérite d'être faite, parce qu'étant constante, elle fait caractère pour l'espèce. La figure exprime en quelque sorte cette mutilation, mais le bout de branche où manque la fleur est encore de trop. »

88. La Sanicle (Sanicula Europea, L.).

D'après une remarque de M. Adamson, une feuille de la plante placée sur le pédicule de l'om-

belle, quelque court qu'il soit, nous apprend que cette ombelle est terminale.

« D'après cette règle déterminez, si vous pouvez, quelles ombelles sont terminales dans la figure et quelles sont axillaires. »

Le fruit est hérissé de poils durs;

« Il se partage en deux graines ovoïdes en dehors et planes en dedans. »

89. La Perce-feuille (Buplevrum rotundifolium, L.).

Ses fleurs sont disposées en ombelles, et ressemblent un peu à celles du fenouil commun.

« Ce sont des ombelles de la même couleur, voilà toute la ressemblance. Ce *buplevrum* est commun sur les hauteurs de Ménilmontant. »

90. L'Ammi (Ammi majus, L.).

« Elle est très-abondante aux environs de Paris, surtout en-deçà de Pantin et autour de Clignancourt. »

Le fruit est couvert de poils rudes;

« Je l'ai toujours vu strié à la vérité, mais lisse et sans poils. Je soupçonne qu'on a pu prendre pour l'ombelle de l'ammi celle de la carotte, qui lui ressemble beaucoup; la figure cependant est bien celle de l'ammi. »

91. Le Meum (Athamanta Meum, L.).

On la rencontre communément sur le mont Pila.

« Je l'y ai trouvé en effet en grande abondance dans les prés de l'unique maison qui est presque au sommet. La figure représente assez bien la plante,

mais non son port; le feuillage est beaucoup plus convergent et serré. »

98. La Cigue aquatique (Phellandrium aquaticum).

L'auteur dit dans sa description: *D'ailleurs, les caractères étant si ressemblants, eu égard au pistil dans cette famille, on ne saurait douter que le calice ne soit un caractère propre aux fleurs en ombelle.*

« Les deux lignes soulignées me paraissent un galimathias qui n'a aucun sens. »

99. La petite Cigue (Aethusa Cynapium, L.).

Je me souviens d'avoir mangé à Douvres une omelette où l'on avait mis par mégarde de la ciguë au lieu de cerfeuil. L'omelette était à moitié mangée quand je m'en aperçus; ma femme s'arrêta, je continuai, et nous n'en fûmes incommodés ni l'un ni l'autre; mais, quoique les vaches, les chevaux, les brebis et les chèvres broutent cette plante, son goût désagréable et cuivreux nous avertit assez qu'elle n'est pas faite pour entrer dans nos aliments. »

Sa tige est tachetée sur la surface de marques brunes comme la peau d'un serpent.

« Je ne me souviens pas d'avoir vu de ces taches sur la tige de la petite ciguë, mais la grande en a presque toujours. Au reste, on a omis dans la figure et dans la description l'enveloppe de la petite ombelle, dont les trois pointes extérieures font un caractère très-distinct et très-apparent. En tout, la figure n'est pas bonne, et ressemble à quelque espèce de séséli bien autant qu'à la ciguë. »

100. La Coriandre (Coriandrum sativum, L.).

Cette plante croît naturellement dans les plaines de l'Italie.

« Je l'ai trouvée indigène en plusieurs provinces de France, et il n'y a pas trois ans qu'elle était assez abondante sur les hauteurs qui bordent la rivière au-dessous du palais Bourbon. Les décombres des jardins pouvaient l'y avoir semée; mais on ne s'avise guère de cultiver la coriandre dans les jardins d'ornement, et il s'en faut beaucoup que la fleur n'ait l'éclat et la figure qu'on lui donne ici pour la beauté du coup d'œil. »

Sa racine est faible et peu fibreuse :

« Ce n'est donc pas celle qu'on nous peint ici. »

101. Le Cerfeuil musqué (Scandix odorata ,L.).

Cette plante croît naturellement dans les Alpes,

« Et en Angleterre : il n'est point dans le *Synopsis* de Ray ; cependant je suis très-sûr de l'avoir trouvé à Wootton, dans des fonds sauvages très-éloignés de jardins et de toute habitation. »

102. Le Cerfeuil (Scandix cerefolium, L.).

Cette plante croît sans soin dans les pays septentrionaux.

« Il n'en aurait pas besoin non plus parmi nous : il vient partout où il est semé, pourvu que le terrain ne soit pas trop sec. »

104. Le Séséli de Marseille (Seseli tortuosum, L.).

Les fleurs ont cinq étamines, dont une avorte quelquefois;

« C'est apparemment pour cela qu'on n'en a mis

que quatre dans les deux figures ; mais il fallait peindre la règle et dire l'exception, ou du moins ne la peindre qu'une fois. »

106. L'Anet (Anethum graveolens, L.).

Le pistil est composé de deux *cotyledons*.

« On ne saurait employer ici ce mot sans dénaturer toutes les idées que les botanistes y ont attachées, et je doute qu'aucun d'eux en ait jamais fait un pareil usage. »

107. Le Fenouil commun (Anethum fœniculum, L.).

« Commun dans les vignes aux environs de Paris. »

109. L'Anis (Pinpinella anisum, L.).

« On aurait dû, ce me semble, parler des feuilles radicales, ou du moins en mettre une dans la figure, parce qu'elles sont entières le plus souvent, et par là font caractère. »

110. L'Ache (Apium graveolens, L.).

« Quoiqu'on ait ici colorié les fleurs, elles sont ordinairement blanches. »

115. Le Tamarix (Tamarix germanica, L.).

Cette plante a reçu le nom de *tamarix d'Allemagne* pour la distinguer de celle qui croît en Italie et en Espagne, et qu'on appelle *tamarix de Narbonne*, et qui n'est qu'une variété du nôtre ;

« Voilà ce que j'oserai ne pas croire, puisqu'il y a des différences très-marquées même dans la fructification. »

Aussi en diffère-t-il peu ;

« Il devient beaucoup plus grand, et Clusius

assure en avoir vu en Espagne dont un homme aurait eu peine à embrasser le tronc. »

118. La Couronne impériale (Fritillaria imperialis, L.).

« On a oublié dans la figure des graines celle qui doit répondre à l'*h*. »

119. L'Asperge (Asperagus officinalis, L.).

Cette plante se cultive dans les jardins potagers :

« On pouvait dire ici qu'elle est indigène en plusieurs endroits du royaume, entre autres dans l'île Mognat, à Lyon, où j'en ai cueilli dans la prairie, et mangé d'excellentes chez le propriétaire et unique habitant de l'île. »

C'est à la couleur de ses stipules qu'on doit s'attacher pour connaître les asperges de meilleure qualité ; il faut choisir celles qui les ont du violet le plus foncé ;

« Cette couleur est accidentelle ; elle dépend de la température de l'air, et non de la qualité de l'asperge. »

120. Le Muguet (Convallaria maialis, L.).

La tige qui porte les fleurs est enveloppée à sa base d'une gaîne composée de plusieurs membranes.

« La naissance de cette hampe dans cette gaîne et la forme triangulaire des deux pétioles appliqués de plat l'un contre l'autre, méritent le coup d'œil d'un curieux. On retrouve à peu près la même forme de construction dans les pédicules des épis de quelques scirpus. »

121. Le Sceau de Salomon (Convallaria polygonatum, L.).

« Il y en a une autre espèce toute semblable, mais un peu plus grande, qui porte plusieurs fleurs attachées à chaque pédicule. »

122. L'ALOES SUCCOTRIN (Aloe perfoliata vera, L.).

On ne peut guère espérer de la voir fleurir sans le secours des serres chaudes;

« C'était peut-être ici le lieu de dire un mot des fables qu'on a débitées, et que les gazettes propagent encore, sur les miraculeuses floraisons de l'aloës. »

L'aloës tient un rang distingué dans la médecine; mais il doit être administré par une main habile: c'est un bon remède dont l'abus est dangereux; c'est aux gens de l'art qu'il faut laisser le soin d'en prescrire l'usage, et aux pharmaciens celui d'en faire les préparations.

« Médecins et apothicaires, faites ici la révérence. »

124. LA PATIENCE DES JARDINS (Rumex Patientia, L.).

Le fruit qui succède au pistil est composé de trois valves,

« Et l'une des trois valves porte ordinairement sur son dos une petite bulbe ou verrue. »

On emploie les racines de patience comme celle de l'oseille, à laquelle on la substitue.

« On lui substitue même l'herbe, en Suisse, dans nos cuisines. La patience y porte le nom de choux-gras.

« En revanche, ils n'en font aucun usage en pharmacie. »

125. La Parelle des marais (Rumex aquaticus, L.).

« Dans cette parelle, et dans toutes autres, les pédicules qui portent les fleurs sont tous articulés. Ce caractère générique méritait, ce me semble, d'être observé, et ne l'a encore été, que je sache, par aucun botaniste. »

126. L'Oseille ronde (Rumex scutatus, L.).

« On s'est ici trompé de titre. L'oseille des jardins, à Paris, est le *rumex acetosa* de Linnæus, *acetosa pratensis*. L'auteur aurait pu s'apercevoir de l'erreur dans sa description, puisque les fleurs de sa plante sont dioiques, et celles du *rumex scutatus* hermaphrodites. Ce qui l'a pu tromper est le nom d'*hortensis* donné par C. B. à ce dernier. Mais c'est qu'à Genève et en Suisse l'oseille cultivée dans les jardins n'est pas, comme à Paris, l'oseille longue, mais l'oseille ronde, ou le *rumex scutatus* connu dans nos Alpes.

127. Le Colchique (Colchicum autumnale, L.).

Sa racine est composée de deux tubercules blancs, dont l'un est charnu et l'autre barbu,

« C'est-à-dire l'un vieux et l'autre récent. »

M. Stork, si connu par des expériences admirables sur les différents poisons tirés du règne végétal, les a étendues à ce colchique.... On sait que Triccius avait donné l'exemple de cette sage témérité, celle de faire des expériences sur soi-même, long-temps avant M. Stork.... Il est rare de trouver des savants qui se dévouent en quelque sorte pour le bien de l'humanité, jusqu'à éprouver sur eux-mêmes les effets hasardeux que produisent les plantes véné-

neuses et les poisons en général; il faut au moins autant de courage pour s'y résoudre qu'il en fallut à Alexandre pour boire *sans réflexion* la médecine présentée par Philippe.

« *Sans réflexion?* C'était donc un étourdi! O modernes, modernes [1]! »

128. La grande Capucine (Tropoœlum majus, L.).

« Madame de Linnée [2] a remarqué que ces fleurs rayonnent et jettent une sorte de lueur avant le crépuscule. Ce que je vois de plus sûr dans cette observation, est que les dames dans ce pays-là se lèvent plus matin que dans celui-ci. »

129. La Lauréole male et femelle (Daphne Laureola, Daphne Mazereum, L.)

La dénomination de mâle et de femelle qu'on a donnée à ces deux arbrisseaux ne caractérise leur

[1] Pour bien comprendre l'énergique exclamation de Rousseau, il faut relire dans l'*Émile*, liv. II, (édit. de Dupont, t. III, p. 165) le récit d'une scène dans laquelle le trait d'Alexandre est rappelé et soumis au jugement d'un enfant qui ne voyait, ainsi que son précepteur, dans la grandeur d'ame du roi de Macédoine, que le courage d'avaler sans hésiter une médecine. Au moment où Jean-Jacques allait exprimer sa pensée, une dame lui dit: *Tais-toi, Jean-Jacques; ils ne te comprendront pas!* « S'il faut vous dire, ajoute-t-il ensuite, « ce que je trouve de si beau dans l'action d'Alexandre, comment « le comprendrez-vous? C'est qu'Alexandre croyait à la vertu: c'est « qu'il y croyait sur sa tête, sur sa propre vie: c'est que sa grande « ame était faite pour y croire. O que cette médecine avalée était « une belle profession de foi! Non, jamais mortel n'en fit une si sublime. » A l'occasion de ce même trait, Montaigne dit: « Alexandre est le souverain patron des actes hasardeux; mais je ne sais « s'il y a un traict en sa vie qui ait plus de fermeté que cestui-cy. » On voit combien Rousseau dut être révolté de ces mots *sans réflexion*, mis par le botaniste dont il commentait le livre. M. P.

[2] Je crois que Jean-Jacques se trompe, et que l'observation est de la fille de Linnée. D. C.

sexe d'aucune manière, et ils portent tous deux des fleurs hermaphrodites; *mais* c'est un vieil usage[1] que le temps a respecté, et que nous n'osons détruire dans la crainte de nous ériger en novateurs.

« Il est si bien détruit, depuis long-temps, que c'est une espèce d'innovation de le rétablir. Les auteurs et les jardiniers n'ont même été jamais trop bien d'accord entre eux sur ces dénominations, et par exemple on donne plus souvent le nom de *garou* au thyméléa qu'à la lauréole ou laurelle. »

130. La Bistorte (Polygonum Bistorta, L.).

La racine est ordinairement torse, contournée et repliée sur elle-même comme un serpent.

« Il fallait cependant, dans la figure, rendre la configuration de cette racine la plus commune et de laquelle la plante a tiré son nom. »

.... les neuf étamines qui environnent le pistil.

« J'en ai vu rarement même jusqu'à huit. »

131. La Renouée ou Traînasse (Polygonum aviculare.)

La renouée est une de ces plantes que la nature semble avoir pris plaisir à semer sous nos pas.

« Cela est très-bien dit, car cette singulière plante ne prospère et fructifie jamais mieux que quand elle est bien foulée aux pieds. »

Le calice, qui tient lieu de corolle à la fleur, pourrait passer pour une corolle lui-même à cause de la bordure colorée qui orne l'extrémité de la division: il n'est pourtant regardé que comme un calice par les plus grands botanistes,

[1] Le mot *mais* est ajouté par Jean-Jacques.

« Et avec raison, puisqu'il est persistant jusqu'à la maturité du fruit. »

C'est un tube monophylle, divisé profondément en cinq parties. Ces divisions sont disposées sur deux rangs, les divisions du second rang sont en même nombre que celles du premier; celui-ci est disposé de manière à remplir l'office de calice, si on regardait l'autre comme une corolle.

« Tout ceci n'est pas clairement dit, et ne peut guère s'entendre que par ceux qui connaissent déjà la structure du fruit [1]. »

132. Le Blé Noir ou Sarrasin (Polygonum Fagopyrum, L.).

Le nom du blé de Sarrasin nous fait *assez connaître* [2] qu'il nous a été apporté d'Afrique.

« Ce n'est là tout au plus qu'une présomption très-légère. On pourrait dire la même chose du blé de Turquie, et l'on se tromperait également. Il est très-possible qu'il doive ce nom de sarrasin uniquement à sa couleur. »

Les paysans en font dans le Tyrol une bouillie épaisse connue sous le nom de *polenta.*

« J'ignore ce qui se pratique dans le Tyrol; mais en Italie rien n'est si commun que la *polenta*, et elle se fait avec du blé de Turquie, jamais, que je sache, avec du sarrasin. »

[1] Cette plante donne des fleurs dans tout le cours de la belle saison, « Et ses graines pendant l'hiver sont presque la seule ressource « des petits oiseaux. »

[2] Jean-Jacques a souligné ces deux mots pour avertir qu'ils sont le sujet de sa remarque.

Nous ne devons pas passer sous silence la nourriture abondante que les abeilles vont butiner sur les fleurs du sarrasin.

« On aurait pu remarquer à ce sujet que les fleurs de sarrasin répandent une forte odeur de miel. »

133. Le Raisin de renard (Paris quadrifolia, L.).

Les feuilles sont ordinairement au nombre de quatre; rarement on n'en trouve que trois, et il est aussi rare que le nombre aille jusqu'à cinq.

« Je l'avais à six feuilles dans mon herbier. »

Le fruit est une baie globuleuse.

« Dans la figure, le fruit est dépouillé de son enveloppe, ce que l'auteur aurait dû dire. »

134. Le Rapontic (Rheum rhaponticum, L.).

Les fleurs sont à pétales.

« C'est tout le contraire; elles sont *apétales.* »

135. La Rhubarbe (Rheum Rhabarbarum, L.).

Ne pourrions-nous pas lui donner, comme les Chinois, les préparations convenables?

« Mais il faudrait au moins commencer par bien déterminer l'espèce, et il est maintenant reconnu que ce n'est pas celle-ci qui est la vraie rhubarbe, mais celle qui porte le nom de *rheum palmatum.* Celle-ci porte dans Linnæus le nom de *rheum undulatum;* à l'égard du nom trivial de *rhabarbarum*, j'ignore s'il se trouve dans ses premières éditions; mais dans les deux dernières, il ne se trouve point, et j'ignore d'où notre auteur l'a tiré. »

136. La Fraxinelle (Dictamnus albus, L.).

Les folioles sont entières, oblongues.

« Ces folioles sont bordées de petites glandules

noires qui rendent la plante facile à connaître au premier coup d'œil. »

Chaque capsule renferme deux ou trois graines noires et luisantes.

« On pourrait ajouter que l'élasticité de ces capsules les fait ouvrir par la grande chaleur, et lancer leur graine avec bruit et bien plus impétueusement que la balsamine. Le buis fait encore la même chose à peu près. Le concombre sauvage fait plus, il vous mouille et vous inonde en même temps d'une eau âcre et mordicante qui fait cuire les yeux. »

Toutes ses parties sont couvertes d'huile essentielle et inflammable, au point que, si l'on en approche une flamme dans les temps secs, elle prend feu comme l'esprit-de-vin, sans pourtant consumer la plante.

« Cet effet n'a lieu que faiblement et rarement dans ce climat; mais il est surprenant en Provence. »

137. La Rue (Ruta graveolens, L.).

Elle porte à son sommet des fleurs composées de cinq pétales.

« Plus souvent quatre. »

138. La Saxifrage (Saxifraga granulata, L.).

Les parties sexuelles consistent en dix étamines et un pistil.

« L'auteur ne compte jamais qu'un *pistille* [1] dans ces sortes de cas; mais il en a certainement deux dans la saxifrage, lesquels sont bien séparés et bien évidents quand le fruit approche de sa maturité.

[1] Jean-Jacques donne à ce mot la désinence féminine.

Cela se voit encore mieux dans d'autres espèces du même genre.

« Si avant que d'examiner l'ouvrage, j'avais lu ses définitions des termes, je n'aurais point fait cette note; mais je l'ai corrigée ailleurs. »

139. La Saponaire (Saponaria officinalis, L.).

Il succède aux pétales une capsule oblongue enveloppée dans le calice où l'on trouve les semences mêmes, presque rondes et en grand nombre.

« Quoiqu'il soit ici parlé de capsule, comme elle n'est point exprimée dans la figure, on pourrait, sur le tour de la phrase et sur la figure même, penser que les graines n'ont point d'autre enveloppe que le calice, si on n'avertissait ici du contraire. »

140. L'Œillet (Dianthus Caryophillus, L.).

Cette plante est originaire des Moluques.

« Ceci m'a bien l'air encore d'un quiproquo; cela est vrai du clou de gérofle, qui s'appelle aussi *caryophyllus:* mais quant à notre œillet, quoique Ruellius et Cordus soutiennent qu'il n'a pas été connu des anciens, d'autres savants critiques ne sont pas de leur avis: on sait d'ailleurs que l'œillet simple est indigène en plusieurs lieux de l'Apennin et des Alpes, et qu'on le cultivait en Europe long-temps avant que l'existence des Moluques y fût connue. »

L'auteur dit ensuite: On le multiplie plus souvent par les marcottes que par la graine; car les fleurs qui viennent sur les pieds élevés de graine deviennent sauvages, et donnent des fleurs plus petites et variées, mais moins odorantes et simples.

« Preuve bien claire que la beauté de cette fleur est due en partie à la culture, et que celle qu'on trouve dans les montagnes n'en diffère pas essentiellement. »

141. Le Nombril de Vénus (Cotyledon Umbilicus, L.).

Cette plante se rencontre ordinairement sur les rochers humides, et parmi les débris des vieux édifices,

« Mais seulement dans les lieux montagneux, car je doute qu'il se trouve en aucun pays de plaine. »

Cette fleur est monopétale; c'est un tube au fond duquel il se trouve un nectar.

« Je croirais qu'il faut dire *nectaire;* nectar est la liqueur, et nectaire le vase qui la contient. » (Voyez nº 179.)

144. Le Cabaret (Asarum europæum, L.).

Nous l'avons cherché inutilement à Saint-Maur, où l'on dit cependant qu'il se trouve.

....les fleurs portées sur des péduncules courts.

« Je crois que l'harmonie de chaque langue exige qu'on dise *pedunculus* en latin, et *pédicule* en français. »

145. Le Pourpier (Portulaca oleracea, L.).

Le style se divise en quatre stigmates.

« On en a mis cinq dans la figure. »

146. La Salicaire (Lythrum Salicaria, L.).

Les étamines sont ordinairement en même nombre que les pétales.

« En nombre double de celui des pétales. »

« La figure montre la disposition des étamines mieux que le discours ne l'explique. »

147. L'Aigremoine (Agrimonia eupatoria, L.).

Les fleurs sont à cinq pétales rangées en grappes,

« Plutôt en épis. »

150. La Petite Esule (Euphorbia Cyparissias, L.).

« Une remarque à faire, est que les étamines ne se développent que successivement, et qu'il n'en paraît guère à la fois que trois ou quatre. »

Les capsules s'ouvrent en deux valves comme on le voit dans la figure,

« Ou plutôt comme on ne le voit pas. »

151. La Grande Joubarbe (Sempervivum Tectorum, L.).

Le pistil est composé de douze à quinze ovaires.

« Ordinairement en même nombre que les étamines. »

(Une observation minutieuse, si l'on veut, mais cependant assez remarquable, c'est que l'auteur avait dit dans sa description, en parlant du père de la botanique française, *Tournefort* tout court, et Jean-Jacques a pris soin de mettre un *de* [1] avant le nom. Que diraient aujourd'hui nos marquis qui se *démarquisent* de cette attention féodale de l'écrivain dont ils ont voulu faire un apôtre de la liberté et de l'égalité de Marat?)

152. Le Myrte (Myrtus communis, L.).

[1] Le *de* au devant du même nom se trouve encore répété à l'article de la cuscute n° 35, sur lequel Jean-Jacques n'a pas fait d'observations botaniques, et de plus à l'article du coqueret, n° 62. (L'observation et la note sont de M. de Cayrol.)

Ses baies sont connues sous le nom de *Myrtilles*.

« Cela étant, il serait bon, pour éviter l'équivoque, d'ôter ce nom aux vrais myrtilles qui se mangent, qui sont les fruits du *vaccinium myrtillus*, arbrisseau très-connu dans les pays de montagnes. »

157. Le Prunier, Petit Damas noir (Pruna domestica, L.).

« (*B*) Damascena. »

Le prunier est originaire de Syrie et de Dalmatie ; il est naturalisé depuis long-temps dans nos climats.

« Il est sans contredit indigène dans toute l'Europe : le *prunus insititia* et le *prunus domestica* sont une seule et même espèce, qui varie uniquement par la greffe et par la culture. »

160. La Reine des prés (Spiræa ulmaria, L.).

Elle vient sans culture dans les prés.

« Surtout aux bords des ruisseaux. »

161. L'Églantier (Rosa canina, L.).

Le calice accompagne les ovaires jusqu'à leur maturité; à mesure que les ovaires mûrissent, le calice se gonfle et perd sa couleur; il se referme enfin à la maturité.

« Il est clair que la rose est une fleur supère, où l'ovaire est au-dessous du calice et de la corolle; mais ici l'auteur donne le nom d'*ovaires* aux semences mêmes contenues dans le fruit : tout cela ne me paraît pas suffisamment développé. »

Quelques botanistes prétendent que chaque graine, en particulier, est un fruit elle-même.

« Voilà encore une idée qui demanderait expli-

cation. Qu'entend-on par ce mot de fruit appliqué aux graines? Entend-on que ces graines sont autant de capsules où sont enfermées d'autres graines? La chose n'est pas impossible, et nous en avons un exemple bien mémorable dans le *Guettarda*, où ce que Linnæus lui-même a pris pour les graines se trouve être des capsules qui les contiennent, et qu'une plus grande capsule enfermait. La chose est bien facile à vérifier dans le gratte-cul; mais quand cela serait, encore faudrait-il renverser toutes les idées reçues pour donner à chacune de ces capsules contenues dans le péricarpe le nom de *fruit*. Cette description est pleine d'acceptions nouvelles, qui demanderaient autant de nouvelles définitions. »

162. LE FRAISIER (Fragaria vesca, L.).

Le calice est un tube divisé en dix feuilles,

« Plus grandes et plus petites alternativement. »

162 *bis*. L'ARGENTINE (Potentilla anserina, L.).

Le calice est d'une seule pièce partagée en dix divisions, qui paraissent disposées sur deux rangs. Celles du premier rang sont unies, ovales et terminées en pointe; celles du second rang sont alternatives avec les premières.

« Ces dispositions du calice en compartiments alternatifs se voient aussi dans la fraise, dans la tormentille et dans d'autres icosandres. »

163. LA QUINTE-FEUILLE (Potentilla reptans, L.).

Nous avons représenté le calice vu de face, divisé en dix parties, dont cinq longues et cinq courtes:

« Alternativement. »

On l'employait du temps d'Hippocrate pour guérir les fièvres.

« Apparemment ce n'est plus la mode. »

164. La Tormentille (Tormentilla erecta, L.).

« Ajoutez dans la tormentille le quart en sus de toutes les parties de la fructification, vous aurez la quinte-feuille. Retranchez dans la quinte-feuille la cinquième partie de la fructification, vous aurez la tormentille, sauf toutefois, dans l'espèce, la différence du port et de la foliation, différence bien petite et presque nulle dans le *potentilla verna*. »

Les étamines sont attachées sur les bords du tube du calice.

« Il me semble que le calice n'a point de tube ni petit ni grand. Il aurait fallu dire que les étamines sont attachées au réceptacle, à côté des pétales et sur les bords du calice. »

165. La Benoite (Geum urbanum, L.).

Sa racine répand une odeur de gérofle, ce qui lui a fait donner par Pline le nom de *Caryophillata*.

« Pline n'a point, que je sache, parlé de cette plante, à moins que ce ne soit celle dont il parle sous le nom de *Geum*, renouvelé par Linnæus; mais quant au nom de *Caryophillata*, il est moderne, et ne se trouve dans aucun ancien. Eh! comment s'y trouverait-il? on l'a donné à cette plante parce que sa racine sent le gérofle. Or le gérofle n'était pas connu des anciens. J'avoue cependant que Pline, livre XII, parle d'un *Caryophillon* qu'il

dit se trouver aux Indes; mais je ne crois pas que personne retrouve notre gérofle dans la courte description qu'il en fait. »

166. La Chélidoine (Chelidonium majus, L.).

« Sans la forme différente du fruit, la chélidoine serait un pavot. »

168. Le Coquelicot (Papaver Rhœas, L.).

« On aurait dû peut-être faire mention de l'extrême caducité des pétales, qu'il est presque impossible de conserver attachés à la fleur. »

169. Le Pavot noir (Papaver somniferum, L.) B. Les fleurs sont pendantes.

« Elles sont pendantes avant leur épanouissement, elles se redressent à la floraison.

« Je ne sais comment cela se fait, mais on ne vend chez les épiciers de Paris, sous le nom d'huile d'olive, que de l'huile de pavot. Elle n'est pas aussi agréable au goût que celle dont elle porte le nom, mais elle est tout aussi saine. »

170. Le Pavot blanc (Papaver somniferum, L. Y.). L'opium..... causant aux nerfs un étourdissement qui réveille.

« *Un étourdissement qui réveille* n'est pas une expression facile à entendre. »

Au reste, la propriété enivrante et destructive de l'opium a fait recourir à cette drogue quelques-uns de ces insensés qui brisent volontairement les liens de leur existence, et qui s'imaginent que le froid mortel, circulant pesamment dans leurs veines avec l'opium, les dérobera insensiblement au fardeau de la vie, en leur épargnant les hor-

reurs de la mort. Ce moyen ne leur a pas réussi.

« Il fallait ajouter que lorsqu'il ne réussit pas, il laisse très-souvent l'infortuné qui l'a tenté, pour le reste de sa vie, dans un état pire que la mort. »

173. Le Ladanum (Cistus creticus, L.).

La tige s'élève d'environ huit pouces, et il y a lieu de croire qu'elle parvient à une hauteur plus considérable dans les climats où elle croît naturellement.

« De deux à trois pieds, selon la relation de Tournefort. »

174. L'Hélianthème (Cistus Helianthemum, L.).

« Dans le genre des *cistes*, le calice est composé de cinq feuilles, mais dans la plupart des espèces, et particulièrement dans celle-ci, deux de ces feuilles sont beaucoup plus petites que les trois autres, et alternent avec elles; cette inégalité fait un des caractères du genre. »

175. La Pivoine male (Pæonia officinalis, L.).

On la rencontre aux environs de Montpellier,

« Et dans les montagnes de Suisse. »

176. Le Pied d'alouette (Delphinium Consolida, L.).

Cette plante diffère peu de celle des jardins, mais la tige de cette dernière est beaucoup plus haute,

« Et moins rameuse, en quoi les deux figures sont à contre sens. »

« Les graines, dont le discours ne parle pas, sont représentées en D.

177 *bis*. Le Napel (Aconitum Napellus, L.).

Cette plante croît dans quelques montagnes de la Suisse, au pays des Grisons, en Bavière,

« Et sur le mont Pila. »

Les anciens ne nous ont pas laissé un exemple de modération, dans l'usage qu'ils faisaient de cette plante à la guerre. Le suc de sa racine aiguisait leurs flèches, et leurs cruelles mains lançaient avec le fer le poison et la mort.

« Ne dirait-on pas à cette tournure que c'était une pratique commune parmi les anciens? quand nous le serons devenus, nos descendants, qui se croiront plus sages, parce qu'ils seront peut-être encore plus bavards, ne manqueront pas de dire : Ah! les mauvaises gens que nos ancêtres! ils mordaient leurs balles afin que les plaies fussent incurables, et qu'aucun blessé ne pût échapper à la mort.

179. L'Ancolie (Aquilegia vulgaris, L.).

La disposition des cinq extrémités des nectars.

« Je crois qu'on doit les appeler *nectaires;* nectaire est le vase, et nectar la liqueur. » (Jean-Jacques a fait cette observation au nº 141.)

182. L'Eclairette (Ranunculus ficaria, L.).

« Dans cette figure (D) le calice paraît composé de quatre feuilles, parce que l'enlumineur a mal à propos teint en vert une des capsules du fruit, qu'il a prise pour une feuille du calice. Les trois autres même sont si petites qu'elles pourraient bien n'être encore qu'autant de capsules. »

On la pile et on l'applique sur les hémorrhoïdes et les écrouelles.

« Elle ne pouvait manquer de guérir *des unes et des autres par vertu signative, vu que les tubercules de ses racines en ont la figure* [1]. »

183. La Renoncule scélérate (Ranunculus sceleratus, L.).

« Les chèvres en mangent impunément, mais les brebis ni les vaches n'y touchent point à moins d'une extrême faim. »

184. Le Bassinet rampant (Ranunculus repens, L.).

La renoncule des prés, que plusieurs botanistes ont nommé le *bassinet rampant*, est le bouton d'or.

« Le bouton d'or est une autre espèce, et ne rampe pas. »

La culture l'a transportée avec succès dans les jardins d'ornement.

« Je n'y ai jamais vu celle-là qu'en mauvaise herbe, et je doute qu'on l'y cultive. »

La culture de cette plante en a procuré une variété double, connue sous le nom de bouton d'or, ainsi que les variétés doubles de la renoncule bassinet, et de la renoncule rare.

« Il y a ici plusieurs quiproquo; 1° le bouton d'or n'est point une variété du bassinet rampant, mais une espèce très-distincte; 2° le *Ranunculus*

[1] Je n'entends pas ce que Jean-Jacques veut dire ici : c'est pour cela que j'ai souligné la phrase. D. C. Il me semble que Rousseau se moque du spécifique. L'expression *signative* n'indiquerait-elle pas la ressemblance entre les tubercules de l'éclairette et la première des deux maladies désignées par l'auteur que Rousseau tourne en ridicule ? Voyez ci-après l'observation de Jean-Jacques, n° 281, sur le chardon hémorrhoïdal. M. P.

polyanthemos n'est point non plus une variété du *Ranunculus repens*, mais une autre espèce à feuilles plus découpées; 3° enfin le bouton d'or et le *Ranunculus acris* ne sont exactement que la même plante. »

185. L'Hellébore noir (Helleborus niger, L.).

Les fleurs naissent à l'extrémité des tiges solitaires ou disposées en corymbe.

« En corymbe? je ne sache pas. Quelquefois on voit deux fleurs, rarement trois sur la même tige, mais pas au-delà. »

186. L'Hellébore a fleur verte (Helleborus viridis, L.).

« Les fleurs sont portées, le plus souvent, deux ou plusieurs sur chaque tige. »

187. L'Hellébore Griffon (Helleborus fœtidus, L.).

Jean-Jacques donne pour synonime à cette plante l'*Elleborus niger silvestris adulterinus etiam hieme virens*.

187 *bis*. La Bugle (Ajuga reptans, L.).

« *N. B.* La figure ne représente pas le jet rampant qui part ordinairement du collet de la racine ou de l'aisselle d'une des premières feuilles. Ce jet peut manquer à quelques individus ; mais il se trouve au plus grand nombre, il fait le plus saillant des caractères distinctifs de l'espèce, et justifie le nom trivial qui, sur la figure, paraît très-mal appliqué. »

188. L'Ivette (Teucrium chamæpithys, L.).

Les rameaux sortent des aisselles des feuilles, et portent les mêmes caractères que la tige.

« *N. B.* Omissions dans le texte : les fleurs sont de même axillaires et communément solitaires. »

L'auteur ayant appelé cette plante l'*ive musquée*, Jean-Jacques met en note :

« L'auteur se trompe ici : l'ivette et l'ive musquée sont deux plantes différentes. »

190. La Sauge des bois (Teucrium Scorodonia, L.).

De nos jours, un célèbre botaniste, M. Linnée a rangé parmi les sauges (*salviæ*), l'ornim, l'orvale, la toute-bonne des prés.

« C'est qu'en effet toutes ces plantes sont du même genre; mais il a conservé à chaque espèce le nom qu'elle avait auparavant. »

On a dit avec raison qu'il serait avantageux de connaître, d'adopter une nomenclature universelle quelle qu'elle soit.

« Elle l'est par toute l'Europe, hors la France; il n'y a plus qu'une nomenclature, et il n'y a point de plante connue sur laquelle, avec deux mots seuls, sans phrase, sans synonimie, les botanistes de toutes les contrées ne s'entendent entre eux aujourd'hui. Les Français seuls s'obstinent à conserver l'ancien jargon pharmaceutique, ou du moins les phrases de Tournefort, que ce grand botaniste abandonnerait lui-même, s'il revenait à présent. Ce qu'il il y a de plaisant est que, les phrases de Tournefort étant presque toutes tirées de Gaspard Bauhin, tout l'honneur qu'en cela les

français veulent faire à leur compatriote remonte à un Suisse en toute équité. »

191. Le Scordium (Teucrium scordium, L.).

Les feuilles de la germandrée aquatique ont une odeur légèrement aromatique,

« Assez forte d'ail. »

195. L'Hyssope (Hyssopus officinalis, L.).

« On aurait dû, ce me semble, avertir, ou dans la figure ou dans le discours, que les fleurs de l'hyssope se contournent communément d'un seul côté. Quoique cette remarque ne soit pas sans exception elle est assez constante pour faire caractère, et très-commode aux commençants pour distinguer l'hyssope au premier coup d'œil. »

200. La Menthe poivrée (Mentha piperata, L.).

Les Anglais cultivent cette plante.

« Il est vrai qu'ils la placent dans leurs jardins, mais elle est abondante et naturelle dans leurs pays, comme ici la menthe bâtarde. »

La corolle laisse voir les étamines.

« Il fallait dire les *quatre étamines* car la figure n'en montre que trois. »

201. Le Pouliot (Mentha pulegium, L.).

« Les verticilles des fleurs sont d'ordinaire bien plus nombreux et serrés qu'ils ne sont marqués dans la figure. »

Le pouliot thim lui ressemble beaucoup.

« Pas trop, ce me semble, car elle est droite et velue et le pouliot est glabre et rampant. »

202. Le Lierre terrestre (Glechoma hederacea, L.).

Le pétale ouvert pour laisser voir les quatre étamines,

« Qu'on ne voit point dans la figure, et qui font pourtant le caractère du genre. »

Nul botaniste n'est plus digne que cet homme célèbre (en parlant de Linnée) d'introduire des nouveautés dans la science qu'il a si fort illustrée.

« Il fallait une refonte générale dans la nomenclature absolument barbare, insupportable et inintelligible. Linnæus entreprit cette refonte, qu'il était peut-être seul capable d'exécuter. Il a rendu compte de son travail et de ses raisons au public qui a presqu'unanimement adopté sa réforme. Elle n'est pas parfaite et sans faute, puisque c'est l'ouvrage d'un homme; mais les grandes lumières qu'elle a déjà jetées dans la botanique suffisent pour en faire sentir le prix. Elle est établie et généralement reçue; il ne s'agit plus d'y toucher que pour l'établissement des nouveaux genres à mesure qu'on en découvrira. Une seconde refonte, fût-elle meilleure que la sienne, ne serait jamais aussi universellement adoptée, et ne servirait qu'à rejeter la botanique dans ce labyrinthe obscur de nomenclature et de synonimie dont ce grand homme a eu tant de peine à la tirer.

202 *bis*. Le Lamier (Lamium album, L.).

Son odeur est aussi moins fétide que celle des autres orties.

« Comment peut-on, dans un ouvrage destiné à l'instruction, adopter sans réclamation des noms donnés par la plus crasse ignorance, et compter

ainsi, parmi les orties, une plante qui n'y a pas le moindre rapport? Au reste, ce ne sont point les orties qui sont fétides, mais bien les *Lamium*, sans excepter celui-ci. »

203. La Bétoine (Betonica officinalis, L.).

Les fleurs naissent au sommet des tiges disposées en épi,

« Lequel d'ordinaire est obtus et tronqué par le haut. »

205. La Ballote (Ballota nigra, L.).

L'espèce dont la tige est couverte d'une sorte de laine blanche croît en Sibérie.

« *Balotta lanata*, fleur blanche, feuille de groseiller. »

Le Marrube blanc (Marrubium vulgare, L.).

Le calice est divisé depuis cinq jusqu'à dix dents minces et aigues;

« Et recourbées en dehors; dans d'autres espèces le calice n'a que cinq dents, mais dans celle-ci il en a constamment davantage.

Toute la plante rend une odeur aromatique forte et agréable,

« Et très-semblable à celle de la pomme reinette. »

208. La Mélisse des Moluques (Molucella lævis, L.).

Jusqu'à la raison, cette faculté de l'ame dont nous sommes si fiers, tout varie en nous selon les climats; la couleur, la forme et le naturel des différents peuples semblent dépendre de l'air qu'ils respirent, de la nourriture qu'ils prennent, et

de la température du pays qu'ils habitent. L'immortel Montesquieu avait puisé dans Hippocrate et dans Bodin le beau système de l'influence des climats, mais peut-être a-t-il un peu trop généralisé la conséquence morale qu'il fait découler de ce principe physique. On ne saurait en effet l'adopter sans beaucoup de modification, car des causes étrangères et des institutions politiques ont pu souvent aider ou détruire, augmenter ou affaiblir l'influence du climat sur les hommes.

« C'est ce qu'il a dit mille fois, mais personne n'a voulu l'entendre. »

211. La Marjolaine (Origanum majorana, L.).

Le calice est un tube divisé en cinq dents courtes,

« Et inégales. »

214. La Mélisse (Melissa officinalis, L.).

Le calice est divisé en cinq segments

« Inégaux et presque labiés. »

Forestus recommande la mélisse pour les palpitations de cœur, Rondelet, pour la paralysie, Sima-Pauli, pour la mélancolie, et Rivière pour la manie.

« Chaque auteur la gratifie d'une vertu, c'est comme les fées marraines dont chacune douait sa filleule de quelque beauté ou qualité particulière. »

214. *bis.* Le Calament (Melissa calamintha, L.).

Les fleurs sont portées sur des pédicules cylindriques courts.

« Et fourchées le plus souvent. »

Le calice est divisé à son extrémité en quatre dents aigues.

« En cinq et inégales.

« Les feuilles et les fleurs sont trop petites dans la figure, de sorte qu'elle ressemble au *Melissa nepeta* plutôt qu'au vrai calament. Au reste, ces deux plantes varient si fort et sont entre elles si ressemblantes que Crautz doute, avec raison, si l'on doit les séparer. »

216. LE BASILIC (Ocymum basilicum, L.).

« Pour entendre bien la description de cette plante il fallait ajouter que la fleur du basilic est renversée, comme cela se voit par la situation et l'influxion des étamines; en sorte que la lèvre supérieure est en bas et la lèvre inférieure en haut.

217. LA BRUNELLE (Brunella vulgaris, L.).

Le nom de *Brunella* vient de ce que cette plante est estimée par les Allemands comme propre à guérir l'esquinancie qu'ils appellent *Die braune*.

« C'est là l'étymologie donnée par G. Bauhin et par Tournefort, mais le nom de *prunella*, qui ne paraît pas moins ancien, peut bien la rendre douteuse. »

218. L'EUPHRAISE (Euphrasia vulgaris, L.).

Quoique les fleurs soient partagées en deux lèvres, elles n'ont point été rangées parmi les fleurs labiées.

« Et ne devaient point l'être : cette division de gueule en deux sections, savoir : les labiées et les personnées, qu'on semble attribuer ici à M. Adamson, a été établie avant lui par Tournefort, et il a fort bien rangé l'euphraise dans la seconde, comme ont fait après lui tous les autres botanistes sans exception. *Personati flores*, dit-il, *à labiatis differunt capsulo seminum, quæ à calyce omnino diversa est, cum labiatorum capsula prius fuerit calix florum.* »

Elle est estimée propre à éclaircir, fortifier et même rétablir la vue.

« Ce n'est point le sentiment de M. Adamson, à beaucoup près. Voyez ce qu'il en dit, *Familles des Plantes*, t. II, p. 205. »

219. LA CYMBALAIRE (Antirrhinum cymbalaria, L.).

« Cet (*e*) se trouve deux fois dans la figure, l'une dans le bas pour montrer la capsule du fruit que la figure ne représente en aucune sorte, et l'autre plus haut pour montrer le pistil et le calice dont le discours ne dit rien du tout. »

220. LA FAUSSE VELVOTE (Antirrhinum spurium, L.).

« Il est bon de remarquer que la vraie velvote (Antirrhinum spurium) est une espèce différente de celle-ci, quoiqu'assez ressemblante; elle est du même genre; elle a les fleurs à peu près de même couleur et de même figure; elle se couche et rampe à terre comme elle; sa tige et ses feuilles sont également velues; les feuilles sont alternes de même et très à peu près; mais elles ont néanmoins une différence très-marquée et qui saute à l'œil : c'est d'être amincies des deux côtés à leur base, taillées en fer de pique, et d'ailleurs plus pointues et plus alongées que celles de cette plante-ci, qui même ne sont pas assez arrondies dans la figure; aussi Tournefort la nomme-t-il *à feuille de nummulaire.* »

221. LA LINAIRE (Antirrhinum linaria, L.).

(L'auteur donne également à cette plante le nom de *lin sauvage.*)

« Cette dénomination est mauvaise, attendu qu'il y a d'autres *lins sauvages* qui ne sont point des linaires. »

222. LE MUFLE DE VEAU (Antirrhinum majus, L.).

Cette plante croît communément aux lieux incultes et dans les vignobles.

« Mais plus communément encore dans les crevasses ou fentes des murs de terrasse. »

224. LA DIGITALE (Digitalis purpura, L.).

« Ses fleurs sont *secondaires,* pour parler en termes de botanique, c'est-à-dire tournées et pendantes d'un seul côté, ce qui de loin donne à cette superbe plante l'apparence d'un étendard. »

228. LA PASSERAGE (Lepidium latifolium, L.).

Les feuilles radicales sont dentelées tout autour en manière de scie.

« Les bords de la feuille sont d'ordinaire tellement roulées ou repliées que sa dentelure ne s'aperçoit guère que par ceux qui savent déjà qu'elle y est. »

229. LE TABOURET (Thlaspi bursa pastoris, L.).

Le pistil est entouré de six étamines dont quatre sont longues et égales, et les deux autres sont constamment courtes.

« Opposées l'une à l'autre. »

Le pistil devient un fruit plat en forme de cœur, et renferme des semences menues qui s'attachent aux deux côtés *d'une cloison qui traverse les valves.*

« D'une cloison qui sépare les valves. »

« La figure (*f*) n'est pas bien faite et représente mal l'intérieur du fruit. »

230. L'Herbe aux Cuillers (Cochlearia officinalis, L.).

Cette plante qu'on appelle aussi le *cran*.

« Prenons garde encore ici aux équivoques. Ce qu'on appelle en diverses provinces et même à Paris le *cran* est bien un *cochléaria*, au moins dans le système de Linnæus, mais ce n'est pas le vrai *cochléaria* dont il s'agit dans cet article : c'est le *cochlearia armoracia*, autrement appelé *raifort*, dont on mange la racine ratissée en guise de moutarde. »

Quand la plante est fraîche, on la mange seule ou en salade.

« Une salade de cochléaria doit être une chose immangeable. »

Cette plante n'a pas été connue de Dioscoride, et on a cru la reconnaître dans deux plantes différentes dont Pline parle sous les noms de *telephium* et de *britannica* ; mais ce n'est là qu'une conjecture,

« Et même bien peu vraisemblable ; car cette plante, comme l'ont remarqué Gesner et Lobel, a très-peu de rapport au *telephium* de Pline, et moins encore au *britannica*. »

232. Le Thlaspi de Crète (Iberis umbellata, L.).

Ses feuilles ressemblent à celles de l'ibériette, ce qui a déterminé en partie Linnœus à les transporter du genre des thlaspi, où Tournefort l'avait placée, à celui de l'ibériette.

« Ce n'est point la figure des feuilles qui a déterminé Linnæus à cette transposition, mais celle

de la corolle, laquelle, au lieu d'être régulière comme dans le thlaspi, a les deux pétales extérieurs plus grands que les autres, ce qui est le caractère de l'ibérie. »

233. LE CRESSON DES PRÉS (Cardamine pratensis, L.).

Les siliques ont cela de particulier, que leurs lames, se recoquillant par une espèce de ressort, se roulent en volute et répandent les semences de part et d'autre avec assez de force.

« Il fallait donc mettre cette révolution des valves dans la figure, ainsi qu'a fait Tournefort. »

238. LA GIROFLÉE JAUNE (Cheiranthus cheiri, L.).

On en compte jusqu'à trente-quatre espèces de variétés.

« Est-il bien sûr que de ce grand nombre de variétés, plusieurs n'aient pas pour espèce mère l'autre giroflée de jardins, *cheiranthus incanus?* Ce qui m'a fait naître ce doute ou qui m'y confirme est que je vois aussi ce nombre de trente-quatre dans les variétés de l'une et de l'autre dont Tournefort a donné la liste. »

239. LE NAVET (Brassica rapa, L.).

« Le laconisme de cet article sur la culture, joint à la synonimie employée au titre, me confirme ce que j'ai dit à l'article *rave*, qu'on avait pris le navet pour elle. J'ai vu par toute l'Angleterre d'immenses champs de navets destinés à la pâture des bestiaux. Je ne me souviens pas d'y avoir vu jamais un seul champ de raves. »

240. LE CHOU ROUGE (Brassica rubra, L.).

On préfère le chou rouge pour la tisane et les bouillons qu'on prescrit aux pulmoniques.

« Quel dommage que les apothicaires nous aient drogué ce bon chou! il serait le meilleur pour les cuisines, et on le préfère, avec raison, dans mon pays, à tous les autres. »

241. Le Chou blanc (Brassica oleracea capitata, L.).

Les Allemands et les Hollandais en font un grand usage.

« Les Suisses encore plus, et toutes leurs montagnes sont pleines de choux bien plus savoureux que ceux de la plaine. »

Quelques curieux sont parvenus au moyen du salpêtre, de la laque, à obtenir de nouvelles espèces de choux fort agréables à la vue par la variété des couleurs.

« On en peut voir l'effet aux Tuileries, à droite en sortant par le Pont-Tournant, à la porte du suisse. »

243. La Moutarde (Sinapis nigra, L.).

Le calice est composé de quatre feuilles longues et étroites.

« Évasées et colorées. »

Le fruit du silique (*e*).

« Cette figure (*e*) manque dans la planche. Au reste la grande figure de la planche, même avec ses siliques, ressemble à la *sanve* beaucoup plus qu'à la vraie moutarde. »

244. Le Radis (Raphanus sativus, L.).

« En Suisse, en Savoie et dans plusieurs provinces

de France on ne connaît sous le nom de radis que le navet rond, et sous celui de navet que le navet long. La rave s'appelle *raifort;* le raifort s'appelle *cran* ou *meresic*, du nom allemand. J'ai vu des gens de diverses provinces disputer long-temps sans s'entendre, faute d'être au fait de cette synonimie. C'est à Paris que la première erreur est née; car le nom de rave appartient généralement, et de toute ancienneté, au navet rond. Gaspard et Jean Bauhin le lui donnent, et Linnæus en a fait son nom trivial. Je ne suis pas sans soupçon que toute la partie de cet article qui traite de la culture appartient à la rave savoyarde et non pas à celle de Paris. »

246. Le Bec de grue ordinaire (Geranium cicutarium, L.).

Cette plante, qu'un botaniste appelle le *geranium musqué.*

« *Le geranium musqué* est une autre espèce, mais très-ressemblante. »

L'illustre Tournefort a compté soixante-dix espèces de geranium; Linnæus en décrit cinquante-sept dans son ouvrage sur les espèces des plantes.

« D'où vous concluerez, ainsi que de la lecture de M. Adamson, que l'illustre Tournefort a bien plus connu de plantes que n'a fait Linnæus. Notez que Tournefort était mort, et Linnæus vivant, quand cela s'écrivait ainsi. »

247. L'Herbe a Robert (Geranium Robertianum, L.).

Les feuilles sont opposées à la tige.

«Cette expression, dont l'auteur se sert souvent, est équivoque et ne rend pas bien son idée. Il veut dire que les feuilles de la tige sont opposées, quoique celles des branches ne le soient pas toujours.»

248. Le Pied de pigeon (Geranium rotundifolium, L.).

«Je serais embarrassé, je l'avoue, de dire en quoi cette espèce, ici décrite et dépeinte, diffère du geranium molle.»

Quelques personnes nous ont reproché un peu d'inégalité dans la manière dont nos explications sont rédigées : il s'est trouvé des articles beaucoup plus courts les uns que les autres, et on a conclu de là que nous les avions négligés; mais nous avons trop à cœur de justifier notre travail aux yeux du public pour ne pas appeler à son jugement de la témérité de ces accusations. Il faut remarquer que cet ouvrage étant morcelé nécessairement dans la forme où on le distribue, il est impossible à présent d'en voir la suite et d'en saisir l'ensemble.

«Je me reconnais de bonne foi au nombre de ces accusateurs téméraires. Mais quand on voit d'un côté de longs détails répétés et superflus, et de l'autre des descriptions imparfaites et mutilées, qui est-ce qui s'irait imaginer que l'ensemble doit raccorder tout cela?»

249. La Guimauve (Althæa officinalis, L.).

Les feuilles sont faites comme celles de la mauve ordinaire; mais plus grandes, plus épaisses,

«Et plus alongées.»

Des aisselles des feuilles naissent les fleurs en cloche.

« En rose et non pas en cloche, car les malvacées, quoiqu'elles paraissent monopétales, ne le sont point. L'auteur le reconnaît lui-même, puisqu'il nous offre un pétale séparé. »

Le calice de la fleur coupé en cinq comme elle.

« A mon avis, on aurait dû parler du double calice. J'ai écrit ceci étourdiment avant d'avoir lu la suite, sur laquelle il y aurait encore à disputer. »

250. La Rose trémière (Alcea Rosea, L.).

Les fleurs sont monopétales.

« C'est une question difficile à résoudre entre les savants botanistes, si les malvacées sont monopétales ou polypétales. Tournefort et Ray sont du premier sentiment; mais Morison, Linnæus, Haller, Adamson sont du second. Les cucurbitacées, ou du moins celles d'entre elles dont la corolle est difficile à détacher du calice, offrent matière au même doute.

251. La Mauve (Malva sylvestris., L.).

Cette plante était fort connue chez les anciens, et entrait dans le catalogue de leurs aliments; il en est souvent question à cet égard dans les écrits des Romains, même sous le siècle d'Auguste. Nous avons rapporté ce passage où Horace se félicitant de la vie simple et frugale, dit qu'il est nourri de chicorées et de mauves légères: *Me pascunt chicorea levesque malvæ.* Dans un autre endroit le même poète, fatigué du luxe et du bruit de la superbe Rome, soupire pour la solitude de Tibur, et com-

pare ses mauves simples, mais salutaires, aux mets recherchés et dangereux qui parent la table des grands.

« Il n'est peut-être pas inutile de répéter que cette mauve d'Horace n'est point la même qu'on décrit ici. »

252. La Fumeterre bulbeuse (Fumaria bulbosa, L.).

Les fleurs de la fumeterre, selon de Tournefort, approchent beaucoup des fleurs légumineuses; mais elles ne sont composées que de deux feuilles.

« Eh! combien de légumineuses qui n'en ont qu'une! En est-ce assez pour les ôter de leur famille naturelle? »

253. La Fumeterre (Fumaria officinalis, L.).

Geoffroi, chimiste français, prétend avoir trouvé dans cette plante tel et tel sel, ce que nie Cartheuzer, chimiste allemand, *non nostrum inter vos tantas componet lites.*

« Sans doute; eh! quel téméraire oserait s'interposer dans des débats de cette importance? »

On l'appelle aussi *coridale.*

« La coridale est une autre plante, c'est la fumeterre jaune, dont même Pontedera a fait un genre séparé. Dillenius, à peu près dans le même temps, en a fait aussi un genre, et précisément sous le même nom. »

256. Le Lupin (Lupinus albus, L.).

Le lupin dévore la terre où il est cultivé, aussi fait-on dériver son nom *lupinus* de *lupo.*

« J'ai vu de mes yeux, en Dauphiné, prospérer

la culture sans autre engrais que les lupins semés sur la place et puis enfouis en labourant. Au reste il y a peu de plantes dont le port soit plus agréable. Si j'avais un jardin, j'en ferais mettre assurément dans les plates-bandes. »

257. LA FÈVE DES MARAIS (Vicia faba, L.).

Sa racine est garnie de tubercules.

« Ces sortes de tubercules ne sont pas rares dans les racines des légumineuses. »

259. LE BAGUENAUDIER (Colutea arborescens, L.).

Ses fleurs ont dix étamines dont huit réunies à leur base par une membrane.

« Cette division par huit et par deux est contredite par la figure (*d*) qui montre neuf et un, comme la plupart des autres légumineuses. La saison ne me permet pas d'en faire à présent la vérification, mais j'ai souvent disséqué la fructification du baguenaudier sans y faire cette remarque, qui, si elle était fondée, devrait, ce semble, avoir été faite au moins par quelques botanistes comme une bien singulière exception. »

262. LE GALEGA (Galega officinalis, L.).

Il croît naturellement en Italie, cependant on le rencontre, quoique peu communément, dans les bois aux terrains gras et exposés au midi.

« Le parc de Saint-Cloud en est rempli. »

263. LA BARBE DE RENARD (Astragalus tragacantha, L.).

Ses feuilles se terminent par deux folioles et souvent par l'extrémité même.

« Mais ne faut-il pas nécessairement que cette

extrémité soit toujours précédée de deux folioles terminales. »

264. Le Culen (Psoralea glandulosa, L.).

Tournefort parle d'une espèce de psoralea qui est herbacée, et celle-ci est ligneuse; elles ne peuvent donc pas être avoisinées *dans sa méthode*.

« Dans la même classe par la méthode de ce savant. »

266. Le Mélilot (Trifolium Melilotu officinalis, L.).

On en a vu à la hauteur d'un homme.

« On le voit souvent à cette hauteur dans les clairières des bois où il s'élève et cherche le grand air parmi d'autres plantes qui servent à le soutenir. »

271. L'Oranger (Citrus aurantium, L.).

Les étamines sont réunies par la base de leurs filets.

« Le plus souvent en plusieurs groupes. »

272. La Toute-saine (Hipericum androsœmum, L.).

Cette plante diffère essentiellement du millepertuis, en ce que ses feuilles sont beaucoup plus grandes;

« Que son fruit est une baie et non pas une capsule. »

Ces deux plantes ont quelques rapports;

« Elles sont du même genre. »

Ces feuilles pressées entre les doigts rendent une odeur vineuse.

« Elle rend un suc presque rouge d'où lui vient le nom d'androsœmum. »

273. Le Millepertuis (Hypericum perforatum, L.).

Ses tiges s'élèvent d'un pied et demi.

« Il fallait parler des filets marqués sur les deux côtés de la tige, et qui se croisent à chaque opposition des branches. »

275. La Laitue sauvage (Lactuca Scariola, L.).

« Il eût été peut-être à propos de décrire et de figurer les feuilles radicales nécessaires pour bien distinguer les deux principales espèces de laitue sauvage. »

Les étamines ne paraissent point au-dehors du tube; elles sont placées à la même hauteur, aux parois, vers le milieu de sa longueur,

« Et forment un tube cylindrique autour du style. »

La laitue est adoucissante, calmante, humectante, etc., etc., etc.

« Il me semble que dans l'énumération de toutes ces propriétés, vraies ou fausses, il eût fallu distinguer la laitue avant et après sa floraison; car dans ces deux états, elle change extrêmement d'aspect, de saveur et vraisemblablement de vertu. »

276. Le Pissenlit (Leontodon taraxacum, L.).

Ses graines sont garnies d'aigrettes.

« Ou l'on n'a point mis ces aigrettes dans la figure, ou elles y sont tout-à-fait imperceptibles. »

277. La Piloselle (Hieracium Pilosella, L.).

Le caractère propre des fleurs est d'être solitaire au sommet des tiges.

« Elles sont plutôt axillaires; mais le pédicule

étant très-long peut passer pour une espèce de hampe. »

279. La Chicorée endive (Cichorium Endivia, L.).

Les anciens connaissaient cette plante et l'employaient beaucoup dans leur cuisine. Horace, faisant l'éloge de sa sobriété, se félicitait du goût philosophique qui le portait à se nourrir de chicorée et de mauves légères.

« Je ne crois pas que *lævesque malvæ* ait pu jamais signifier *et les mauves lègères;* sur quoi il est bon de remarquer que la mauve d'Horace n'est point indigène à ce pays. Nos mauves n'ont que la fleur de lisse, mais celle dont il s'agit a la feuille et la tige lisses aussi. »

281. Le Chardon hémorrhoïdal (Serratula arvensis, L.).

Sa racine est rampante et garnie de quelques fibres.

« Pourquoi ne rien dire des tubercules qui s'attachent communément à sa racine, et qui lui ont fait donner le nom de *chardon hémorrhoïdal?* car, ces tubercules ayant quelques ressemblances avec les hémorrhoïdes, la plante ne saurait manquer d'être un spécifique pour les guérir. *N. B.* J'ai encore eu tort d'écrire cette note avant d'avoir lu l'article tout entier. »

Un tubercule occasionné par la piqûre des insectes, qui se rencontre quelquefois à la tige,

« Et à la racine, »

Scellé et porté dans la poche, guérit les hémorrhoïdes.

Les feuilles sont alternatives et ailées; leurs ailes se prolongent en rétrogradant le long de la tige, et occupent assez souvent l'espace d'une feuille à l'autre.

« C'est-à-dire, en termes de botanique, que les feuilles sont décurrentes. »

282. Le Chardon Marie (Cardum Marianus, L.).

Les feuilles sont toutes maculées par des veines blanches.

« Pas toujours. »

Lémery prétend que sa racine est bonne à manger.

« C'est son calice et son réceptacle qui peuvent se manger à la poivrade, ainsi que ceux de la grande carline, dont nos paysans suisses font souvent leur déjeuner. »

284. Le Cartame (Carthamus tinctorius, L.).

Ses fleurs passent pour être utiles dans la jaunisse.

« Comment ne le seraient-elles pas? elles sont d'un si beau jaune! »

On les substitue à celles du safran, mais le cartame est beaucoup inférieur à celui-ci pour la vertu.

« Aussi le jaune en est-il bien moins foncé. »

286. La Garde Robe (Santolina Chamæcyparissus, L.).

Cette plante a un réceptacle sur lequel reposent les fleurons qui composent la fleur.

« Un réceptacle garni d'écailles. »

287. La Tanaisje (Tanacetum vulgare, L.).

Ses fleurs sont portées sur un réceptacle plat et écailleux.

« Ici je crois que l'auteur se trompe, et que le réceptacle de la tanaisie est nul. Il reste aussi à vérifier s'il est bien sûr que les fleurons du contour ne soient pas hermaphrodites. M. Scopoli prétend qu'ils le sont, auquel cas il faudrait rétablir la *Polygamia æqualis* du titre; mais je l'ai dû corriger ici (le mot *æqualis* est remplacé par celui *superflua*), parce que la description de l'auteur se contredit. »

288. La Menthe Coq (Tanacetum Balsamita, L.).

« Cette plante, qui s'appelait aussi *Pâté*, s'employait jadis beaucoup dans la cuisine, surtout pour les pièces de four dont elle portait le nom. On continue à s'en servir de même dans les autres pays. Mais en France, elle a été proscrite ainsi que le raisin de Corinthe, qui est pourtant un assaisonnement très-agréable à tout palais dont la mode ne dirige pas le goût. »

289. L'Absinthe (Artemisia Absinthium, L.).

« En parlant des étamines, on pouvait ajouter que les fleurons du contour n'en ont point, de même que dans l'armoise. »

291. Le Pied-de-chat (Gnaphalium Dioïcum, L.).

« L'individu mâle est beaucoup plus beau et sa fleur, couleur de rose pâle, beaucoup plus grande. »

292. Le Tussilage (Tussilago farfara, L.).

Sa tige est en forme de hampe couverte de plusieurs feuilles florales, et sort de terre au printemps avant les feuilles.

« Ce sont les feuilles au contraire, qui, sorties de terre l'été précédent, ont prévenu la fleur de

plus de huit mois. On trouvera dans mon *Species* l'observation d'où j'ai conclu ce fait, et dans mon petit herbier la preuve de l'observation sur la plante même; il ne faudrait pas par analogie conclure la même chose du colchique; car il donne ses fruits avec ses feuilles, preuve invincible que la floraison avait précédé. »

293. Le Pétasite (Tussilago Petasites, L.),

M. de Bomare remarque que les feuilles du pétasite croissent quelquefois à la hauteur d'un homme, de sorte qu'en passant au travers de cette espèce de palissade de verdure, il semble qu'on se promène entre des arbres.

« Ceci, un peu exagéré quant au pétasite, dont les feuilles, quoique très-grandes, ne s'élèvent pas beaucoup, est très-vrai pour celles du cacalia, qui leur ressemblent assez, et dans lesquelles je me suis souvent trouvé comme enseveli dans les Alpes. »

294. La Jacobée (Senecio Jacobæa, L.).

Quelques praticiens l'ont regardée comme une espèce de seneçon par rapport à sa figure et à ses vertus.

« Ce ne sont ni les vertus, ni la figure de la plante qui ont engagé, non les praticiens, mais les botanistes à la réunir au genre des seneçons; c'est uniquement le caractère de la fructification, qui, ne laissant aucunes limites précises à chacun de ses deux genres dans la gradation des espèces, force ainsi de n'en faire qu'un seul. »

Dans le seizième siècle, on employait la décoction de cette plante dans les maladies d'entrailles.

« Apparemment que la mode en a passé. »

295. L'ŒIL DE CHRIST (Aster Amellus, L.).

Dioscoride parle de l'aster dans son livre des descriptions des plantes qu'il composa sous le règne d'Auguste.

« Ceci me paraît dit bien affirmativement : rien n'est plus douteux, ce me semble, que le temps où Dioscoride a vécu, et il n'est pas non plus très-certain que l'aster dont parle cet auteur soit celui qu'on décrit ici. »

Le père Rapin ne l'a pas oublié dans son beau poème des jardins, qui n'a d'autre défaut, peut-être, que d'être écrit dans une langue morte..... Nous ne saurions trop inviter quelques-uns de nos poètes à réparer la disette de notre littérature à cet égard.

« Voilà ce que je défie de faire, tant qu'ils aimeront la campagne, les détails champêtres et les amusements rustiques aussi peu qu'ils font aujourd'hui. »

297. L'AUNÉE (Inulla Helenium, L.).

Cette plante croît naturellement en Angleterre,

« Et en France aussi. Je l'ai trouvée assez souvent dans la garenne de Trye aux environs de Gomer-Fontaine [1]. »

Tous les fleurons et demi-fleurons sont rassemblés dans un réceptacle ou enveloppe.

« Il paraît que notre auteur ne donne que le

[1] Gomer-Fontaine était une abbaye de religieuses de Citeaux, située sur la Troesne, près de Trye-le-Château. Dans le temps où Jean-Jacques habitait ce domaine du Prince de Conti, il allait se promener à Gomer, et même y voyait madame de Nadaillac, abbesse de ce couvent.

nom d'*enveloppe* au calice aggrégatif des composées, et qu'il n'en distingue point le réceptacle ou placenta des graines. C'est ce qu'il est bon de remarquer une fois pour l'intelligence de ses articles. »

298. Le Doronic (Doronicum pardalianches, L.).

A ses fleurs succèdent des semences noirâtres, menues et garnies chacune d'une aigrette.

« Excepté celles du contour, qui sont à peu près nues. »

« Les deux graines (de la figure) sont représentées avec des aigrettes toutes semblables, ce qui n'est pas. »

299. La Paquerette (Bellis perennis, L.).

Elle se rencontre sur les gazons.

« Feue madame de Jars en avait fait semer à Stain dans un pré où il n'en venait point, et où il n'en vint point; elle dédaignait celles que la nature prodiguait dans les prairies voisines. »

La base des fleurs est attachée sur un réceptacle conique.

« Il ne l'est pas d'abord, mais il s'alonge à mesure que les fleurons tombent et que les graines mûrissent. »

300. La Matricaire (Matricaria parthenium, L.).

Le pistil est terminé par *trois* stigmates recourbés.

« Ce fait est à vérifier; car il ferait une exception bien singulière et un caractère bien commode. »

301. La Camomille romaine (Anthemis nobilis, L.).

Cette plante croît en abondance dans les campagnes d'Italie.

« Je l'ai trouvée en abondance dans les prairies du Bourbonnais, mais à fleur simple, qui est son état naturel. »

3o3. L'ŒIL-DE-BOEUF (Anthemis tinctoria, L.).

« Cette figure me paraît représenter le *chrysanthemum coronarium*, qu'on appelle en effet *œil-de-bœuf*, beaucoup mieux que l'*anthemis tinctoria*. Et la preuve que ce n'est pas un anthemis est que le réceptacle (*f*) est représenté ras et dénué des écailles qui font le caractère des anthemis. Mais pour les écailles du calice, elles représentent un *anthemis* beaucoup mieux qu'un *chrysanthemum*. Aurait-on peut-être ici confondu deux plantes qui réellement se ressemblent beaucoup ?

3o4. L'EUPATOIRE DE MESNÉ (Achillea ageratum, L.).

Le pistil est composé de l'ovaire, du style et d'un seul stigmate.

« Les fleurs composées ont généralement un double stigmate, ou si l'on veut un stigmate partagé en deux, et l'on voit distinctement au renvoi *(c)* de la figure que celle-ci ne fait pas exception. »

3o5. LA MILLE-FEUILLE (Achillea millefolium, L.).

Son utilité l'a rendue recommandable de temps immémorial. Si nous en croyons quelques historiens, Achille fut le premier à qui le hasard découvrit ses propriétés, et qui seul les mit en usage. Le

nom d'*achillæa*, sous lequel elle est connue des botanistes, vient à l'appui de cette découverte.

« Ceci n'est pas tout-à-fait exact. Il est vrai que la mille-feuille a été mise récemment dans le genre des *achillæa;* mais ce n'est pas d'elle que lui en vient le nom, c'est de la plante appelée par Jean Bauhin *achillæa millefolia odorata*, et par Linnæus *achillæa nobilis*. Il est encore vrai que Pline, qui se trompait souvent en botanique, a confondu ces deux plantes; mais la preuve qu'il se trompait, est que Dioscoride, en décrivant l'*achillæa*, dit que ses corymbes sont semblables à ceux de la mille-feuille, dont, ajoute-il, il a été parlé ci-devant. Tournefort a fait de l'*achillæa* un mille-feuille, et non de la mille-feuille un *achillæa*. Dodonée[1] est un des premiers parmi les modernes qui ait confondu ces deux noms. »

307. Le Bleuet (Centaurea Cyanus, L.).

Les fleurons qui se trouvent à la circonférence sont beaucoup plus grands et partagés en deux lèvres.

« Inégales. »

Les deux sortes de fleurons qui distinguent le bleuet de la jacée portent snr deux embryons de graine dont chacune devient une semence.

« Voilà une observation qu'il importe de bien vérifier; car si les fleurons neutres sans pistilles et sans étamines ne laissent pas de fructifier, adieu tout le système sexuel. Il me semble d'avoir vu toujours les embryons du contour avorter dans

[1] Ou Dodoens, médecin et botaniste du seizième siècle.

le bleuet comme dans toutes les autres centaurées; mais on affirme ici si positivement le contraire, qu'il faut répéter l'observation plus attentivement pour être en état de prononcer avec certitude. Je destine à cette vérification une promenade dans les champs l'été prochain. *Amicus Plato, sed magis amica veritas.*

308. La Jacée (Centaurea Jacea, L.).

« Il fallait faire mention des fleurons du contour, il fallait dire que le réceptacle était garni d'une vergette[1], ou le montrer au moins dans la figure. Cet article, ainsi que quelques autres, est fait un peu négligemment. »

309. Le Chardon bénit (Centaurea benedicta, L.).

Toutes les graines sont rassemblées autour d'un réceptacle commun dans le fond du calice.

« Je suis surpris qu'on ne fasse ici nulle mention des fleurons neutres du contour, qui ont engagé Linnæus à tirer cette plante du genre enicus pour la ranger avec les centaurées.

310. Le Chardon étoilé (Centaurea calcitrapa, L.).

Cette plante croît le long des grands chemins et aux lieux *cultivés*. Jean-Jacques a mis à la place du mot *cultivés*.

« Battus par les pas des hommes. »

Les découpures des feuilles sont toujours anguleuses, sans néanmoins être terminées par des épines comme dans la plupart des chardons.

[1] Jean-Jacques avait d'abord mis *brosse*, qu'il a ensuite effacé.

« C'est que la chausse-trape est une centaurée et non pas un chardon. »

Quoique cette fleur soit peinte d'après le naturel, il est rare de trouver les fleurons aussi grands et aussi évasés qu'ils le sont dans cette figure.

« Ils le sont presque toujours quand on attend que l'épanouissement soit parfait. »

Les étamines sont rassemblées sous la forme d'un tube par une membrane découpée à son sommet en cinq petites dents; cette membrane est une espèce de corolle.

« Comme cette idée est fausse en botanique, il semble qu'on n'aurait pas dû la présenter dans un livre destiné à l'instruction. Il semble aussi que les fleurons du disque diffèrent assez de ceux du contour pour mériter sinon une description, du moins une figure expresse.

311. Le Souci de jardin (Calendula officinalis, L.).

La fleur passée, les embryons deviennent des capsules bordées quelquefois de deux grandes ailes, et le plus souvent courbes. La figure (*h*) fait voir la semence enchâssée dans une de ces capsules.

« Tout ceci n'est pas très-exact, et la différente configuration des graines a plus de régularité qu'il ne semble. Mais cette explication demanderait un détail qui ne saurait trouver place ici. »

313. La Balsamine (Impatiens Balsamina, L.).

Cette plante se trouve quelquefois aux environs de Paris.

« Si ce n'est pas dans les jardins, il faut au moins que ce soit auprès, car cette plante n'est pas indigène. »

314. Le Satyrion (Orchis maculata, L.).

« On a confondu ici (dans la description) deux plantes toutes différentes quoiqu'elles aient toutes deux les feuilles maculées, ce qui peut-être a été cause du quiproquo. La racine et toute la figure *(a)* appartiennent à l'*Orchis mascula* de Linnæus, ainsi que les synonimes cités de Dodonée, de Mathiole et de Gérard; la grande figure et sa description, à la racine près, appartiennent à l'*Orchis maculata*, qui n'a pas les racines testiculées, mais palmées. Le nom français *Satyrion* et la description des propriétés appartiennent encore à l'*Orchis mascula* et non pas à celui-ci.

315. L'Aristoloche Clematite (Aristolochia Clematitis, L.).

Cette plante croît dans les pays chauds.

« Pourquoi nous renvoyer si loin chercher une plante qui pullule et infecte les vignes dans tous les environs de Paris? »

316. La Serpentaire (Arum Dracunculus, L.).

Le stigmate *(d)* a la figure d'une corne.

« Voilà vraiment un maître stigmate, et dont nul autre n'approche dans tout le règne végétal! mais les vrais stigmates sont sur les ovaires, et la partie à laquelle on donne ici ce nom paraît n'être autre chose que le réceptacle alongé. »

317. Le Pied-de-veau (Arum maculatum. (L.).

Les feuilles sont entières faites en forme de flèche et maculées.

« Souvent. »

Il s'élève du centre des feuilles une seule tige droite, cylindrique et cannelée, portant à son sommet une enveloppe que les anciens botanistes appellent les fleurs,

« Et à laquelle les nouveaux donnent le nom de spathes. »

Chacun des ovaires est composé d'un embryon ovoïde, qui ne laisse point apercevoir de style, et qui est terminé par un stigmate articulaire.

« L'auteur abandonne ici le prétendu stigmate de la serpentaire, quoique ce soient deux plantes du même genre. »

318. La Larme de Job (Coix Lacrima, L.).

Cette plante peut entrer dans l'électuaire de Justin, à la place du grémil.

« Comme ces graines sont fort dures l'une et l'autre, il n'en faut pas davantage pour avoir les mêmes vertus. »

319. Le Buis (Buxus sempervirens, L.).

La fleur mâle est à pétales.

« *Apétales*, c'est-à-dire *sans pétales*, ce qui est le contraire de *à pétales*. »

322. La Pimprenelle (Poterium sanguisorba, L.).

« On a confondu ici deux plantes différentes en joignant le nom de la grande pimprenelle à la description de la petite, qui est celle de nos jardins. »

324. Le Liége (Quercus Suber, L.).

On voit dans cette figure la place qu'occupent les deux semences.

« Ces deux semences prétendues sont seulement les deux lobes ou cotylédons du fruit, entre lesquels un germe unique est intermédiaire. »

327. La Pesse (Pinus Abies, L.).

« Le rameau gravé représente mal la figure et le port de la pesse. Les feuilles sont trop longues, trop rares, pas assez raprochées de la branche. Cette branche ne se divise pas vers ses extrémités en trois fourchons, comme font presque toujours celles de la pesse. Enfin le cône représenté en (*h*) pointe en haut comme ceux des sapins, au lieu que ceux de la pesse sont réfléchis et inclinés vers la terre. »

328. Le Cyprès (Cupressus sempervirens, L.).

Les deux espèces de cyprès croissent dans les pays chauds.

« Il y a entre ces deux variétés la même différence à peu près qu'entre le peuplier commun et le peuplier d'Italie, qui n'est non plus qu'une variété de l'autre. »

333. La Couleuvrée (Bryonia alba, L.).

Les fleurs mâles et les fleurs femelles croissent sur des pieds différents.

« L'auteur se trompe; les deux sexes naissent sur le même pied, comme dans toutes les cucurbitacées; cependant il se trouve quelquefois par hasard des individus dioïques. »

337. La Salsepareille (Smilax Sarsaparilla, L.).

Les ombelles ne sont que partielles.

« Comme on ne saurait donner le nom de partie au tout, une ombelle unique ne doit pas non plus, à mon avis, s'appeler partielle. D'ailleurs on ne doit pas, en botanique, donner le nom d'ombelles à celles qui n'en ont pas le vrai caractère, déterminé par Ray, Tournefort, Linnæus et tous les botanistes modernes. »

339. Le Houx Frêlon (Ruscus aculeatus, L.).

« Toute cette description manque d'exactitude, et a besoin d'être refaite. »

« En-deçà de Vincennes les paysans appellent *tonnerre* le *lychnis dioïca.* »

« La plupart des plantes n'ont point de noms français, mais toutes ont un nom anglais. La raison en est que les Anglais étudient et aiment la botanique, et s'en font à la campagne une récréation charmante, au lieu que les Français ne la regardent que comme une étude d'apothicaire, et ne voient dans l'émail des prairies que des herbes pour les lavements. On voit ici que notre auteur lui-même emploie les trois quarts de ses descriptions à parler de tisanes et d'emplâtres. On prétend que cela est fort utile; mais on conviendra que tout cela n'est pas fort attrayant. »

340. La Pariétaire (Parietaria officinalis, L.). Les fleurs sont partie hermaphrodites, partie femelles sur le même pied.

« Elles sont d'ordinaire groupées par trois, une hermaphrodite dans le milieu et une fleur femelle de chaque côté. »

Les anthères s'ouvrent avec explosion en qua-

tre parties, et c'est dans le moment de l'explosion, laquelle produit un bruit à la portée de nos organes, que la semence prolifique s'échappe et va féconder le pistil.

« J'ai souvent fait partir cette détente avec la pointe d'une épingle, mais sans jamais parvenir à entendre le bruit.

341. Le Ginseng (Panax quinquefolium, L.).

« Je ne m'arrêterai pas à critiquer ici cette description ni la figure. Je dirai seulement qu'elles n'ont pas plus de rapport aux descriptions qu'ont faites du ginseng les botanistes les plus exacts et les mieux instruits, que n'en a la racine ici figurée avec les racines en très-grand nombre de cette plante, que j'ai eu souvent l'occasion de voir et d'examiner. »

346. La Rue de muraille (Asplenium Ruta muraria, L.).

Les fleurs sont ramassées par paquets sur la surface inférieure des feuilles.

« Ces paquets paraissent ronds quand la fructification commence, et c'est ainsi qu'on les a marqués dans la figure; mais à mesure que la fructification approche de la maturité, ils s'alongent, deviennent linéaires, se réunissent enfin, et garnissent presque tout le dos de la feuille. »

Les figures (*d*) et (*e*) offrent la même capsule ouverte, *et qui ne tient, par la contraction du cordon annulaire qui reste attaché à la capsule, par une portion de sa longueur, figure (d), plus à la même capsule, figure (e), que par une de ses extrémités.*

« Les deux lignes soulignées sont inintelligibles, et paraissent devoir se tourner ainsi :

A laquelle (capsule), par la contraction du cordon annulaire qui s'en détache (*d*), ce cordon ne tient plus que par une de ses extrémités, fig. (*e*). »

347. Le Capillaire (Asplenium adianthum nigrum, L.).

« On aurait dû avertir ceux qui mettent les couleurs de peindre la côte noire. La phrase de G. Bauhin suffisait pour y faire penser. »

349. La Fougère male (Polypodium Filix mas, L.).

On a prétendu jusqu'à présent qu'en coupant cette racine obliquement elle présentait la figure d'un aigle à deux têtes; nous croyons qu'ainsi que dans les marbres, dans les vieilles murailles, dans les tisons, dans le dépôt du marc de café, on y voit tout ce qu'on veut y voir.

« Tous ces adages sont très-vrais; mais cela n'empêche pas que la racine d'une des espèces de fougère, coupée en travers de biais sur un individu un peu gros, ne présente assez fidèlement, et toute imagination à part, la figure de l'aigle éployé à deux têtes. Mais il est bon d'observer que la fougère qui présente cette figure n'est point celle-ci, mais celle qui porte dans Linnæus le nom de *pteris aquilina*, et que plusieurs appellent *fougère femelle*, différente d'une autre fougère femelle qui est un *polypodium*. »

La coque est entourée d'un cordon annulaire qui la contracte.

« Il la dilate au contraire, et l'ouvre en se rompant et se redressant. »

La cendre de cette plante entre dans la fabrication du verre.

« Tout ceci appartient encore au pteris plutôt qu'à la fougère mâle. »

TABLE DES PLANTES[1]

GRAVÉES DANS CET OUVRAGE,

RANGÉES SUIVANT LE SYSTÈME DE LINNÆUS.

TOME PREMIER.

1. Le Safran des Indes.
* 2. Le Troene[2].
3. L'Olivier.
4. La Circée.
* 5. La Véronique.
* 6. Le Beccabunga.
7. La Gratiole.
* 8. La Verveine.
* 9. Le Romarin.
* 10. La petite Sauge. (Voy. les additions.)
11. La Toute-Bonne des prés.
12. L'Orvale ou toute-bonne.
13. La grande Valériane.
* 14. La Mâche. (Voy. les additions.)
15. Le Safran.
* 16. L'Iris de Florence.
* 17. La Flambe.
18. Le Chiendent.
* 19. L'Avoine.

[1] Ce catalogue dressé par Jean-Jacques est tout entier de sa main.

[2] *Nota.* Les plantes au-devant desquelles se trouve ce signe *, n'ont été l'objet d'aucune note de Jean-Jacques ; seulement il a pris soin souvent de corriger les fautes d'impression.

20. Le Seigle.
* 21. L'Orge.
22. Le Froment.
23. Le Chardon à foulon.
24. La Verge à pasteur[1].
25. La Scabieuse des prés.
26. Le Muguet des bois.
27. La petite Garance.
28. Le Caille-lait.
29. Le Grateron.
30. La Garance.
31. Le grand Plantain.
* 32. L'Herbe aux puces. (Voy. les additions.)
* 33. Le Cornouiller.
34. Le Pied de lion.
* 35. La Cuscute.
* 36. Le Houx.
* 37. L'Héliotrope.
38. Le Grémil.
* 39. La Buglose.
40. L'Orcanette.
* 41. La Cynoglosse.
* 42. La Pulmonaire.
* 43. La grande Consoude.
* 44. La Bourrache.
* 45. La Vipérine. (Voy. les additions.)
46. La Primevère.
* 47. Le Cyclamen.
48. La Nummulaire.
49. Le Mouron.
50. Le Liset.

[1] C'est le chardon à foulon sauvage, qu'on a pris ici pour la Verge à pasteur.

51. La Scammonée.
52. La Raiponce.
* 53. Le Café.
54. Le Chèvrefeuille.
55. La Belle de nuit.
* 55 (*bis*). Le Bouillon blanc. (Voy. les additions.)
56. La Stramoine.
57. La Jusquiame.
58. Le Tabac.
* 59. Le petit Tabac.
60. La Mandragore.
61. La Belladone.
* 62. Le Coqueret.
* 63. La Douce-amère.
64. La Pomme de terre.
* 65. La Pomme d'amour.
* 66. La Morelle.
* 67. L'Aubergine. (Voy. les additions.)
* 68. Le Copsique.
69. Le Nerprun.
70. La Bourdeine.
* 71. Le Jujubier.
72. Le Groseiller rouge.
* 73. Le Cassis.
* 74. Le Lierre.
75. La Vigne.
76. La petite Pervenche.
* 77. La grande Pervenche.
* 78. Le Laurier-rose.
* 79. L'Apocin.
* 80. Le Dompte-venin. (Voy. les additions.)
* 81. La Turquette.
* 82. Le Bon-Henri.

83. Le Thé du Mexique.
84. La Bette.
85. La Soude.
86. La petite Centaurée.
* 87. Le Panicaut.
88. La Sanicle.
89. La Perce-feuille.
90. L'Ammi.
91. Le Meum.
* 92. L'Angélique.
* 93. L'Angélique sauvage. (Voy. les additions.)
* 94. La Berle.
* 95. Le Pison.
* 96. Le Persil de Macédoine.
* 97. La Férule galbanum.
98. Le Phellandrium.
99. La petite Ciguë.
100. La Coriandre.
101. Le Cerfeuil musqué.
102. Le Cerfeuil.
* 103. L'Impératoire.
104. Le Fencuil tortu.
* 105. Le Maceron.
106. L'Anet.
107. Le Fenouil.
* 108. Le Carvi.
109. L'Anis.
110. L'Ache.
* 111. Le Sumac.
* 112. La Viorme.
* 113. L'Hyèble.
114. Le Sureau.
115. Le Tamaris.

* 116. Le Lin.
* 117. L'Oignon.
* 118. La Couronne impériale.
119. L'Asperge.
120. Le Muguet.
121. Le Sceau de Salomon.
122. L'Aloës succotrin.
* 123. L'Épine vinette.
124. La Patience.
125. La Parelle aquatique.
126. L'Oseille longue[1].
127. Le Colchique.
128. La grande Capucine.
129. La Lauréole mâle et femelle.
130. La Bistorte.
131. La Renouée.
132. Le Sarrazin.
133. Le Paris.
134. Le Rhapontic.
135. La Rhubarbe.
136. La Fraxinelle.
137. La Rue.
138. La Saxifrage.
139. La Saponaire.
140. L'OEillet.
141. Le Cotyledon.
* 142. L'Orpin.
* 143. Le Phytolacca.
144. Le Cabaret.
145. Le Pourpier.
146. La Salicaire.
147. L'Aigremoine.

[1] Sous le titre d'oseille ronde. (*Note de Jean-Jacques.*)

* 148. L'Euphorbe.
* 149. L'Épurge.
150. La petite Esule.
151. La Joubarbe.
152. Le Myrte.
* 153. Le Grenadier à fruit.
* 154. Le Pêcher.
* 155. L'Amandier.
* 156. Le Merisier.
157. Le Prunier.
* 158. Le Pommier.
* 159. Le Coignassier.
160. L'Ulmaria.
161. Le Rosier sauvage.
162. Le Fraisier.
162 (*bis*). L'Argentine.
163. La Quintefeuille.
164. La Tormentille.
165. La Benoîte.
166. La Chélidoine.
* 167. Le Pavot cornu.
168. Le Coquelicot.
169. Le Pavot noir.
170. Le Pavot blanc.
* 171. Le Nénufar.
* 172. Le Tilleul.
173. Le Ladanum.
174. L'Hélianthum.
175. La Pivoine.
176. Le Pied d'alouette.
* 177. La Staphisaigre.
177 (*bis*). Le Napel.
* 178. L'Anthora.

179. L'Ancholie.
180. La Nielle.
181. La Clématite.
182. L'Éclairette.
183. La Renoncule scélérate.
184. Le Bassinet rampant.
185. L'Hellébore noir.
186. L'Hellébore vert.
187. Le Pied de griffon.
187 (*bis*). La Bugle.
188. L'Ivette.
* 189. Le Marum.
190. La Sauge des bois.
191. Le Scordium.
* 192. La Germandrée.
* 193. Le Polion. (Voy. les additions.)
* 194. La Sariette.
195. L'Hysope.
* 196. La Cataire.
* 197. La Lavande.
* 198. Le Stœchas.
* 199. La Menthe à épi.
200. La Menthe poivrée.
201. Le Pouliot.
202. Le Lierre terrestre.
202 (*bis*). Le Lamier ou Ortie blanche.
203. La Bétoine.
* 204. L'Ortie morte.
205. La Ballote.
206. Le Marrube.
* 207. L'Agripaume.
208. La Moluque lisse.
* 209. Le Dictame de Crète.

* 210. L'Origan.
211. La Marjolaine.
* 212. Le Serpolet.
* 213. Le Thym.
214. La Mélisse.
214 (*bis*). Le Calament.
* 215. La Mélisse bâtarde.
216. Le Basilic.
217. La Brunelle.
218. L'Euphraise.
219. La Cymbalaire.
220. La fausse Velvotte.
221. La Linaire.
222. La Muflaude.
* 223. La Scrophulaire. (Voy. les additions.)
224. La Digitale.
225. L'Agnus castus.
* 226. L'Acanthe.
* 227. Le Cresson alénois.
228. La Passerage.
229. Le Tabouret.
230. L'Herbe aux cuillers.
* 231. Le Raifort sauvage.
232. Le Thlaspi de Crète.
233. Le Cresson des prés.
* 234. La Roquette sauvage.
* 235. Le Vélar.
* 236. Le Barleria.
* 237. L'Alliaire.
238. La Giroflée jaune.
239. Le Navet.
240. Le Chou rouge.
241. Le Chou blanc.

* 242. La Boquette.
243. La Moutarde.
244. La Rave.
* 245. Le Pastel.
246. Le Géranium cicutin.
247. L'Herbe à Robert.
248. Le Pied de pigeon.
249. La Guimauve.
250. La Rose Trémière.
251. La Mauve.
252. La Fumeterre bulbeuse.
253. La Fumeterre.
* 254. Le Genêt d'Espagne. (Voy. les additions.)
* 255. L'Arrête-bœuf.
256. Le Lupin.
257. La Féve de marais.
* 258. Le Pois chiche.
259. Le Baguenaudier.
* 260. La Réglisse.
* 261. L'Indigo.
262. Le Galéga.
263. La Barbe de renard.
264. Le Culen.
* 265. Le Bannier.
266. Le Mélilot.
267. Le Trèfle.
* 268. Le Fenugue.
* 269. La Luzerne.
* 270. Le Citronnier.
271. L'Oranger.
272. La Toute-Saine.
273. Le Millepertuis.
* 274. Le Laitron.

275. La Laitue sauvage.
276. La Dent de lion.
277. La Piloselle.
* 278. La Lampsane.
* 279. L'Endive.
* 280. La Bardane.
281. Le Chardon hémorrhoïdal.
282. Le Chardon Marie.
* 283. La Carline.
* 284. Le Carthame.
* 285. L'Eupatoire.
286. La Garde-Robe.
287. La Tanaisie.
288. La Menthe coq.
289. L'Absinthe.
* 290. L'Armoise.
291. Le Piedchatier.
292. Le Tussilage.
293. Le Pétasite.
294. La Jacobée.
* 295. L'OEil de Christ.
* 296. La Verge d'or.
297. L'Aunée.
298. Le Doronic.
299. La Paquerette.
300. La Matricaire.
301. La Camomille romaine.
* 302. La Maroute.
303. L'OEil de bœuf.
304. L'Eupatoire de Mésné.
305. La Millefeuille.
* 306. La grande Centaurée.
307. Le Bluet.

308. La Jacée.
309. Le Chardon bénit.
310. La Chausse-Trape.
311. Le Souci des jardins.
* 312. La Violette odorante.
313. La Balsamine.
314. Le Satyrion [1].
315. L'Aristoloche Clématite.
316. La Serpentaire.
317. Le Pied de veau.
318. La Larme de Job.
319. Le Buis.
* 320. Le Mûrier noir.
* 321. Le Petit glouteron.
322. La Pimprenelle [2].
* 323. Le Chêne vert. (Voy. les additions.)
324. Le Liége.
* 325. Le Noyer.
* 326. Le Pin.
327. La Pesse.
328. Le Cyprès.
* 329. Le Ricin.
* 330. La Pomme de merveille.
* 331. Le Concombre sauvage.
* 332. Le Concombre.
333. Le Couleuvrée.
* 334. Le Saule.
* 335. Le Pistachier.
* 336. Le Chanvre. (Voy. les additions.)
337. La Salsepareille.

[1] Deux plantes différentes sont ici confondues. (*Note de Jean-Jacques.*)

[2] C'est la petite qu'on a prise ici pour la grande. (*Note de Jean-Jacques.*)

338. La Mercuriale.
339. Le Houx frêlon.
340. La Pariétaire.
341. Le Ginseng.
* 342. Le Figuier.
* 344. La Scolopendre.
* 345. La Doradille.
346. La Sauve-Vie.
347. Le Capillaire noir.
348. Le Polypode.
349. La Fougère mâle.

« J'ai pris le parti de couper tout-à-fait les barbouillages presque illisibles dont j'avais parlé dans ma lettre à M. l'Abbé, attendu que les corrections, très-difficiles à déchiffrer, auraient été presque introuvables, qu'il vaut mieux qu'on n'y trouve rien que d'y trouver des fautes, et que le relieur peut aisément coller sur ces vides du papier blanc, qu'il est facile ensuite de mieux remplir. Que si M. l'Abbé trouve ces rappiècements trop désagréables, tout ce que j'y puis faire est de lui réitérer l'offre que j'ai déjà eu l'honneur de lui faire. A l'égard des taches et de la malpropreté des titres et de plusieurs feuilles, il voudra bien se rappeler que je lui rends l'exemplaire dans le même état où il me l'a remis. »

Nota. Les pages qui ont été coupées par J. J. Rousseau, sont celles qui se rapportent aux plantes suivantes :

263. La Gomme adragante ou la Barbe de renard.
280. La Bardane.

281. Le Chardon hémorrhoïdal.
285. L'Eupatoire.

Nota. Il y a en outre dans les deux volumes arrangés par J. J. Rousseau un certain nombre de planches qui ne se trouvent pas indiquées dans le catalogue ci-dessus dressé par lui, et qui, par conséquent, ne portent aucune note de sa main.

SAVOIR :

TOME PREMIER.

Le Coton (Gossypium herbaceum, L.).
La Rose pâle (Rosa gallica, L.).
La Ménianthes (Meniantha trifoliata, L.).
La Rose de Provins (Rosa provincialis, L.).
Le Daucus de Candie (Athamentha cretensis, L.).
Le Millet (Panicum miliaceaum, L.).
Le Poireau (Allium Porrum, L.).
La Thapsie (Tapsia villosa, L.).
La Filipendule (Spiræa Filipendula, L.).
Le Châtaignier (Fagus Castanea, L.).
La Lentisque (Pistacia Lentiscus, L.).
Le Souchet (Cyperus longus, L.).
Le Sceau de Notre-Dame (Tamnus communis, L.).
Le Perce-mousse (Polytricum commune, L.).
Le Storax (Styrax officinale, L.).
Le Houblon mâle et femelle (Humulus Lupulus, L.).
La Bruyère (Erica vulgaris, L.).
La Ronce (Rubus).
Le Lys (Lilium candidum, L.).
Le Néflier (Mespilus germanica, L.).

Il y a de plus dans ce volume :

1° Une introduction à la botanique, ou dictionnaire abrégé des principaux termes de cette science, formant une feuille in-folio.

2° La botanique mise à la portée de tout le monde, ou distribution périodique des plantes de puis le premier janvier 1770 jusqu'au premier décembre 1772, également en une feuille in-folio.

3° La table des noms des plantes suivant le rang qu'elles tiennent dans les trois systèmes de Tournefort, de Linnæus et d'Adamson, qui est aussi en une feuille in-folio.

4° Enfin le volume est terminé par trois planches de principes.

TOME SECOND.

Le Thé vert (Thea viridis, L.).
L'Ananas en fleur (Ananas).
L'Ananas en fruit.
La grande Scrophulaire (Scrophularia nodosa, L.).
Le Peuplier noir (Populus nigra, L.).
Le Cresson de fontaine (Sysimbrium sylvestris, L.).
Le Laurier (Laurus nobilis, L.).
Le Frêne (Fraxinus excelsior, L.).
Le Genevrier (Juniperus communis, L.).
L'Aulne (Betula Ulmus).
L'Orme (Ulmus campestris, L.).
Le Coudrier (Corylus avellana, L.).
La Langue de serpent (Ophioglossum vulgare, L.).
La grande Ciguë (Conium maculatum, L.).
La Camphrée (Camphorosma monspeliaca, L.).
L'Herbe à éternuer (Achillæa ptarmica).

L'Airelle (Vaccinium myrtillus, L.).
La Sabine (Juniperus Sabina, L.).
Le Gui (Viscum Album).
La Rose muscate (Rosa sempervirens, L.).

Ce volume est terminé par sept feuilles grand-aigle du *Systema Naturæ* de Linnæus.

Lugd. Bat., 1735.

ADDITIONS.

10. La petite Sauge (Salvia officinalis, L.).

Les fleurs sont soutenues par des feuilles florales.

« Par des bractées ou feuilles florales. »

14. La Mache (Valeriana locusta, L.).

On la nomme *Valerianella*, comme qui dirait *petite Valériane*, parce que la mâche a quelque ressemblance avec la valériane.

« A les caractères de la valériane. »

32. L'Herbe aux puces (Plantago Psillium, L.).

Elle se trouve dans les terrains incultes,

« Et sablonneux. »

45. La Vipérine (Echium vulgare, L.).

Ses tiges sont marquées de taches rouges,

« Et plus souvent noires. »

Les fleurs ont au milieu quatre étamines et un pistil.

« Cinq étamines inégales et un pistille. »

55 *bis*. Le Bouillon Blanc (Verbascum Thapsus, L.).

Le pistil est placé au centre de la corolle, et s'attache au fond du calice.

« Monophile à cinq divisions. »

67. L'Aubergine (Solanum Melongena, L.).

Le nombre des étamines est ordinairement *conforme* à celui des divisions de la corolle.

« *Égal* au lieu de *conforme*.

80. Le Dompte-venin (Asclepias Vincetoxicum, L.).

Elle fleurit en juin et juillet,

« Et plus tard. »

93. L'Angélique sauvage (Angelica sylvestris, L.).

Elle croît le long des haies,

« Et des ruisseaux. »

95. Le Sison (Sison Amomum, L.).

Les ombelles partielles.

« Les enveloppes partielles, et non pas les ombelles. »

En outre l'extrémité du pétale se *roule* jusqu'à la moitié de sa longueur.

« Se roule en *dessus*. »

96. Le Persil de Macédoine (Bubon macedonicum, L.).

Le surnom de *cette espèce* de persil.

« J. J. Rousseau a effacé le mot souligné, et a mis de *ce prétendu*. »

Les vertus de cette plante sont communes avec celles du persil.

« *Lui sont communes*. »

193. Le Polion (Tenerium Polium, L.).

Les feuilles sont sessiles ou attachées à la tige.

« Elles sont crénelées. »

194. La Sarriette (Saturcia hortensis, L.).

Les feuilles sont longues, étroites, terminées en pointes unies,

« Et pointillées. »

223. La Scrophulaire (Scrophularia aquatica, L.).

Les feuilles sont entières, ovales, terminées en pointe

« Obtuse. »

254. Le Genêt d'Espagne (Spartium Junceum, L.).

Ses rameaux sortent *ordinairement* de l'aisselle d'une feuille.

« *Toujours.* »

323. Le Chêne vert (Quercus ilex, L.).

Ses fleurs forment un *épi* connu sous le nom de *chaton*.

« Un *épi pendant.* »

336. Le Chanvre male et femelle (Cannabis sativa, L.).

Les fleurs du chanvre mâle ne sont composées que d'étamines,

« Et d'un calice. »

Nota. Ici se terminent les notes de J. J. Rousseau, sur le Traité de Botanique dont nous avons rapporté le titre. Ces notes, ainsi qu'on a pu le remarquer, sont tantôt critiques, tantôt philosophiques, et cependant, en général, relatives à l'objet de l'ouvrage. Nous n'ignorons

pas qu'elles intéressent plus particulièrement les botanophyles, et spécialement ceux qui seraient possesseurs du livre pour lequel elles furent écrites. Mais comme la science a fait de grands et rapides progrès, ce livre n'est plus consulté. D'ailleurs la plus grande partie des observations botaniques de Rousseau sont indépendantes du mérite de ce livre, et trouvent leur application et leur emploi dans tout autre où il est question des mêmes plantes.

SUPPLÉMENT

À

L'HISTOIRE DE J. J. ROUSSEAU.

AVERTISSEMENT.

Nous allons réparer plusieurs omissions importantes faites dans l'*Histoire de J. J. Rousseau.* Elles étaient excusables, puisque nous ne possédions pas les renseignements qui nous ont été communiqués depuis la publication de cet ouvrage.

« La vérité, disait Voltaire, est la fille du temps, « et son père doit la laisser aller à la fin dans le « monde. — J'ai un grand défenseur, écrivait de son « côté Jean-Jacques, un défenseur dont les opérations « sont lentes, mais sûres; je les attends, et je me tais. » C'était le *temps* dont il parlait, et qu'il considérait, ainsi que Voltaire, comme le père de la vérité; tout son espoir était dans la connaissance de cette vérité, dont il provoquait l'arrivée avec une si vive impatience.

L'histoire de Rousseau n'a point échappé à la critique, et nous n'avons point à nous plaindre de sa rigueur. La meilleure réponse à lui faire est de profiter de ses conseils, en réparant les erreurs qu'elle a signalées. L'ouvrage sur lequel elle s'est exercée nous a attiré un grand nombre de lettres particulières, presque toutes trop flatteuses pour que nous puissions en rendre compte. Nous nous bornerons à mettre sous les yeux du lecteur deux fragments, parce qu'ils renfer-

ment des observations qui peuvent expliquer quel doit être encore pendant long-temps le sort de Rousseau dans la mémoire des hommes.

Ces fragments sont extraits des lettres d'un compatriote de Jean-Jacques, dont le mérite est reconnu, non-seulement dans sa patrie, mais dans la nôtre. Il ne nous est pas permis de le nommer....

« De tous les témoignages d'approbation que vous avez reçus pour votre.... travail sur la vie et les ouvrages de J. J. Rousseau, il n'en est point qui vous aient plus flatté, sans doute, que ceux qui étaient dictés par le respect pour sa vertu, plus encore que par l'admiration pour son génie. Cette bienveillance personnelle, qu'il lui était si doux d'obtenir, vous inspirait; mais j'ose croire qu'elle n'a pas été votre seul soutien.... Si vous aviez pu, dans un premier moment, ne prendre la défense du sage que pour le sage lui-même, un objet plus élevé s'est bientôt présenté à vous, vous a animé d'un nouveau zèle, et vous a donné de nouvelles forces. Rousseau n'a plus besoin de la justice des hommes, monsieur; mais les hommes ont besoin que cette justice lui soit rendue. C'est dans ce grand intérêt que vous avez travaillé. Ne croyez pas cependant votre tâche entièrement remplie : ce ne sont point les ennemis de Rousseau que vous avez à combattre, ni les héritiers de leur haine particulière; ce sont les ennemis des vérités qu'il a réveillées de sa tombe; et, s'ils attaquent sa personne, c'est qu'ils ne les peuvent atteindre à la hauteur où il les a placées....

« ..... Elle[1] fera son effet avec le temps, car il faut

[1] C'est de l'histoire de Rousseau qu'il est question.

croire que dans l'absurde avenir qui se prépare[1], il y aura, comme dans l'absurde passé, un intervalle *lucide*, où la raison aura par elle-même quelque prise sur les hommes : mais à présent c'est à coups de fouet qu'il la faudrait faire apercevoir. La raison des *préceptes* a repris le pouvoir ; et, comme les préceptes ne sont pas faits dans l'intérêt de ceux à qui on les donne, qu'ils sont énoncés sous forme absolue ; que, pris dans cette extension, il n'en est point qui ne soient contredits par d'autres, comment fera l'homme de bonne foi qui cherche la vérité morale, et n'ose se livrer au sens intérieur ?.... Rousseau a des ennemis dans toutes les classes ; il n'a eu ni places ni pensions ; il a vécu pauvre, et, qui pis est, il a éclipsé toutes les gloires. Si ses ennemis sont obligés de rendre hommage à son génie, ne faut-il pas qu'ils prennent leur revanche ? Ils le font, en l'attaquant où tout homme est sans défense, dans ses pensées secrètes, dans les motifs de ses actions. « Or donnez-moi la meilleure action du « monde, dit Montaigne, et je vais lui trouver cent « mauvais côtés. » C'est à cette raison de préceptes, instrument de toute passion, qu'il faut appliquer le mot de Pascal, *La raison est flexible à tout.* Vous ne persuaderez donc à présent, et de long-temps encore, que les ames honnêtes et indépendantes ; elles sont rares, et n'ont presque pas besoin d'être persuadées. Voilà les hommes tels que nos sociétés les ont faits, et ne disons pas qu'il est nouveau et étrange qu'ils soient ainsi. Le principe posé, les conséquences suivent. »

Cette lettre était écrite bien avant les jugements

[1] J'ai déjà dit que cette lettre était écrite par un étranger.

rendus depuis six mois sur Jean-Jacques, et dont on trouvera l'examen dans le second volume de ce recueil.

Nous suivrons dans ce *Supplément* l'ordre chronologique, nous éclaircirons plusieurs faits, nous en ferons connaître d'autres. La logique des faits est irrésistible quand ils sont incontestables.

M. P.

SUPPLÉMENT

A

L'HISTOIRE DE J. J. ROUSSEAU.

§ I.

SÉJOUR DE JEAN-JACQUES A VENISE.

(Du mois de mai 1743, au mois de septembre 1744.)

Rousseau passa ce temps avec M. de Montaigu, ambassadeur de France auprès de la république de Venise. Il était parti en qualité de secrétaire de l'ambassadeur, et, d'après les détails qu'il donne dans ses *Confessions*, il fit réellement les fonctions de secrétaire d'ambassade; c'est sur la recommandation de madame de Buzenval et de l'abbé Alary, que le chevalier de Montaigu le fit prendre à son frère.

Il importe de ne laisser aucun doute sur la nature des fonctions que Jean-Jacques exerça pendant son séjour à Venise, parce qu'on a prétendu qu'il avait été au nombre des valets de M. de Montaigu, et que cette accusation vient d'être renouvelée.

Nous ne pouvons prendre nos preuves que dans

les lettres que Jean-Jacques écrivit pendant qu'il était à Venise; car si l'histoire se tait si souvent sur les ambassadeurs plus remarquables que ne le fut M. de Montaigu, ce n'est pas pour s'occuper de leurs secrétaires; nous en sommes donc réduits à voir quel ton avait Rousseau dans sa *Correspondance*, quelle matière il traitait, quel titre il prenait; car on conviendra qu'un valet ne pouvait prendre les airs d'un secrétaire d'ambassade.

Il existe neuf lettres dont les autographes sont conservés. Elles remontent à une époque où celui qui les écrivit ne se doutait pas que, pour ternir l'éclat d'une célébrité [1] qu'il était loin de prévoir, on lui contesterait les fonctions qu'il exerçait alors.

La première de ces lettres est datée du 25 juillet 1743; c'est une réponse à une lettre de M. Dupont, secrétaire de M. de Jonville, envoyé extraordinaire de France à Gènes. Rousseau l'appelle son cher confrère (ce qui eût été fort peu flatteur de la part d'un valet), et lui fait passer les instructions qu'il lui demandait au nom de M. de Jonville. Ces instructions avaient pour objet les *voies de négociation* ou les différentes manières dont les ambassadeurs communiquaient avec le gouvernement vénitien; il entre même dans quelques détails cu-

[1] Quand on aurait prouvé que Jean-Jacques eût été laquais de M. de Montaigu, le mérite de Rousseau, comme écrivain, n'en eût point été atténué : mais l'apôtre de la vérité n'eût été qu'un imposteur, et c'est ce qu'il importe de vérifier.

rieux à ce sujet. La République désignait un sénateur *qui avait passé par* les ambassades et qui était *une des premières têtes de l'État;* ce sénateur était *conférent*, et communiquait directement avec l'ambassadeur; celui-ci envoyait *proposer la conférence* par son secrétaire ou l'un des gentilshommes de l'ambassade, et Jean-Jacques, ayant un jour été chargé par M. de Montaigu de proposer une conférence, raconte ce qui lui arriva dans cette entrevue [1].

La seconde lettre, du 21 septembre 1743, est adressée à M. de Conzié, comte des Charmettes; Jean-Jacques, inquiet de madame de Warens, qui ne lui écrivait point, prie, avec les plus vives instances, M. de Conzié de lui en donner des nouvelles. Il termine par les expressions *du plus sincère et du plus parfait attachement* : formule que n'aurait pu prendre un laquais [2].

La troisième, du 5 octobre 1743, à madame de Warens; il lui mande qu'il écrit à M. de Lautrec, et la prie de lui répondre, *à M. Rousseau, secrétaire d'ambassade de France à Venise.* Il n'est pas besoin, je le suppose, de faire remarquer combien, en prenant un pareil titre, un laquais eût couru de risque.

La quatrième, du 23 novembre 1743, est adressée à madame de Montaigu, femme de l'ambassadeur. Cette lettre est décisive, parce qu'elle fait voir clairement les rapports qui existaient entre Jean-Jacques

[1] Voyez cette lettre, édition de Dupont, tom. XVIII, pag. 86.
[2] Voyez même édition, même volume, pag. 89.

et l'ambassadeur; il se met à la tête de sa maison, dit-il, encore plus par le zèle que par le rang. Cette lettre, dont j'ai vu l'autographe, a été imprimée pour la première fois dans l'*Histoire de J. J. Rousseau*, tom. II, page 476.

La cinquième est une lettre inédite adressée à M. l'abbé Alary. Elle est du mois d'août 1744; nous n'avons pu la mettre à sa place, parce qu'elle ne nous est parvenue que pendant qu'on imprimait les notes de Rousseau sur la botanique. On remarquera que c'est en qualité de secrétaire, et de secrétaire proposé par l'abbé Alary, qu'écrit celui que ses détracteurs prétendent n'avoir été que laquais de M. de Montaigu.

« Monsieur,

« Je suis extrêmement touché du mauvais succès « qu'a produit le service que vous avez voulu rendre « à M. l'ambassadeur, en me donnant à lui; il n'au- « rait peut-être tenu qu'à son excellence que les « choses se fussent mieux passées : elle en pense « autant de moi. L'avenir en décidera, elle aura « d'autres secrétaires, je puis tomber aussi en « d'autres mains. Quoi qu'il en soit, j'ai peine à croire « qu'aucun honnête homme, et vous, monsieur, « moins que personne, puisse donner son appro- « bation à la manière indécente et scandaleuse « dont son excellence a jugé à propos de finir avec « moi; l'autorité dont elle est dépositaire, le ca- « ractère respectable dont elle est revêtue, ne

« sont pas, sans doute, destinés à favoriser des in-
« justices : et les violences, qui rarement sont les
« armes de la raison, ne le sont pas non plus des mi-
« nistres du plus équitable et du plus clément des
« rois. La grande retenue que j'ai gardée dans les
« nombreux et graves sujets de plainte que m'a
« donnés son excellence, marque assez à quel ex-
« cès je dois avoir été poussé, pour me faire enfin
« un devoir d'en franchir les bornes. Je n'ai été
« que trop réservé à votre égard, puisque j'ai
« mieux aimé me faire soupçonner d'ingratitude
« envers vous, que de vous importuner de plaintes
« indiscrètes, mais que je ne devais pas taire en
« vous écrivant. J'ai observé, jusques au dernier
« moment, les plus exactes bienséances ; je me suis
« tû avec mes amis, et je n'ai ouvert mon cœur
« qu'avec M. le comte de Montaigu, qui, peut-être,
« aurait fait un autre usage de ma lettre, s'il avait
« mieux consulté ses sentiments et ses lumières.
« Aujourd'hui que les procédés de son excellence
« ont rendu l'éclat nécessaire, je suis obligé d'agir
« différemment; insulté publiquement, la défense
« de mon honneur veut que je me justifie devant le
« public, et c'est ce que je ferai avec l'ardeur et la
« fermeté qui convient en pareil cas à un honnête
« homme. Ma douleur dans toute cette affaire est
« le déplaisir qu'elle vous donnera de même qu'à
« madame la baronne de Buzenval qui a bien
« voulu me présenter à vous. Le ciel a vu dans
« mon cœur combien j'ai sacrifié de choses à sa
« considération et à la vôtre. Je n'ai jamais craint

« l'éclat par rapport à moi-même, ma conduite ne « perdra rien assurément à être exposée au grand « jour, que je n'ai craint que par la peine qu'il « pouvait faire à mes protecteurs.

« Je ne sais ce que peut vous avoir écrit M. l'am- « bassadeur sur mon compte. Si j'en juge par induc- « tion, il ne vous a pas fait de moi une peinture « équitable ; mais j'ose me flatter, malgré cela, que « vous voudrez bien, monsieur, ne me pas con- « damner sur mon silence, et que ma modération « ne tournera pas à mon préjudice. C'est de quoi « je vous supplie très-humblement, et d'agréer « le profond respect avec lequel j'ai l'honneur « d'être [1] votre, etc. »

Suivent, dans l'ordre chronologique, les lettres adressées au ministre des affaires étrangères, les 8 et 15 août 1744, pour se plaindre de la conduite de M. de Montaigu, avec lequel Jean-Jacques venait de se brouiller. Nous reviendrons sur ces lettres [2].

[1] J'ai entre les mains la copie de cette lettre, revêtue du certificat suivant d'un ami de Jean-Jacques :

« L'original sur lequel j'ai fait cette copie est la lettre même de « M. Rousseau, que M. l'abbé Alary m'a fait remettre, et que j'ai « rendue ; elle est bien entière de la main de cet ami dont le carac- « tère m'est familier. A Paris, le 3 décembre 1766, *signé* LENIEPS. »

La date me fait présumer que M. Lenieps répandit cette copie pour justifier Rousseau, puisque cette date coïncide avec l'accusation de Voltaire.

[2] Dans le 2e volume de ce recueil, chapitre de l'*Examen des jugements* récemment rendus sur Rousseau. M. de Sévelinges ayant renouvelé la calomnieuse accusation de Voltaire, et l'anonyme de l'Oriflamme ayant répété celle de M. de Sévelinges, nous sommes obligés de revenir sur ce sujet. Nous devions commencer par éclaircir le fait.

Voltaire est le premier qui voulut en tirer parti, prétendant qu'elles prouvaient que Jean-Jacques n'avait été que valet de M. de Montaigu.

Il mit à tourmenter Jean-Jacques une suite indigne de lui; il agissait sans aucune générosité, et même avec un acharnement puéril. Dès que Hume et Rousseau se brouillèrent, il prit parti pour le premier qui était puissant, contre le second proscrit et solitaire; il écrivit aussitôt pour le tourner en ridicule, et sans avoir la moindre notion sur le sujet et la cause de la rupture. Voulant accabler Jean-Jacques, et sachant que celui-ci avait été à Venise, il se fit communiquer sa correspondance avec le ministre des affaires étrangères. Rousseau, dans l'une de ces lettres, datée du 8 août 1744, dit qu'il est entré au *service de M. de Montaigu en qualité de secrétaire;* rendant compte ensuite de ses débats avec l'ambassadeur, qui le congédia d'une manière brutale, il s'exprime ainsi : « Je comptais « que la chose se passerait avec l'honnêteté ac- « coutumée entre un maître qui a de la dignité et « un *domestique* honorable. » Voltaire s'empara du mot *domestique*, et répandit partout que Jean-Jacques avait été *laquais* de M. de Montaigu et chassé par lui. Il faut lire dans *la Correspondance* de Jean-Jacques [1] avec quelle énergique indigna-

[1] Lettre 734, édition de Dupont, datée du 5 janvier 1767, et intitulée : Réponse aux questions de M. Chauvel. « Il est vrai, dit-il, « que j'ai été domestique de M. de Montaigu, ambassadeur, comme « ses gentilshommes étaient ses domestiques, avec cette différence « que j'avais partout le pas sur les gentilshommes, que j'allais au « sénat, que j'assistais aux conférences, et que j'allais en visite chez

tion Rousseau repousse l'injurieuse assertion de Voltaire, donnant des preuves auxquelles il n'y avait rien à répliquer [1]. Lorsque Voltaire eut pris suffisamment connaissance des lettres que lui avait confiées l'ambassadeur de France à Genève (ou le secrétaire d'ambassade) il les lui renvoya et lui écrivit, le 6 novembre 1766, en ces termes : « J'ai l'honneur, monsieur, de vous renvoyer les lettres *originales* du très-*original* Jean-Jacques. Ne pensez-vous pas qu'il serait convenable que je demandasse à M. le duc de Choiseul la permission de faire imprimer ces lettres [2] et de mettre au bas, *par ordre exprès du ministre de France?* ne serait-ce pas, en effet, un opprobre pour ce ministère qu'un homme tel que J. J. Rousseau eût été secrétaire d'ambassade? Les aventures de d'Éon, de Vergy, de Jean-Jacques sont si déshonorantes, qu'il ne faut pas ajouter à ces indignités le ridicule d'avoir eu un Rousseau pour secrétaire nommé par le roi; je m'en rapporte à son excellence, j'ose me flatter qu'elle pensera comme vous et moi sur cette petite affaire, et je vous supplie de m'envoyer ses ordres et les vôtres. J'écris à M. le duc de Choiseul; il n'est pas juste que Jean-Jacques passe pour

« les ambassadeurs et ministres étrangers : ce qu'assurément les « gentilshommes de M. de Montaigu n'eussent osé faire. Mais bien « qu'eux et moi fussions ses domestiques, il ne s'ensuit point que « nous fussions ses valets. »

[1] Il prend à témoin M. Leblond, consul de France, Carrion, secrétaire d'ambassade, et M. de Jonville, qui étaient à Paris au moment où il écrivait.

[2] Elles se trouvent dans toutes les éditions des œuvres de Rousseau, depuis celle de Genève faite à la fin du dernier siècle.

avoir été une espèce de ministre de France, après avoir dit dans son *Contrat social* (liv. III, chap. VI.): « Ceux qui parviennent dans les monarchies ne « sont[1] que de petits brouillons, de petits fripons, « de petits intrigants, à qui les petits talents qui « font, dans les cours, parvenir aux grandes places, « ne servent qu'à montrer au public leur ineptie, « aussitôt qu'ils y sont parvenus. » Je ne sais si M. l'ambassadeur pourrait en dire un mot dans sa dépêche; je m'en remets à sa prudence, à ses bontés, à la bienveillance dont il daigne m'honorer. » Ainsi Voltaire, en invoquant la bienveillance de l'ambassadeur, ne dissimulait pas le plaisir que lui ferait cette dénonciation, et laissait voir combien il y attachait de prix.

Mais il paraît que l'ambassadeur, plus généreux, ne partagea ni l'opinion de Voltaire, ni sa passion haineuse. Je ne connais point la réponse qu'il fit, mais j'en juge par la réplique du seigneur de Ferney : il y dit qu'il n'avait eu l'idée de demander la permission de faire imprimer les lettres de Jean-Jacques au ministre des affaires étrangères, que dans le cas où il les aurait niées; « mais puisqu'on « rend justice au caractère de Rousseau, tout est « fini. Il resterait, ajoute-t-il, à faire voir que ce « malheureux sophiste n'a pas écrit douze pages « de suite où il y ait le sens commun, et qu'il n'y a

[1] Il y a dans le *Contrat social*, ne sont *le plus souvent*; ce qui rend l'assertion moins générale et moins positive: Voltaire, en transcrivant le passage, a supprimé ces mots. Il est, dans cette lettre, d'une perfidie remarquable, prenant tous les moyens d'indisposer contre Rousseau l'ambassadeur et les secrétaires.

« jamais eu de réputation plus usurpée; mais ce « n'est pas mon affaire. » Il ne trouva probablement personne qui voulût s'en charger.

Je crois qu'il n'est plus permis de conserver le moindre doute sur la nature des fonctions qu'exerça Rousseau pendant son séjour à Venise. Il était nécessaire de bien éclaircir ce point, afin de mettre le lecteur en état de juger de l'étrange accusation dont nous rendrons compte dans le second volume en passant en revue les jugements récemment rendus sur Jean-Jacques. Il me semble, sauf erreur, qu'avant d'exhumer cette accusation, dont justice avait été faite en 1766, on aurait dû se demander, en 1825, s'il était possible de tirer parti d'un fait dans l'interprétation duquel Voltaire avait échoué, et s'il y avait de la modestie à se croire plus heureux ou plus habile que Voltaire.

§ II.

RELATIONS ENTRE JEAN-JACQUES ET GRIMM.

(De 1750 à 1758.)

Nous avons souvent, soit dans l'Histoire de J. J. Rousseau, soit dans l'édition de ses Œuvres par M. Dupont, exprimé la persuasion où nous étions que, sans Grimm, madame d'Épinay ne se fût point brouillée avec le citoyen de Genève. Un témoignage positif ne laisse plus aucun doute à cet égard: ce témoignage est du fils de madame d'Épinay, qui était auprès de sa mère pendant le séjour de Jean-Jacques à l'Hermitage. Il a été transmis par un écrivain qui a publié à Lausanne plusieurs

détails sur Jean-Jacques. Voici les termes dans lesquels il s'exprime :

« Grimm ne s'est pas justifié des reproches que lui fait Jean-Jacques [1]. On ne peut donc accuser celui-ci de l'avoir calomnié. Au reste j'avais déjà une présomption assez forte que Rousseau n'avait pas chargé son portrait; et, comme tout ce qui regarde Jean-Jacques intéresse le public, je ferai part de ce que j'ai appris à ce sujet. Une de mes parentes, qui connaissait le fils aîné de l'amie de Rousseau et de Grimm, a bien voulu lui demander pour moi quelques renseignements sur l'auteur d'*Émile*. Il a adressé, à ce sujet, à ma cousine C***, née J***, une lettre datée de Fribourg, le 20 mai 1811, et dont voici quelques fragments:

« Le grand succès du *Devin du village*, et surtout « du *Discours sur l'inégalité des conditions*, refroidit « visiblement la plupart des amis de Rousseau. Cette « remarque l'attrista, et fut peut-être le premier « germe de la manie qu'il eut toujours depuis d'i- « maginer que ses amis le desservaient sous de faux « dehors. Cette idée, amère pour son cœur vrai- « ment aimant, a empoisonné le reste de sa vie.

« On a de Grimm plusieurs petites brochures de « circonstance, écrites avec esprit et facilité pour « un Allemand. Elles lui firent des protections. On

[1] M. Piguet écrivait ceci au moment où la Correspondance de Grimm venait de paraître, et même à propos de ce recueil. Si Grimm avait cru que ce qu'il avait à dire était propre à le justifier, il l'aurait publié de son vivant. Il n'a même pas fait usage de ce que l'on a, depuis sa mort, imprimé sous le titre de *Mémoires de madame d'Épinay*.

« trouva le moyen de le faire entrer dans la maison de « M. le duc d'Orléans (grand-père du prince actuel), « en qualité de secrétaire. On lui procura encore « une correspondance littéraire avec l'impératrice « de Russie et la cour de Saxe-Gotha. Cela dura « plusieurs années, et le mit en état de monter sa « garde-robe. Au petit habit noir rapé, aux mau- « vais bas usés, il substitua l'habit brodé, le bas de « soie blanc, le fin escarpin, l'épée et le carrosse « de remise au mois. Il accompagna tout cela d'un « laquais et d'un valet de chambre-secrétaire qui « le coiffait et écrivait sous sa dictée. Mais si chacun « fut frappé de cette prompte métamorphose de « costume, on ne tarda pas de l'être bientôt encore « plus de celle de ses manières envers ses amis. Du « moment qu'il fréquenta les grands, il oublia « promptement qu'il était petit, et prit un air d'in- « solence avec ses inférieurs, de protection, de suf- « fisance avec ses amis et ses égaux [1], et fut rampant

[1] Voici un trait qui prouve combien les courtisans sont disposés à gâter ceux que la fortune favorise.

Dans le mois de janvier 1789, M. le duc de Nivernois donna, dans son hôtel rue de Tournon, une fête magnifique à M. *le baron de Grimm.* L'Amphytrion fit une comédie dans laquelle M. *le baron de la chaussée d'Antin* jouait un des principaux rôles. C'était Grimm qu'on représentait sous ce nom, parce qu'il demeurait dans ce quartier. « Ce personnage épisodique, dit l'auteur qui raconte cette « anecdote [1], jette autant d'intérêt dans la pièce que dans la société. « M. le baron, sensible à cette obligeante attention, en témoigne sa « reconnaissance à M. le duc de Nivernois. » Il y a loin du *mince secrétaire* du comte de Frièse à M. le baron; et si l'on songe au personnage réel que jouait Grimm, espion non reconnu publiquement de plusieurs souverains, et que la correspondance qui porte son

[1] Mémoires pour servir à l'histoire de 1789. Paris, 1790, tom. 1, pag. 41.

« avec ses supérieurs. Cela ne vint pas tout-à-coup, « mais on s'en aperçut par degrés: les uns en ri-« rent, les autres, et principalement ses véritables « amis, à la tête desquels se plaçait sans contredit « Jean-Jacques, en gémirent, et voulurent lui faire « quelques représentations sur le ridicule qu'il se « donnait: il les prit fort mal; on le laissa tran-« quille.

« Lorsque Rousseau allait à la Chevrette, chez « madame d'Épinay, il y trouvait quelquefois « Grimm dont la morgue et la hauteur lui faisaient « essuyer à tout moment quelque humiliation. Ma-« dame d'Épinay s'en apercevait parfaitement et en « souffrait: je suis même persuadé qu'elle en a « parlé en particulier à Grimm. Le trait du petit « souper au coin du feu, cité par Rousseau, (*Con-« fessions*, liv. IX.) est très-vrai, et, si je n'en avais « pas été témoin oculaire, j'avoue que j'aurais de « la peine à le croire. Plusieurs traits de cette na-« ture firent croire à Jean-Jacques, avec quelque « raison, qu'un homme à qui la tête tournait de « cette façon ne pouvait pas être un véritable ami.

« La lettre que madame d'Épinay écrivit à Rous-« seau *depuis* Genève, en date du 1er décembre « 1757, est très-remarquable. Il est clair qu'on

nom, sans qu'on sache ce qui lui appartient, a seule fait connaître après sa mort, on a sujet d'être surpris de voir le duc de Nivernois au pied d'un aventurier qui se serait trouvé jadis fort heureux de servir de secrétaire au duc.

Du reste il faut être juste, et rappeler que Grimm rendit service aux imprudents qui s'exilèrent volontairement dans les premières années de la révolution, et qui eurent recours à lui.

« avait desservi Jean-Jacques auprès d'elle, et même « qu'on l'avait calomnié. Qui lui avait rendu ce « mauvais service? cela n'est pas difficile à deviner. Le congé si imprévu et si positivement prononcé, qui termine ce billet, ne serait jamais « venu à l'idée de madame d'Épinay, si on ne le « lui avait pas suggéré. Malgré les torts réels ou « apparents de Rousseau, l'humanité lui aurait fait « rejeter bien loin l'idée de mettre à la porte, à « l'entrée de l'hiver, un homme malade, un homme « qu'elle avait affectionné, qu'elle affectionnait « même encore en secret. Mais elle était obsédée, « circonvenue, peut-être un peu faible : et elle « n'aura pas osé montrer du caractère en cette occasion. Notre philosophe a succombé sous l'animosité de gens auxquels il n'avait jamais fait de « mal.

« Madame d'Épinay, par tout ce que j'ai vu et « entendu depuis le mois de décembre 1757, s'est « bien repentie de son aveuglement, de sa trop « grande confiance en Grimm; mais il était trop « tard : ainsi il paraît constant que la cause de la « rupture de Rousseau avec madame d'Épinay vient « uniquement de Grimm. En donner la raison *ne « m'est pas possible.* Tout ce que je puis dire à cet « égard et affirmer, c'est que, depuis cette époque, « j'ai été témoin bien souvent des vifs reproches « que madame d'Épinay à faits à Grimm, lorsqu'il « a été la rejoindre à Genève, sur les procédés durs « qu'il avait eus pour le pauvre Jean-Jacques, qui « ne les avait pas mérités. »

Ce témoignage du fils de madame d'Épinay est précieux sous plusieurs rapports. Il confirme le récit de Rousseau jusques dans ses moindres particularités, et fait ressortir son exactitude: il présente sous son véritable jour M. Grimm; enfin il change en certitude les conjectures que nous avons faites ailleurs[1] sur cette époque de la vie de Jean-Jacques: remarquons avec quelle réserve le fils glisse sur les torts de la mère, et, ne pouvant parler de la passion honteuse de celle-ci pour l'ancien ami de Rousseau, en dit assez cependant pour ceux qui la connaissaient. Les mémoires de la mère, qui laissent voir cette passion aux yeux les moins clairvoyants, n'avaient pas encore été publiés lorsque cette lettre fut écrite par M. de la Live d'Épinay.

§ III.

TROUBLES DE GENÈVE.

(De 1762 à 1768.)

Je suis obligé de revenir sur l'accusation faite contre Rousseau d'avoir été la cause des troubles de sa patrie. Je crois avoir prouvé par les faits et par de nombreux extraits de sa Correspondance[2], qu'il fut totalement étranger à ces troubles; que non-seulement il n'y prit aucune part, mais qu'a-

[1] Dans l'*Histoire de Jean-Jacques* et dans la Correspondance, édition de Dupont, tom. XVIII, page 395.

[2] Dans le *Précis des circonstances* de la vie de Rousseau, depuis l'époque où il a terminé ses *Confessions*. Voyez tom. XVI de l'édition de Dupont, pag. 443 et suivantes.

près avoir exhorté ses amis à la paix, à faire des concessions, à ménager l'amour propre des magistrats, il abdiqua le titre de citoyen de Genève[1], pour ôter tout prétexte de le défendre à ceux qui en avaient ou qui en auraient eu le projet; enfin qu'il s'exila du pays, et passa de Suisse en France et de France en Angleterre.

On vient de me communiquer une lettre de laquelle on pourrait conclure, contre mon opinion, que Jean-Jacques intervint dans ces troubles, et que, bien loin d'y être étranger, comme je l'ai dit, il en fut sciemment la cause, et même avec intention.

Comme je ne trouve rien de si naturel que de se rétracter quand on reconnaît son erreur, et que même c'est un devoir qui ne me paraît nullement pénible, je vais examiner cette lettre, et prendre, suivant ma coutume, le lecteur pour juge. Avant de la mettre sous ses yeux, il est nécessaire de lui rappeler les circonstances dans lesquelles elle fut écrite.

Rousseau correspondait d'Angleterre, où il passa l'année 1766, avec M. d'Yvernois, un de ses compatriotes, qui, sachant qu'il avait connu M. le chevalier de Bauteville, ministre de France à Genève, lui demanda, pour cet ambassadeur, une lettre de recommandation. Rousseau l'écrivit: elle est datée de Chiswick, 23 février 1765, et se trouve à cette date dans les dernières éditions des Œuvres de

[1] Je ne doute point que ce ne fût le principal motif de cette abdication. On verra, dans le second volume, la querelle que lui fait à ce sujet un de ses admirateurs, qui n'a examiné que le droit.

Jean-Jacques[1]. C'est de la réponse de M. de Bauteville qu'il est question. La voici : elle fut écrite le 9 mai 1766.

« Vous me rappelez, monsieur, un nom dont je ne saurais me souvenir sans regret et sans attendrissement. La mémoire de feu M. le maréchal de Luxembourg me sera toujours chère ; ses sentiments me seront précieux, et jamais je n'oublierai son amitié pour vous. Il vous connaissait et il se plaisait à vous rendre justice. Croyez aussi, monsieur, que personne ne joint, avec plus de plaisir que moi, son suffrage aux applaudissements de l'Europe, qui, depuis le moment que vous vous êtes déterminé à paraître, s'est empressée d'honorer vos talents et votre génie. Plût à Dieu que vous ne les eussiez jamais employés que pour le bien de votre patrie ! Vous l'aimez sans doute, et c'est à force de l'aimer que vous avez contribué peut-être à son malheur. Je répète souvent ce que vous en avez écrit vous-même : « Que son bonheur était tout fait, qu'il ne « fallait qu'en jouir, et qu'elle n'avait plus besoin « pour devenir parfaitement heureuse que de savoir « se contenter de l'être. » Mais la part que vous avez eue[2] aux tristes dissensions qui agitent aujourd'hui cet état, m'interdit de m'en entretenir avec vous. Je me borne à vous assurer que tous les Génevois, sans distinction, trouveront auprès de moi l'accès le plus facile, et que je serai fort aise

[1] Édition de Dupont, 1825, tom. XXI, pag. 24. La réponse de M. de Bauteville, que nous donnons ici, est inédite.

[2] Rousseau dut être surpris de ce jugement.

de faire connaître à M. d'Yvernois, en particulier, le désir que j'ai d'être utile à un homme que vous me présentez comme votre ami. »

Ainsi l'ambassadeur de France à Genève ne doute pas que Rousseau *n'ait eu part* aux tristes dissensions qui agitent cette république, et le lui dit à lui-même. L'apparente gravité d'un pareil témoignage m'a frappé. J'en ai voulu connaître la valeur afin de réformer mon opinion, et de me rétracter franchement s'il y avait lieu. Or voici le résultat de mes recherches. M. le chevalier de Bauteville, malgré le *facile accès* dont il fait parade dans sa lettre, était d'une hauteur d'autant plus déplacée qu'il se trouvait au milieu de républicains, et, de plus, devait être leur médiateur dans les troubles qui les divisaient. En dépit de ce rôle de médiateur, il prit parti, et se montra d'une partialité révoltante. J'ai trouvé plus d'une preuve de ce fait; je me borne à celle que me fournit un écrivain non suspect[1].

« Les puissances médiatrices intervinrent par leurs plénipotentiaires: mais il semblait que celui de la France, le chevalier de Bauteville, eût pris à tâche de révolter, par *sa hauteur*, le parti populaire. Il commença par accorder aux magistrats une déclaration qui approuvait leur conduite, et sur ce que les commissaires de la bourgeoisie exprimèrent très-humblement les craintes que devait

[1] Parce qu'il écrit contre Rousseau, et partage l'accusation du chevalier de Bauteville. J'ai rapporté son opinion, et l'ai réfutée tom. VI, édition de Dupont, p. 152-153; il est question du *Voyage en Suisse, par M. Simond*, tom. II, pag. 390.

leur inspirer cette mesure préliminaire, le plénipotentiaire français leur répondit par une déclaration écrite : « Qu'il ne se serait pas attendu qu'il « y eût parmi les réprésentants des *gens* capables « de s'oublier à ce point ; qu'il voulait bien se per- « suader que la généralité n'avait pas *senti l'indé-* « *cence* et la témérité de cette démarche ; qu'il se « réservait d'en punir les véritables auteurs. » Les citoyens et bourgeois, désespérés de se voir soumis aux décisions d'un tel médiateur, rejetèrent le projet qui leur fut présenté. Le chevalier de Bauteville prit congé de la république le même jour, et remit aux commissaires de la bourgeoisie une déclaration fulminante, dans laquelle il parlait d'actes insolents, etc. Les expressions de conduite *téméraire*, de représentations *choquantes*, de déclarations *séditieuses*, étaient répétées à chaque ligne, et le ministre de paix finissait par dénoncer, de la part du roi son maître, un interdit général contre les Génevois. »

Ces détails prouvent que le médiateur avait, dès son arrivée, pris parti pour les magistrats, dont il approuva la conduite avant d'avoir eu le temps de la juger. Or c'était le parti qui avait condamné Rousseau sans l'entendre, et qui l'accusait d'être la cause des troubles. Son nom, sa condamnation étaient bien mêlés dans les reproches adressés au petit conseil ; et, dans ce sens, il n'y était pas étranger, mais, ainsi que je l'ai fait voir ailleurs, malgré lui, contre ses instances et ses formelles recommandations. M. le chevalier de Bauteville n'a donc été

que l'écho d'un parti : son témoignage n'ajoute rien à l'accusation dont Rousseau fut l'objet ; et, comme il est rendu sans examen, sans connaissance de cause, il affaiblirait plutôt cette accusation qu'il ne serait propre à l'aggraver.

On voit dans la Correspondance de Rousseau que Voltaire n'était pas étranger aux troubles de Genève. Par les réponses que fait Jean-Jacques, il est facile de deviner que ses amis lui parlaient, dans leurs lettres, de l'influence du seigneur de Ferney. Quand il n'aurait point voulu en exercer, il en avait nécessairement. Mais les preuves positives d'une intervention volontaire de sa part manquaient ou pouvaient être contestées. Elles ne peuvent plus l'être d'après des lettres inédites qui viennent de m'être communiquées. Elles sont adressées à M. le chevalier de Taulès, secrétaire d'ambassade à Genève. En voici une, datée du 1er mai 1766.

« .... A la mort de M. de Montperou, trente citoyens vinrent me trouver pour me demander pardon d'avoir cru que j'avais engagé le conseil à persécuter Rousseau, et pour me prier de mettre la paix dans la république. Je les exhortai à être tranquilles. Quelques conseillers vinrent chez moi. Je leur offris de dîner avec les principaux citoyens, et de s'arranger gaîment. J'envoyai un mémoire à M. d'Argental pour le faire consulter par des avocats.

« Souvenez-vous que le colonel Pictet accusa le conseil d'avoir transgressé toutes les lois avec

moi ; que le conseil fit emprisonner le colonel, qui, depuis, a reconnu son erreur ; que les citoyens alors se plaignirent de la violation de la loi, et que tous les esprits s'aigrirent. Quant je vis toutes ces querelles, je quittai prudemment les *Délices*, en vertu du marché que j'avais fait avec le conseiller Muller, qui m'avait vendu cette maison quatre-vingt-sept mille francs, à condition qu'on m'en rendrait trente-huit mille quand je la quitterais.

« Ayez la bonté de remarquer que, pendant tout le temps que j'ai occupé les *Délices*, je n'ai cessé de rendre service aux Génevois. J'ai prêté de l'argent à leurs syndics ; j'ai tiré des galères un de leurs bourgeois, etc. »

Le secrétaire d'ambassade ne fit point attendre sa réponse. Elle est datée du jour même (1er mai 1766). En voici un fragment.

« ...... Je ne dois pas vous cacher que son excellence est très-affligée d'entendre souvent parler de vous à cette occasion (la procédure contre le sieur d'Auzières). Votre repos lui est aussi précieux que votre gloire. Elle voudrait que vous vous bornassiez à jouir tranquillement de l'admiration que le monde a pour vous. Votre seul nom, monsieur, donne toujours un mouvement trop violent aux affaires, et il serait à craindre qu'en voulant trop fortement le bonheur des hommes, vous ne contribuassiez au contraire qu'à les rendre encore plus malheureux. J'ai l'honneur de vous saluer. »

C'était une leçon. Voltaire n'en profita point. Il continua de correspondre avec l'ambassadeur et

ses secrétaires, sur les troubles, proposant ses idées; ce qui devait d'autant plus les gêner qu'il était avec le duc de Choiseul dans un commerce de lettres suivi, et ne le leur laissait point ignorer.

« Dites-moi, je vous en prie, écrivait-il le 10 novembre 1766, dites-moi ce qu'on pense de Jean-Jacques à Genève. Les vingt-cinq perruques sont assurément sur des têtes de travers, si elles pensent que je suis enrôlé contre elles dans le régiment de Rousseau. Ces messieurs-là connaissent bien mal leur monde, et sont bien maladroits. »

L'historien que nous avons cité, M. Simond, ne laisse aucun doute sur l'intervention de Voltaire, l'envie qu'il avait de jouer un rôle et les mouvements qu'il se donnait.

« Le duc de Choiseul, dit-il [1], irrité par le rejet de son projet de médiation, était accusé d'avoir fomenté le mécontentement des natifs; et l'ardeur avec laquelle il en profita pouvait bien faire naître cette idée. Hennin, résident de France [2], lui avait persuadé que les protestants étrangers se retireraient en foule dans sa nouvelle ville de Versoix, et que si les natifs [3] succombaient, ils la peuple-

[1] *Voyage en Suisse; Essai historique*, tom. II, pag. 397.

[2] Depuis le départ de M. de Bauteville. Il était auparavant premier secrétaire d'ambassade, et Voltaire correspondait tantôt avec lui, tantôt avec M. de Taulès, second secrétaire, mais plus avec ce dernier.

[3] On donnait le nom de *natifs* aux enfants des étrangers à qui le gouvernement avait permis de résider à Genève, et d'y exercer un genre d'industrie sous certaines conditions. On ne leur accordait aucun droit politique, et même ils ne pouvaient devenir propriétaires. Les *natifs* ne jouissaient pas de plus de faveurs que leurs

raient à eux seuls. On fit, en attendant, creuser un port à grands frais, et tracer des rues.

« Voltaire, établi depuis environ douze ans à Ferney, tout près de Versoix [1], fut chargé de négocier avec les principaux natifs. Les ayant fait appeler, il déplora avec eux l'humiliation et les désavantages de leur situation, leur annonçant en même temps les vues d'un ministre bienfaisant. *Êtes-vous pauvres?* leur dit-il, et voyant leur embarras: *Eh bien! êtes-vous riches? — Non, monsieur. — Signez donc ce papier*, s'écria-t-il; *il vous assure les moyens de le devenir.* C'était l'engagement de s'établir à Versoix. Lors de l'exil des natifs, Voltaire les attendait en carrosse sur la frontière, à demi-lieue des portes, pour les conduire à Ferney. Indisposé contre les Génevois de tous les partis, qui s'étaient également refusés à l'accepter pour médiateur de leurs différends, il chanta la *guerre civile de Genève* dans un poëme où la malice est plus apparente que le bon goût, et dont la moitié est

pères: mais comme hors de la république, ils étaient confondus avec les autres Génevois, et obtenaient les mêmes priviléges, ils s'expatriaient facilement. Pendant les troubles de Genève qui divisèrent les magistrats et les citoyens, chaque parti, les craignant, leur faisait des avances; ils en profitèrent pour obtenir quelques avantages relativement à la naturalisation. Mais, leurs prétentions croissant avec l'importance que leur donnaient ces circonstances orageuses, les deux partis se réunirent contre eux. Voltaire les protégeait parce que le duc de Choiseul voulait s'en servir pour peupler Versoix.

[1] Les registres du conseil, du 1er février 1755, portent l'article suivant: « Le sieur de Voltaire demande et obtient la permission « d'habiter dans le territoire de la république, pour être plus à « portée du sieur Tronchin, son médecin. » Il habita en effet *les Délices* sur Genève pendant quelques années avant de se retirer à Ferney, qui était sur France. (*Note de M. Simond.*)

employée à couvrir J. J. Rousseau d'opprobre et de ridicule, l'autre à flatter le *Mécène de France* (le duc de Choiseul), *ministre heureux et de guerre et de paix,* ainsi que le chevalier de Bauteville, qui s'était, comme nous l'avons vu, prononcé d'avance sur la cause qu'il était appelé à juger.

« Tandis qu'il secondait en bon courtisan les plans du ministre de France, en flattant les natifs de Genève, et fomentant leur mécontentement, il confirmait la classe aristocratique, la seule dont il fît sa société, dans son mépris pour le peuple, et lui inspirait des goûts peu convenables aux citoyens d'une petite république, qui ne devaient les succès et la réputation extraordinaire dont ils jouissaient qu'aux qualités solides et aux mœurs austères de leurs ancêtres. Voltaire faisait honte aux magistrats de leur simplicité, de leur obscurité, de leur désintéressement. Il est digne de remarque que la modicité des honoraires de la magistrature formait un des sujets de dispute entre le peuple et le gouvernement, et dans le sens inverse des disputes de ce genre partout ailleurs : car ici c'était le peuple qui s'obstinait à payer, et les magistrats à refuser de recevoir. Il faut avouer que les passions politiques n'étaient souillées d'aucune vénalité : aucun intérêt personnel ne s'y mêlait, excepté la vanité. Une certaine classe de citoyens aspirait à l'honneur de travailler toute seule et *gratis* au bien de ses concitoyens, tandis que ceux-ci voulaient absolument lui épargner la moitié de la peine, et l'indemniser de celle qu'elle prenait. »

§ IV.

AFFAIRES DE LA CORSE.

1764—1765.

Il est dans la vie de Jean-Jacques une circonstance qui n'a jamais été bien éclaircie, et sur laquelle nous avons recueilli quelques renseignements : c'est la connaissance positive des démarches que firent auprès de lui les principaux chefs de la Corse, pour en faire le législateur de leur pays. Dans plusieurs lettres et dans ses *Confessions* (liv. XII), Rousseau rend compte de ces démarches; mais dans une autre lettre il semble dire qu'on avait voulu se moquer de lui. C'était en effet le bruit que fit courir Voltaire; et dès que Jean-Jacques en fut informé, il se tint sur ses gardes, craignant que les ouvertures qu'on lui avait faites, les messages qu'il avait reçus, ne fussent une mystification, et n'ayant aucun moyen de le vérifier dans l'isolement où il vivait. Le fait mérite donc d'être examiné. Une pièce écrite dans le temps même, et que nous possédons, jettera quelque lumière sur ce point historique. Avant de le faire connaître, rappelons toutes les particularités relatives à cet événement.

Rousseau regardait le peuple corse comme *neuf*, ou du moins le seul de l'Europe qui ne fût pas *usé pour la législation*. C'est sous ce rapport qu'il en avait parlé dans le *Contrat social*. Ce langage plut à Paoli, ainsi qu'aux autres chefs de ce peuple, qui venait de secouer le joug de Gènes. C'est en

leur nom que M. Buttafuoco, capitaine au service de France, écrivit au mois de septembre 1764, à Rousseau, l'invitant à faire un plan de législation pour la Corse. Flatté d'une proposition aussi honorable, il répondit en faisant voir les obstacles qui s'opposaient à son exécution : sans l'accepter ni la refuser, il témoigna le désir d'y concourir, fit des questions, demanda des renseignements, assurant que l'entreprise dont on le trouvait digne ne manquerait point par sa volonté. Il écrivait à Milord Maréchal « Que les infortunés Corses ne peuvent-ils, par mon entremise, profiter de vos longues et profondes observations sur les hommes et les gouvernements! Mais je suis loin de vous! N'importe; sans songer à l'impossibilité du succès, je m'occuperai de ces pauvres gens, comme si mes rêveries leur pouvaient être utiles. Puisque je suis dévoué aux chimères, je veux du moins m'en forger d'agréables. En songeant à ce que les hommes pourraient être, je tâcherai d'oublier ce qu'ils sont. Les Corses sont, comme vous le dites fort bien, plus près de cet état désirable qu'aucun autre peuple. »

Pendant qu'il méditait sur ce projet, il apprit que le cabinet de Versailles venait de conclure avec les Génois un traité en vertu duquel il envoyait des troupes en Corse. « Jugeant impossible et ridicule de travailler à un ouvrage qui demande un aussi profond repos que l'institution d'un peuple, au moment où il allait peut-être être subjugué, » il exprima ses inquiétudes à M. Buttafuoco. Celui-ci le rassura en lui disant que s'il y avait dans le

traité des clauses attentatoires à la liberté de son pays, il ne resterait pas, comme il le faisait, au service de France. En effet les liaisons étroites entre cet officier corse et Paoli ne pouvaient faire suspecter sa fidélité : mais, d'un autre côté, il faisait de fréquents voyages à la cour de France, et ses relations avec M. le duc de Choiseul étaient remarquées. Rousseau crut qu'il avait des données certaines sur les véritables intentions du gouvernement français, et que ces intentions n'avaient rien d'hostile. Cependant, comme il y avait du louche dans cette conduite, et qu'il lui paraissait absurde de supposer que les troupes françaises allaient en Corse pour protéger la liberté du pays, il exigea des *preuves solides qu'on ne se moquait pas de lui* dans la demande qu'on lui faisait d'une constitution pour cette île. Il voulut en conséquence avoir une entrevue avec M. Buttafuoco, qui, de son côté, paraissait la désirer. Mais il fallait, pour qu'elle eût lieu, que Rousseau se rendît en Corse, où se trouvait alors le négociateur. Jean-Jacques, qui sentait que c'était en étudiant sur les lieux-mêmes les mœurs et les habitudes des insulaires qu'il se procurerait le plus de données pour l'exécution du projet, s'occupa des moyens de faire un voyage dans ce pays. Ce fut dans ces entrefaites que commencèrent les persécutions causées par les *Lettres de la Montagne*, qui venaient d'être publiées. (Fin de 1764.)

A juger par l'événement, on pourrait suspecter la conduite de M. Buttafuoco, qui, dans cette affaire,

passerait pour avoir trahi la cause de sa patrie, si, comme il est présumable, il n'avait été dupe du ministre habile que Frédéric appelait le cocher de l'Europe.

Soit que Rousseau ne désespérât point de la cause des Corses et de la possibilité de les rendre libres, soit, comme il l'écrivait à Milord Maréchal, qu'il voulût s'occuper l'esprit de cette chimère, le problème de la forme de gouvernement qui convenait le mieux à ces insulaires devint l'objet de ses méditations. La question était d'un grand intérêt pour lui. Il ne s'agissait plus de théorie vague, mais d'une application de principes. « C'était, écri-« vait-il au prince de Wirtemberg (15 novembre « 1764), une entreprise à méditer long-temps, et « qui demandait bien des préliminaires. » Les principaux étaient la connaissance complète, autant que possible, du pays, de ses habitants, de leur caractère, de leurs mœurs, de leurs usages, de leur religion, enfin de leur histoire. « Il demandait qu'on lui fît connaître le nombre et le crédit du clergé; ses maximes, sa conduite relativement à la patrie: s'il y avait des maisons anciennes, des corps privilégiés, de la noblesse: si les villes avaient des droits municipaux: quelles étaient la manière de faire la guerre, celle d'administrer la justice, de prélever les impôts, etc. » Dans un mémoire très-court, mais plein de questions, il indiquait tous les documents dont il avait besoin. Une partie lui fut envoyée par Paoli.

D'après le caractère de Jean-Jacques, il est permis

de croire que lorsqu'il se chargeait d'un travail, voulant le faire de son mieux, il était inquiet sur les moyens d'y parvenir, et n'en négligeait aucun. Le projet de donner des institutions politiques à un peuple qui venait de secouer un joug odieux était bien de nature à devenir l'objet de toutes ses sollicitudes. Par un singulier concours de circonstances, il avait, non loin de lui, l'homme le plus célèbre de ce temps, qui ne pouvait voir qu'avec un extrême dépit le rôle que Jean-Jacques allait jouer comme législateur. En apprenant les propositions qui lui étaient faites, Voltaire se servit de l'arme puissante qu'il maniait avec tant d'habileté, et tourna le projet en ridicule. Il fit courir le bruit que c'était une mystification, et même qu'il avait, lui, mis en jeu Paoli [1], pour faire mieux donner Rousseau dans le piége. Celui-ci ne pouvait être dupe de ce manége, parce qu'il correspondait directement avec la Corse. Aussi, en parlant des bruits qui partaient de Ferney, à madame de Verdelin, il s'exprimait en ces termes : « Ceux qui croient cette fable ne font guère plus d'honneur, ce me semble, à la probité de M. de Voltaire qu'à mon discernement. Un chevalier de Malte, qui dit venir d'Italie, est venu me voir il y a quinze jours, de

[1] C'était ce qu'on appelait les *malices* de Voltaire. Quelques-unes auraient pu recevoir un autre nom. Tel est le libelle intitulé *Sentiments des citoyens*, qui révolta ceux qui le lurent, et que l'auteur laissa attribuer à M. Vernes. Lorsque Rousseau envoya à mad.... un exemplaire de la profession de foi du vicaire savoyard, le paquet fut par erreur adressé à Ferney ; Voltaire l'ouvrit, mit le *sermon des Cinquante* à la place de la profession de foi, recacheta le paquet, et l'envoya à son adresse.

la part du général Paoli, faisant beaucoup l'empressé des commissions dont il se disait chargé près de moi, mais me disant au fond très-peu de chose, et m'étalant, d'un air important, d'assez chétives paperasses, fort pochetées. A chaque pièce qu'il me montrait, il était tout étonné de me voir tirer d'un tiroir la même pièce, et la lui montrer à mon tour. J'ai vu que cela le mortifiait d'autant plus, qu'ayant fait tous ses efforts pour savoir quelles relations j'avais eues en Corse, il n'a pu là-dessus m'arracher un seul mot. Comme il ne m'a point apporté de lettres, et qu'il n'a voulu ni se nommer ni me donner la moindre notion de lui, je l'ai remercié des visites qu'il voulait continuer de me faire. Il n'a pas laissé de passer ici dix ou douze jours sans revenir me voir. J'ignore ce qu'il a fait. »

La méfiance de Rousseau envers ce voyageur était occasionnée par les bruits que Voltaire avait fait courir. Mais elle pouvait, quoique motivée, être injuste, et ces bruits auraient pu causer un pareil accueil au véritable envoyé de Paoli, à qui cependant les précautions prises par le chevalier de Malte eussent été aussi nécessaires qu'à ce dernier. Nous n'avons point eu de renseignements sur cette mission, vraie ou prétendue, de ce voyageur que Rousseau ne nomme point.

A cette époque beaucoup d'étrangers visitaient Motiers-Travers pour y voir l'auteur d'*Émile*, doublement célèbre et par la supériorité de ses talents et par la proscription qu'ils lui avaient attirée. Il y venait des gens de divers pays et de différentes

professions. Les uns se déguisaient; les autres changeaient de nom. Il n'était sorte de moyens ou de prétextes qu'on ne mît en usage. « Il lui tombait des « bandes non plus par deux ou trois, comme dans « les commencements, mais par sept ou huit à la « fois. » On y vit le duc de Randans avec *deux carrossées* d'officiers du régiment du roi, qui était alors cantonné dans les environs de Ferney.

Il est probable que le chevalier de Malte, s'il n'eut pas de mission de Paoli, se servit du nom de ce général, pour être mieux reçu. La présence de Milord Maréchal, gouverneur de Neuchâtel, et qui demeurait au château de Colombier, à six lieues de Motiers, attirait des Anglais. La curiosité y conduisait les uns, et les autres y venaient payer le tribut de leur estime et de leur admiration au guerrier philosophe qui avait sacrifié à son roi sa fortune et sa vie : parmi ces visiteurs était un jeune Écossais que Milord prit en amitié, et que dès-lors Rousseau, par sa vénération pour lord Keit, dut voir avec intérêt. Cet Écossais étais riche, et voyageait pour son plaisir et son instruction. Comme il devait parcourir l'Italie, Jean-Jacques lui inspira le désir d'aller en Corse, d'y étudier le pays et les habitants, et d'y faire un ample recueil d'observations. Pendant l'absence de cet Anglais, la situation de Rousseau changea : il sortit du Val-de-Travers, et se rendit à Paris. De son côté, l'Écossais revenait de l'île de Corse, et son premier soin fut d'écrire à Jean-Jacques. Sa lettre s'est trouvée dans le nombre de celles que possédait M. Duchesne,

et qui lui étaient écrites par Jean-Jacques. Il est probable qu'elle ne fut jamais remise à ce dernier, qui n'était plus en France quand elle parvint à Paris. D'ailleurs M. Duchesne était en droit de présumer, d'après le contenu de cette lettre, que celui qui l'écrivait ne tarderait pas à rejoindre Rousseau. Elle est datée de Lyon, le 4 janvier 1766.

« Illustre philosophe! A la fin je vois du jour. Il « y a plusieurs mois que j'ai été tout incertain en « quel coin vous étiez retiré, et je ne savais pas « comment vous adresser une lettre. En avez-vous « reçu une que je vous écrivais de Livourne, avant « de m'embarquer pour la Corse? J'ai été cinq se- « maines dans l'île. J'ai beaucoup vu ses habitants. « Je me suis informé de tout avec une attention « dont vous ne me croyiez pas capable. J'ai connu « intimement le noble général Paoli. J'ai des tré- « sors à vous communiquer. Si vous êtes encore « autant affectionné aux braves insulaires que vous « l'étiez en écrivant au galant Buttafuoco, vous « m'embrasserez avec enthousiasme. Vous oublie- « rez tous vos maux pendant bien des soirs. Je vous « ai les plus grandes obligations pour m'avoir en- « voyé en Corse. Ce voyage m'a fait un bien mer- « veilleux. Il m'a rendu comme si toutes les vies « de Plutarque fussent fondues dans mon esprit. « Paoli a donné une trempe à mon ame qu'elle ne « perdra jamais. Je ne suis plus ce tendre inquiet « qui se plaignait dans le Val-de-Travers. Je suis « homme. Je pense pour moi : vous me recréez.

« Je suis arrivé ici hier; et ce soir madame Boy-

« de-Latour[1] m'a informé que vous êtes à Paris. Je « donnerais beaucoup que vous eussiez vu avec « quelle joie je reçus cette information : je prends « la diligence de lundi, et je serai samedi à Paris. « Je ne jure jamais; autrement vous auriez une « volée de ces imprécations par lesquelles les fu- « rieux Anglais expriment une satisfaction extraor- « dinaire.

« Je suis attaché aux Corses de cœur et d'ame. « Si vous, illustre Rousseau, le philosophe qu'ils « ont choisi pour leur aider par ses lumières à con- « server et jouir de la liberté qu'ils ont acquise « avec tant d'héroïsme; si vous êtes refroidi pour « les braves insulaires, je suis tant homme de pou- « voir vous regarder avec pitié[2]. Mais la généro- « sité fait une partie de votre existence, et je ne « suis pas de ceux qui croient que les nobles qua- « lités de l'ame peuvent être anéanties.

« On dit que vous allez en Angleterre. Quel beau « prospect pour moi ! Je suis sûr qu'il n'y a pas un « homme au monde plus vivement disposé à con- « tribuer à votre bonheur que je ne le suis, et

[1] Nièce de M. Roguin, et qui était chez son oncle quand Rousseau se rendit à Yverdun de Paris, le 12 juin 1762. « Il s'attache, « dit-il, de l'amitié la plus tendre à madame Boy-de-Latour. » Il passa quelque temps chez elle en revenant de Monquin à Paris (mai 1770). La maison qu'il avait habitée à Motiers-Travers appartenait à cette dame. Le jeune Anglais qui écrit la lettre que nous rapportons, paraît avoir connu particulièrement Rousseau.

[2] C'est-à-dire « je suis homme à vous regarder en pitié. » Je n'ai fait à cette lettre, pleine d'anglicismes, aucunes corrections. Je ne me serais permis d'en faire que pour les passages qui auraient été inintelligibles. Autrement c'eût été préférer l'élégance au ton de vérité, qui vaut mieux.

« vous en serez sûr aussi : et avec le temps vous « vous fierez au jeune ami de Milord Maréchal. Je « me propose une satisfaction parfaite en vous fai- « sant connaître M. Johnson, dont je vous ai parlé « tant à Motiers, et dont vous avez dit, *J'aimerais « cet homme, je le respecterais*, et cela après avoir « entendu qu'il ne vous respectait guères. Mais je « vous connais tous deux, et, quoique l'un emploie « ses forces à soutenir la sagesse des siècles, et « l'autre à soutenir les songes[1] de son esprit su- « blime et singulier, je suis sûr que vos grandes « ames se reconnaîtront avec chaleur : et vous irez « en Écosse, et vous verrez notre campagne roma- « nesque, et Rousseau méditera dans les bois vé- « nérables de mes ancêtres, et il croira avec moi « que des nymphes, des génies, des anges et toutes « sortes d'esprits bienfaisants et heureux y tien- « nent leurs chœurs[2]. Adieu, mon cher monsieur. « Combien je suis impatient de vous voir, de vous

[1] « Samuel Johnson croyait aux revenants, aux apparitions, aux pressentiments, aux jours malheureux, » dit son biographe M. Walckenaer. Voyez cette notice pleine d'intérêt, dans la *Biographie universelle.*

[2] L'Écosse est en effet renommée par ces visions fantastiques. C'est, comme on sait, dans ce pays qu'on prétend jouir de la faculté de voir ce qui se passe à une grande distance : faculté qui empoisonnerait l'existence, et que réclament les partisans du somnambulisme magnétique. Comme elle n'est point admise, elle n'a point de nom, et l'on ne peut l'exprimer que par une périphrase; car le *pressentiment* en diffère. La *prévision*, en étendant l'acception de ce mot, conviendrait mieux. Comme les Écossais croient à la réalité de ce don funeste, ils ont, dans leur langue, un mot pour le désigner.

On doit remarquer encore ce que le jeune homme dit de Johnson. Il paraît que cet auteur célèbre avait des préjugés contre Rousseau.

« dire mille anecdotes de la Corse, dont vous serez « enchanté. Le moment que j'arrive à Paris, j'en-« verrai chez madame Duchesne, où j'espère de « trouver une ligne de vous. Je suis toujours pour « vous comme j'étais à Motiers. »

La signature de cette lettre, dont l'autographe nous a été confié, a été biffée (nous ne savons dans quelle intention), et de manière à ce qu'il est impossible de la lire.

Rousseau était parti de Paris le samedi 3 janvier 1766, pour se rendre à Londres. Ainsi la lettre du seigneur écossais ne lui parvint pas. Il avait, en acceptant une retraite dans la Grande-Bretagne, abandonné le projet d'aller habiter la Corse. Cependant le sort de cette île n'était pas encore décidé. Les Français occupaient bien quelques places: et le fait de leur présence aurait été sans doute une hostilité. Mais la république de Gènes y avait des troupes qui faisaient la guerre à celles de l'île. Dans la disette de renseignements historiques sur ce qui se passait à cette époque dans une île que plusieurs puissances [1] convoitaient, nous allons emprunter les observations d'un personnage qui a fourni plus de matériaux à l'histoire qu'il n'en a mis en œuvre, et qui devait connaître celle d'un pays que sa naissance avait illustré: c'est Napoléon [2].

« En 1764, six bataillons français prirent la garde

[1] Gènes, parce qu'elle l'avait possédée; la France, pour qu'elle ne le fût point par l'Angleterre, et celle-ci parce qu'elle lui convenait plus qu'à toute autre pour dominer dans la Méditerranée.

[2] Mémoires écrits à Sainte-Hélène, par le général Montholon. Tom. IV, pag. 40.

des villes maritimes, et sous leur égide ces places continuèrent à reconnaître l'autorité du sénat. Ces garnisons francaises restèrent neutres, et ne prirent aucune part à la guerre qui continua entre les Corses et les Génois. Les officiers français manifestèrent hautement les sentiments les plus favorables aux insulaires et les plus contraires aux oligarques, ce qui acheva de leur aliéner tous les habitants des villes. En 1768, les troupes devaient retourner en France; ce moment était attendu avec impatience: il ne fût plus resté aucun vestige de l'autorité de Gènes dans l'île, lorsque le duc de Choiseul conçut la pensée de réunir la Corse à la France. Cette acquisition lui parut importante, comme une dépendance naturelle de la Provence, comme propre à protéger le commerce du Levant, et à favoriser des opérations futures en Italie. Après de longues hésitations, le sénat consentit, et Spinola, son ambassadeur à Paris, signa un traité par lequel les deux puissances convinrent que le roi de France soumettrait et désarmerait les Corses, et les gouvernerait jusqu'au moment où la république serait en mesure de lui rembourser les avances que lui aurait coûtées cette conquête; or il fallait plus de trente mille hommes pour soumettre l'île et la désarmer; et, pendant plusieurs années, il fallait y maintenir de nombreuses garnisons; ce qui devait nécessairement monter à des sommes que la république de Gènes ne pourrait ni ne voudrait rembourser.

« Les deux parties contractantes le comprenaient

bien ainsi; mais les oligarques croyaient, par cette stipulation, mettre à couvert leur honneur, et déguiser l'odieux qui rejaillissait sur eux aux yeux de toute l'Italie, de leur voir céder, de gaîté de cœur, à une puissance étrangère, une partie du territoire. Choiseul voyait dans cette tournure un moyen de faire prendre le change à l'Angleterre.

« Le ministre français fit ouvrir une négociation avec Paoli : il lui demandait qu'il portât son pays à se reconnaître sujet du roi, et, conformément au vœu que de plus anciennes consultes avaient quelquefois manifesté, qu'il se reconnût librement province du royaume. Pour prix de cette condescendance, on offrait à Paoli, fortune, honneur; et le caractère grand et généreux du ministre avec lequel il traitait ne pouvait lui laisser aucune inquiétude sur cet objet. Il rejeta toutes les offres avec dédain; convoqua la consulte, et lui exposa l'état critique des affaires, ne dissimulant pas qu'il était impossible de résister aux forces de la France, et qu'il n'avait qu'une espérance vague, mais rien de positif sur l'intervention de l'Angleterre; il n'y eut qu'un cri, *la liberté ou la mort!*..... On paraissait surtout indigné de ce que la France, qui avait été souvent médiatrice dans la querelle des Corses avec Gènes, après avoir toujours protesté de son désintéressement, se présentait aujourd'hui comme partie, et feignait de croire que le gouvernement de Gènes pouvait vendre les Corses comme un troupeau de bœufs et contre la teneur des *pacta conventa*.

« Le traité par lequel Gènes cédait la Corse au au roi, excita en France un sentiment de réprobation générale. Lorsque l'on connut qu'il faudrait faire la guerre, et mettre en mouvement une partie de la puissance française contre ce petit peuple, l'injustice et l'*ingénérosité* de cette guerre émurent tous les esprits; le sang qui allait couler retombait tout entier sur Choiseul. « Car enfin, « disait-on, de quelle nécessité est pour nous la « Corse? d'aucune. Est-ce d'aujourd'hui qu'elle « existe? et pourquoi est-ce d'aujourd'hui seule- « ment qu'on y pense? nous n'avons qu'un inté- « rêt, c'est que l'Angleterre ne s'y établisse pas : « le reste nous est indifférent [1]..... »

« Ces vains raisonnements n'arrêtèrent pas la marche du cabinet. Le lieutenant-général Chauvelin débarqua à Bastia, il eut sous ses ordres douze mille hommes, il publia des proclamations, intima des ordres aux communes, et commença les hostilités; mais ses troupes, battues au combat de Borgo, repoussées dans toutes leurs attaques, furent obligées, à la fin de la campagne de 1768, de se renfermer dans les places fortes, ne communiquant plus entre elles que par le secours de quelques frégates croisières. Les Corses

[1] Cette restriction est peut-être ce qui justifie M. de Choiseul; en supposant que le seul moyen d'empêcher l'Angleterre de s'établir en Corse soit la possession de cette île par la France, aucune autre puissance n'était en état de la garantir de l'invasion des Anglais. Les Corses pourraient-ils se flatter de leur résister seuls? Telle est la question : en admettant une solution favorable, il se présente une autre difficulté : c'est l'alliance des Corses et des Anglais contre la France.

se crurent sauvés : ils ne doutèrent pas que l'Angleterre n'intervînt. Paoli partagea cette illusion; mais le ministère anglais, inquiet de la fermentation qui se manifestait dans ses colonies d'Amérique, ne voulait pas la guerre; il se contenta des faibles explications qui lui furent données. Des clubs de Londres envoyèrent des armes et de l'argent : la cour de Sardaigne et quelques sociétés d'Italie donnèrent en secret des secours; mais c'étaient de faibles ressources contre l'armement redoutable qui se préparait en Provence.

« Le maréchal de Vaux partit pour la Corse : il eut sous ses ordres trente mille hommes. Les ports de cette île furent inondés de troupes. Les habitants se défendirent cependant pendant une partie de la campagne de 1769, mais sans espoir de succès; la population était alors de cent cinquante mille hommes au plus : trente-mille étaient contenus par les forts et les garnisons des Français : il restait vingt mille hommes en état de porter les armes, desquels il fallait ôter tous ceux qui appartenaient aux chefs qui avaient fait leur traité avec les agents du ministère français. Les Corses se battirent avec obstination au passage du Golo; n'ayant pas eu le temps de couper le pont, qui était en pierre, ils se servirent des cadavres de leurs morts pour en former un retranchement. Paoli, acculé au sud de l'île, s'embarqua sur un bâtiment anglais, à Porto-Vecchio, débarqua à Livourne, traversa le continent, et se rendit à Londres.

« Les vues du cabinet de Versailles étaient bienfaisantes, il accorda aux Corses des états de province et diverses institutions utiles : on encouragea l'agriculture ; on fit élever en France les enfants des principales familles. C'est en Corse que les économistes firent l'essai de l'imposition en nature. Dans les vingt années qui s'écoulèrent de 1769, époque de la soumission de l'île, à 1789, la Corse gagna beaucoup ; mais tant de bienfaits ne touchèrent pas le cœur des habitants : un lieutenant-général d'infanterie, traversant les montagnes, discourait avec un berger sur l'ingratitude de ses compatriotes, il lui faisait l'énumération des bienfaits de l'administration française. « Du temps « de votre Paoli vous payiez le double. — Cela est « vrai, monseigneur ; mais nous donnions alors, « vous prenez aujourd'hui. »

Rousseau ne vit pas cet événement sous les mêmes couleurs; il n'envisagea point la position de la Corse dans ses relations avec les puissances qui avaient intérêt à ce qu'elle fût asservie, dans ses rapports avec la politique, et dans la place qu'elle devait ou pouvait occuper; il ne considéra que le droit qu'avait un peuple affranchi de conserver sa liberté, de se donner des lois, des institutions et de vivre indépendant. Aussi s'exprime-t-il, d'après ces idées, avec amertume sur la réunion de cette île à la France.

« L'expédition de la Corse, dit-il, inique et ridicule, choque toute justice, toute humanité, toute politique, toute raison. Son succès la rend encore

plus ignominieuse, en ce que, n'ayant pu conquérir ce peuple infortuné par le fer, il l'a fallu conquérir par l'or. La France peut bien dire de cette inutile et coûteuse conquête ce que disait Pyrrhus de ses victoires : encore une et nous sommes perdus ; mais, hélas! l'Europe n'offrira plus à M. de Choiseul d'autre peuple naissant à détruire, ni d'aussi grand homme à noircir que son illustre et vertueux chef.... Je le défie de pallier jamais cette expédition d'aucune raison, ni d'aucun prétexte qui puisse contenter un homme sensé. On saura que je sus voir le premier un peuple disciplinable et libre où toute l'Europe ne voyait encore qu'un tas de rebelles et de bandits; que je vis germer les palmes de cette nation naissante, et qu'elle me choisit pour les arroser. » Il est probable que Rousseau veut parler du travail qu'il projetait. Il existe entre les mains d'un Génevois, qui jusqu'à présent n'a pas voulu le rendre public [1].

Jean-Jacques fut tellement affecté de l'expédition de la Corse, qu'il eut la faiblesse de croire qu'il entrait au nombre des causes de cet événement, c'est-à-dire qu'un des motifs que l'on eut était d'empêcher qu'il ne devînt le législateur de cette île.

[1] D'après l'idée qu'en donne (2e vol. de ce recueil, à la fin des observations sur les écrits politiques de Rousseau,) M. Eymar, qui a vu le manuscrit autographe, ce ne serait qu'une *esquisse informe;* ce sont ses expressions.

§ V.

QUERELLE ENTRE DAVID HUME ET J. J. ROUSSEAU.

1766.

Plusieurs personnes ne trouvant point encore la fameuse querelle assez éclaircie, je vais tâcher de dissiper tous les doutes. Une faute commise assez communément dans les discussions polémiques est de supposer comme incontestables des circonstances généralement connues, et de partir de cette supposition. Cette faute, je ne l'ai point évitée, et la crainte de répéter ce qu'on devait savoir d'après mes idées me l'a fait commettre. Je croyais que tout le monde connaissait l'*Exposé succinct*[1] de M. Hume, et mon erreur est d'autant plus complète à cet égard que les nouveaux renseignements, dont j'ai rendu compte, m'ont prouvé que moi-même, qui avais lu et relu *cet Exposé, je ne le connaissais plus*. Une courte analise de cette pièce, éclaircie par les renseignements dont je parle, ne doit plus rien laisser à désirer sur le fond de cette querelle.

Les éditeurs[2], c'est-à-dire MM. Suard et d'A-

[1] L'exemplaire que j'ai sous les yeux est intitulé *Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau, avec les Pièces justificatives*. Londres 1766. C'est un exemplaire de la première édition.

[2] Ces éditeurs-traducteurs sont, ainsi que l'atteste la lettre de remercîment de M. Hume (que nous avons rapportée), MM. Suard et d'Alembert. Le second a réussi pendant long-temps à cacher son intervention. Sa lettre aux *éditeurs* fut écrite dans ce but. C'est un monument d'hypocrisie et de fausseté: d'hypocrisie, en ce qu'il ex-

lembert commencent, dans leur avertissement, par bien établir le caractère pacifique de M. Hume : précaution nécessaire pour faire croire qu'il n'est point l'agresseur, et pour accréditer les mensonges que nous allons reproduire textuellement.

« Avec des dispositions si pacifiques ce n'est « qu'avec une extrême répugnance, disent MM. d'A- « lembert et Suard, que M. Hume a pu consentir à « laisser paraître l'écrit qu'on va lire. Il sait que « les querelles des gens de lettres sont le scandale « de la philosophie, et personne n'était moins fait « que lui pour donner un pareil scandale, si conso- « lant pour les sots; mais les circonstances l'ont « entraîné, *malgré lui, à cet éclat fâcheux.* »

Le récit que nous avons fait (*Histoire de J. J.*, tome I, page 117), d'après les lettres de Hume, qui *s'empressa* de rendre la querelle publique ; d'après celles de madame de Bouflers, qui le blâma sévèrement de cette publicité, peut faire apprécier cette *extrême répugnance* et la franchise des traducteurs.

« Tout le monde sait que M. Rousseau, proscrit « de tous les lieux qu'il avait habités, s'était enfin « déterminé à se réfugier en Angleterre, et que « M. Hume, touché de sa situation et de ses mal- « heurs, s'était chargé de l'y conduire, et était par- « venu à lui procurer un asile sûr, commode et « tranquille. Mais peu de gens savent combien de

prime de la bienveillance pour celui qu'il tentait de déshonorer en traduisant et *adnotant l'Exposé;* de fausseté, en voulant persuader qu'il était étranger à la traduction, comme aux notes.

« chaleur, d'activité, de délicatesse même, M. Hume « a mis dans cet acte de bienfaisance; quel tendre « attachement il avait pris pour le nouvel ami que « l'humanité lui avait donné. »

Tout le monde *croyait* tout cela, mais ne le *savait* pas, puisque *c'était* inexact; c'est M. Hume qui, par ses instances, a *déterminé* Rousseau : mais l'*asile sûr* et *commode*, c'est-à-dire l'hermitage de Wootton, n'était pas du choix de M. Hume, puisque, de son aveu, il fit tout ce qui dépendait de lui pour l'empêcher de s'y rendre. (*Histoire de J. J.*, tome 1, page 114.) Quant au *tendre attachement* pour cet *ami que l'humanité donne*, on sait à quoi s'en tenir.

« M. Hume écrivit un précis de tout ce qui s'é-« tait passé entre lui et M. Rousseau, depuis leur « liaison jusqu'à leur rupture. Il envoya cet écrit à « ses amis[1], qui lui conseillèrent de le faire impri-« mer. M. Hume ne se rendit pas à ces raisons, et « aima mieux courir le risque d'un jugement in-« juste, que de se résoudre à un éclat si contraire « à son caractère : mais un nouvel incident a vaincu « sa résistance. M. Rousseau a adressé à un libraire « de Paris une lettre où il accuse sans détour « M. Hume de s'être ligué avec ses ennemis pour

[1] Dans sa lettre du 12 août 1765, adressée à madame de Boufflers, et que nous rapportons (tom. 1, pag. 144), Hume dit : « J'ai fait « un récit de cette histoire, que j'ai envoyé au général Conway, pour « le faire passer à M. d'Alembert. » Ainsi ces amis qui conseillent de faire imprimer sont le général Conway et M. d'Alembert. Quelle est la personne qui nous fait part du conseil bénévole? c'est M. d'Alembert. D'où le savons-nous? de David Hume, qui remercie d'Alembert et Suard, dans la lettre que nous rapportons. (Page 151.)

« le trahir et le diffamer, et où il le défie hautement de faire imprimer les pièces qu'il a entre « les mains. Cette lettre a été communiquée à Paris « à un très-grand nombre de personnes. Une accusation et un défi si publics ne pouvaient rester « sans réponse. »

Les vrais amis de David, loin de le conseiller de publier un *factum*, le blamèrent de l'avoir fait; les détours qu'il prit avec madame de Bouflers (cause de la liaison entre Hume et Rousseau), la précipitation avec laquelle le premier dénonça le second aux ennemis qu'il lui connaissait, prouvent que s'il *aima mieux courir le risque d'un jugement injuste*, ce fut dans des intentions opposées à celles que lui prêtent bénévolement les traducteurs-commentateurs. L'*incident* est une perfidie par la manière dont ils ont dénaturé le fait le plus simple. Il s'agit de la lettre de J. J. à M. Guy, libraire, en date du 2 août 1766. Ce libraire avait écrit à Rousseau pour lui communiquer tous les bruits que faisaient courir sur son compte les partisans de David. Rousseau le gourmande, lui dit sèchement qu'il *se serait bien passé* d'apprendre ces propos désobligeants; c'est dans cette lettre très-remarquable qu'il assure que M. Hume se gardera bien de *publier fidèlement toutes les pièces* relatives à leur querelle. Il exhorte M. Guy à montrer cette lettre à ses amis; afin de les tranquilliser : il annonce qu'il n'écrira pas un mot pour sa justification, parce qu'*ayant un défenseur dont les opérations sont lentes, mais sûres, il les attend.* Il est possible que

le libraire ait donné plus de publicité qu'il ne devait à cette lettre. L'importance qu'il croyait acquérir et le rôle qu'il jouait, et dont Rousseau lui faisait des reproches, rendent même la chose probable. Mais cette circonstance n'influa point sur la conduite de Hume, et l'on voit dans ses *Lettres secrètes* que sa première idée fut de publier un *Exposé justificatif*.

« Au reste, disent les deux académiciens, M. Hume, « en livrant au public les pièces de son procès, nous « a autorisés à déclarer qu'il ne reprendra jamais « la plume sur ce sujet [1]. M. Rousseau peut *reve-* « *nir à la charge;* il peut produire des suppositions, « des interprétations, des inductions, des *déclama-* « *tions nouvelles;* il peut créer et réaliser de nou- « veaux fantômes, et envelopper tout cela des nuages « de sa rhétorique; il ne sera plus contredit. »

Notons bien que M. Hume avait d'autant moins songé à *autoriser* les deux amis à faire une déclaration de sa part, qu'il ignorait leur projet de traduire son *Exposé succinct;* qu'il ne connut ce projet

[1] Cette *autorisation* mérite d'être remarquée. En voici la raison : dans sa lettre à David, Rousseau parle de Tronchin, qu'il appelle *jongleur.* A propos de ce mot les éditeurs disent en note *qu'ils n'ont pas été autorisés à supprimer cette injure; mais*, ajoutent-ils, *elle est trop grossière pour blesser le célèbre médecin sur qui elle tombe.* On voit par la lettre de remercîments de M. Hume aux éditeurs, qu'il leur sait gré d'avoir supprimé de son *Exposé*, quoique sans son *autorisation*, les injures qu'il y avait mises, et qui lui auraient fait du tort. (Voyez tom. 1, pag. 151.) David les loue de cette inexactitude. Le scrupule les prend quand l'injure peut prévenir contre Rousseau, ils ne sont point *autorisés* à retrancher celle-là; et, de peur qu'elle n'échappe au lecteur, ils la font ressortir dans une note à la fois malveillante et bénévole.

que par la traduction, ainsi que le prouve sa lettre de remercîments. Ne dirait-on pas ensuite que Jean-Jacques a commencé par publier quelque chose sur cette affaire, lui, dont on fait imprimer la lettre avec des commentaires? et n'est-il pas plaisant de voir un grave géomètre, un académicien non moins grave, traduire un *factum* dans lequel on encadre des lettres à l'insu de celui qui les a écrites ; un *factum* qui prouve évidemment qu'il ignore qu'on les publie, et parler de lui comme s'il en était l'éditeur? Cette inexcusable irréflexion fait que tous les deux se donnent à eux-mêmes un démenti formel, et que leurs assertions sont en contradiction avec leurs preuves. Rousseau ne pouvait *revenir à la charge*, puisqu'il n'avait encore rien dit au public, et qu'il n'a parlé de cette querelle qu'à ses amis. Il n'avait pas besoin de rien *envelopper des nuages de sa rhétorique ;* et, dans l'intérêt de leur gloire littéraire, d'Alembert et Suard auraient dû tâcher d'avoir à leur usage la rhétorique de Rousseau, même avec *ses nuages.*

De la préface de M. Suard, que madame Suard assure être *pleine d'impartialité*, passons à l'*Exposé succinct*, dont nous relèverons seulement les imputations inexactes ou calomnieuses.

1° M. Hume raconte qu'une personne de mérite lui écrivit que Jean-Jacques avait le dessein de passer en Angleterre, et lui recommanda cet homme célèbre; qu'une autre personne lui fit part du même désir de Rousseau, qui même voulait, d'après le conseil de Milord Maréchal, se mettre sous la *pro-*

tection de David : c'est l'expression dont se sert celui-ci.

Ces deux personnes, que David ne nomme pas, sont la comtesse de Bouflers et madame de Verdelin. Cette dernière alla passer quelques jours à Motiers, *parla beaucoup à Rousseau de M. Hume, qui était alors à Paris, de son amitié pour Jean-Jacques, et du désir qu'il avait de lui être utile. Elle le pressa de profiter de ce zèle, et d'écrire à M. Hume.* « Comme je n'avais pas naturellement de penchant « pour l'Angleterre, dit Rousseau [1], et que je ne « voulais prendre ce parti qu'à l'extrémité, je ne « voulus ni écrire, ni promettre; mais je la laissai « la maîtresse de faire tout ce qu'elle jugerait à pro- « pos pour maintenir M. Hume dans ses bonnes « dispositions. »

Dans une lettre du 6 avril 1765, écrite à Milord Maréchal, Rousseau lui dit : *Toutes mes raisons contre l'Angleterre subsistent ; mon état et mon goût m'attirent également vers l'Italie.* Il témoigna à diverses reprises une aversion formelle pour la Grande-Bretagne ; et ce n'est que sur les instances réitérées de mesdames de Bouflers et de Verdelin, ainsi que sur le désir de Milord Maréchal, qu'il choisit cette île ; encore ce ne fut que de Strasbourg, au moment où il ne pouvait plus différer de faire un choix.

2° En rapportant la lettre par laquelle Jean-Jacques priait Clairault de corriger son *Dictionnaire de musique*, M. Hume ajoute qu'il s'entendit avec

[1] *Confessions*, liv. XII.

ce savant pour faire une souscription dont le produit aurait été donné par le libraire acquéreur de l'ouvrage à Rousseau, qui devait ignorer cette manœuvre. Hume ajoute que la mort de Clairault empêcha l'exécution de ce projet. Il fait, à cette occasion, des remarques injurieuses sur Jean-Jacques, qu'il accuse *d'avoir la petite charlatanerie* de se dire plus pauvre qu'il n'était. Nous avons suffisamment réfuté cette absurde imputation (article Hume, et tome Ier, page 124) ; disons seulement que plusieurs circonstances rendent très-suspect le récit de David, qui appelait un mort en témoignage à l'époque où il écrivait ce fait ; il faudrait donc le croire sur parole, et j'en suis empêché par bien des motifs, entr'autres par cette particularité : dans une lettre du 14 février 1765, Rousseau mande à Dupeyrou *qu'il a pris des engagements* qui ne lui permettent plus de disposer du *Dictionnaire*, qu'il a vendu à un libraire. Clairault n'était chargé que de surveiller l'impression, et non de *vendre l'ouvrage*. Comment pouvait-on faire offrir un prix de ce livre, quand ce prix était déjà convenu entre Jean-Jacques et l'acquéreur, et spécifié dans un contrat? enfin la date de la mort de Clairault ne suffit-elle pas pour démontrer la fausseté du fait? Ce savant mourut le 17 mai, c'est-à-dire plusieurs mois avant que David et Jean-Jacques ne se connussent, et même avant qu'il ne fût question d'aller en Angleterre, et pendant que Rousseau exprimait une grande répugnance contre ce pays. Comment Hume, qui ne pouvait soupçonner alors

qu'un jour il connaîtrait Rousseau, fit-il les démarches dont il parle, et dont il ne donne d'autre preuve que son assertion, démentie par toutes les probabilités?

3° David Hume, à propos de la lettre de Walpole sous le nom de Frédéric, dit que, *quoiqu'il logeât dans le même hôtel que M. Walpole, et qu'ils se vissent très-souvent, cependant Walpole avait soigneusement caché cette plaisanterie jusqu'après son départ.* Il y a deux mensonges dans cette phrase. Hume veut évidemment faire entendre qu'il ne fut point au fait de cette plaisanterie, et qu'elle ne devint publique que lorsque les deux *amis* eurent quitté Paris. Or une lettre de madame du Deffand, qui envoyait à Voltaire celle dans laquelle on persifflait Rousseau, lettre écrite le 28 décembre 1765, et les *Mémoires secrets de Bachaumont*, dans un article qui porte la même date, prouvent que la prétendue lettre de Frédéric fut répandue dans Paris avant le 28 décembre. Quant à l'ignorance dans laquelle Hume se suppose, tous ses efforts pour nous persuader sont détruits par la lettre qu'il écrivit à madame de Barbantane, sur laquelle nous reviendrons. Du reste, dans cette discussion, nous admettons le témoignage de Hume même. Cet historien disant deux choses contradictoires, nous n'avons fait que nous réserver la liberté du choix. Nous devons ajouter qu'il se fit écrire, par Horace Walpole, une lettre en date du 26 juillet 1766, afin de prouver par ce témoignage qu'il était étranger à celle que Walpole avait eu la témérité de

mettre sous le nom de Frédéric. Dans cette lettre, qui fait partie de l'*Exposé succinct,* Walpole s'exprime ainsi : « Je ne peux pas me rappeler avec « précision le temps où j'ai écrit la *lettre du roi de* « *Prusse;* mais je vous assure, avec la plus grande « vérité, que c'était plusieurs jours avant votre dé- « part de Paris, et avant l'arrivée de Rousseau à « Londres ; et je peux vous en donner une forte « preuve, car non-seulement, par égard pour vous, « je cachai la lettre tant que vous restâtes à Paris, « mais ce fut aussi la raison pour laquelle, par dé- « licatesse pour moi-même, je ne voulus pas aller « le voir, quoique vous me l'eussiez souvent pro- « posé. Je ne trouvais pas qu'il fût honnête d'aller « faire une visite cordiale à un homme, ayant dans « ma poche une lettre où je le tournais en ridicule. « Vous avez pleine liberté de faire usage de ce que « je dis ici pour votre justification. »

La valeur de *ce certificat,* évidemment sollicité, la sincérité de ces égards et de cette délicatesse, sont détruites par le fait, c'est-à-dire par la publicité de la lettre. Elle fut si *peu cachée* pendant le séjour de David et de Jean-Jacques à Paris, qu'au 28 décembre elle était publique dans cette capitale, ainsi que nous l'avons prouvé par les *Mémoires secrets* et la lettre de madame du Deffand (tome Ier, page 108). Hume et Rousseau ne partirent pour Londres que le 3 janvier 1766. Enfin Hume, dans sa lettre à madame de Barbantane, prouve que non-seulement il avait été au fait de celle que Walpole avait publiée sous le nom de

Frédéric, mais qu'il avait pris part à sa rédaction. Ainsi, dans cette circonstance, la vérité est trahie par Walpole, qui la disait ordinairement, par Hume, par les éditeurs de son *Exposé succinct*.

La manière dont Walpole termine la lettre dans laquelle il attestait un fait dont il connaissait la fausseté, est remarquable par la grossièreté avec laquelle il s'exprime.

« J'ai, dit-il, un profond mépris pour Rousseau « et une parfaite indifférence sur ce qu'il pensera « de cette affaire : mais, s'il y a en cela quelque « faute, ce que je suis bien loin de croire, je le « prends sur mon compte. Il n'y a point de talents « qui m'empêchent de rire de celui qui les possède, « s'il est un charlatan ; mais s'il a de plus un cœur « ingrat et méchant, comme Rousseau l'a fait à votre « égard, il sera détesté par moi. »

Cette lettre d'Horace Walpole fait partie, comme nous l'avons dit, de l'*Exposé succinct*. Hume l'insère dans cet ouvrage, pour *prouver*, dit-il, *qu'il n'a eu aucune part à tout ce qui concerne* la prétendue lettre du roi de Prusse. Il fallait qu'il comptât bien sur la discrétion de madame la marquise de Barbantane, à qui il avait écrit, le 16 février 1766[1], la lettre dont nous avons parlé, et dans laquelle on lit ce passage, qui fait voir combien Walpole et David Hume étaient véridiques. « Dites à madame de Boufiers que la seule plaisan- « terie que je me sois permise relativement à la pré-

[1] Insérée dans l'*Histoire de J. J. Rousseau*, tom. 1, pag. 114.

« tendue lettre du roi de Prusse, fut faite *par moi* « à la table de lord Ossory [1]. »

Horace Walpole exprimait au moins quelque vergogne, et donnait une leçon à David Hume, quand il lui disait : « Je ne trouvais pas qu'il fût « honnête d'aller faire une visite cordiale à un « homme, ayant dans ma poche une lettre dans « laquelle je le tournais en ridicule. »

L'*Exposé succinct* est terminé par une *déclaration de M. d'Alembert* adressée aux éditeurs dudit exposé, c'est-à-dire à lui-même et à M. Suard. Par cette déclaration, d'Alembert fait voir qu'il est étranger à la rédaction de la prétendue lettre de Frédéric, dont il n'était déjà plus question, et, sans dire un mot de la traduction de l'exposé, il écarte habilement tout soupçon d'y avoir eu la moindre part; car on ne pouvait raisonnablement supposer qu'il s'adressât à lui-même cette *déclaration*. Aussi n'en avons-nous eu la certitude qu'en 1820, par la publication de la *Correspondance secrète* de David Hume, dans laquelle se trouve la lettre de remercîments que fait à d'Alembert l'historien anglais, pour les soins qu'il a donnés à la traduction de son ouvrage. C'est seulement

[1] La plaisanterie que *se permit* David Hume, et qui fut conséquemment *faite par lui*, est peut-être la plus piquante de la lettre pseudonyme. Elle tournait en ridicule Jean-Jacques, en même temps qu'elle attaquait le roi de Prusse : « Si vous persistez à vous creuser « l'esprit pour trouver de nouveaux malheurs, choisissez-les tels « que vous voudrez ; je suis roi, je puis vous en procurer au gré de « vos souhaits : je cesserai de vous persécuter quand vous cesserez « de mettre votre gloire à l'être. » David, pour se justifier vis-à-vis de madame de Bouflers, insistait sur le trait lancé contre Frédéric.

cinquante-quatre années après l'événement que la vérité a été connue : Voltaire a donc eu raison de l'appeler *la Fille du temps*.

Ce résumé d'une querelle mal connue, où le public fut trompé dès l'origine, fait voir le rôle de Jean-Jacques et celui de David Hume. Maintenant il faut entendre par le *libelle* du premier contre le second, la *lettre* que Rousseau écrivit à Hume, d'après sa demande itérative et les instances de M. Davenport, lettre que David *encadra* dans un récit et des observations, qu'il accompagna de notes, et qu'il envoya à d'Alembert, qui le fit traduire par M. Suard, avec lequel il se concerta pour le publier. Le tout à l'insu de Rousseau, cloîtré volontairement à Wootton, et qui ne publia *pas un mot* dans sa propre querelle, et ne sut ni qu'on le fît parler, ni ce qu'on lui faisait dire. Voilà le libelle *qu'il a publié* contre David Hume.

§ VI.

RAPPORTS ENTRE M. BOVIER ET J. J. ROUSSEAU.

1768.

Le célèbre Servan accuse Rousseau d'avoir diffamé M. Bovier, en prétendant qu'il avait voulu l'empoisonner. Il est donc nécessaire de bien connaître la nature des rapports qui existèrent entre M. Bovier et Rousseau, pour se faire une idée juste des torts du dernier, afin de voir si l'accusation de M. Servan est fondée.

M. Bovier, avocat au parlement de Grenoble, séduit ou par la lecture des ouvrages de Jean-Jacques ou par sa réputation, lui fit beaucoup d'avances et d'offres de service. Je crois cet avocat fort estimable; mais pour le prouver il n'est pas nécessaire d'accuser Rousseau d'avoir voulu le diffamer. L'envie d'obliger le rendit maladroit; c'est tout le reproche qu'il me paraît mériter. Voyons les faits.

Un chamoiseur nommé Thevenin, condamné à la marque et aux galères, prétend qu'il a prêté jadis neuf francs à M. Rousseau, et charge M. Bovier de réclamer cette somme. Celui-ci accepte; il écrit en homme persuadé qu'elle est due et la réclamation fondée: il entre même dans beaucoup de détails sur le lieu, les témoins et l'époque. Jean-Jacques prouve victorieusement et avec indignation que tout est faux. Il n'est jamais allé dans l'endroit désigné; les témoins ne sont pas connus de lui; enfin il était, à l'époque indiquée, dans la vallée de Montmorency. Sur ces entrefaites, on découvre que Thevenin est sorti des galères. M. Bovier dut être honteux de sa crédulité, et Jean-Jacques piqué contre lui. Thevenin en fut quitte pour dire que c'était un autre Rousseau, à qui il avait prêté son argent. Le nôtre n'en fut pas moins obligé de comparaître en audience publique, pour être confronté avec Thevenin, « navré, dit-il, de me « voir, après cinquante ans d'honneur, compro« mis, seul, sans appui, sans amis, vis-à-vis d'un « pareil misérable. » Il découvrit dans cette audience une particularité, qui prouvait que M. Bo-

vier avait ajouté de son chef à la réclamation du chamoiseur. Voici le compte qu'il en rend à M. de Tonnerre, dans sa lettre du 18 septembre 1768.

« M. Bovier m'avait induit en erreur, en me marquant que c'était personnellement à moi que ledit Thevenin avait prêté neuf francs; au lieu que Thevenin lui-même dit seulement les avoir fait passer par la main d'autrui, à un homme appelé Rousseau, duquel, au reste, il ne donne pas le moindre signalement. M. Bovier, sur le simple rapport d'un quidam, qu'il dit ne pas connaître, part de ces seuls indices et de celui du lieu où se sont vus ces deux hommes, pour m'écrire en ces termes: « Je crois vous faire plaisir de vous rappeler un « homme qui vous a rendu un service, il y a près « de dix années, et qui se trouve aujourd'hui dans « le cas que vous vous en souveniez. » Ce même M. Bovier, dans sa lettre précédente, me parlait ainsi: « Je vous ai vu; j'ai été émerveillé de trou- « ver une ame aussi belle que la vôtre, jointe à « un génie aussi sublime. » Voilà, ce me semble, cette belle ame transformée, un peu légèrement, en celle d'un vil emprunteur. » Remarquons que Thevenin, en parlant du Rousseau à qui il prétendait avoir prêté ces neuf francs, doutait que ce fût Jean-Jacques. « Quel est ce Rousseau? lui, Thevenin n'en sait rien, mais M. Bovier le sait pour lui, et présume, avec beaucoup de vraisemblance, que c'est Jean-Jacques Rousseau. Si celui qu'on connaît pouvait s'abaisser à une pareille infamie, il faudrait qu'on l'eût vu pour le pouvoir croire: et

encore, après l'avoir vu, n'en croirait-on rien. M. Bovier est moins incrédule: le simple doute d'un misérable qu'il ne connaît point, se transforme, à ses yeux, en certitude, et lui prouve qu'une belle ame qu'il connaît est celle du plus vil des mendiants ou du plus lâche des fripons. »

J'ai dit que Rousseau s'était beaucoup trop affecté de cette aventure, qui troubla long-temps son repos. J'ai présenté M. Bovier comme un *maladroit*, et je pense que l'on ne trouvera pas l'expression trop rigoureuse. Passons à la grande accusation de M. Servan. Comme c'est le récit même de Jean-Jacques qui y a donné lieu, je vais le reproduire.

« Durant mon séjour à Grenoble, je faisais de petites herborisations hors la ville avec le sieur Bovier, avocat de ce pays-là, non pas qu'il aimât ni sût la botanique, mais parce que, s'étant fait mon garde de la manche, il se faisait, autant que la chose était possible, une loi de ne pas me quitter d'un pas. » Je conviens que ce langage est peu bienveillant: c'était l'admiration [1] de M. Bovier, et son intérêt pour Rousseau, qui motivaient sa conduite et ses soins. Mais Jean-Jacques écrivait longtemps après l'aventure de Thevenin, qui l'avait navré, et dont le souvenir lui donnait de l'humeur contre M. Bovier. Si celui-ci n'avait point accueilli et fait valoir la demande du chamoiseur, il est probable qu'elle n'aurait pas eu de suite, et certain, dans tous les cas, que l'avocat de Grenoble y au-

[1] Voyez sur cette *admiration* et celle de Servan, les plaisanteries de Rousseau, page 270 de ce volume.

rait été totalement étranger. Reprenons le récit de Rousseau.

« Un jour, nous nous promenions le long de l'Isère, dans un lieu tout plein de saules épineux. Je vis sur ces arbrisseaux des fruits mûrs; j'eus la curiosité d'en goûter, et leur trouvant une petite acidité très-agréable, je me mis à manger de ces grains pour me rafraîchir. Le sieur Bovier se tenait à côté de moi sans m'imiter et sans rien dire. Un de ses amis survint, qui, me voyant picorer ces grains, me dit : « Eh! monsieur, que faites-vous « là ? ignorez-vous que ce fruit empoisonne ?—Ce « fruit empoisonne! m'écriai-je tout surpris.—Sans « doute, reprit-il, et tout le monde sait si bien « cela, que personne dans le pays ne s'avise d'y « goûter. Je regardai le sieur Bovier, et je lui dis; « pourquoi ne m'avertissiez-vous pas ?—Ah! mon- « sieur, me répondit-il d'un ton respectueux, je « n'osais pas prendre cette liberté. » Je me mis à rire de cette humilité dauphinoise, en discontinuant néanmoins ma petite collation. Cette aventure me parut si plaisante que je ne me la rappelle jamais sans rire de la singulière discrétion de monsieur l'avocat Bovier. »

Tel est le récit de Rousseau. Il est devenu l'objet d'un véritable réquisitoire de l'avocat-général Servan; et il est d'autant plus nécessaire de l'examiner, qu'un grand nombre de personnes ne connaît le fait que d'après l'éloquente diatribe du magistrat.

« Le lecteur, dit-il, n'a que deux partis à pren-

dre sur le compte de monsieur Bovier : il faut le regarder comme le plus stupide ou le plus méchant des hommes. L'espèce de gaieté que Rousseau met dans son récit fait d'abord incliner pour le premier parti : il dit qu'il finit par en rire : le lecteur en rit aussi comme d'une sottise, et passe son chemin : mais un homme plus attentif et plus instruit[1] verra dans ces quatre lignes la plus odieuse accusation. Rousseau ne raconte ce petit événement que pour faire connaître, dit-il, le caractère d'un peuple fort différent des Suisses, et ce peuple est le peuple dauphinois. On doit d'abord remarquer avec quelle équité[2] tout le Dauphiné va être jugé sur la haine ou l'atrocité d'un seul particulier. Au reste, quand Rousseau dit que ce peuple est fort différent des Suisses, il n'entend pas assurément qu'il ait plus de franchise, de simplicité, de bonté que les Suisses ; il entend précisément le contraire ; et, pour bien comprendre ceci, il faut savoir que, si la nation française a son caractère propre qui la distingue de toute autre nation, chaque province de France a son caractère aussi qui la distingue, à ce qu'on croit, de toutes les autres provinces : or la finesse est le caractère prétendu distinctif du Dauphinois. Ainsi, lorsque Rousseau vous dit que M. Bovier s'excusa avec une *humilité dauphinoise*, cela signifie, par un juste équivalent, *humilité traîtresse*. M. Bovier, dans le

[1] M. Servan, par exemple.

[2] Et avec quel soin le charitable Servan augmente les torts de Rousseau.

fait, n'était donc aux yeux de Rousseau qu'un lâche assassin [1], d'autant plus lâche qu'il était sans péril, d'autant plus lâche qu'il couvrait sa scélératesse sous les dehors de la naïveté, ou plutôt d'une feinte niaiserie. »

Puisque l'avocat-général établit qu'on n'a que *deux partis à prendre* envers M. Bovier, pourquoi met-il tous ses soins à faire admettre l'interprétation la plus défavorable? Mais il y a, je crois, un milieu entre la stupidité et la méchanceté : et nous le découvrirons. Voyons auparavant si M. Servan trouve le moyen d'envenimer la prétendue accusation de stupidité.

« Mais quand Rousseau n'aurait, dit-il, donné à ses contemporains, à la postérité, M. Bovier, père de famille, citoyen, avocat, que pour un sot à faire rire, cette note est-elle donc si indifférente de la part d'un homme de génie, d'un homme qui n'a rien dit que mille échos ne répètent? » Non, sans doute; mais il vaut encore mieux passer pour un sot que pour un assassin : et quand on est placé dans cette alternative, le choix n'est pas douteux. Mais l'avocat-général ne s'en tient pas là : craignant qu'on ne préfère la sottise à l'intention d'empoisonner, il s'attache à démontrer que la première accusation n'est pas moins odieuse que l'autre.

« Ce n'est pas dans le fond un vrai malheur d'être

[1] Grace à l'interprétation du magistrat, qui entasse raisonnement sur raisonnement pour torturer le sens de Rousseau. Bien certainement, si ce dernier eût soupçonné M. Bovier d'être un lâche assassin, il se fût autrement exprimé sur son compte.

rayé de la liste des beaux-esprits : mais pour le sens commun, c'est autre chose. Il fait une grande partie de l'estime à laquelle tout citoyen a droit de prétendre: cela est d'autant plus vrai, que la réputation de probité est en partie fondée sur celle du bon sens, et que dans un sot on méprise la malice sans y estimer la bonté. J'ose donc assurer que dans tous les sens ce trait de satire est atroce ou pour le moins cruel. Celui qui l'écrivit est répréhensible[1]; et les éditeurs honnêtes, dont ce même trait a trompé la vigilance et la probité, en auront de longs regrets..... Je répète, sans aucune exagération, que je regarde en ma conscience ces quatre lignes comme une accusation d'assassinat, intentée sous l'air d'une plaisanterie fugitive et abandonnée..... J'avoue qu'en lisant pour la première fois cette cruelle page de ses écrits, quand je vis une accusation si odieuse s'exhaler, pour ainsi dire, comme une odeur infecte de son tombeau, je me dis en tremblant: Et moi aussi, j'ai approché cet homme! » Servan, à plusieurs reprises, avertit qu'il se garantit de toute exagération; puis il entre dans beaucoup de détails pour prouver que M. Bovier était un honnête homme, un bon père de famille, un excellent citoyen. Comme ces éloges n'ont jamais été contestés, il est inutile de les rapporter. Examinons seulement et avec bonne foi le rôle

[1] L'expression ne serait point assez forte, si réellement Jean-Jacques eût eu l'intention que lui prête M. Servan; et l'on est tout surpris de le voir, après avoir tâché de prouver que Rousseau est un infame calomniateur, conclure qu'il n'est que répréhensible.

qu'il joue dans le fait raconté par Jean-Jacques, en réduisant ce fait à sa plus simple expression. Rousseau mange d'un fruit en présence de M. Bovier, qui, partageant le préjugé commun, regardait ce fruit comme dangereux. Arrive quelqu'un qui crie à Jean-Jacques que ce fruit empoisonne, et qu'il n'est personne qui ne le sache dans le pays. Rousseau demande à M. Bovier pourquoi il ne l'avertissait pas; « Je n'osais prendre cette liberté, » répond respectueusement l'avocat. On est bien forcé de convenir, n'en déplaise à M. Servan, que la réponse est singulière. Je la regarde comme une distraction, comme l'effet de l'excessive admiration de M. Bovier pour Rousseau, et qui tenait en extase le premier devant le second. S'il eût dit : « Je savais que ce fruit n'était pas un poison, » tout était fini. Mais le croire et se taire?

Ce que fit M. Bovier postérieurement au fait n'est pas moins remarquable. Lorsqu'on imprima les *Rêveries*, le récit de Rousseau se répandit, et personne, à l'exception de M. Servan, ne soupçonna l'avocat d'avoir voulu laisser Jean-Jacques s'empoisonner. On rit de sa réserve et de sa simplicité. Qu'imagine M. Bovier? Il se fait délivrer par le docteur Villar un certificat par lequel ce médecin atteste que le fruit du saule épineux est sans aucun danger, et publie ce certificat, que j'ai vu[1]. Le point à prouver était que lui Bovier savait que ce fruit ne faisait aucun mal. On n'en saurait douter, quoi-

[1] Il est daté de Grenoble, le 25 février 1782.

que la réponse pût persuader le contraire. S'il est absurde de supposer qu'il voulut laisser Rousseau s'empoisonner, il ne l'est pas moins de penser que Jean-Jacques ait voulu le faire passer pour un empoisonneur.

Je conclus qu'il ne faut voir dans la réponse de M. Bovier que ce qui s'y trouve réellement : l'excessive timidité d'un homme qui, doublement déconcerté, et par le ton affirmatif avec lequel un autre assure que le fruit du saule est un poison, et par la question de Rousseau, n'ose donner un démenti à l'un, ce qui cependant était la seule réponse à faire à l'autre. J'ajouterai même qu'il serait possible que M. Bovier, croyant que les connaissances de Jean-Jacques en botanique égalaient l'étendue de son génie, d'après l'idée qu'il s'en faisait, a pu conclure, en le voyant *picorer* ce fruit, qu'il savait que ce n'était pas un poison. On doit repousser toute autre interprétation.

Je conviendrai même, si l'on veut, des torts de Rousseau, qui ne devait pas juger des Dauphinois d'après M. Bovier; et je ne suppose pas, malgré tous les efforts de M. Servan, que ce fut son intention. Mais je conçois en même temps qu'il dut être excédé des soins, des politesses et des marques d'admiration qu'on lui prodiguait; et quand il vit ensuite le plus passionné de ses admirateurs se faire bénévolement l'avocat de Thevenin, il dut en avoir de l'humeur, et douter de la sincérité de ses protestations.

Du reste, je répète que M. Bovier prodigua

les soins les plus délicats à Rousseau pendant son séjour à Grenoble. M. Servan raconte que Jean-Jacques fut on ne peut mieux traité dans cette ville. Il y arriva précédé des recommandations du prince de Conti adressées aux principales autorités du pays. Terminons ce chapitre par quelques renseignements que vient de nous communiquer un savant qui honore les lettres par son talent et son caractère[1].

« La ville de Genève fit présent à M. Bovier d'un buste de Voltaire en ivoire, en reconnaissance de sa conduite envers Rousseau. Ce buste, d'une parfaite exécution, fut acheté à la vente des effets de M. Bovier, par M. Champollion-Figeac, qui en a fait présent à M. le baron Fourier, alors préfet du département de l'Isère, aujourd'hui secrétaire perpétuel de l'académie des sciences.

« Rousseau demeura quelque temps à Grenoble dans une petite maison qu'on montre encore aux curieux. Pendant la révolution on donna son nom à la rue où cette maison est située: mais depuis quelques années on a rendu à cette rue l'ancien nom de rue des *Vieux-Jésuites*. Une autre rue avait reçu le nom de Mably, parce que la maison où cet historien est né y est située. Elle a repris celui de rue des *Clercs*. On construisait à la même époque une rue qui reçut le nom de Bayard, qu'elle a conservé. Le but de ces dénominations était de transmettre le souvenir des illustrations locales. »

[1] M. Champollion.

§ VII.

REPROCHES D'ORGUEIL ET DE MÉFIANCE.

ANECDOTE A CE SUJET.

Jean-Jacques a été l'objet de plusieurs accusations. Les seules qui soient graves et fondées, on ne les savait que par lui. Elles se trouvent dans ses *Confessions*. Il y avait peu de générosité à les en extraire : mais l'envie tire parti de tout ; elle sait qu'un ennemi généreux n'est plus un ennemi.

Il eût été ridicule de reproduire purement et simplement les reproches que s'était faits Rousseau, parce qu'on aurait pu répondre à ceux qui auraient pris cette peine : *Nous savions cela tout aussi bien que vous*. En voulant éviter cet inconvénient, on est tombé dans un autre ; et, préférant la calomnie à la médisance, on a dénaturé les aveux de Jean-Jacques, imaginé des circonstances qui le faisaient beaucoup plus coupable, et même *inventé* des actions qui le rendaient odieux. Toutes ces accusations calomnieuses ayant été renouvelées récemment, nous aurons la patience de les examiner de nouveau dans un chapitre qui leur sera spécialement consacré [1]. Nous devons seulement ici nous occuper de deux reproches sur lesquels on n'a fait que glisser dans les articles que nous passerons en revue, parce qu'il était bien plus important de

[1] Dans le 2e volume ; parce que, notre intention étant de passer en revue toutes ces accusations, nous avons dû attendre qu'elles fussent *au complet*, et conséquemment en renvoyer l'examen à la fin de ce recueil.

représenter Rousseau comme un voleur, un vil imposteur, un écrivain de lettres anonymes, que comme un homme orgueilleux et méfiant. C'est donc de l'orgueil et de la méfiance de Jean-Jacques qu'il faut nous occuper un instant. Voici un trait relatif au premier de ces deux reproches, et qui, s'il était vrai, prouverait que Rousseau le méritait.

M. Piguet, dans une note de ses *Mélanges*, dit qu'on lui a raconté à Genève *l'anecdote suivante*. Il ne la garantit ni ne fait aucune observation.

« Rousseau, étant à la campagne chez un homme « de lettres, lui lut devant plusieurs personnes « quelques-uns de ses manuscrits, qui furent l'objet « de nombreux éloges et de quelques observations « critiques. Quand il voulut lire son *Pygmalion*, il « prévint son hôte qu'il ne supporterait aucune re- « marque sur cette pièce. La lecture s'en fait; l'hôte « l'admire, et se garde bien d'y trouver le moindre « défaut: mais ses exclamations n'étaient pas assez « vives. Rousseau se fâche presque: quoi! pas plus « d'admiration que cela! Et vous n'avez donc pas « saisi mon but? — Non, je l'avoue. — Vous n'avez « pas vu que cette statue était la langue française, « qui, jusqu'à moi, a été morte et que j'ai animée. » A Genève, comme ailleurs, on *conte* des anecdotes. J'avoue que celle-ci me paraît apocryphe: voici mes raisons :

1° Rousseau fit *Pygmalion* à Motiers-Travers: les autres ouvrages qu'il composa pendant son séjour dans cette ville furent aussitôt imprimés que composés, et tenus très-secrets avant leur publica-

tion. C'étaient la *Lettre à l'archevêque de Paris* et les *Lettres de la Montagne*. Ce dernier ouvrage particulièrement fut fait avec mystère. Il n'avait point de manuscrits alors en porte-feuille. Il n'en pouvait donc pas lire devant *quelques personnes*. C'est un hasard heureux que le conteur ait indiqué *Pygmalion :* choix qui nous met à même d'affirmer que le fait est faux ; et, ce qui vaut mieux encore, qu'il *ne peut pas être* vrai.

2° Il n'a jamais lu devant plusieurs personnes que les *Confessions :* lectures qu'il se crut obligé de faire pour provoquer les explications des personnages intéressés[1], et qui furent interrompues par le lieutenant de police, sur la demande de madame d'Épinay.

3° Il avait un grand sentiment des convenances ; et rien ne les blesse plus que ce qu'on lui fait dire.

4° Tout en ayant la conscience de son talent, il ne se regardait pas comme supérieur à Montesquieu, aux grands modèles qu'il avait étudiés, et dont il fait un éloge non équivoque. L'hommage qu'il rendit à Buffon, à Voltaire, ne repousse-t-il pas l'idée qu'on lui prête d'avoir cru la *langue morte*, malgré les ouvrages de ces grands écrivains ? L'orgueil insensé dont on le taxe l'aurait-il laissé dire dans ses *Confessions* (liv. v.), « Qu'il tâcha d'imiter « le beau coloris de Voltaire, dont il était enchanté. » Se serait-il qualifié de son *disciple*, *son enthousiaste ?* Aurait-il parlé de « l'admiration qu'on ne pouvait

[1] Voyez *Examen des Confessions* en tête de cet ouvrage, tom. XIV, édition de Dupont.

« refuser à son beau génie et de l'amour de ses « écrits [1]. »

Enfin se serait-il exprimé sur le compte du Pline français dans ces termes : « Ses écrits m'instruiront « et me plairont toute ma vie. Je lui crois des égaux « parmi ses contemporains en qualité de penseur « et de philosophe; mais en qualité d'écrivain, je « ne lui en connais pas : c'est la *plus belle plume* « de son siècle. Je ne doute point que ce ne soit là « le jugement de la postérité. » (Lettre du 4 novembre 1764.)

Quand on invente pour calomnier et tourner en ridicule, il faudrait savoir si le fait qu'on imagine, et dont il est impossible d'administrer la preuve, ne peut pas être contredit par des témoignages positifs.

J'ai parlé du sentiment qui devait animer Rousseau quand il composait *Pygmalion* [2]. Le conte du Génevois est loin de me faire changer d'avis.

Le langage que tient Jean-Jacques dans quelques passages de ses *Confessions* pourrait plutôt le faire accuser d'orgueil, particulièrement le début de cet ouvrage, unique dans son genre. Grimm s'en est

[1] Lettre du 17 juin 1760, édition de Dupont.

[2] *Histoire de J. J. Rousseau*, tom. II, pag. 444. Si l'on discutait la supposition de l'orgueilleux sentiment que l'on prête à Jean-Jacques, on verrait qu'elle est détruite par le monologue même de Pygmalion. Il s'écrie avec douleur que son imagination s'est glacée, que le marbre sort froid de ses mains, qu'il ne fait plus de dieux, etc. Qu'étaient donc ces dieux avant Galatée qu'on suppose être la langue française animée par Jean-Jacques? Le dépit dont j'ai parlé à l'endroit indiqué convient bien mieux à la position d'un artiste ou d'un auteur qui craint d'être au moment fatal où le feu du génie commence à s'éteindre.

emparé habilement, et l'a paraphrasé d'une manière comique. Mais, après avoir ri, de bon cœur même, avec cet ennemi de Rousseau, l'on revient à la situation de celui-ci, parce que l'amour de la justice reprend toujours ses droits, et que la réflexion succède au rire. On voit un homme séquestré volontairement de la société, croyant qu'on a le projet de le diffamer (et il ne s'est guère trompé), ne pouvant supporter l'idée de voir son nom flétri dans la postérité, vivant dans la solitude avec ce sentiment amer qui empoisonne tous les instants de sa vie; on le voit, dis-je, écrire ses mémoires sous le titre de *Confessions*, et se *montrer tel qu'il fut; méprisable et vil quand il l'a été; bon, généreux, sublime quand il l'a été*, et conclure que personne ne peut dire : *Je fus meilleur que cet homme-là.* A la solennité près de l'expression, justifiée par la situation de celui qui l'emploie, le genre de l'ouvrage qu'il compose, c'est cependant, il en faut convenir, la même pensée que celle-ci plus familièrement exprimée, dans les *maximes* d'un scrutateur du cœur humain: « Personne ne voudrait se changer pour un autre. »

Du reste, dans ses rapports avec ses semblables, dans la société privée, dans sa correspondance, aucun mouvement de cet orgueil reproché ne se fait sentir, et de nombreux témoignagnes de ceux qui fréquentèrent Jean-Jacques attestent sa simplicité[1]. Passons au reproche de méfiance.

[1] Bernardin de Saint-Pierre, d'Escherny, Grétry, le P. de Ligne, madame de Genlis, Corancez, dont nous avons rapporté les témoi-

On a prétendu que Jean-Jacques était méfiant même avec ses amis, sans en donner aucune preuve. Mais n'aurait-il pas eu raison de l'être, s'il avait su que parmi ces amis il y en avait qui, doutant de sa bonne foi et croyant qu'il n'était pas sincère dans ses opinions, lui tendaient des piéges? Il y en eut cependant, et nous l'apprenons du fils de celui qui, avec Dupeyrou, conserva jusqu'à la fin l'estime et l'amitié de Jean-Jacques. Celui-ci les fit tous les deux dépositaires de ses manuscrits et de ses dernières volontés. C'est de M. Moultou qu'il est question. Rousseau correspondit long-temps avec lui. Dans une de ses lettres, celle du 14 février 1769[1], l'auteur d'*Émile* s'afflige avec son ami du changement qu'il remarque dans ses opinions religieuses. « Ah! cher ami, lui dit-il, comment « avez-vous fait? Vous en qui j'ai toujours cru voir « un cœur si sain, une ame si forte, cessez-vous « donc d'être content de vous-même, et le témoin « secret de vos sentiments commencerait-il à vous « devenir importun? Je sais que la foi n'est pas in-« dispensable, que l'incrédulité sincère n'est point « un crime, et qu'on sera jugé sur ce qu'on aura « fait, et non sur ce qu'on aura cru: mais prenez « garde, je vous prie, d'être bien de bonne foi avec « vous-même; car il est très-différent de n'avoir « pas cru ou de n'avoir pas voulu croire; et je puis

gnages dans le premier volume de l'*Histoire de J. J. Rousseau*. Voyez celui de M. Eymar dans le *Journal de ses visites*, tome II de ce recueil.

[1] Édition de Dupont, tom. XXII, pag. 116.

« concevoir comment celui qui a cru ne croira ja-« mais, mais non comment celui qui a cru peut « cesser de croire. Encore un coup, ce que je vous « demande n'est pas tant la *foi* que la *bonne foi*. « Voulez - vous rejeter l'intelligence universelle ? « les causes finales vous crèvent les yeux ! Voulez-« vous étouffer l'instinct moral ? la voix interne s'é-« lève dans votre cœur, y foudroie les petits argu-« ments à la mode, et vous crie qu'il n'est pas vrai « que l'honnête homme et le scélérat, le vice et la « vertu ne soient rien.... En sentant approcher la « dissolution de mon corps, je sens en même temps « la certitude de vivre. La nature entière m'en est « garante. Elle n'est pas contradictoire avec elle-« même : j'y vois régner un ordre physique admi-« rable et qui ne se dément jamais. L'ordre moral « y doit correspondre. »

Cette lettre fut, comme nous l'avons dit, provoquée par les doutes dont M. Moultou faisait part à Rousseau, qui crut, avec un sentiment pénible, que son ami « se laissait gagner par le torrent de « la mode, et qu'il commençait à vaciller dans des « sentiments où il le jugeait inébranlable. » Eh bien ! l'expression de ces doutes était feinte, et l'on voulait mettre Jean-Jacques à l'épreuve, et savoir s'il était de bonne foi !

Le fils de M. Moultou, apprenant qu'on avait imprimé cette lettre, écrivit aux éditeurs pour justifier son père, craignant que, d'après la réponse de Jean-Jacques, on ne crût qu'il avait été ébranlé dans sa foi. La réclamation parvint trop tard aux

éditeurs, qui ne purent l'insérer dans leur recueil. La voici : elle n'est pas sans intérêt.

« Parcourant, Messieurs, la dernière livraison des *Œuvres de Rousseau*, j'ai vu avec chagrin que l'on y avait inséré une lettre (celle du 14 février 1769) qui, tout en faisant honneur aux principes religieux de ce grand homme, doit donner une idée très-fausse de ceux de M. Moultou. Je dois à la mémoire de mon père, je dois à la pureté de ses principes connus de tous ses amis, je dois à la la vérité, d'expliquer l'occasion de cette lettre.

« Mon père, étant à Montpellier, rencontrant souvent M. Venel, professeur de l'université, homme de beaucoup d'esprit, et très-distingué par ses connaissances en chimie, Rousseau, ses ouvrages, ses opinions étaient quelquefois le sujet de leurs conversations. M. Venel doutant fortement que Rousseau fût persuadé des vérités de la religion, et mon père cherchant à l'en convaincre, ils imaginèrent de concert qu'une lettre où M. Moultou laisserait percer quelques doutes, lui attirerait de la part de Rousseau une réponse dans laquelle il développerait ses principes. Cette première lettre demeura sans réponse, et une seconde, où les doutes furent plus clairement exprimés, fut suivie de cette lettre vraiment sublime qui semble inculper mon père [1]. Si la surprise que manifeste Rousseau à l'ap-

[1] Cet exposé est tellement exact qu'on lit ces mots dans la réponse de Rousseau : « J'ai vu mon ami, dans quelques-unes de vos lettres, « notamment dans la dernière, que le torrent de la mode vous « gagne. » Au lieu d'exprimer, d'une manière aussi touchante, les regrets et la peine que lui causait ce prétendu changement, qu'eût-

parence d'un changement de principes chez son ami, n'était pas un sûr garant de la vérité de ce que j'avance, j'ajouterais qu'il est bien des gens à qui mon père lui-même a communiqué cette lettre, et qui pourraient attester la fidélité de cette anecdote.

« Sans doute, Messieurs, il aurait été bien préférable que le nom de mon père eût été totalement supprimé, mais j'espère que vous voudrez bien réparer cet oubli, en faisant imprimer cette lettre, et la joignant aux exemplaires de votre supplément à la collection des *OEuvres de Rousseau.* »

Cette lettre, datée de Genève le 12 novembre 1789, et signée Moultou l'aîné, nous a été remise par M. Mouchon.

En parcourant la vie *littéraire* de Rousseau, c'est-à-dire depuis l'époque où il se fit connaître, et ce fut dès son début, on ne manquerait pas de trouver des motifs ou des causes de méfiance. A l'Hermitage, la mère de Thèrèse rend compte des occupations de Jean-Jacques à Grimm, à Diderot; madame d'Épinay veut séduire Thérèse pour avoir la correspondance de madame d'Houdetot: elle fait cause commune avec Grimm. A Montmorency, Rousseau remet ses intérêts pour l'impression de l'*Émile* à madame de Luxembourg, au maréchal, au prince de Conti, à M. de Malesherbes, qui méritaient cette confiance. Mais, s'étant crus, pour défendre Rousseau, plus forts qu'ils ne l'étaient, ils l'aban-

il dit en apprenant qu'il était dupe d'une espèce de mystification de la part de son ami?

donnèrent et se contentèrent de favoriser sa fuite. Il croit trouver le repos à Yverdun; il en est chassé: il compte sur sa patrie: elle le repousse; sur le clergé de sa religion; il en est persécuté. Il se voit condamné de tous les côtés, sans être entendu ni jugé. Enfin sa triste compagne tenait sans cesse sa méfiance éveillée, et le seul talent qu'elle eût était de donner aux marques bienveillantes dont Jean-Jacques pouvait être l'objet les apparences de la haine ou de la malveillance, et de lui montrer partout des piéges. Cette disposition ne pouvait que s'accroître dans la solitude: elle devint prédominante à certaines époques, et dans les dernières années de sa vie. Mais à qui fit-elle du mal, si ce n'est à celui qui en était affecté? Et quelle autre victime que lui-même?... Je n'ai fait qu'une très-incomplète énumération des causes propres à justifier la méfiance de Rousseau. Je me suis arrêté à son début dans le monde littéraire; mais avant cette époque, n'avait-il pas vécu avec des hommes de lettres? n'avait-il pas observé cette envie qui les fait se déchirer mutuellement; cette disposition à bien accueillir la calomnie; disposition dont les plus beaux génies ne furent pas exempts[1], dont on voit aujourd'hui des exemples, et dont Jean-Jacques eut toujours le bonheur de s'affranchir.

[1] Voltaire et même Buffon, qui fut jaloux de Linnée....

§ VIII.

ACTES DU GOUVERNEMENT DE GENÈVE ENVERS ROUSSEAU.

La connaissance des actes du gouvernement de Genève envers J. J. Rousseau ne serait pas dénuée d'intérêt; mais on sent qu'elle ne peut être complète. Les corps répugnent autant et plus que les particuliers à convenir de leurs torts, quoique l'aveu, quand il est impossible de les ensevelir dans l'oubli, soit ce qu'il y a de mieux à faire. On sait que la condamnation de l'*Émile* fut prononcée avant la lecture de l'ouvrage, et seulement sur celle du réquisitoire de l'avocat-général du parlement de Paris. Le jugement était donc *inique*, quand bien même il eût été *juste*, parce que l'on viola toutes les lois, et qu'on ne fit point la procédure qu'elles prescrivaient. Il n'est pas étonnant qu'on n'ait point publié les actes qui constataient cette iniquité; mais elle a en quelque sorte été réparée, long-temps après la mort de Rousseau.

Avant de faire connaître cette réparation, nous allons parcourir les actes inscrits sur le registre du Conseil-d'État, et dans lesquels il est question du citoyen de Genève.

Le premier est en date du 18 juin 1755; en voici la teneur : « On a fait témoigner au sieur « Jean-Jacques Rousseau, citoyen, qui a dédié à « la République son ouvrage sur l'*Origine et les « causes de l'inégalité des conditions*, que le Conseil « voit avec satisfaction un de nos citoyens s'illus-

« trer par des ouvrages qui manifestent un génie « et des talents distingués. »

Le second, qui est comme une suite du précédent, est daté du 28 juillet de la même année (1755) et conçu en ces termes : « Lecture est « faite d'une lettre du sieur J. J. Rousseau, qui fait « ses humbles remercîments à M. le premier syndic « (J. L. Chouet) de ce qu'il a bien voulu faire « agréer au magnifique Conseil la dédicace de son « ouvrage. »

Rousseau dit dans ses *Confessions* (liv. VIII) « que, « son *Discours* étant dédié à la République, cette « dédicace pouvait ne pas plaire au Conseil; que « l'effet qu'elle produisit ne lui fut pas favorable, « et que cette dédicace, que le plus pur patrio- « tisme lui avait dictée, ne fit que lui attirer des « ennemis dans le Conseil et des jaloux dans la « borgeoisie. M. Chouet, ajoute-t-il, alors pre- « mier syndic, m'écrivit une lettre honnête, mais « froide....; je ne vis point qu'aucun Génevois me « sût un vrai gré du zèle de cœur qu'on sentait « dans cet ouvrage. »

En effet la délibération du Conseil qui fait témoigner *sa satisfaction* de ce qu'un citoyen si *illustre* par ses écrits, prouve son indifférence pour l'objet de celui dont il est question; le compliment pouvait s'appliquer à tout autre écrit. Le Conseil avait l'air de ne faire attention qu'au talent, et d'oublier entièrement le patriotisme qui seul donnait l'essor à ce talent. Le vrai motif du Conseil, et qu'il ne pouvait avouer, est que Rousseau avait

dédié son *Discours* à la *République*, et non au Conseil, qui n'en était qu'une partie.

Le troisième acte est du 16 mai 1763, et relatif à l'abdication de Rousseau. « Lecture est faite « d'une lettre du sieur Jean-Jacques Rousseau, « adressée à monsieur le premier syndic Favre, en « date de Motiers-Travers, le 12 de ce mois, par « laquelle il renonce à la bourgeoisie de cet état. » On ne fait aucune réflexion à ce sujet, et l'inscription du fait est pure et simple.

Le quatrième acte, du 2 août de la même année, est indirectement hostile. M. Jacob Vernes venait de publier un ouvrage contre l'auteur d'*Émile*. Le Conseil l'approuve en ces termes : « Le Conseil fait té« moigner à spectable[1] Jacob Vernes sa satisfaction, « et le fait remercier de l'ouvrage qu'il a publié sous « le titre de *Christianisme du sieur J. J. Rousseau.* »

Le cinquième constate une proposition faite dans un sens bien différent. « On a proposé aux « Deux-Cents d'abolir le décret rendu contre « J. J. Rousseau, et de lui élever une statue sur le « pied de laquelle on inscrira qu'elle est destinée à « effacer l'outrage qu'il a reçu de cet état. » Cette double proposition est inscrite sous la date du 3 janvier 1791 ; elle était probablement le résultat des idées qui commençaient à dominer en France, dont l'influence s'est, depuis plus d'un siècle, fait sentir à Genève.

Enfin le sixième et dernier acte inscrit sur les registres, et dont nous ayons connaissance, est une

[1] Titre donné aux pasteurs.

suite du précédent, et daté du 2 mars 1791. « On « a répondu aux deux propositions faites le 3 jan- « vier relativement à J. J. Rousseau :

« 1° Que les règles de l'ordre judiciaire ne per- « mettent pas au Conseil de révoquer les décrets « rendus contre Rousseau ; mais qu'il ne pense pas « que ces décrets portent atteinte à l'honneur de « ce grand écrivain ; que d'ailleurs, ce qu'ils pré- « sentent de rigoureux contre lui se trouve nul et « de nul effet, parce qu'il n'a jamais été ouï [1] ; ce « qui sera inscrit en marge du registre de 1762, où « ces décrets sont consignés :

« 2° Que les grands hommes auxquels Genève doit « son existence et sa conservation, n'ont point de « statues, mais que les citoyens leur ont élevé un « monument dans leur cœur ; qu'il n'en est aucun « qui soit plus durable et qui convienne davantage « à un état tel que le nôtre, où tout devrait rappe- « ler sans cesse à la simplicité et à la modestie de « nos aïeux. »

Il me semble que l'inscription en marge du registre, en constatant l'irrégularité non de la procédure, puisqu'il n'y en eut aucune, mais du jugement ; en perpétuant le souvenir d'un abus d'autorité, de l'arbitraire, avait plus d'inconvénient pour l'amour propre des magistrats que la simple révocation du décret.

Du reste, cette réparation fut moins spontanée que l'effet de l'influence exercée par le gouverne-

[1] C'est avouer que les lois ne furent point observées : il n'en coûtait pas plus de révoquer le décret.

ment français. Le 21 décembre 1790, sur la proposition de M. d'Eymar, l'Assemblée nationale avait décrété qu'il serait élevé une statue à Jean-Jacques, et fait une pension à sa veuve : il est probable que la proposition faite à Genève quinze jours après était une suite de celle-là. — Quant à la statue, il était difficile de s'en tenir *au monument élevé dans le cœur*, d'après l'exemple des *voisins ;* aussi plaça-t-on son buste dans une promenade où se passèrent, en 1794, des mesures révolutionnaires qui rendirent cette promenade déserte. Il est possible même que l'idée de Jean-Jacques et le souvenir de ces actes sanglants se trouvassent liés ensemble de cette réunion fortuite. Beaucoup de préventions n'ont pas de plus solides fondements, et n'en triomphent pas moins de la raison. Quoi qu'il en soit, on voulut tirer parti de cette promenade inutile, et la convertir en jardin des plantes. Ce projet fut adopté, et l'exécution en fut commencée en 1819. Je vais laisser parler le correspondant qui m'a donné quelques détails sur cet événement.

« Une anecdote curieuse dont moi, vingt-millième « habitant de Genève, je vous garantis l'authenti- « cité avec les dix-neuf mille autres, est celle-ci. Sous « prétexte de former un jardin des plantes, la fac- « tion qui avait tant tourmenté Rousseau obtint « de faire abattre son buste, le seul qui existât à « Genève. La nuit même de l'opération, un feu « follet parcourt le bastion, suit la promenade. La « sentinelle a peur, elle appelle la troupe hors du

« corps-de-garde qui est placé à l'entrée de ce « bastion; tous s'effraient, passent la nuit sous les « armes, ne doutant pas que ce ne soit l'ame de « *Rousseau indigné;* toute la ville le lendemain s'en- « tretint de ce fait, qui a été consigné dans le rap- « port de l'officier au syndic de la garde; quelques- « uns s'en sont réjouis, et ont eu raison. »

Lorsque la haine, après avoir repris son empire, eut obtenu la destruction du seul monument consacré à Jean-Jacques, il y avait du courage à en élever un autre; ce courage s'est montré cependant, et M. de Candolle, organe d'une assemblée, en a donné l'exemple le 30 avril 1821. Voici l'extrait du rapport que ce savant a lu ledit jour sur la fondation et l'état du jardin botanique de Genève. Ce rapport fut fait à l'assemblée générale des souscripteurs et donataires de l'établissement le 30 avril 1821, au nom de la commission administrative. L'auteur (M. de Candolle) était professeur de botanique, et directeur du jardin.

« Le seul buste que nous ayons déjà obtenu et qui en effet avait été commandé le premier, est celui de J. J. Rousseau, aujourd'hui exposé à vos regards et, nous croyons pouvoir le dire avec pleine justice, à votre admiration. Dès l'instant où la commission a vu la possibilité d'obtenir les bustes en marbre, elle a donné ses premiers soins à celui de Jean-Jacques par la ponctualité avec laquelle elle remplaçait l'ancien buste que la disposition nouvelle du terrain avait obligé à enlever; elle désirait donner une preuve éclatante de la fausseté des

motifs, et de la légèreté des soupçons par lesquels on avait inculpé une opération devenue indispensable par la destination future du local. Elle a cru aussi que lorsque Genève faisait élever un buste à J. J. Rousseau, elle ne pouvait en confier l'exécution qu'à un Génevois; en conséquence, elle en a chargé M. James Pradier, artiste déjà célèbre malgré sa jeunesse, et elle a tout lieu de s'en applaudir; ce sculpteur a mis à ce travail tout ce qu'on peut attendre d'un homme de talent, animé par l'idée qu'il travaillait pour la patrie, et échauffé par l'admiration que lui inspirait le philosophe dont il devait représenter les traits.

« Ce buste sera placé devant la façade de l'orangerie, lorsque le socle en marbre qui doit le porter sera terminé; mais nous avons désiré vous en faire jouir plus tôt, et l'inaugurer solennellement dans cette fête de famille. Sans doute, Messieurs, vous n'attendez point que je vous entretienne ici de ce que vous savez tous, de ce que l'Europe sait et proclame depuis long-temps; ce n'est pas à des *citoyens de Genève* qu'il est nécessaire de rappeler l'homme qui a fait de cette dénomination, en apparence banale, un titre illustre et brillant; son talent extraordinaire de style, sa chaleur pour le bien de l'humanité, ses services éminents pour améliorer le sort de l'enfance et l'éducation de la jeunesse, sont aujourd'hui des titres de gloire incontestés; si de nombreuses divergences d'opinions existent encore sur les principes politiques et sur leurs conséquences, nous sommes, nous

Génevois, dans cette position particulière, que, quel que soit notre jugement individuel à leur égard, nous en trouvons la source et, je dirai volontiers, l'honorable excuse dans son cœur; car les erreurs qui lui ont été reprochées tiennent la plupart à une application trop généralisée de ces principes de liberté qu'il avait puisés dans les institutions sous lesquelles il avait passé cette époque de la vie où les impressions sont les plus profondes; nous n'avons point heureusement à entrer ici dans de pareilles discussions; nous honorons Jean-Jacques parce qu'il a éminemment illustré Genève; nous le plaçons dans ce jardin des fleurs parce qu'il leur a consacré une portion de son talent, et que c'est dans leur étude qu'il a voulu terminer son orageuse carrière. Nous lui rendons cet hommage, et c'est sous ce point de vue surtout que j'aime à le considérer avec vous, nous lui rendons, dis-je, un hommage dans les circonstances les plus douces : ce n'est point, en effet, par des sentiments dictés par la passion ou par l'esprit de parti que nous agissons; nous sommes à la fois et les organes de l'autorité publique et ceux d'une réunion purement spontanée, composée du plus grand nombre et, j'ose le dire, de l'élite de ses compatriotes, d'hommes choisis dans tous les rangs de la société, dans toutes les opinions politiques indistinctement. Nous osons croire qu'une pareille réunion est l'hommage auquel il eût été le plus sensible. »

§ IX.

PARTICULARITÉS SUR J. J. ROUSSEAU, PENDANT LE SÉJOUR QU'IL FIT A LYON EN 1770 [1].

« J. J. Rousseau vint à Lyon à la fin de mars 1770 [2]. Je fis sa connaissance au grand concert de cette ville (c'était un vendredi-saint): on y exécutait le *Stabat* de Pergolèse. Rousseau était placé dans une tribune au plus haut de la salle, avec M. de Fleurieux de la Tourette. Je montai avec empressement pour le voir. Il était assis sur une banquette placée en arrière. M. de Fleurieux me fit signe d'approcher; en même temps il disait à Rousseau que j'étais un amateur, bon lecteur, et que j'exécuterais bien sa musique. Moi, je lui dis que je voulais lui montrer quelque chose de ma composition pour le soumettre à son jugement, sur quoi il me repartit qu'il n'était pas louangeur. Il me donna rendez-vous chez lui, pour le lendemain, à deux heures après-midi. M. Mazoyer (le père de l'auteur de la tragédie de *Thésée*) s'y trouva avec ses enfants. A mon arrivée, Rousseau me parut fatigué, et il me dit qu'il était obligé de sortir dans

[1] Par M. Horace Coignet, né à Lyon en 1736, mort dans cette ville en 1821. Il est auteur de la musique de *Pygmalion*. Ces détails, qui nous avaient été adressés manuscrits en 1821, ont été depuis insérés dans les *Tablettes historiques* et *littéraires* de Lyon, du 28 décembre 1822.

[2] Il y a dans le texte 1771; mais c'est une erreur. Rousseau quitta Bourgoin dans le printemps de 1770, pour se rendre à Lyon. Il vint à Paris à la fin de juin de la même année, et ne sortit de cette capitale que dans le mois de mai 1778, pour aller à Ermenonville.

un quart d'heure. La conversation roula sur l'harmonie; je lui dis que j'avais son *Dictionnaire*, et il parut s'intéresser à moi. Bientôt, me trouvant seul avec lui, je lui chantai l'ouverture de mon opéra[1]. Ma manière lui plut, il me dit avec feu: « C'est « cela, vous y êtes. » Alors il me fit chanter différents *motets* de sa composition, tandis qu'il m'accompagnait avec une épinette. Il m'en demanda ensuite mon sentiment. Je lui répondis qu'ils étaient chantants, mais *un peu petits*; il en tomba d'accord avec moi, ajoutant qu'il les avait composés pour des religieuses de Dijon. Il oublia qu'il avait à sortir; je restai chez lui jusqu'à cinq heures. A cette heure, il me proposa d'aller à la promenade, et nous restâmes hors de la ville jusqu'à la nuit. Je le ramenai chez lui, et lui promis d'y faire porter mon violon le lendemain. Ce jour-là, je lui chantai un *duo* que j'avais composé, en m'accompagnant moi-même sur le violon, pour la seconde partie. Il parut goûter cette innovation, disant que de cette manière je ne dépendais pas d'un intermédiaire entre le public et moi, et que personne ne pouvait mieux rendre l'expression musicale que l'auteur de la musique. Là-dessus, il me proposa de dîner avec lui. — « Comment, dîner avec Jean-Jacques! lui répondis-je, de tout mon cœur. » — Il m'embrassa; le dîner fut gai; sa femme fut seule en tiers dans notre société. Nous trinquâmes, et nous en

[1] « *Le Médecin d'amour*, pièce que j'avais remise en musique, et dont je soumis, quelque temps après, la partition à Rousseau, qui en parut satisfait. » (*Note d'H. Coignet.*)

étions à la deuxième bouteille, lorsque je lui dis que je craignais de m'enivrer : il me répondit en riant qu'il m'en connaîtrait mieux, attendu que le vin poussait en dehors le caractère.

« Après le dîner, il me communiqua son *Pygmalion*, et me proposa de le mettre en musique, dans le genre de la mélopée des Grecs.

« Nous allâmes pour le lire dans un petit bois, situé non loin de la ville, planté sur une colline qui descendait dans un vallon : là nous nous assîmes près d'un arbre sur la hauteur. Rousseau me dit : « Cet endroit ressemble au mont Hélicon. » A peine eut-il terminé sa lecture, qu'un orage, mêlé d'éclairs, de tonnerre, et accompagné d'une pluie à verse, vint fondre sur nous. Nous allâmes nous mettre à l'abri sous un vieux chêne. Ce local lui plut infiniment. Nous étions seuls dans cette solitude qui dépend d'une maison fermée dont je connaissais le propriétaire, lequel se trouvait absent. Le temps devenu serein, nous revînmes en ville, et soupâmes ensemble ; pendant le repas il raconta à sa femme notre aventure.

« Chargé de sa scène lyrique, pénétré de son sujet, je composai de suite l'ouverture que je lui apportai le lendemain : il fut étonné de ma facilité. Enfin je terminai cet ouvrage à sa satisfaction. Il me demanda de lui laisser faire l'*andante*, entre l'*ouverture* et le *presto*, de même que la ritournelle des coups de marteau, pour qu'il y eût quelque chose de lui dans cette musique.

« M. de La Verpilière, prévôt des marchands,

et son épouse, femme très-spirituelle, chez qui Rousseau allait souvent, voulurent donner à M. et madame de Trudaine, qui passaient à Lyon, le plaisir de voir les premiers exécuter *Pygmalion*, sur un petit théâtre qu'ils avaient fait construire à l'Hôtel-de-Ville, où ils logeaient.

Madame de Fleurieux remplissait le rôle de Galathée, M. le Texier celui de Pygmalion. On compléta la soirée par le *Devin du village*, où madame de Fleurieux jouait Colette, M. le Texier, Colin, et moi, le Devin. Les deux pièces furent bien rendues; et *Pygmalion*, qu'on entendait pour la première fois, fit le plus grand effet. Après la représentation, Rousseau vint m'embrasser dans le grand salon, où la société s'était rendue, en me disant: « Mon ami, votre musique m'a arraché des larmes. »

« Durant l'espace de trois mois que Rousseau est resté à Lyon, je ne l'ai guère quitté; je dînais tous les jours chez lui ou dans ses sociétés intimes, comme chez madame veuve Boy-de-la-Tour, d'une bonne famille suisse, chez laquelle nous passâmes quelques jours à la campagne. Leur maison, appelée Rochecardon, est située dans un lieu agreste, où coule à mi-côteau un petit ruisseau qui prend sa source à un demi-quart de lieue de là. C'est à cet endroit que Jean-Jacques a écrit son nom sur un des rochers qui ornent cette fontaine, dont l'eau est parfaitement limpide. Au bas de la colline est un vallon, où un autre ruisseau, beaucoup plus considérable, serpente sur des cailloux couverts de mousse et bordés de grands arbres sans symé-

trie, ce qui forme un paysage d'un coup-d'œil admirable.

« C'est là que nous allions nous promener un matin: les demoiselles Boy-de-la-Tour, jeunes et remplies de graces, nous accompagnaient, et gravissaient la colline avec légèreté. Rousseau herborisait en admirant cette belle nature. Je lui chantai sa romance du *Devin du village*, en m'accompagnant du violon. Il s'écria, dans un moment d'enthousiasme, que tout ce qu'il voyait et tout ce qu'il entendait était pour lui romantique, que c'était un des jours heureux de sa vie.

« En petit comité, il avait beaucoup de gaieté; il aimait même à railler. Nous dînions à la campagne de madame Delessert, lorsqu'il se mit à raconter les absurdités de sa femme devant elle. Elle lui avait dit entre autres qu'un monsieur à grosse perruque était venu pour le voir, mais qu'*elle l'avait trouvé bien changé*. « Vous le connaissez donc, lui dit Rousseau. Elle répondit que non; que c'était la première fois qu'elle le voyait; mais qu'elle l'avait jugé ainsi, parce qu'il était fort pâle. Continuant la plaisanterie sur le même objet, il nous raconta qu'elle prétendait avoir des *vertigos* dans les jambes. Le soir, après que nous fûmes rentrés au logis de Rousseau, à la fin du souper, sa femme lui fit des reproches, devant moi, de ses railleries. Il resta un moment interdit; ensuite, lui prenant la main, il lui en fit des excuses, en lui disant tendrement que personne ne connaissait mieux que lui l'excellence de son cœur. Ils s'embrassèrent.

« Rousseau vint voir mon père, alors septuagénaire, qui s'attendrit jusqu'aux larmes en le voyant. Rousseau fut on ne peut pas plus sensible à cet accueil. Mon père avait ses œuvres, et lui dit, en les lui montrant, qu'il n'aurait pas cru avoir le bonheur d'en voir l'auteur chez lui. Il avait un cabinet considérable d'estampes encadrées, des meilleurs auteurs. En le parcourant, Rousseau fut très-étonné d'y voir une plume encadrée, qui avait servi à Voltaire, avec une attestation signée de lui. Cette idée de mon père, qui avait beaucoup flatté l'amour propre de Voltaire, fit l'effet contraire sur Jean-Jacques, qui aurait souhaité de rencontrer dans ce cabinet quelque monument de lui [1]. On lui présenta plusieurs de ses portraits encadrés; il trouva que les graveurs avaient cherché à le rendre hideux, et dit qu'il n'aurait jamais fait son ami du porteur d'une telle figure.

« Nous étions au mois de mai; le printemps lui inspirait ses feux, il me disait: « Mon ami, c'est à « regret que je quitte le temps des amours; j'ai « cinquante-sept ans; je ne suis plus fait que pour « inspirer des dégoûts; cette pensée m'afflige. »

« L'archevêque de Lyon, M. de Montazet, devant prêcher dans l'église métropolitaine de cette ville, madame de La Verpilière écrivit à Rousseau pour l'engager à venir entendre le sermon. J'allai chez Rousseau à l'heure du rendez-vous; c'était le matin; il en était au troisième brouillon pour

[1] Cela peut être, mais j'en voudrais une autre preuve que la conjecture de l'auteur de ce récit.

répondre à la charmante épître de cette dame. Heureusement pour le tirer d'embarras, nous entendîmes la voiture qui venait nous chercher. Aussitôt il jeta au feu toutes ses lettres commencées dont il était mécontent; il me dit après, à ce sujet, que son imagination était lente à se mouvoir, qu'elle ressemblait à ces décorations des théâtres d'Italie, qui, au moment du changement, paraissent s'écrouler, et finissent par nous offrir un bel optique.

« Vers cette époque, un événement tragique se passa aux environs de Lyon. Deux amants se donnèrent volontairement la mort, parce que les parents de la jeune fille ne voulaient pas leur union. Celle-ci attira le jeune homme à la maison de campagne de sa mère, d'où elle était absente. Après s'être promenés long-temps et avoir pris un léger repas, ils se renfermèrent dans la chapelle de la maison. Là, au pied de l'autel, ils se jurèrent une foi mutuelle, et terminèrent leurs jours avec des pistolets qu'ils avaient attachés à leurs bras au moyen de rubans.

« Je racontai à Rousseau cette scène tragique, au moment où elle venait de se passer. — « Mon « ami, me dit-il, je me trouve trop heureux d'exister « à présent, et d'être sur les lieux où une action « si héroïque s'est passée. » Il me demanda quel âge avait le jeune homme. — Trente-deux ans. — « Eh « bien! c'est à cet âge, s'écria-t-il, qu'on sait se « décider, et non pas au mien, où l'on est lâche, « pusillanime, sans courage[1]. » Il m'engagea d'aller

[1] Cette réflexion donne plus de probabilité à l'opinion qu'exprime

sur les lieux, d'y dessiner l'intérieur de la chapelle où les deux amants s'étaient donné la mort, et de faire en sorte de lui rapporter quelques parcelles des rubans qui avaient servi à retenir les armes; il ne connaissait que le trait de Pétus et Arrie qui égalât ce courage.

«Rousseau, voulant faire entendre au grand concert un motet qu'il avait composé, il y avait alors vingt ans, me chargea, à la première répétition, de conduire l'orchestre. Les musiciens en prirent de l'humeur contre lui, disant qu'il ne les croyait donc pas capables d'accompagner sa musique. Celle-ci, froide et sans effet, se ressentait du temps où il l'avait composée. Depuis, cet art avait fait des pas de géants, en Italie, graces à Jomelli, Piccini, etc.; en France, graces à Philidor, Grétry, Monsigny. Des oreilles déjà accoutumées à entendre leurs productions ne purent être flattées du motet de Rousseau, malgré l'enthousiasme que sa personne inspirait. Le samedi, veille du jour où l'on devait exécuter sa musique, était précisément celui qu'il avait choisi pour m'envoyer à cette maison de campagne où s'étaient donné la mort les deux amants dont j'ai parlé. Rousseau, voulant que je laissasse son motet à la disposition des musiciens, me pressa fort de partir. Il fallait aller à plus de trois lieues de Lyon; je remplis ses vœux, je dessinai l'intérieur de la chapelle, et lui rendis un compte exact

M. Eymar à la fin de l'*Examen de la Nouvelle Héloïse*, sur les deux lettres pour et contre le suicide. Elle fait voir le fond de la pensée de Jean-Jacques, et je crains que, plus tard, il n'ait retrouvé ce prétendu courage qu'il regrettait.

de ce que j'avais vu, ainsi que de ma conversation avec la fermière qui avait préparé le dîner des deux amants, qui le leur avait servi, et qui me donna tous les détails jusqu'au moment où ils se renfermèrent dans la chappelle.

« Enfin son motet eut le sort que j'avais prévu; il ne réussit point. Une nombreuse réunion était allée pour l'entendre. Rousseau s'en prit aux musiciens. Le chagrin qu'il éprouva de ce mauvais succès le décida à quitter Lyon. Le lendemain, je vins lui rendre compte de ma mission; il me témoigna ses regrets de ce que je n'avais pas accompagné sa musique, et dit que, si j'y avais été, elle aurait été mieux rendue. Il se calma un peu en écoutant les renseignements que je lui donnai sur l'aventure tragique, et il accepta le dessin de l'intérieur de la chapelle [1].

« Je revins chez lui à mon ordinaire, le surlendemain: le soir, quand je le quittai, il m'embrassa avec tendresse. C'était un adieu qu'il me faisait. Il avait pour moi une amitié sensible que je lui rendais bien. Sa femme me dit, en me reconduisant, qu'il allait à Paris, et qu'il n'avait pas voulu me le dire, à cause de la peine qu'il ressentait de se séparer de moi.

« Tout le temps que J. J. Rousseau est resté à Lyon, je ne passai pas un jour sans le voir; ses sociétés étaient les miennes. Nous allions souvent chez M. Cornabé, dont la famille intéressante cul-

[1] Jean-Jacques a fait sur ces deux amants l'épitaphe qu'on lit dans l'édition de M. Dupont, tom. x, *Mélanges*, pag. 462.

tivait les arts; on y donnait de temps en temps des concerts; Rousseau y assistait, de même qu'à ceux qu'on donnait chez M. de La Verpilière, où l'on jouait son *Pygmalion* et le *Devin du village*. On y représenta aussi *Mélanie*, de La Harpe. J'avais composé une ouverture dans le genre pathétique, qui peignait les différentes situations de la pièce. Ce drame, fut parfaitement bien rendu : *Mélanie* fut si bien jouée par madame de Fleurieux, que Rousseau répondit à ceux qui lui demandaient s'il était content: « Voyez mon habit couvert de larmes. »

« Le jour du départ de Rousseau, je rencontrai M. Boy-de-la-Tour fils, qui allait à la campagne de sa mère. Rousseau y était allé coucher pour partir le lendemain de grand matin. Je priai M. Boy-de-la-Tour de lui témoigner tous mes regrets de son départ, et de lui dire que je ne m'en consolais que dans l'espoir de le voir bientôt à Paris; en même temps je lui remis une petite lanterne que Rousseau me donnait tous les soirs, pour servir à me conduire lorsque je me retirais de chez lui. Je la lui rapportais exactement le lendemain, parce qu'il paraissait y tenir beaucoup. Je n'imaginais pas qu'il ne me l'avait laissée qu'afin d'en faire un monument, comme mon père avait fait de la plume de Voltaire.

« A son arrivée à Paris, Jean-Jacques écrivit à madame de La Verpilière, en la priant de me demander la musique de son *Pygmalion* pour la lui faire passer. Je témoignai à cette dame ma surprise de ce qu'il ne s'adressait pas directement à moi :

en lui répondant, elle inséra dans sa lettre ma réflexion. Jean-Jacques lui répondit que je ne devais pas en être étonné, attendu que je lui avais rendu sa lanterne : son imagination en était tellement frappée, qu'il y avait sept à huit lanternes dans sa lettre, ce qui fit rire la société de madame de La Verpilière, où elle fut lue.

« Peu de temps après, je lui écrivis : son humeur s'était dissipée; je lui exprimais tout mon attachement. Il me répondit sur le même ton, en m'encourageant à cultiver les talents que la nature m'avait donnés (ce fut son expression).

« On représenta chez madame de Brionnée, à Paris, la scène de *Pygmalion :* Rousseau était présent; il reçut des compliments sur les paroles et sur la musique.

« Il parut une note dans le *Mercure de France,* dans laquelle on disait qu'un *Anglais,* passant à Lyon, y avait entendu la scène lyrique de *Pygmalion*, dont les paroles et la musique étaient également sublimes, étant du même auteur. Je laissai s'écouler deux mois, comptant que Rousseau relèverait cette erreur; ce fut inutilement. Alors j'écrivis à Lacombe, rédacteur du *Mercure*, que la musique de *Pygmalion* n'était pas de Rousseau, mais que j'en devais le succès aux conseils de ce grand homme, dont la présence m'inspirait. Je me décidai ensuite à la faire graver, en donnant à Rousseau ce qui lui appartenait. Il n'en fallut pas davantage pour le refroidir à mon égard[1]. Un an

[1] Ce refroidissement est une conjecture détruite par la phrase qui

après, des négociants de Lyon qui le virent à Paris, me dirent qu'il leur avait parlé de moi avec intérêt, et qu'il avait dit qu'il espérait me voir dans cette ville.

« Tout ce narré est de la plus exacte vérité. »

§ X.

ADDITION A LA BIOGRAPHIE DES CONTEMPORAINS DE J. J. ROUSSEAU.

Créqui (marquise de), née de Froulay. — On n'avait, jusqu'à la publication des *OEuvres de Servan*, aucun motif de croire que madame de Créqui eût cessé de prendre intérêt à Rousseau avant la mort de celui-ci. Mais il en était autrement, d'après la notice de M. Deportets sur l'avocat général du parlement de Grenoble. Cet éditeur, dépositaire des manuscrits et papiers du magistrat, a compris dans sa notice une lettre de madame de Créqui dans laquelle il est question de Jean-Jacques, que, suivant elle, M. Servan a *si bien dépeint*. Les rapports sous lesquels l'auteur d'*Émile* est représenté par un homme qui passa envers lui de l'admiration à la haine, sont entièrement étrangers au reproche que madame de Créqui pouvait être en droit de faire à Rousseau. L'éditeur ne s'est pas cru obligé d'en avertir le lecteur; il lui suffisait de mettre sous ses yeux une nouvelle plainte contre

suit. Rousseau ne s'est jamais paré des plumes du paon. Remarquons que toutes les fois qu'Horace Coignet interprète ou le silence ou la pensée de Jean-Jacques et qu'il cherche un motif à son action, c'est toujours défavorablement.

Jean-Jacques. Il a fait son métier, je vais faire le mien en réduisant cette plainte à sa juste valeur. Voici donc l'extrait d'une lettre de madame la *marquise de Créqui*, *douairière*, à M. Servan, datée de Paris le 7 août 1783.

« .... J'ai acquis depuis peu votre dernier ouvrage sur Jean-Jacques, que j'ai tant aimé, que j'ai tant connu, et dont j'avais tant rabattu les deux dernières années de sa vie [1]. Au bout de trente ans d'une amitié très-suivie, je lui écrivis un billet pour lui dire de ne pas venir de la semaine, parce que j'avais des affaires, et que je serais désespérée de ne pas le recevoir, si ses pas le portaient dans mon quartier; huit jours après, il m'écrivit la lettre dont je vous envoie copie, et qui, assurément, est le prodige de l'extravagance [2], puisque c'était une politesse excessive [3] de ma part qui ne méritait pas une pareille incartade. Depuis ce temps-là, je ne l'ai pas vu, comme vous jugez bien : ce n'est pas que je lui aie fait fermer ma porte, et qu'il n'y ait passé très-souvent, mais il n'y a pas voulu

[1] C'était commencer un peu tard, et l'on ne voit pas de motifs plausibles assez graves pour empêcher madame de Créqui d'aller jusqu'au bout. Pendant les deux dernières années de sa vie, la mélancolie de Rousseau fit de rapides progrès. Ses *dialogues* le prouvent, ainsi que ses *rêveries*, et plus particulièrement le projet de déposer le premier de ces ouvrages sur l'autel de Notre-Dame. C'est à cette époque et dans ces circonstances que cessa la bienveillance de madame de Créqui.

[2] Peut-être, d'après les interprétations de madame de Créqui; mais nous verrons si ces interprétations sont fondées.

[3] Une politesse excessive est souvent une insulte. Au lieu de *politesse*, madame de Créqui devait dire *attention*. C'en était une en effet. Nous verrons la prétendue *incartade*.

entrer [1]. Je crois que son mécontentement prétendu [2] a été un prétexte : qu'il était honteux de m'avoir lu ses *Confessions* [3], et plus honteux encore, à ce que je crois, de m'avoir vue verser des larmes à l'article du vol, des enfants mis à l'hôpital, et des horreurs débitées sur des femmes que je ne connais pas, mais qui sont sur le pied des autres, et dont enfin il devait respecter les faiblesses [4]. Voilà, Monsieur, mon histoire avec l'homme que vous avez si bien dépeint. » Notice sur Michel de Servan, page CXLIX.

Voici maintenant le billet [5] dont parle madame la marquise de Créqui dans sa lettre, et qu'elle

[1] Dans les dernières années de sa vie, Rousseau passait chez ceux pour qui il avait de l'affection, demandait de leurs nouvelles sans entrer; et la seule exception qu'il fit à *cette loi qu'il s'était* imposée, fut en faveur de M. Duprat, dont la maladie l'inquiétait. Ce trait est rapporté dans l'*Histoire de J. J. Rousseau*, tom. II, pag. 74.

[2] Voilà une conjecture appuyée sur des conjectures; car ce n'est point autre chose que l'explication qui va suivre.

[3] Et pourquoi, puisqu'il voulait les lire publiquement, et devant ceux qui y étaient personnellement intéressés? Pourquoi aurait-il éprouvé plus de honte devant madame de Créqui, qu'en la présence de mesdames d'Egmont, de Mesmes, du prince Pignatelli, du marquis de Juigné, etc?

[4] Une seule a le droit de se plaindre : c'est madame de Larnages, parce que rien ne rachète sa conduite. Le caractère et les qualités de madame de Warens peuvent être pris en considération par un lecteur impartial. Rousseau devait encore moins nommer la première que la seconde.

[5] Quoique le billet de Rousseau soit compris dans l'édition de M. Dupont, la lettre de madame de Créqui me force à le reproduire ici. M. Deportets le date de 1766 : je l'ai daté de 1771. Rousseau passa l'année 1766 en Angleterre. J'ai eu tort de mettre 1771, d'après la lettre de madame de Créqui, que ce billet détacha de Rousseau *deux années* avant la mort de ce dernier; conséquemment en 1776.

prétend être le *prodige de l'extravagance;* on en pourra juger.

« Rousseau peut assurer madame la marquise de Créqui que, tant qu'il croira trouver chez elle les sentiments qu'il y porte, et dont le retour lui est dû, loin de compter et regretter ses pas pour avoir l'honneur de la voir, il se croira bien dédommagé de cent courses inutiles par le succès d'une seule; mais en tout autre cas, il déclare qu'il regarderait un seul pas comme indignement perdu, et ses visites reçues comme une fraude et un vol, puisque l'estime réciproque est la condition sacrée et indispensable sans laquelle, hors la nécessité des affaires, il est bien déterminé à n'en jamais honorer volontairement qui que ce soit.

« Je reçois chez moi, j'en conviens, des gens pour qui je n'ai nulle estime, mais je les reçois par force : je ne leur cache point mon dédain, et comme ils sont accommodants, ils le supportent pour aller à leur fin. Pour moi, qui ne veux tromper ni trahir personne, quand je fais tant que d'aller chez quelqu'un, c'est pour l'honorer et en être honoré; je lui témoigne mon estime en y allant, il me témoigne la sienne en me recevant : s'il a le malheur de me la refuser et qu'il ait de la droiture, il sera bientôt désabusé ou bientôt délivré de moi. Voilà mes sentiments, s'ils s'accordent avec ceux de madame la marquise de Créqui, j'en serai comblé de joie : s'ils en diffèrent, j'espère qu'elle voudra bien me dire en quoi. Si elle aime mieux ne me rien dire, ce sera parler très-

clairement. Je la supplie d'agréer ici mes salutations et mon respect. »

« *P. S.* Ce billet fut écrit à la réception de celui que madame la marquise de Créqui m'a fait écrire; mais, ne voulant pas le confier à la petite poste, j'ai attendu que je fusse en état de le porter moi-même. »

Pour juger sainement et avec impartialité, il aurait fallu connaître le billet de madame de Créqui; car puisqu'elle fait des conjectures sur celui de Rousseau, celui-ci pouvait en faire à son tour sur le sien. Il est probable qu'il crut voir un prétexte mis en avant par madame de Créqui, pour l'éloigner de chez elle; ce qui le fait présumer, c'est qu'après l'explication qu'il lui donne, il la provoque pour savoir si elle partage son opinion, ajoutant que, si elle *ne lui dit rien*, ce sera parler *très-clairement*. Comme elle dit dans sa lettre à M. de Servan que Rousseau passa *très-souvent* à sa porte sans vouloir entrer, il est probable qu'il croyait trouver à cette porte l'explication demandée. Du reste il n'y a point d'incartade dans ce billet; à cette époque il eut le tort d'en écrire de plus durs à des femmes qui avaient témoigné plus d'intérêt à Rousseau que madame de Créqui (madame de la Tour entre autres).

Je pense que madame de Créqui pouvait conclure du billet de Rousseau, qu'il était devenu susceptible, et qu'il avait mal interprété le sien; mais envoyer ce billet à Servan comme une preuve à l'appui du jugement que ce magistrat porte de

Jean-Jacques, c'était commettre *au moins* une erreur; avec madame de Créqui, une amitié de trente ans tenait à peu de chose.

D'Arty. — Dans notre premier volume, nous avions mal imprimé le nom de l'abbé d'Arty (*Darti*), qui était fils d'une des trois filles de Samuel Bernard et de madame Fontaine; mais le nom de madame d'Arty a été rétabli dans les *Confessions* de Rousseau, livre VII, page 26 du tome XV de notre édition. Un autre tort nous a été reproché, celui d'avoir donné pour beau-frère à cette dame son propre fils. Du reste, tout ce que nous avons pu découvrir de l'abbé d'Arty, c'est qu'il avait été revêtu d'une dignité ecclésiastique à Pontoise [1].

Sa mère était, dit Rousseau, *la maîtresse et, bien plus, l'amie, l'unique et sincère amie* de M. le prince de Conti; mais le prince était réputé philosophe, et son crédit n'aurait probablement pas été suffisant pour faire avoir un évêché à l'abbé d'Arty. Il fallait que celui-ci se distinguât, qu'il montrât du talent : on voulait qu'il prononçât un discours d'apparat. Nous avons dit que le prince de Conti fit choisir l'abbé pour le panégyrique de Saint-Louis, et que ce panégyrique fut soumis à Voltaire, qui le corrigea, puis le refit en entier. Il fut prononcé au Louvre, le 25 août 1749 [2]. M. le comte

[1] Le duc de Lauzun rapporte dans ses *Mémoires* (pag. 81), que l'abbé avait pour maîtresse mademoiselle Tétard, fille de l'opéra, dont lui-même était aimé; et que, pendant la campagne de Corse, elle fit dire une messe pour lui par cet abbé. C'est une générosité assez rare pour être remarquée.

[2] Voltaire avait oublié d'indiquer le second point du discours. L'abbé l'indiqua par ces mots *ave Maria*, les seuls qui fussent de lui.

de Villeneuve, petit neveu de madame Dupin (la sœur de madame d'Arty), et propriétaire de la belle terre de Chenonceaux en Touraine, possède une copie de ce discours, qui est de la main de Rousseau. C'est une circonstance de plus pour lui donner du prix.

Louis, duc d'Orléans, fils du régent, étant mort en 1752, l'abbé d'Arty fut chargé de son oraison funèbre. Il s'adressa, ou bien on s'adressa pour lui, à Rousseau, qui n'était encore connu que par son *Discours sur les sciences et les arts*. Nous avons cité le philosophe génevois, déclarant lui-même *qu'il ne lui fut pas permis de dire ce qu'il aurait voulu, que ce morceau fut fait de commande, et qu'on le lui paya*. Quoi qu'il en soit, cette oraison funèbre ne s'est pas prononcée : on choisit un autre panégyriste que l'abbé d'Arty. Rousseau garda son discours en portefeuille. M. Moultou, désirant avoir quelque chose de son illustre concitoyen qui fût inédit, Jean-Jacques lui envoya, en 1762, l'*Oraison funèbre du duc d'Orléans*. C'est ainsi qu'elle a été conservée.

Il est curieux de voir l'abbé d'Arty emprunter tour-à-tour la plume de Voltaire et celle de Rousseau, et n'en rester pas moins l'*abbé d'Arty*. Ces deux choix ne valurent rien. Ni le philosophe de Ferney ni le philosophe de Genève n'avaient l'éloquence de la chaire; ce dernier ne savait pas louer : Voltaire savait flatter; mais on ne flatte que les vivants.

DUSAULX. —Il reçut beaucoup de reproches sur

les interprétations, toujours injurieuses pour Rousseau, qu'il donnait dans son ouvrage; il sembla même se rétracter, d'après la lettre suivante, qu'il écrivit à M. A. Thiébault de Berneaux, qui a bien voulu nous la communiquer. Elle est datée de Paris le 4 thermidor, sixième année républicaine.

« Digne et cher concitoyen, puisque vous avez lu mon ouvrage, vous pouvez vous rappeler que je me suis proposé d'expliquer[1] *Rousseau*, et non de l'inculper. D'ailleurs, n'ai-je pas solennellement déclaré que je lui devais une partie et la plus belle de mon existence morale, etc.? Vous jugez bien, après cela, que je serai toujours prêt à ouvrir et mon cœur et mes bras à quiconque, comme vous, chérit la mémoire de ce grand homme.

« Venez donc, venez chez moi le plus tôt que vous pourrez; je vous attends avec impatience; soyez bien sûr que vous ne verrez dans ma maison que des marques de respect pour l'image de *Jean-Jacques;* et que vous n'y entendrez rien qui tende à diminuer la juste vénération que vous lui avez vouée de si bonne foi.

« Salut, estime et sincère fraternité. »

Signé J. DUSAULX.

Quand on compare cette lettre à l'ouvrage de Dusaulx sur Jean-Jacques, on éprouve une surprise fondée sur ce résultat de la lecture de l'ouvrage,

[1] Ce n'est pas une petite affaire que d'*expliquer* Rousseau. Il faut une étude suivie, constante, et même du courage; peut-être serait-ce une témérité.

c'est-à-dire l'impression que laisse cette lecture ne serait nullement à l'avantage de Rousseau, si Dusaulx inspirait plus de confiance. — Ce qu'il y a de remarquable dans la lettre qu'on vient de lire, c'est la peur qu'éprouve celui qui l'écrit et qui craint évidemment qu'on ne lui fasse un crime de son livre sur l'auteur d'*Émile.*

GENLIS (comtesse de). —Depuis l'article qui la concerne, cette femme célèbre a publié ses *mémoires*. Elle y répète sur Rousseau ce qu'elle en avait dit dans les *Souvenirs de Félicie*, et que nous avons rapporté (tome I de l'*Histoire de J. J. Rousseau*). Voici les autres circonstances des *Mémoires* où il est question de Jean-Jacques dans le second volume (page 282) : elle raconte que Rousseau « lui « fit faire beaucoup d'avances par mademoiselle « Thouin, qui lui répéta qu'il conservait un *désir* « *passionné* de la revoir.—Quoiqu'au fond de l'ame, « je l'aimasse toujours, ajoute madame de Genlis, « je fus inflexible dans mes refus. »

Mademoiselle Thouin n'aurait-elle pas fait à madame de Genlis une *politesse* aux dépens de Rousseau? Ce serait la seule fois de sa vie, non-seulement qu'il eût eu un *désir passionné* de revoir quelqu'un avec qui il était brouillé, mais qu'il eût fait des avances [1].

Enfin madame de Genlis est-elle bien sûre *qu'au fond elle aimât Jean-Jacques*, et s'en serait-on douté?

Elle en parle à propos d'une querelle entre M. de

[1] Il eut tort de repousser celles que lui fit Diderot; et Diderot était celui de ses amis qu'il avait le plus regretté.

Genlis et Bernardin de Saint-Pierre; querelle sur laquelle elle prononce sans en rendre aucun compte. Bernardin de Saint-Pierre se prétendit *insulté de la manière la plus brutale.* « Je n'ai jamais connu, « dit l'auteur à cette occasion, d'homme de lettres « moins fait pour la société et moins aimable. « Rousseau était susceptible, mais au moins il con-« naissait le monde; il était incapable de se fâ-« cher d'une manière aussi stupide, et il avait un « agrément infini dans la conversation, chose « dont M. de Saint-Pierre était tout-à-fait dé-« pourvu. (tome III, page 306). »

Entre beaucoup d'anachronismes qu'on trouve dans ces mémoires, j'en citerai un parce qu'il a rapport à Jean-Jacques. L'historienne fit une visite à madame d'Épinay, qui, étant infirme et ne sortant pas, l'avait priée de venir la voir. « Elle n'a-« vait jamais dû être jolie, dit madame de Genlis; « ses manières manquaient absolument de noblesse. « Il y avait du commérage dans son ton, mais elle « était obligeante, et n'avait nulle pédanterie. Son « esprit me parut commun et son instruction fort « bornée [1] : je rencontrai chez elle madame d'Hou-« detot, sa belle-sœur, beaucoup plus spirituelle « qu'elle : je la regardai avec curiosité, parce que « *j'avais lu* dans les *Confessions de J. J. Rousseau*, « qu'il avait été passionnément amoureux d'elle. »

[1] Dans une note, madame de Genlis dit qu'elle aurait jugé beaucoup *plus défavorablement* madame d'Épinay, si elle avait pu connaître ses *indignes mémoires*. Il semble qu'elle n'avait pas beaucoup de reproches à se faire sur le *jugement favorable* qu'elle en porte, et que sa partialité n'était pas excessive.

Il n'y a qu'une petite observation à faire sur ce récit : c'est que madame d'Épinay mourut au mois d'avril 1783, et que la seconde partie des *Confessions*, dans laquelle est décrite la passion de Rousseau pour madame d'Houdetot, ne parut qu'en 1788.

Keit. A ce nom, ainsi qu'à l'article qui le concerne, il faut substituer la note suivante :

Kichberger (Nicolas-Antoine), baron de Liebistorf, né à Berne le 13 janvier 1739, d'une ancienne et illustre famille. Successivement membre et président de la Société Économique et Physique de Berne, membre du Conseil souverain, bailli de Gottstadt, près de Bienne, il mourut en 1800.

Latourette (Marie-Antoine-Louis Claret de), né à Lyon en 1729, mort en 1793, était secrétaire de l'académie de Lyon ; après avoir rempli avec honneur une charge de magistrature, il la quitta pour s'occuper exclusivement d'histoire naturelle et plus particulièrement de la botanique. Il s'était formé, dans l'enceinte de la ville, un jardin dans lequel il cultiva plus de trois mille espèces de plantes rares.

Lenieps. J'avais écrit à Genève pour avoir des renseignements sur M. Lenieps. Voici la réponse que j'ai reçue, et dont j'ai parlé page 24 de ce volume (note) :

« M. Lenieps était bien Génevois, comme vous l'aviez présumé; mais sa famille est éteinte, et il n'a plus ici de parents.

« En 1721, un de mes compatriotes, M. Michely, capitaine au service de France, avait forte-

ment désapprouvé un plan de fortification ordonné par le gouvernement, comme nécessitant des impôts considérables et une garnison nombreuse, au moyen de laquelle les citoyens seraient comprimés. Il voyait dans ce plan un but secret de tenir le peuple dans la dépendance. Ses idées n'ayant point été accueillies dans le grand Conseil, dont il était membre, il composa un mémoire à Strasbourg, où il était alors en garnison, le fit imprimer, et en envoya des exemplaires dans sa patrie. Dégradé du grand Conseil par un jugement de ce corps, et privé de ses droits civils et honorifiques, il réclama avec énergie contre un arrêt qui lui semblait injuste et illégal, déclarant vouloir en appeler à l'assemblée générale des citoyens, qui exerçait alors le pouvoir souverain. Ce pouvoir consistait dans l'élection des principaux magistrats, dans l'approbation ou le rejet des lois proposées par les conseils inférieurs. Les attributions judiciaires n'y étaient pas comprises; mais Michely prétendait que la souveraineté entraînait nécessairement le droit de casser des jugements illégaux [1].

« Les démarches qu'il fit à Genève excitèrent l'indignation du gouvernement. Michely fut déclaré coupable de lèze-majesté, condamné à une prison perpétuelle et à la confiscation de ses biens. Lenieps, à qui il s'était adressé pour remplir ses

[1] Rousseau donne une autre cause à la condamnation de Michely. Voyez l'article de ce dernier dans l'*Histoire de Jean-Jacques*, t. II, pag. 235.

vues, et avec lequel il avait entretenu une correspondance suivie, subit, comme son complice, la même peine en 1731, dix ans après que la question des fortifications avait été élevée. L'exil perpétuel ayant été substitué à la prison, Lenieps ne rentra plus dans sa patrie, et c'est alors qu'il s'établit à Paris. Il ne cessa point, dans son absence, de prendre intérêt à la cause de la liberté. Les gouvernements n'aimaient point alors les hommes ennemis du pouvoir arbitraire. En 1737 des lettres qu'il avait écrites à Genève à l'occasion des dissensions civiles y furent brûlées par la main du bourreau. »

M. Lenieps, n'étant plus protégé par les lois de son pays, était à la disposition du pouvoir arbitraire et de ses agents, partout où il s'établirait. Il fut mis deux fois à la Bastille, heureux, dans la situation où il se trouvait, de n'y avoir pas été oublié.

Comme l'injustice ou la défaveur d'un gouvernement n'excluent point la probité dans celui qui est l'objet de cette injustice, M. Lenieps jouit de la confiance publique, et fut banquier et commerçant. Sa détention nuisit à ses affaires : mais il y fit toujours honneur, et fut généralement estimé.

Lenieps eut le courage, outre deux *voyages* à la Bastille, de défendre Rousseau, qu'on attaquait pendant qu'il était à Wootton. Il copia lui-même et répandit une de ses lettres qui prouvait qu'il avait été en qualité de secrétaire auprès de M. de Montaigu, et se déclara publiquement son ami,

dans un temps où il y avait pour lui du danger à l'être, et où Rousseau n'avait plus d'amis. Nous avons rapporté cette lettre page 382.

MONTAIGU. — Voici l'état de services de M. de Montaigu que j'extrais de la *Chronologie historique et militaire* de Pinard. in-4°, t. VIII, p. 386.

« Montaigut (Pierre-François, comte de), mort le « 25 novembre 1764, connu d'abord sous le nom « de Bois-David ; il entra lieutenant au régiment « royal infanterie en 1706, et y eut une compagnie « en 1708. Il la commanda à la bataille d'Oude-« narde la même année, à Malplaquet en 1709, à « l'attaque d'Arleux en 1711, à l'affaire de De-« nain, aux siéges de Douay, du Quesnoy et de « Bouchain en 1712, aux siéges de Landau et de « Fribourg en 1713.

« Enseigne au régiment des gardes françaises en « 1714. Il quitta le régiment royal, prit le nom de « *Montaigut*[1], passa à une sous-lieutenance le 19 oc-« tobre 1719, à une lieutenance le 27 février 1720, « et à une compagnie le 15 mars 1727 : il la com-« manda au siége de Philisbourg, en 1734, sur le « Rhin en 1735, et obtint le grade de brigadier par

[1] C'est l'orthographe de ce nom dans l'*état officiel* du dépôt de la guerre. Antérieurement à ce Montaigut, il est question d'un Charles *De Simons*, comte de Bois-David. Enfin le frère de l'ambassadeur, le chevalier de Montaigut, dont parle Jean-Jacques en termes honorables, avait commencé par porter aussi le nom de Bois-David, qu'à son exemple il changea pour celui de Montaigut. Nous ignorons si le nom de famille des deux frères était Bois-David ou Simons, et quel droit ils avaient à prendre celui de Montaigut. Mais, d'après l'usage, il fallait porter un nom connu pour être ambassadeur, ou garde de la manche de monsieur le Dauphin, emploi que posséda le chevalier de Montaigut.

« brevet du premier janvier 1740. Il passa à une « compagnie de grenadiers le 31 mai 1741, fit la « campagne de Flandre en 1742, quitta le service « au mois de janvier 1743, et fut nommé en même « temps[1] ambassadeur à Venise, où il est resté plu- « sieurs années, » c'est-à-dire un peu moins de trois ans. Rousseau dit qu'après avoir reçu des *affronts qu'un valet n'endurerait pas, il finit, à force de folies, par se faire rappeler et renvoyer planter ses choux*[2]. « C'était, dit-il encore, un ambassadeur « de la façon de Barjac, auquel il faisait très-assi- « dûment la cour. »

Ainsi M. de Montaigut ne devait son emploi qu'à la protection d'un subalterne, puisque Barjac n'était que le valet de chambre du cardinal de Fleury. Il fit même attendre son protégé; car ce fut peu de jours avant la mort du cardinal, arrivée le 29 janvier 1743, qu'il lui fit donner l'ambassade de Venise. Le ministre étant âgé de quatre-vingt-neuf ans et sept mois, il était urgent de se servir de son crédit. Étant mort en fonctions et dans la faveur du roi, l'on respecta ses nominations. Celle de M. de Montaigut ne fut même révoquée que

[1] On lit dans le *Journal de Verdun*, février 1743, (t. 1, p. 150) le passage suivant : « Le comte de Froulay, ambassadeur du roi auprès de la république de Venise, ayant demandé à sa majesté la permission de revenir en France, le roi a nommé pour le remplacer, le comte de Montaigu, capitaine d'une des compagnies de grenadiers du régiment des gardes-françaises. »

[2] Il est mort dans un âge avancé, et survécut long-temps à ses fonctions. Il n'avait eu que le valet d'un ministre pour appui, espèce de protecteur qui sert chaudement quand on le paie, et qu'on se procure en *finançant :* article sur lequel M. de Montaigu n'entendait cependant pas raison.

par sa faute, et comme il resta sans emploi jusqu'à sa mort, on en doit conclure qu'il n'avait ni le mérite nécessaire pour en occuper un, ni la faveur qui trop souvent supplée au mérite, ou l'écarte. A cette époque les ambassades ne se donnaient en général qu'à de jeunes seigneurs de qualité. Quand M. de Montaigut eut la sienne, il avait près de soixante ans, puisque en 1706, il était lieutenant, ainsi que le prouve la note officielle que j'ai rapportée. On verra qu'elle était nécessaire pour constater le singulier anachronisme commis par un des détracteurs de Rousseau, et dont l'accusation sera reproduite et réfutée dans l'*Examen* qui termine le second volume de ce recueil.

MORELLET. — Depuis l'article qui lui est consacré dans l'*Histoire de J. J. Rousseau* (tom. II, p. 251), on a publié ses *Mémoires;* il y tient sur l'auteur d'*Émile* un langage plein de malveillance, ce qui m'impose l'obligation d'examiner son témoignage [1].

De simples rapprochements de dates m'ont suffi quelquefois pour découvrir la vérité, et pour éclairer de son flambeau l'erreur qui la remplace. Ce moyen bien facile, je vais encore en faire usage, et c'est l'abbé qui a la bonté de le mettre à ma disposition.

L'abbé fut mis à la Bastille pour avoir outragé la princesse de Robeque; il en sortit d'après les démarches de Jean-Jacques. Atténuer d'un côté sa faute et de l'autre le mérite de Rousseau, tel

[1] Ces observations furent insérées dans le *Courrier français* du 31 octobre 1821.

est le double objet que se propose celui qui prétend que l'auteur d'*Émile était ingrat jusqu'à la haine envers ses bienfaiteurs*[1]. Pour donner du poids à une pareille assertion, quand on se dispense d'en fournir aucune preuve, il fallait rendre son propre témoignage imposant, et, dans ce but, persuader qu'on avait eu de fréquents rapports avec Rousseau; c'est encore ce qu'essaie l'abbé.

Qu'il ait été mis à la Bastille injustement ou non, peu nous importe : il y était, il fallait en sortir : c'est à nous de prouver qu'il dut sa délivrance à Rousseau. L'abbé le nie, et prétend que d'Alembert en eut le principal mérite, parce qu'il allait voir madame la maréchale de Luxembourg, et tous les matins *lui faisait ses facéties*. On sait que ce géomètre était un très-bon mime; mais il est douteux qu'il ait exercé ce talent chez madame de Luxembourg, et certain qu'il ne connut cette dame qu'a l'occasion de la sortie de l'abbé Morellet, quoique celui-ci dise le contraire. J'appuie mon opinion sur le témoignage de Voltaire, qui, dans sa lettre à d'Alembert du 24 juillet 1760, parle de l'entremise de Jean-Jacques auprès de la maréchale, et offre d'intercéder lui-même. Pourquoi d'Alembert aurait-il employé Rousseau s'il avait eu le droit d'aller *faire ses facéties* chez madame de Luxembourg? C'était bien le moment; elle venait de perdre sa fille. Quand cette dame eut obtenu la liberté de l'abbé Morellet, elle s'empressa de l'écrire à Rousseau. Sa lettre existe, ainsi

[1] Expression dont se sert M. Morellet.

que ce billet de d'Alembert. « Grâce à vos soins, « mon cher philosophe, l'abbé est sorti de la Bas- « tille : il part pour la campagne, et vous fait ainsi « que moi mille remercîments. » L'abbé dit qu'il alla remercier madame de Luxembourg, mais qu'il eut ordre, en sortant de la Bastille, de s'éloigner de Paris. Rousseau demeurait dans le parc de cette dame ; pourquoi l'abbé ne serait-il pas allé le voir, au lieu de lui écrire? on ne songe pas à tout quand on déguise la vérité.

Passons aux fréquentes visites que l'abbé prétend avoir faites à Jean-Jacques. « J'allais souvent, « dit-il, le voir à l'Ermitage avec Diderot, y passer « des journées entières pour entendre la lecture « de la *Nouvelle Héloise.* » Rappelons que Diderot n'est allé que deux fois à l'Ermitage, et qu'au lieu d'y lire la *Nouvelle Héloïse*, il en eut le manuscrit en sa possession à Paris, et le garda six mois. Comme nous ne devons point admettre le témoignage de Rousseau dans cette discussion, et que c'est lui qui nous donne ces détails, écoutons l'abbé se réfutant lui-même. Sachons de lui ce qu'il faisait pendant le séjour de Jean-Jacques à l'Ermitage, c'est-à-dire du 9 avril 1756 au 15 décembre 1757; et voyons si ses occupations lui permirent de visiter Rousseau.

Chargé, en 1752, de l'éducation du jeune abbé de la Galaisière, âgé alors de 14 ans, il ne se sépara de son élève qu'en 1759. Ils logèrent successivement tous les deux au collége du Plessis et au séminaire de Saint-Magloire. L'instituteur y était

nourri, chauffé, éclairé, et recevait mille francs d'honoraires en échange de son temps et de sa liberté. Il connut Diderot chez l'abbé de Prades, plus fameux que célèbre par sa thèse, par sa rétractation, enfin par la manière dont il paya l'hospitalité de Frédéric. « Après l'éloignement de M. de « Prades, dit l'abbé Morellet, je continuai d'aller « voir Diderot, mais en cachette, *propter metum* « *Judæorum*. J'employais à cette bonne œuvre les « matinées du dimanche où mon élève était en ré- « création ou suivait les exercices religieux. » Ainsi, pour voir Diderot, logé dans ce temps à l'Estrapade, du collége du Plessis, qui n'en est pas à cinq minutes de chemin, il fallait choisir le dimanche parce que, ce jour, l'abbé jouissait d'un peu plus de liberté.

En 1754, il passe de ce collége au séminaire Saint-Magloire, il y reste quatre ans. « La liberté, « dont je n'abusais pas, dit-il, de sortir dans les « instants où mon élève allait aux offices et « aux écoles de Sorbonne, me convenait beau- « coup. » Puisqu'il n'en abusait pas, il ne pouvait guère aller à quatre lieues de Paris passer des journées entières. En 1757, l'abbé se jette à corps perdu dans les économistes, et travaille à l'Encyclopédie : tout cela de son séminaire Saint-Magloire, et sans doute clandestinement, *propter metum Judæorum*. En 1758, il part pour l'Italie avec son élève. Je m'arrête ici; Jean-Jacques était sorti de l'Ermitage à la fin de 1757. N'oublions point que c'est l'abbé que je suis, et que je n'admets d'autre

témoignage que le sien. Récapitulons. Comment traverser tout Paris avec Diderot, se rendre à quatre lieues de cette capitale, quand deux obstacles également insurmontables (pour l'abbé) s'opposaient à ce pélerinage? le premier est *metus Judæorum*. Si cette terrible peur, dont il subissait le joug, faisait qu'il se glissait en cachette *du collége du Plessis à l'Estrapade*, comment croire qu'elle lui permît d'aller à l'Ermitage avec Diderot? Le second obstacle est dans l'obligation d'être auprès de M. de Lagalaisière. L'office ou les récréations n'avaient pas assez de durée pour donner à l'abbé Morellet le temps de faire huit lieues, et de passer des journées entières. Rousseau nomme les personnes à qui il lisait le manuscrit de la *Nouvelle Héloïse*, et celles avec qui il eut des relations à cette époque. Il n'avait aucun intérêt à passer sous silence le nom de l'abbé, qui n'eut jamais assez d'importance pour qu'il y eût de l'avantage ou du danger à le connaître. D'ailleurs, dans aucune circonstance, Rousseau ne s'est abstenu de parler ou d'écrire *propter metum Judæorum*. Dans ses mémoires, madame d'Épinay rapporte les noms de tous ceux qui eurent des rapports avec Jean-Jacques pendant qu'il était son hôte, et ne fait aucune mention de l'abbé. Je laisse au lecteur le soin de tirer les conclusions, et de juger par lui-même du degré d'intimité qui put exister entre Rousseau, qui n'alla jamais voir M. Morellet, et celui-ci, qui prouve avoir été dans l'impossibilité de visiter Rousseau.

Saint-Germain (Anglancier de). — Ce militaire retiré à Bourgoin en 1769, eut avec Rousseau des rapports dont nous avons rendu compte (*Hist. de Jean-Jacques*, T. 1, p. 170 à 176). Voici la note que nous n'avons fait qu'indiquer, et qui a été trouvée dans les papiers de M. de Saint-Germain.

« Les personnes clairvoyantes qui ont suivi M. Rousseau, qui l'ont suivi et vu de près, en le blâmant dans ses écarts envers ceux qu'il regardait comme ses persécuteurs, découvraient en lui un amour pour ses semblables dont on trouverait peu d'exemples, même chez ceux qui ont reçu les vrais principes.

« Il est inexcusable, sans doute, de s'être livré, comme il l'a fait, à une méfiance outrée et presque toujours sans fondement; à des soupçons injurieux qui, chez lui, n'admettaient aucune preuve du contraire; et qui, par la raison qu'ils étaient portés à l'excès, ne peuvent irriter personne. Ce vice, que M. de Saint-Germain lui a si souvent reproché, faisait chaque jour son supplice. *Quoi!* s'écriait-il en frémissant, *ceux que j'aimais, que j'estimais le plus sont ceux qui m'ont trahi, qui m'accusent de crimes atroces, et qui veulent m'enlever l'honneur et la gloire que j'ai acquis à si bons titres.*

« Cette méfiance extrême et ces soupçons partaient d'un cœur si peu fait pour la haine, que si M. Rousseau eût voulu, en faveur de ceux desquels il imaginait avoir le plus de sujets de se plaindre, en sonder les replis, il y aurait trouvé de pressants motifs de se rétracter et de se repentir; mais cet

effort divin est réservé à l'Évangile. Son ame bienfaisante lui enlevait le nécessaire pour soulager les malheureux, et le faisait malade pour les maux d'autrui. En voici quelques traits dont M. de Saint-Germain a été le témoin.

« M. Rousseau, présent à la chute d'un échafaud sur lequel était un maçon qui fut blessé grièvement, courut à lui, le fit porter dans son auberge, et lui fit donner tous les secours possibles. S'apercevant quelque temps après que, malgré ses soins et une grosse dépense, cet homme n'était ni pansé ni soigné comme il aurait dû l'être, il écrivit à M. de Saint-Germain pour le prier de s'employer auprès de M. le directeur de l'hôpital de Bourgoin, afin qu'il y fût reçu et recommandé, offrant de payer à cette maison de charité, fondée seulement pour les pauvres malades du lieu, tout ce qu'il en pourrait coûter pour guérir cet étranger. M. le directeur de cet hôpital l'y fit entrer, et après que ce maçon fut parfaitement remis, il alla remercier son bienfaiteur. M. Rousseau sortit tout de suite pour payer le directeur, qui lui dit être satisfait. Persuadé que M. de Saint-Germain avait payé, il vint le trouver, et se plaindre de ce qu'il lui eût enlevé un bien à lui qu'il réclamait. M. de Saint-Germain eut beau dire, M. Rousseau offrit de partager la bonne œuvre, et voulut absolument payer la moitié de ce qu'avait reçu l'hôpital.

« Un incendie consuma la maison d'un paysan, où l'on ne pût sauver que ses enfants. M. Rousseau, instruit de cet événement malheureux et de ses

circonstances, en fut malade. Il envoya chercher l'incendié, lui donna un louis, et lui dit de prendre chez son boulanger le pain dont il aurait besoin pour lui et sa famille jusqu'à la récolte prochaine. Ce paysan lui répondit : Monsieur, cela vous coûterait trop cher; il vous en coûtera moins de nous faire donner quelques mesures de seigle. M. Rousseau fit fournir pendant six mois tout le seigle dont cette famille eut besoin.

« Sa bourse ne fut jamais fermée aux malheureux. On ne peut pas comprendre qu'avec une aussi médiocre fortune, cet homme désintéressé jusqu'au blâme pût donner autant. Personne à la vérité ne fut plus sobre que lui, et n'eut moins de besoins, plus propre, et n'usa moins.

« Pourrait-on croire que M. Rousseau, avec des sentiments pareils, et soutenus par une pratique habituelle, ait pu être un empoisonneur, un fripon? il est cependant vrai qu'au sujet de son goût pour la recherche des plantes, il a été taxé d'y chercher du poison, et qu'on a cité un homme sur lequel on prétendait qu'il en avait fait l'essai, parce qu'il mourut dans les douleurs d'une colique néphrétique, malgré tous les secours que lui procura M. Rousseau.

« Obligé de subir une confrontation avec un ouvrier (Thevenin), il confondit cet imposteur, qui disait lui avoir prêté neuf francs que M. Rousseau n'avait jamais voulu lui rendre.

« Une femme de chambre prétendant à l'esprit, fatiguait M. Rousseau par des visites continuelles;

furieuse de ce qu'il l'avait chassée de chez lui, elle dit qu'il l'avait voulu violer, et le bruit s'en répandit partout.

« Tous ces événements, quoique fâcheux, n'auraient pas dû affecter M. Rousseau au point où il l'était, encore moins lui persuader que ces calomnies grossières étaient l'ouvrage de ses ennemis [1]. Autant à plaindre qu'à blâmer, il était, par sa sensibilité et par sa méfiance, son plus cruel ennemi à lui-même. »

[1] Elles ne pouvaient cependant pas être l'*ouvrage de ses amis*. Le tort de Rousseau fut d'y faire attention. Mais ces détails suffisent pour prouver qu'il y avait des causes réelles, et que son imagination ne se créait pas toujours des fantômes.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE ANALYTIQUE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.

Avertissement sur les écrits dont se compose ce recueil. Page 1

I. Récit fait par Jean-Jacques. 3

II. Prière par le même. 7

Sur l'authenticité de cette pièce. Ibid.

III. Lettre à M. Salomon, médecin. Il lui rend compte de ses études. 8

Observation sur cette lettre. 9

IV. A madame de Warens. Compte de diverses commissions. 11

Note anecdotique sur cette lettre. 13

Lettre inédite de madame de Warens à l'appui des détails donnés sur elle par Rousseau. 14

V. A madame de Bézenval. Plaintes énergiques sur son orgueil. 15

Conjectures sur l'authenticité de cette lettre. 17

VI. A M. Moultou. Il accepte son commerce de lettres. Conditions qu'il y met. Amour de la patrie. Sur la liberté. Critique du siècle. 19

VII. A M. Lenieps. Expressions d'intérêt. Représentation du *Devin*. 21

Notice sur M. Lenieps. 22

VIII. A M. Mussard. Annonce de la première et dernière représentation de *Narcisse*. 24

Anecdote à ce sujet. 25

IX. Au même. Sur une réunion proposée par lui. 26

Conjectures sur l'objet de cette réunion. 27

X. Au même. Remercîments pour un service qu'il lui a rendu. 28

Observation sur cette lettre. 30

XI. A madame Bourette. Il la remercie de ses vers. 31

XII. A madame la comtesse d'Houdetot. Envoi de papiers. Son désir d'embrasser Saint-Lambert. Regrets sur leurs promenades et leurs entretiens. 32

Éclaircissements sur cette lettre, qui sert à réfuter une assertion calomnieuse. 34

XIII. A M. ***. Détails relatifs à sa santé. 36

XIV. A M. de Buchelay. Compte sur une copie de musique. Page 38
Anecdote. Lettre apocryphe. 39
XV. A M. Lenieps. Expressions d'intérêt. Sur l'amitié. 41
XVI. A M. Sarrazin l'aîné. Il le remercie de son suffrage. 43
Observation sur cette lettre. 44
XVII. A M. Lenieps. Il l'invite à venir le voir à Montmorenci. Ibid.
XVIII. Au même. Sur la mort de son petit-fils. 45
XIX. A madame Lambert. Sur le même sujet. 47
XX. A M. Lenieps. Il prend part à la joie que lui cause la naissance de son enfant. 48
XXI. Notes polémiques à l'occasion de la *Nouvelle Héloïse*. 49
Éclaircissements anecdotiques sur ces notes. Ibid.
Sur M. de Labédoyère. 52
Sur l'athéisme de Wolmar. 56
XXII. A M. Duchesne. Manière honorable dont il parle de Diderot. 62
Observation sur cette lettre. Ibid.
XXIII. A M. Lenieps. Sa santé l'empêche d'aller fêter l'escalade. Quel est le sort le plus heureux. Sur un ami qui le délaisse. 63
Détails sur l'escalade. 64
XXIV. Au même. Sur l'intention qu'on lui supposait de donner une suite à la *Nouvelle Héloïse*. 67
Observations sur les aventures de milord Édouard. 68
XXV. A M. Duchesne. Sur l'*Emile*. Surprise que lui cause l'impression du second volume avant celle du premier. 69
Éclaircissements sur cette lettre. 72
XXVI. Au même. Il le gourmande sur sa lenteur. 73
XXVII. Au même. Nouvelles plaintes à l'occasion d'*Emile*. 75
XXVIII. Au même. Sur le même sujet. 77
XXIX. Au même. Si ses plaintes ne sont pas fondées, il lui fera des réparations. 78
XXX. Au même. Preuves de son désintéressement. 79
XXXI. Au même. Explication sur l'impression d'*Emile*. 81
XXXII. Au même. Remercîments épigrammatiques pour les étrennes qu'il lui envoie. 83
XXXIII. A M. Lenieps. Remercîments. Gourmandise de Thérèse. Arrangements pris pour l'*Émile*. 84
XXXIV. A M. Duchesne. Sur diverses éditions ou contre-façons de cet ouvrage. 86
XXXV. A MM. Duchesne et Guy. Inconvénient de publier séparément les parties de l'*Émile*. Il fait la table. 87
XXXVI. Aux mêmes. Excuses ironiques. Explications. 88
XXXVII. A M. Duchesne. Sur une estampe de l'*Émile*. Chagrin que lui cause déjà cet ouvrage. 90

Observation sur cette lettre. Page 92
XXXVIII. Au même. Commissions pour un libraire hollandais. Affront qu'il lui a fait. 93
XXXIX. Au même. Sur le titre de l'ouvrage. Il ne veut pas qu'un ami de la vérité commence par un mensonge. 94
XL. Au même. Explications sur l'*Emile.* 95
XLI. Au même. Envoi d'un errata. 96
XLII. Au même. Sur le projet de publier séparément les volumes. 97
XLIII. Au même. Sur les gravures. Dispositions pour la publication. 98
XLIV. Au même. Il n'entend rien à l'art de dire une chose pour en faire comprendre une autre. Sur la distribution de l'*Emile.* 99
XLV. Au même. Remercîment pour l'envoi d'un magnifique exemplaire de l'*Emile*. Sur le *Contrat social.* 101
XLVI. Au même. Sur une contre-façon d'*Emile.* 103
XLVII. Au même. Il s'en est plaint au lieutenant de police. 104
Note sur cette démarche, qui prouve sa sécurité. Ibid.
XLVIII. A M. C***. Il lui demande s'il est vrai qu'on veuille le chasser encore. 106
Observation sur cette lettre. 107
XLIX. A mademoiselle d'Ivernois. Expressions d'amitié. 108
L. A M. Marcet. Sur la conduite du gouvernement de Genève à son égard. Plaintes amères. Il a pris le parti de renoncer à sa patrie. 109
Observation sur cette lettre. 112
LI. A MM. Duchesne et Guy. Il ne s'attendait pas que ce fût à lui à les consoler sur la condamnation de l'*Emile.* 113
LII. Aux mêmes. Manuscrit sur la Russie. Il demande la censure de la Sorbonne : ne veut rien recevoir d'eux. 115
LIII. A M. Duchesne. Demande de détails sur l'édition de ses œuvres projetée par l'abbé de La Porte. Diverses commissions. 117
LIV. Au même. Sur le même sujet. 120
LV. Au même. Pièces qui doivent entrer dans cette édition. 124
LVI. Au même. Commissions. 127
LVII. Au même. Conseils pour l'édition. *Dictionnaire de musique.* 129
LVIII. Au même. Il lui annonce l'*Imitation théâtrale.* 131
LIX. Au même. Il lui donne diverses commissions. 133
LX. Au même. Reproches sur son inexactitude. 135
LXI. Au même. Remarques critiques sur une estampe. Détails sur son costume. 136
LXII. Au même. Commission de livres. Épigramme sur Pompignan. 138
LXIII. Au même. Il se plaint du mauvais goût. Il voudrait quelques

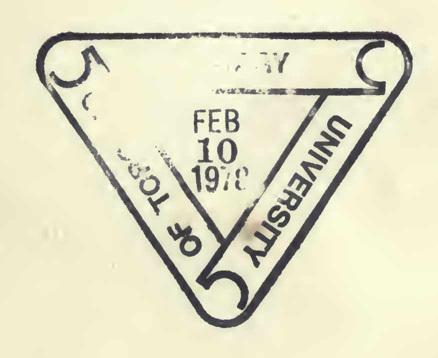
estampes. Il redevient enfant. Il ne croit pas plus aux saints qu'aux médecins. Page 139
LXIV. Au même. Il se moque du projet d'imprimer ses lettres. Difficulté de publier en France un livre raisonnable, et il ne veut jamais enfreindre les lois. 141
LXV. Au même. Sur l'édition de ses œuvres. 143
LXVI. A M. l'abbé de La Porte. Sur le même sujet. 144
LXVII. A M. Duchesne. Il le remercie de son exactitude. 147
LXVIII. Au même. Refus de cadeaux. Il ne veut point reconnaître pour sienne l'édition faite loin de lui. 148
LXIX. Au même. Il mène une vie errante pour dérouter les désœuvrés qui affluent. 150
LXX. Au même. Inconvénients que présente la proposition qu'il lui fait de retourner à Paris. 152
LXXI. Au même. Il se plaint de son silence. 154
LXXII. Au même. Sur les *Lettres écrites de la montagne.* 155
LXXIII. Au même. Éclaircissements sur les ouvrages qu'on lui attribue. 156
LXXIV. Au même. Il lui propose son *Dictionnaire de musique.* 159
LXXV. Au même. Inquiétudes. Commissions de livres. 162
LXXVI. Au même. Envoi du *Dictionnaire de musique.* Mesures à prendre pour l'impression. 163
LXXVII. Au même. Sur le libelle intitulé *Sentiments des citoyens.* 166
LXXVIII. Au même. Sur le même sujet. Sur le Dictionnaire. 167
LXXIX. Au même. Il le prie de suspendre l'impression du libelle. 170
LXXX. Au même. Dispositions pour le prix du Dictionnaire, pour le choix d'un censeur. Ibid.
Observation importante sur un passage de cette lettre. 172
LXXXI. A M. Lenieps. Discussion avec le conseil-d'état de Genève, le clergé. 173
LXXXII. A madame G. Conseils pleins d'intérêt sur la situation de cette femme. 177
Observations et rapprochements pour l'intelligence de cette lettre. 180
LXXXIII. A M. Duchesne. Demande de renseignements sur une lettre de change. 182
LXXXIV. Au même. Reproches sur son étourderie. Commissions. 183
LXXXV. Au même. Il ne touchera pas la lettre de change qu'il ne sache comment elle peut lui appartenir. 185
LXXXVI. Au même. Remercîments. Commissions de livres. Ibid.
LXXXVII. Au même. Conseils sur l'impression du Dictionnaire. Proposition d'une brochure qui le concerne. 188

LXXXVIII. A M. Guy. Reproches sur différents sujets. Page 191
LXXXIX. Au même. Motifs pour lesquels il refuse les paquets de la poste. 193
XC. Au même. Émeute contre lui. Annonce de départ. 195
XCI. Au même. Détails sur son départ de Motiers. 196
Description de l'île Saint-Pierre. 198
XCII. Au même. Annonce de l'intention de rester à Bienne. 200
XCIII. Au même. Difficultés de correspondre. Incertitude sur le choix d'une retraite. 202
XCIV. Au même. Projet de prolonger son séjour à Strasbourg. 205
XCV. Au même. Annonce de départ pour Paris et Londres. 207
Observation. Lettre de l'hôte de Rousseau. 208
XCVI. Au même. Arrivée à Londres. 209
XCVII. Au même. Envoi d'épreuves. Demande de l'Encyclopédie. 210
Historique de l'Encyclopédie et des obstacles pour sa publication. 212
XCVIII. Au même. Envoi d'épreuves. Commissions. 215
XCIX. Au même. Il lui recommande un jeune Anglais. Commissions. 217
C. Au même. Inquiétudes sur des envois. Sur la maréchale de Luxembourg. 218
CI. Au même. Tous ses écrits sont de sa main. Reproches sur son peu d'exactitude. 220
CII. Au même. Plaisanteries sur des vers français. Commissions. 222
CIII. Au même. Sur son ami Lenieps. Reproches. 224
CIV. Au même. Distribution du *Dictionnaire de musique.* Termes remarquables dans lesquels il parle de madame Dupin, de M. de Francueil, de Diderot. 226
Observation sur cette lettre. 229
CV. Au même. Envoi d'épreuves. 230
CVI. Au même. Il a écrit à M. de Sartines pour empêcher que le Dictionnaire ne se publiât avant qu'il eût été soumis à la censure. 232
Observation sur le respect méticuleux de Rousseau pour les lois. 233
CVII. Au même. Éloge de Lalande. Distribution d'exemplaires du Dictionnaire. 234
CVIII. Au même. Maladie et convalescence de Dupeyrou. Demande de livres de botanique. 238
CIX. A madame de Latour. Expressions de reconnaissance et d'amitié. 239
Observations anecdotiques sur madame de Latour. Rapprochements singuliers. 240

CX. A M. Guy. Sur Dillenius, Pline. Il craint qu'il n'ait oublié le prince de Conti. Page 251
CXI. Au même. Cartons à faire dans le Dictionnaire. Sur Dupeyrou. 252
CXII. Au même. Explications sur des livres. Désignation de ceux qu'il veut lire. 254
CXIII. Au même. Il ne veut plus de romans. Épigramme contre les musiciens. Réglement de comptes. 257
CXIV. Au même. Explications sur des comptes et des commissions. 260
CXV. Au même. Plaisir qu'il éprouve de la sortie de son ami de la Bastille. 262
CXVI. A M. Lenieps. Joie que lui cause et sa délivrance et le rétablissement de la paix à Genève. 264
Observation sur cette lettre et sur la fin des troubles de Genève. Ibid.
CXVII. A M. Guy. Commissions de livres. 266
CXVIII. A M. Servan. Expressions de tristesse et de découragement. 267
Explication sur cette lettre. 268
CXIX. Au même. Remercîments pour les choses flatteuses qu'il lui dit. Plaisanteries sur ses prétendus admirateurs. 270
CXX. Notes et observations marginales mises par Rousseau sur quelques ouvrages. 271
Notes inédites sur un ouvrage de botanique. 276
Avertissement de l'éditeur. 278
Supplément à l'*Histoire de J. J. Rousseau.* 373
Avertissement. 375
§ I. Faits qui prouvent que Rousseau exerça les fonctions de secrétaire d'ambassade à Venise. 379
§ II. Documents transmis sur Grimm et Rousseau, par le fils de madame d'Épinay. 388
§ III. Troubles de Genève. 393
§ IV. Affaires de la Corse. Intervention de Rousseau. 403
§ V. Querelle entre David Hume et Jean-Jacques. 420
§ VI. Rapports entre M. Bovier et J. J. Rousseau. 432
§ VII. Sur l'accusation de méfiance et d'orgueil. 443
§ VIII. Actes du gouvernement de Genève envers Rousseau. 453
§ IX. Particularités sur Rousseau pendant son séjour à Lyon. 461
§ X. Addition à la Biographie des contemporains de Rousseau. 472
Madame de Créqui. Ibid.
L'abbé d'Arty. 477
Dusaulx. 478

Madame de Genlis. 480
Le baron de Kirchberger. 482
La Tourette. Ibid.
Lenieps. Ibid.
Montaigu. 485
Morellet. 487
Saint-Germain. 492

FIN DE LA TABLE.



PARIS, IMPRIMERIE DE GAULTIER-LAGUIONIE,
RUE DE GRENELLE SAINT-HONORÉ, N° 55.

